TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 860 — SAMEDI 29 DÉCEMBRE 1979

Plusieurs supermarchés pourraient importer des produits pétroliers

LIRE PAGE 21



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 fr.; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4 kr ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr. ; Iran, 85 rls. ; Italie, 500 l. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 95 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

LES AFFRONTEMENTS EN ASIE CENTRALE

• AFGHANISTAN

M. Karmal a pris le pouvoir avec l'aide militaire de l'U.R.S.S.

L'ESCALADE

Ce n'est pas la première fois que l'U.R.S.S. intervient dans les affaires d'autrui. M. Brejnev avait défini sa doctrine, en 1968, en déclarant : « Nous ne pouvons rester indifférents au destin du socialisme dans les autres pays. » Deux mois plus tard, il envoyait des troupes à Prague, comme Khrouchtchev l'avait fait en 1956 à Budapest, pour restaurer un système conforme au modèle soviétique. Pour sauver les apparences, Moscou prétendait que les armées du pacte de Varsovie agissaient à la requête des « vrais communistes tchécoslovaques ».

Jusqu'à présent toutefois, l'Union soviétique n'était intervenue directement que dans ce qu'il est convenu d'appeler sa zone d'influence. Sans doute a-t-elle été ces dernières années singulièrement active en Afrique et en Asie. Mais en Ethiopie et en Angola, ce sont les Cubains qui se sont chargés du gros de la besogne. En Indochine, les Vietnamiens ont pris à leur compte l'opération de remise en ordre du Cambodge.

Pourquoi le Kremlin s'est-il résolu à changer, sans formalité, l'équipe au pouvoir à Kaboul, qui se proclamait pourtant communiste fidèle à l'U.R.S.S. ? On peut penser évidemment que les dirigeants soviétiques n'ont pas digéré l'affront qui leur fut fait en septembre quand le président Taraki, qu'ils venaient de recevoir chaleureusement, fut, dès son retour à Kaboul, destitué par le premier ministre et mis à mort. Cela ne suffit pas à expliquer les derniers soubresauts. M. Brejnev et ses collègues ne fondent pas leur politique sur le ressentiment. Ils auraient sans doute oublié leurs griefs si le chef de l'Afghanistan avait été à la hauteur de la situation.

Or le président qui vient d'être chassé du pouvoir et exécuté se trouvait dans une impasse et il y engageait ses alliés soviétiques. Il s'est refusé à traiter avec les rebelles musulmans et il n'avait pas les moyens de juguler la révolte. Les premiers communiqués du nouveau gouvernement donnent à penser que le régime va s'efforcer de présenter un visage rassurant à ceux qui le combattent. Le conseil révolutionnaire promet de rétablir la liberté, et surtout il se dit prêt à rechercher par des moyens politiques une solution aux problèmes de la rébellion.

Cette offre de négociation sera-t-elle suivie d'effet ? Il est urgent pour l'Union soviétique de rétablir la stabilité dans ce pays voisin qui, bordé aussi par l'Inde, l'Iran, le Pakistan, la Chine, a une grande importance stratégique. Il est urgent de canaliser la révolte islamique. Jugée digne d'intérêt par un léniniste dans la mesure où elle mine les positions de l'« impérialisme occidental » — l'imam Khomeiny, tout occupé par ce combat, en a oublié de dénoncer les massacres de ses coreligionnaires en Afghanistan, — mais inquiétante tout de même parce qu'elle peut provoquer une onde de choc dans les républiques musulmanes d'U.R.S.S.

Comme ce fut le cas au Cambodge (ou dans un tout autre contexte en Centrafrique), ceux qui ont organisé l'opération ne manquent pas d'arguments : les régimes qu'ils abattent ne laissent aucun regret. Malheureusement, les bons sentiments servent d'alibi pour défendre les intérêts de grandes puissances. L'Union soviétique croit que l'opération suscitera au pire des protestations. Le monde ne sera pas mis à feu et à sang pour quelques millions d'Afghans. Mais l'armée soviétique pourra-t-elle continuer d'avancer ses pions sans susciter quelque jour une réaction plus vive ?

• L'ancien président Amin a été exécuté
• Des combats de rue ont eu lieu à Kaboul

A l'issue d'un coup d'Etat militaire soutenu par l'U.R.S.S., M. Babrak Karmal, dirigeant l'une des branches du parti populaire démocratique d'Afghanistan (communiste), a pris le pouvoir, jeudi soir 27 décembre, à Kaboul. Hafizullah Amin, qui avait évincé lui-même, à la mi-septembre, l'ancien président Taraki au cours d'une révolution de palais sanglante, a été exécuté après avoir été jugé par un tribunal révolutionnaire qui l'a condamné à mort pour « ses crimes contre le peuple afghan », a annoncé Radio-Kaboul. M. Babrak Karmal avait fait partie des organes dirigeants du régime constitué, sous la direction de M. N. Taraki, à l'issue de la révolution communiste pro-soviétique d'avril 1978, mais il en avait été rapidement écarté sous la pression d'Hafizullah Amin.

Le coup d'Etat est survenu alors que l'U.R.S.S avait acheminé ces derniers jours d'importants renforts militaires en hommes et en matériel à Kaboul, apparemment pour lutter contre la rébellion musulmane, mais en fait pour installer aussi au pouvoir un homme présentant des dispositions encore meilleures que celles d'Hafizullah Amin à l'égard du Kremlin. Des soldats soviétiques ont, semble-t-il, participé à des combats de rue, qui ont duré quelques heures dans la capitale afghane, et Moscou a annoncé le changement d'équipe gouvernementale avec une exceptionnelle rapidité.

Vendredi 28 décembre, l'Afghanistan avait interrompu ses communications aériennes, téléphoniques et par telex avec le monde extérieur. L'aéroport de Kaboul était fermé au trafic international.

Le nouveau chef de l'Etat a entrepris rapidement de consolider l'emprise de son régime, tandis qu'il a adopté un ton conciliant à l'égard de la population musulmane, ce qui semble marquer un changement de tactique vis-à-vis de la rébellion islamique. Dans un allocution prononcée jeudi 27 décembre sur les antennes de Radio-Kaboul, M. Babrak Karmal s'est félicité du « renversement du régime fasciste de Hafizullah Amin » et a fait l'éloge de l'ancien président Taraki, tué en septembre, et qu'il a qualifié de « grande figure martyre de la révolution ». « Nous avons repris le pouvoir », a dit le nouveau maître du pays, et « nous traduirons devant les tribunaux du peuple les criminels du régime Amin ». Il a indiqué que le « pouvoir appartient désormais à tout le peuple afghan » et que le nouveau gouvernement comprendrait « toutes les forces démocratiques et progressistes » du pays « sous la direction du parti unique ».

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

Le socialisme blindé

Babrak Karmal, le dernier en date des hommes forts à éclipse qui se succèdent depuis bientôt deux ans à la tête de l'Etat, à Kaboul, et dont l'arrivée au pouvoir coïncide avec celle de blindés soviétiques, a promis de traduire en justice les responsables du « régime fasciste de Hafizullah Amin ».

Cette nouvelle devrait réjouir les Afghans, mais ces derniers seront sûrement tentés de se demander pourquoi les mêmes Soviétiques, qui soutiennent le nouveau régime, ont également appuyé les deux « régimes fascistes » qui l'ont précédé. Les lecteurs de l'Humanité, qui ne consacre guère de longs développements à l'événement, se trouvent sans doute dans la même incertitude.

Il est vrai que, depuis longtemps, il a toujours fallu un certain délai pour expliquer objectivement comment l'histoire du « socialisme » peut passer par des « régimes fascistes ». C'est d'ailleurs le genre de vérités envers lesquelles bien des peuples sont déjà blindés.

BERNARD CHAPUIS.

• IRAN

Le gouvernement et les étudiants tentent d'harmoniser leurs positions sur le sort des otages américains

Le Conseil de la révolution et les étudiants islamiques ont créé, jeudi 27 décembre, un comité de coordination chargé de présenter un front uni dans la crise des otages américains. La décision de créer ce comité fait suite à une série de déclarations contradictoires sur l'opportunité de juger les otages ou de les libérer.

A ce propos, le chef de la diplomatie iranienne, M. Sadegh Ghotbzadeh, a déclaré jeudi, à l'issue d'une réunion du Conseil de la révolution, que les otages américains seront jugés « si le Conseil de sécurité des Nations unies impose des sanctions économiques contre l'Iran ».

D'autre part, l'imam Khomeiny a reçu ce vendredi matin à Qom l'ambassadeur soviétique en Iran, M. Vinogradov.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Personne n'ignorait, depuis déjà des mois, que tout n'allait pas pour le mieux, loin de là, entre les étudiants islamiques et le Conseil de la révolution, ni entre ces jeunes gens, dont la « turbulence » n'a d'égale que la résolution, et le gouvernement. Un secret de Polichinelle. Mais personne n'avait encore éprouvé jusqu'ici l'envie — ou le besoin — d'avouer publiquement que « le torchon brûle » et, sans les déguiser en rien, de dire des vérités qui pourraient se révéler lourdes de conséquences dans un très proche avenir.

Dans l'interview qu'il a accordée le 26 décembre aux envoyés spéciaux de TF 1, M. Ghotbzadeh, ministre des affaires étrangères, n'a pas pris de gants pour dire et redire, en y insistant, qu'« il n'y avait jamais eu d'harmonie totale » entre les étudiants et le Conseil, non plus d'ailleurs qu'entre les étudiants et lui-même. « Je reflète, a dit le ministre, la politique gouvernementale. Et elle n'est pas nécessairement celle que les étudiants veulent appliquer. » « Or, a poursuivi M. Ghotbzadeh, ils ne sont pas un organisme officiel, mais des étudiants qui détiennent des otages. Nous essayons d'avoir un dialogue avec eux, mais il y a des divergences de points de vue. »

C'est ce qu'on peut appeler « l'affaire de la télévision » qui est à l'origine de ce soudain déballage public d'inimitiés, de rancœurs et, surtout, de rivalités. Dans la soirée du 25 décembre, deux étudiants, dont les visages butés, aux traits durs, se détachaient sur un grand portrait de l'imam Khomeiny faisant office de toile de fond, avaient longtemps occupé les écrans de la télévision iranienne. Se renvoyant la balle, prenant la parole à tour de rôle, les deux jeunes inquisiteurs avaient compulsé, en face des caméras, en les commentant mot à mot, ligne après ligne, des liasses de documents trouvées dans les archives confidentielles de ce que la presse locale n'appelle plus autrement que le « nid d'espions », c'est-à-dire l'ambassade des Etats-Unis.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(Lire la suite page 4.)

Le dollar tombe aux environs de 4 francs

Le dollar s'est affaibli légèrement sur toutes les places européennes vendredi matin 28 décembre, son cours tombant aux environs de 4 F à Paris (4,015 F) et se situant à Francfort autour de 1,72 deutschemark. Ce tassement suit la baisse plus nette qui s'est produite jeudi après-midi à New-York (alors que les marchés européens étaient déjà fermés), où l'on a vu le cours descendre à 3,99 F. Quant au prix de l'or, il continue à monter ; le cours ayant été fixé par opposition à Londres en fin de matinée à 515 dollars l'once de 31,103 grammes contre 508,75 dollars la veille.

(Lire page 24 l'article de PAUL FABRA.)

Fragile et craintive Mayotte

Au moment où le Parlement vient de décider de proroger jusqu'en 1985 le statut actuel de l'île de Mayotte, collectivité territoriale créée par la loi du 24 décembre 1976, notre correspondant à la Réunion s'est rendu sur place pour voir vivre ses habitants et mieux comprendre leurs problèmes et leurs aspirations.

I. — De la cueillette à l'agriculture

De notre envoyé spécial
HUBERT BRUYÈRE

Dzaoudzi. — A l'abri de son lagon, à l'ombre de ses cocotiers, point de terre minuscule entre le continent africain et Madagascar, île sans port, Mayotte a laissé, indolente, les siècles s'écouler.

Ici, la nature n'a jamais manqué de générosité. Noix de cocos et noyaux de mangue, tels des cailloux blancs qu'aurait laissés derrière lui un Petit Poucet tropical, jonchent chaque sentier. Pour se nourrir, il suffit de cueillir : bananes, fruit à pain, litchis, bibasses, etc. Le manioc, le riz accompagné de poisson, constituent l'alimentation de base. Les paysans grattent la surface du sol avec des bouts de lames prolongés de manches d'une trentaine de centimètres. Hommes et femmes, pliés en deux, confient aux soins de la nature quelques graines de riz sur de minuscules parcelles débroussaillées, en forêt. Les ethnologues parlent de société « prénéolithique ». La roue n'a pas encore été inventée et la traction animale constituera la prochaine révolution.

Si dans l'île on ignore la sous-nutrition, si l'on ne rencontre pas de cohortes d'enfants aux membres filiformes et au ventre ballonné, la population souffre néanmoins de graves déséquilibres alimentaires. Bœufs, chèvres et moutons sont réservés aux jours de fête. Ils servent aussi de « tirelire » pour faire face aux grosses dépenses, par exemple l'achat d'un terrain qui sera cédé contre trois bœufs. Le régime du troc est encore largement répandu.

La situation sanitaire est préoccupante, la quasi-totalité des 43 000 Mahorais souffre du paludisme, 28 % portent des filaires. On compte encore 300 lépreux. Rares sont les enfants qui échappent aux parasitoses intestinales. Deux accouchements sur trois s'effectuent en brousse, dans des conditions d'hygiène très précaires.

En 1976 il n'y avait que trois médecins dans l'île ; aujourd'hui encore il n'y a même pas de chirurgien. Les premières interventions sont assurées par un interne volontaire au titre de l'aide technique. Pour les évacuations sanitaires, la Réunion est à quatre heures d'avion. En brousse, les infirmiers de village disposent pour toutes armes de trois flacons : un pour l'huile de foie de morue, l'autre pour la Nivaquine, le dernier pour la potion pectorale. A Boueni, l'on espère la création d'une salle d'accouchement pour l'année prochaine, car, à la saison des pluies, la route est coupée et la mer impraticable : « Alors des femmes meurent en couches. »

(Lire la suite page 8.)

LA NOUVELLE LITTÉRATURE RUSSE

Un courant slavophile

Il y a dix ans, en novembre 1969, Alexandre Soljenitsyne était exclu de l'Union des écrivains soviétiques, d'abord du groupe de Riazan, puis de l'organisation de la Fédération de Russie. Une date que l'on n'a pas totalement oubliée dans les milieux littéraires de Moscou mais dont le souvenir s'est estompé au profit d'autres événements. Si c'était bien la fin d'une époque, l'exclusion de Soljenitsyne en était le reflet plus que la cause.

Les années 60 avaient été celles de l'espoir — de l'illusion, disent les plus sceptiques, — espoir de la déstalinisation, de la libéralisation de la vie culturelle et artistique, espoir parfois d'une cohabitation, voire d'une collaboration, entre les créateurs et le pouvoir politique. Les années 70 ont été celles de la dispersion géographique, politique, littéraire, et personne ne se hasarderait à avancer un pronostic sur les années 80, même si pointe à l'horizon une idéologie nationaliste slavophile, que l'on désigne communément sous le nom de « parti russe » et qui n'est pas toujours et partout opposée à l'idéologie et à l'organisation communistes. Ce « parti russe » est aussi la rançon de l'échec du libéralisme.

Chacun a vécu cette fin des années 60 à sa manière, selon son tempérament, ses intérêts, sa situation d'alors. Pour certains, elles ne se sont achevées qu'en février 1970, quand Alexandre Tvardovsky perdit la direction de Novy Mir, la revue qui, sous Khrouchtchev, avait été un avant-poste de la littérature soviétique, le refuge des écrivains libéraux. Pour d'autres, souvent les plus jeunes, elles s'étaient terminées deux ans avant l'échéance fixée par le calendrier : en août 1968, avec l'invasion de la Tchécoslovaquie. C'est entre ces deux dates — la Tchécoslovaquie et le départ de Tvardovsky, avec, entre les deux, l'exclusion de Soljenitsyne — que tout a basculé. Certes, il y avait eu auparavant des signes précurseurs, déjà sous le règne de Khrouchtchev. Et puis, surtout, il y avait eu le procès d'André Siniavski et de Youli Daniel. Après quelques hésitations, le pouvoir avait osé frapper. En même temps, il avait été pris au dépourvu par la réaction hostile quasi unanime des intellectuels.

DANIEL VERNET.

(Lire la suite page 15.)

Le Monde

idées

NORD-SUD

Changer de perspective

par MICHEL RENAULT (*)

A l'heure de l'Europe, le tiers-monde aussi existe. Depuis la crise, les Français, enfin, *l'ont rencontré. Non plus à la seule* manière d'une nostalgie coloniale, d'un exotisme estival ou d'un sottisier racial (ou raciste ?). Mais au ras des questions les plus directes comme des plus complexes, de l'humble panier de la ménagère aux abruptes incertitudes de l'emploi, on s'aperçoit de la nature *du lien entre le Nord et le Sud* relève du fondamental. On aurait pu craindre que ce rendez-vous se fasse d'une manière négative, par le biais des préjugés rapides, du ressentiment tenace, de la crainte incontrôlée ou de la banale autodéfense égoïste.

Or le sondage important que nous avons réalisé et que nous venons de publier suggère d'autres *chances*, d'autres voies...

Les Français n'excluent plus le *tiers-monde de leur horizon.* Ils demeurent persuadés qu'il y a un rapport de force et de domination qui s'exerce entre les pays industriels et les pays en voie de développement, exclusivement en faveur des premiers. Ils sont hostiles aux interventions militaires françaises en Afrique. Ils estiment que les grandes puissances sont les premières responsables de la déstabilisation africaine ou asiatique. Ils sont favorables à la pénalisation commer*ciale et économique* des pays qui ne respectent pas les droits de l'homme. Ils souhaitent sérieusement la remise de la dette des pays les plus pauvres et la restriction de la vente des armements. Pour intervenir dans tous ces domaines, ils sont aussi sceptiques sur les possibilités d'un gouvernement de gauche que de droite.

Ces résultats, encourageants par ailleurs, sont — d'une certaine ma*nière — cruels. Ils accablent*, avec une sorte de virulence calme, la sous-information chronique, la falsification fréquente des données internationales, les politiques à courte vue, et l'« hexagonite » inquiétante de nos dirigeants publics, de notre classe politique, de nos leaders économiques ou syndi*caux et de nos grands princes* de l'information.

La double tendance du tiers-monde ne cesse de s'amplifier : d'une part, le fossé se creuse de plus en plus entre le Nord et le Sud. Le développement du sous-développement n'est pas un mythe. La liquidation des paysanneries *traditionnelles, le retour accéléré de* la désertification des espaces, les taches grises de la faim, la dépendance et la fragilité des économies du tiers-monde, les manipulations stratégiques et idéologiques des peuples pauvres, les cycles fous des violences et des guerres locales attisées par les services secrets occidentaux ou soviétiques, l'emprise froide et sauvage des multinationales, cette trame quotidienne des « damnés de la terre », gardent encore toute son insolence volcanique et scandaleuse.

Oui, « l'autre moitié du monde » meurt de plus en plus de faim. Oui, les hommes et les femmes du grand Sud vivent de plus en plus mal.

« Préparer les jours »

L'autre tendance aussi réelle et paradoxale du tiers-monde, c'est qu'il apparaît de plus en plus comme une puissance réelle. Les trois continents d'Amérique latine, *d'Afrique et d'Asie sont* riches de gisements de pétrole, de matières premières stratégiques. C'est là que se trouvent les principaux potentiels agricoles et la force de travail la plus ample et la plus disponible. Et lorsqu'un pays essaie — malgré les obstacles politiques, les pressions extérieures, les menaces militaires et les pactes économiques des trusts internationaux, — parvient à une indépendance économique, on est alors étonné du coefficient d'importance, d'influence et de dignité *qu'il obtient très vite. Il bouscule* la règle du jeu et parvient à se faire respecter. Les deux logiques de la misère d'aujourd'hui et de la puissance possible de demain s'entrechoquent (dans le sens strict du terme), beaucoup plus qu'elles ne se complètent.

A Frères des hommes, au travers de la présence toujours actuelle de nos animateurs et animatrices dans différents pays du tiers-monde, nous savons désormais que l'enjeu est fondamentalement structurel et relève beaucoup plus du combat permanent contre l'injustice que des bons sentiments populistes. Les médecins, les agronomes, les techniciens qui partent sous notre égide, en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud, se présentent d'abord comme des maillons d'une longue entreprise de conscientisation, d'animation et de prise en charge des communautés de base par elles-mêmes. Ils donnent bien sûr ce qu'ils peuvent de leur temps, leur savoir, leur technique, mais ils reçoivent aussi beaucoup de ces laissés-pour-compte de la modernité et de ces *« peuples du monde »*. Ils ne sont en rien les hommes-miracles du développement à recette ou les hommes-sandwichs du mode de vie européen.

Frères des hommes, avec beaucoup d'autres, se veut aussi en France et en Europe, par l'intermédiaire de ses équipes nationales *et locales, l'artisan d'une urgence* et d'une patience. L'urgence, c'est le changement de perspective dans les mentalités. Le tiers-monde n'est pas une planète étrange et lointaine. Il est proche. Il fait partie de notre ordinaire et de notre quotidien. Il nous interroge sur notre stratégie économique, en France, *sur nos gaspillages d'énergie, en* France, sur le nucléaire, en France, sur la folie consommatrice, en France, sur la puissance mystérieuse et incontrôlée des multinationales, en France, sur le plan majuscule de l'information. Il y a là *un beau* et grave pari à gagner ensemble ; à la base, dans les communes, les régions, les associations, les écoles, les journaux, les églises, les syndicats, etc.

La patience, c'est, bien sûr, dans l'écume des jours, des réunions, des initiatives, des militances, des résistances, cette volonté de « préparer les jours » pour un rendez-vous réussi entre le Nord et le Sud. Ce rendez-vous, nous en sommes persuadés, sera l'une des deux ou trois clefs les plus décisives qui ouvriront ou fermeront le monde *de ces garçons et de ces filles* qui auront vingt ans en l'an 2000...

(*) Président de Frères des hommes.

UN LIVRE DE SAMIR AMIN

Une assise planétaire à la lutte des classes

par EMMANUEL LE ROY LADURIE (*)

Le marxisme était bâti, au départ, sur des concepts européocentriques tels que « lutte des classes » et « révolution sociale ». Il s'agit donc, pour Samir Amin, de donner à cette doctrine son assise planétaire à l'heure des luttes nationales et *du conflit Nord-Sud. A l'heure* où se pose le problème d'un partage plus équitable des richesses et des matières premières entre « nations prolétaires » (Sud) et « nations nanties ».

Samir Amin, pour justifier son propos, se réfère à une philosophie globale de l'histoire. Selon lui, presque tous les groupes humains sont passés jadis ou passeront par les stades successifs de la société « tributaire », puis capitaliste, puis socialiste. Un mode de production «étatique», au terme de l'histoire, est identifié à l'U.R.S.S. : il diffère profondément du « vrai » socialisme. L'un des stades initiaux, postérieurement au « communisme primitif », est *effectivement qualifié*, lui, de «tributaire»; il implique en effet le versement d'un « tribut » aux détenteurs du pouvoir, ceux-ci pouvant être despotes orientaux, seigneurs féodaux du Moyen Age, propriétaires d'esclaves, etc. Notons au passage que l'auteur, avec raison, ne croit pas à la *spécificité* d'un mode de production esclavagiste, de type hellénique ou romain.

Samir Amin considère que le modèle achevé de la *société* « tributaire » fut réalisé par la Chine impériale ou, mieux encore, par l'Egypte pharaonique. Le féodalisme européen, dont sortiront le capitalisme et toute la civilisation moderne de type occidental, est présenté par notre auteur comme un mode de production plus arriéré que ceux de Chine ou d'Egypte.

Un marxisme orthodoxe

Les attendus de ce jugement *me laissent rêveur* : parmi les « preuves » de cette « arriération » européenne du douzième siècle, figurent en effet des données que les historiens avaient jusqu'à présent considérées comme garantes d'un progrès certain, par exemple, le maintien des « libertés » féodales, par contraste avec *le despotisme plus* achevé ou plus « parfait » des pharaons ; le fait aussi que le catholicisme, qui diffère en cela des théocraties impériales de Byzance ou de l'Egypte ancienne, n'est jamais devenu (Dieu merci !) une totale idéologie de l'Etat, malgré les efforts de certains papes ; le fait enfin que l'Europe, à la différence de la Chine, a eu l'idée, selon moi heureuse, de ne pas se métamorphoser en un Empire *unique* et donc étouffant.

On a parfois l'impression que le mode de production « tributaire », d'après les présupposi*tions implicites de Samir Amin*, « se doit » d'être impérialiste, théocratique et antilibéral... Ce n'est pourtant pas le cas de notre Moyen Age, qui n'en devient pas pour autant plus « sous-développé » ou plus « rétrograde » que telle ou telle autre civilisation respectable, attestée sur la planète en l'an 1000. Il est vrai que l'auteur part presque uniquement des travaux marxistes. Les recherches d'historiens comme Dumézil et Braudel lui *demeurent* inconnues ; elles dissiperaient pourtant le mythe du primitivisme des « Germains » du cinquième siècle ou des « Médiévaux » du treizième. Puisque aussi bien ces deux groupes d'hommes se caractérisaient les uns au cinquième siècle par une idéologie raffinée (celle des « trois fonctions » chères à Dumézil), les autres, au treizième siècle, par l'utilisation de sources d'énergie (*cheval, bois, marine à voile*, moulin, etc.), bien plus abondantes que celles dont disposaient, par tête d'habitant, les Chinois, si sophistiqués que soient ceux-ci.

Sur le vingtième siècle du tiers-monde, la pensée de l'auteur s'inspire d'un marxisme qui reste orthodoxe, au point de refuser, à l'exemple de Marx en personne, les leçons de la démographie. Le *vaste et déplorable chômage*, dont souffrent les populations d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, est présenté par Samir Amin *comme un effet du capitalisme* américano-européen, sans que jamais soient évoquées les conséquences en fait tragiques d'une démographie explosive.

Foin de la démographie, donc ! Foin aussi de la religion ! Les cinq grandes religions (christianisme, *islam, hindouisme, bouddhisme*, confucianisme) sont présentées, de façon parfaitement simpliste, comme des idéologies de l' « ex*traction du surplus », au moyen* d'une exploitation de l'homme par l'homme. Quant aux hérésies anciennes, les voilà réduites au rôle d'humbles servantes de la lutte des classes. Ce réductionnisme va très loin : les différences pourtant profondes qui séparent l'Italie catholique de l'Egypte et de la Turquie musulmanes, au *dix-neuvième* siècle, sont quasiment escamotées. Max Weber, qui étudia l'influence positive qu'avait exercée la doctrine de *Calvin sur le développement du* capitalisme, est dédaigneusement « mis sur la touche » par Samir Amin. Quant à la sujétion dont souffrent les femmes, elle diffère beaucoup selon les grandes religions (parmi lesquelles l'islam) qui couvrent l'ancien continent ; or elle est simplement qualifiée, en termes vagues, de *« défaite historique »* du second sexe.

On attend l'auteur, c'est inévitable étant donné son sujet, sur la question paysanne : sa position à ce propos est capitale, puisqu'il ne cache pas son hostilité aux actuels dirigeants russes, ni sa sympathie pour le maoïsme. Et pourtant... son aversion réitérée pour les koulaks, qui sont les paysans riches, ou soi-disant riches, est digne des plus contestables traditions de l'offensive anti-paysanne dans la Russie des années 30. Responsable, à Dakar, d'un institut pour le développement, Samir Amin n'en persiste pas moins à prôner les vertus de la collectivisation agricole ; or les résultats meurtriers, puis désastreux, de cette entreprise, ont principalement concouru à enrichir les fermiers américains, qui sont appelés de façon régulière à combler les déficits céréaliers de l'U.R.S.S. kolkhozienne.

Fait encore plus étonnant puisqu'il s'agit d'une pensée *qui* se veut légitimement « tiers-mondiste », l'auteur de ce livre considère que la paysannerie de jadis ne pouvait lutter que comme masse de manœuvre au service de la bourgeoisie. Quand la paysannerie agit (rarement !) de façon *indépendante, elle* ne peut produire, dit dédaigneusement l'auteur qui fait fi de l'expérience historique, qu'un « millénarisme religieux ».

Eloge de l'anti-savoir

Tout cela culmine dans une certaine conception de l'idéologie : l'auteur refuse résolument l'objectivité du savoir comme porteuse d'immobilisme social. Il récuse également l'érudition, parce qu'elle s'écarte du marxisme. Cet éloge implicite de l'anti-savoir s'accompagne de quelques perles. On nous dit, par exemple, que c'est la *monoculture du* blé qui a produit l'anéantissement de l'Etat polonais. De mauvaises langues pensaient pourtant que la Prusse, la Russie et l'Autriche étaient responsables de l'effacement de la nation polonaise au *dix-huitième* siècle. La tyrannie d'un certain langage aboutit à des propositions *idéologiquement* correctes, mais historiquement vides de sens. Ainsi, *« c'est la lutte des bourgeois urbains marchands contre les féodaux qui donne naissance aux manufactures »*. La proposition pertinente serait bien sûr que les bourgeois luttent parfois contre les féodaux (A) et créent parfois des manufactures (B), sans qu'il y ait un lien nécessaire de A à B.

Ces gentillesses sont accompagnées de petites révérences aux mânes de Staline. N'insistons pas *non* plus sur l'incroyable *phrase*, dictée par une idéologie sans entrailles, qui nous parle de la *« victoire du peuple cambodgien en 1975 »*. Et notons pour finir certaines équivalences simplifiantes : on nous explique que le prolétariat allemand, battu en 1933, n'est pas réapparu en 1945 *sur la scène* politique. *Chacun* sait pourtant que les syndicats ouvriers et les socialistes jouent un rôle éminent outre-Rhin depuis 1945, mais ils sont marqués, terme péjoratif pour notre auteur, par le social-*démocratisme* ; ils ne portent donc pas, selon *Classe et nation*, l'estampille magique du « prolétariat ». On regrettera pour finir que Samir Amin ait prodigué dans son livre les trésors d'une incontestable culture internationaliste au profit de thèses qui sont avant tout des postulats :

★ Samir Amin, *Classe et nation dans l'histoire et la crise contemporaine*, Ed. de Minuit, coll. « Arguments », 272 p. Prix approximatif 45 F.

(*) Professeur au Collège de France.

La faim n'est qu'une conséquence

par DANIEL JOUSSEN (*)

CETTE année, *« la production mondiale de céréales sera en baisse de 4,3 % par rapport à celle de 1978. »* Froide estimation du département de l'agriculture des Etats-Unis *(Le Monde* du 14 septembre). *Ce* chiffre cache une réalité que vivront encore des millions d'hommes cet hiver, et dont certains mourront : celle que dans notre vision occidentale nous avons appris à appeler LA FAIM.

Une fois de plus, on accusera la fatalité, les aléas météorologiques associés aux « lois » du marché. Et puis, on suggérera que « si ces gens-là » étaient plus courageux... On continuera néan*moins à faire des campagnes* contre la faim, à demander à chacun son obole, et à verser quelques larmes sur ces millions d'enfants qui vont mourir.

Et pourtant ! Une baisse de 4,3 % de la production totale, cela représente environ quinze jours de la consommation mondiale ; et les céréales, c'est un peu plus facile à stocker que le beurre. Fatalité, vraiment ? Sait-on que depuis les années 70 ces stocks n'ont jamais dépassé la valeur de deux mois de consommation ? Sait-on que les Etats-Unis, craignant de voir les prix baisser sur un marché où ils représentent environ la moitié des approvisionnements, ont créé artificiellement la pénurie en « gelant » une partie de leurs terres à blé, mesure d'autant plus intéressante qu'ils disposent ainsi d'un moyen de pression sur la plupart des pays importateurs. Les exemples abondent qui montrent que les larmes versées par les dirigeants des pays que l'on dit développés sur le sort des enfants du tiers-monde, sont celles du saurien digérant sa victime. En ce sens, nous avons soutenu l'initiative du parti radical italien visant à dénoncer cette hypocrisie qui trouve dans la fatalité un bouc émissaire facile.

Du pain et des canons

Oui, les pays occidentaux pour*raient nourrir* tous les *affamés* du tiers-monde et même beaucoup plus encore ; et, s'ils ne le font pas (ou du moins pas encore), c'est que ça ne rapporte pas, et qu'ils n'en ont pas encore ressenti la nécessité.

L'arbre ne doit pas cacher la forêt : la faim est une conséquence d'un processus plus global, la dépendance. On peut d'ailleurs se demander si le système capitaliste mondial n'a pas intérêt, *à long terme, à assurer* le minimum vital aux populations du tiers-monde, de façon à ce que cette contradiction brûlante qu'il porte en son sein, ne s'exacerbe pas trop. Les dix-sept millions d'enfants qui meurent chaque année pourront alors survivre. Mais des centaines de millions d'êtres humains auront atteint la clochardisation complète.

Leur agriculture, orientée vers la production de coton, d'ara*chide, de café..., et maintenant de* légumes frais ou en boîte pour les populations des pays du centre, permet de moins en moins aux pays du tiers-monde d'être autonomes. Le système capitaliste central, pour les nécessités de son développement, a déstructuré les anciens systèmes agraires en équilibre ; mais, mû uniquement par le profit, il n'a même pas cherché à les remplacer par de nouveaux systèmes respectueux des équilibres écologiques et des besoins élémentaires des populations concernées. S'est ensuivi une exploitation minière des terres qui a été dénoncée par de nombreux agronomes.

Les paysans, toujours plus intégrés dans l'économie de marché, ont vu leur revenu décroître en même temps que leur capacité d'autoconsommation. Les élites urbaines, formées jusque dans leur mode de consommation alimentaire par les pays dits développés, maintiennent et accentuent l'orientation de la production agricole vers les cultures d'exploitation, seul moyen pour eux d'obtenir les devises nécessaires à l'industrialisation selon *le modèle du centre et d'entre*tenir leur mode de vie occidentalisé.

Le parallèle entre l'argent investi dans la fabrication des armes et celui investi dans la lutte contre la famine met en évidence une contradiction entre la réalité et le discours idéologique tenu ; mais c'est peut-être *aller* un peu rapidement en besogne que d'associer aussi strictement les deux problèmes et de poser l'alternative : du pain ou des canons.

De même, on peut critiquer la politique de coopération de l'U.R.S.S. (ou même celle de la Chine), comme élément d'une politique *impérialiste*, mais on peut difficilement lui reprocher de ne pas cotiser à un fonds géré par les Etats capitalistes et dont on peut raisonnablement penser qu'il en défend les intérêts. Ainsi, il est important de rappeler la contradiction entre les objectifs d'aide aux pays en voie de développement que les pays du centre se sont eux-mêmes assignés (0,7 % du P.N.B.) et la réalité, mais il faut aussitôt ajouter que le problème est moins la quantité d'argent donné que la qualité de cette aide.

Le P.S.U., né de la lutte contre l'impérialisme français, a tou*jours accordé une place impor*tante à la réflexion et à l'action au plan international. Depuis six mois, nous avons décidé d'accentuer nos efforts dans ce sens en nous centrant plus particulièrement sur ce problème de la faim, auquel les populations des pays occidentaux sont le plus sensibi*lisées*.

Il faut redire que la charité seule ne résoudra rien. Que la faim n'est ni le fruit de la fatalité ni celui de la paresse. Qu'elle est d'abord une conséquence de la pénétration du capitalisme dans les pays de la périphérie. Que ce fait même nous oblige à remettre en cause ce modèle que le capitalisme nous impose pour produire et consommer, et, plus profondément, pour vivre et pour penser.

(*) Militant P.S.U.

LE NOUVEAU COUP D'ÉTAT EN AFGHANISTAN

M. Karmal a pris le pouvoir avec l'aide de l'U.R.S.S.

(Suite de la première page.)

Il a aussi assuré que les prisonniers politiques seraient libérés, qu'il y aurait du « *travail pour tous* » et, enfin, que les nouvelles autorités allaient « *essayer de résoudre les problèmes militaires par la voie politique* ».

L'organe suprême du nouveau régime, le conseil révolutionnaire, promet notamment de « *respecter les droits de toutes les minorités et ethnies afghanes* », ainsi que la « *sainte religion de l'islam* ». Cependant, cette déclaration relativement apaisante ne semble pas devoir, du moins à court terme, modifier la position des mouvements insurrectionnels islamiques. Plusieurs d'entre eux ont, dans de premières réactions, rejeté les appels du pied de Kaboul. Le chef du mouvement Kezbi Islami a déclaré : « *Pour nous, Babrak Karmal, c'est la même chose qu'Amin.* » Un autre groupe de résistants, le Jamiat Islami, a qualifié M. Karmal d'« *agent direct de l'Union soviétique* ». Les dirigeants de ces deux mouvements ont manifesté leur intention de poursuivre le combat contre « *tout régime afghan soutenu par les Soviétiques* ».

Bien que M. Karmal ait déclaré que la politique étrangère de son pays sera fondée sur le non-alignement et qu'« *il se rangera aux côtés des peuples qui luttent contre l'impérialisme et le sionisme* », Radio-Kaboul a également assuré que le gouvernement révolutionnaire bénéficiait du « *soutien moral, financier et militaire* » de l'U.R.S.S. La radio a explicitement reconnu le rôle majeur joué par l'U.R.S.S., indiquant que, en vertu du traité soviéto-afghan, signé en décembre 1978, le gouvernement soviétique avait envoyé des soldats et des experts à Kaboul « *en accord* » avec le gouvernement afghan. Le coup d'Etat a été précédé par l'envoi d'importants renforts militaires soviétiques dans la capitale afghane ; l'U.R.S.S. a simultanément renforcé ces derniers jours ses unités le long de sa frontière avec l'Afghanistan (*le Monde* du 28 décembre). Selon plusieurs témoins occidentaux, des soldats soviétiques auraient directement participé aux combats qui ont marqué, à Kaboul, la prise du pouvoir. Ces combats ont duré toute la soirée de jeudi 27 décembre. Ils ont eu lieu notamment sur la route allant de l'aéroport au centre ville, près de la radio et près du palais présidentiel.

Vive réaction à Washington

Un porte-parole du gouvernement indien a déclaré que l'U.R.S.S. avait informé l'Inde de l'envoi de forces soviétiques en Afghanistan « *à la demande des autorités afghanes... afin de favoriser le retour à la normale et de faire face à une menace extérieure* ». Le coup d'Etat cependant a jeté un éclairage spectaculaire sur le rôle sovétique. Les milieux officiels américains sont, pour leur part, convaincus que les responsables du Kremlin, éprouvant de plus en plus de difficultés à traiter avec M. Hafizullah Amin, dont les excès et la surenchère pro-soviétique mettaient finalement Moscou dans l'embarras, ont voulu mettre en place une personnalité qui leur soit plus proche et puisse amorcer une désescalade de l'épreuve de force avec la rébellion musulmane. Le retour de M. Babrak Karmal n'avait jamais été annoncé et il est douteux qu'il ait pu rentrer à Kaboul alors qu'Hafizullah Amin était au pouvoir. Il est plus vraisemblable qu'il ait bénéficié du pont aérien mis en place par les Soviétiques pour acheminer leurs forces à Kaboul. C'est la première fois que l'U.R.S.S. installe, en déployant des troupes de combat, un régime au pouvoir en dehors du bloc soviétique, souligne-t-on à Washington.

Les Etats-Unis prennent également pour preuve de l'« engagement » soviétique la rapidité avec laquelle Moscou a approuvé le changement de régime. L'agence Tass a publié, notamment, la déclaration de M. Karmal dénonçant l'ancien président Amin comme étant un agent de l'impérialisme américain, ce qui apparaît aux observateurs, à Moscou, comme un signe certain du soutien actif au nouveau président. L'U.R.S.S. n'avait pas reconnu le régime Amin avec autant de rapidité puisque son prédécesseur, Taraki, avait été renversé alors qu'il venait de faire une visite à Moscou, et paraissait avoir la confiance des Soviétiques. Tout indiquait alors que la révolution de palais avait pris par surprise les Soviétiques. M. Amin avait demandé par la suite le remplacement de l'ambassadeur soviétique à Kaboul, M. Pouzanov. Il est encore plus significatif que l'agence Tass ait reproduit immédiatement les passages de la proclamation de M. Babrak Karmal dénonçant H. Amin et ses « *acolytes* » comme des « *bourreaux sanglants* ». Le passage de la déclaration du nouveau président faisant appel au respect de « *la sainte religion islamique* » semble indiquer que la répression menée contre les rebelles musulmans n'avait pas l'approbation du Kremlin. Radio-Moscou et la *Pravda* ont également publié des extraits de la déclaration de M. Babrak Karmal.

A Pékin, l'agence Chine nouvelle a rapporté sans commentaire la nouvelle du coup d'Etat, mais a souligné la manière « *exceptionnellement rapide* » avec laquelle il avait été annoncé à Moscou. L'agence indique également que le changement d'équipe gouvernementale avait été « *pratiquement synchronisé* » avec des envois massifs de troupes.

Le président Carter devait interrompre, vendredi 28 décembre, son séjour à Camp David pour s'entretenir avec ses principaux conseillers à la Maison Blanche sur la situation en Afghanistan et en Iran. Jeudi, le secrétaire américain à la défense, M. H. Brown, a déclaré que l'intervention militaire soviétique en Afghanistan était directement à l'origine du coup d'Etat. « *Nous protestons*, a-t-il dit, *contre cette intervention et nous pensons qu'une condamnation de la communauté internationale doit naturellement suivre. Nous devons nous attendre à ce que ce genre de déstabilisation d'un régime par l'U.R.S.S. se reproduise.* »

PORTRAITS

LE « NOUVEL HOMME FORT »

M. Babrak Karmal : un marxiste pro-soviétique aux solides convictions

Agé de cinquante ans, M. Babrak Karmal est un intellectuel, d'origine aristocratique — sa famille a des liens de sang avec l'ancienne famille royale, — qui a toujours eu la réputation d'être un marxiste aux solides convictions et prônant des liens étroits entre son pays et l'Union soviétique. Son père, un lieutenant-général de l'armée afghane, fut longtemps gouverneur de la province orientale de Paktia. M. Karmal reçut son éducation secondaire au lycée germano-afghan de Kaboul, et acquit ensuite un diplôme de droit, formation réservée à une élite.

Il occupa un poste au ministère de la planification jusqu'en 1965, puis entama une carrière politique en entrant, sous la monarchie, au Parlement avec l'étiquette du parti populaire démocratique, formé, en 1965, par les deux branches du mouvement d'obédience marxiste, le Parcham (drapeau), dont il est le chef, et le Khalq, présidé par MM. Taraki et Amin. Un conflit de personnalités et, dans une moindre mesure, de caractère idéologique entre les deux groupes, conduira à leur rupture, en 1973. Mais ils se réconcilieront, en 1977, pour participer en commun à la prise du pouvoir par la force.

En 1973, M. Karmal s'était fait remarquer en dirigeant la plus grande manifestation de l'histoire dans son pays pour protester contre les accords signés sous la monarchie par le premier ministre, M. Daoud — tué lors de la révolution de 1978 — avec l'Iran, et portant sur le partage des eaux d'une rivière baignant les deux Etats, l'Helmand. Mais sa carrière parlementaire fut interrompue à la fin de l'année par la dissolution de l'Assemblée.

Numéro deux dans la hiérarchie installée au pouvoir après la révolution d'avril, M. Babrak Karmal avait les fonctions, dans le premier gouvernement Taraki, de vice-président du conseil révolutionnaire et vice-premier ministre. Mais son antinomie avec M. Amin ne tarda pas à porter ombrage aux relations entre les deux hommes. M. Karmal fut écarté, dès le mois de juillet, de l'équipe dirigeante, nommé... ambassadeur à Prague et conduit, paraît-il, *manu militari* à l'avion pour rejoindre son nouveau poste.

Dans la foulée, la plupart des membres influents du Drapeau se virent également affectés à la tête de missions diplomatiques. Mme Anahita Batebzab, qui était ministre des affaires sociales et amie de M. Karmal, dut rejoindre l'ambassade de Belgrade. Fin septembre, une note laconique du ministère des affaires étrangères annonçait que les diplomates étaient relevés de leurs fonctions. Accusé de complot, M. Karmal refusa de regagner l'Afghanistan et resta en exil en Tchécoslovaquie. Il vient de rentrer à Kaboul, semble-t-il, dans les fourgons de l'armée soviétique.

M. Hafizullah Amin : l'instaurateur de « l'ordre socialiste meilleur »

Ce qui frappait le visiteur, quand M. Hafizullah Amin lui expliquait les vertus du socialisme, c'était le contraste entre l'aspect petit-bourgeois de ce quinquagénaire cravaté, toujours pris dans un complet sombre, et la vie dangereuse qu'il menait. Il y avait des armes dans les tiroirs de son bureau, sur lequel trônait un médaillon de Lénine. Le maître de l'Afghanistan savait qu'il pouvait tout redouter des hommes qu'il recevait, malgré la fouille à laquelle ils devaient se soumettre avant d'accéder à lui.

Ambitieux et brutal, M. Amin redoutait d'être victime des méthodes qu'il avait lui-même utilisées pour éliminer ses adversaires. Cet ancien maître d'école, issu des classes moyennes, s'était apparemment contenté d'une place de second après le putsch qui renversa Daoud en avril 1978. Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, il contribue à priver le régime révolutionnaire d'un certain soutien populaire en manœuvrant pour écarter du pouvoir M. Babrak et ses partisans, aujourd'hui réinstallés par les Soviétiques. En mars 1979, Nur Moamed Taraki le nomme chef du gouvernement, mais il se rend vite compte que son « *compagnon de lutte* » ne se contentera pas longtemps de cette promotion. « *Nous sommes comme l'ongle et le doigt, proches et inséparables* », disait M. Amin pour parler de leur association au pouvoir. Nullement rassuré, Taraki tente de le couper de l'armée en déclarant que toutes les questions concernant la défense nationale et la lutte contre la rébellion sont de sa seule compétence. Trop tard, en septembre, il est abattu par les tueurs de son rival, qui annonce son « hospitalisation » pour cause de maladie à une population qui n'est pas dupe.

« *Ce jour marque le début d'un ordre socialiste meilleur* », déclare M. Amin quand il devient président de la République. Moscou, oubliant apparemment l'affront qu'était le meurtre prémédité du président Taraki, pourtant reçu par M. Brejnev lors d'une visite officielle à Moscou quelques jours plus tôt, affirme son soutien au nouvel homme fort. Employant les mêmes termes que ceux qui avaient été utilisés par Taraki pour annoncer la mort de Daoud en avril 1978, celui-ci déclare : « *Ceux qui ont montré seulement du savoir-faire dans l'oppression du peuple ont été éliminés.* »

« *Les nécessités de la lutte pour la victoire du prolétariat* » — dans un pays de petits agriculteurs et de nomades — servent surtout de prétexte idéologique pour la guerre contre les tribus en révolte contre le « *pouvoir athée* ». M. Amin déclare que le culte de la personnalité va disparaître au profit d'un libre débat démocratique. Il annonce la libération de prisonniers dont il avait nié la détention auparavant et promet une nouvelle Constitution. En fait, toute l'activité du chef de l'Etat est consacrée aux luttes internes au sein du parti unique et à une grande offensive lancée fin octobre dans l'est du pays contre les rebelles musulmans, à l'aide de bombardiers et de chars livrés peu auparavant par Moscou.

Selon la déclaration de M. Babrak diffusée par les organes d'information soviétiques, les Afghans viennent d'être délivrés d'une « *dictature sanglante exercée par Amin et ses hommes de main, tous agents de l'impérialisme américain* ». A supposer que cela intéresse encore quelqu'un à Kaboul, il faudra que les propagandistes officiels fassent preuve d'un grand art dans la dialectique pour expliquer pourquoi ces chars et ces avions ne poursuivent pas le même combat sous M. Babrak que sous M. Amin.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.



(Dessin de CHENEZ.)

LA COMPOSITION DU CONSEIL RÉVOLUTIONNAIRE ET DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

L'Afghanistan est désormais dirigé à la fois par un gouvernement et par un « conseil révolutionnaire » que préside M. Babrak Karmal, qui a été également élu secrétaire général du Parti populaire démocratique. Ce conseil révolutionnaire, dont la composition partielle a été annoncée par l'agence Tass, comprend notamment M. Assadollah Sarvary, vice-président ; le général de brigade Abdul-Kader Ul-Agha, le lieutenant-colonel Mohammed Aslam Watandjar, MM. Nour Ahmed Nour et Soltan Ali Ketchtmand.

Selon Radio-Kaboul captée à Islamabad, M. Babrak Karmal sera à la fois président de la République, premier ministre et chef du Conseil révolutionnaire. La composition du gouvernement est la suivante : général Mohammad Rafia, ministre de la défense, M. Mohammad Gulabozai, ministre de l'intérieur ; M. Shah Mohammad Dost (ancien vice-ministre des affaires étrangères), ministre des affaires étrangères, et M. Sher Jan Mazdoor Yar (qui avait été démis de ses fonctions en septembre dernier), ministre des transports. Mme Ana Hita a été nommée ministre de l'éducation.

Les autres membres du cabinet sont : MM. Mohammad Khan Jalala (commerce), Faiz Mohammad (affaires frontalières), Sultan Mohammad Kishtmand (planification) et Abdul Wakil (finances).

Radio-Kaboul a annoncé d'autre part que le cabinet sera élargi par la suite avec la nomination de ministres de la justice, de l'éducation, supérieure, des affaires culturelles et de l'information. — *(A.F.P.)*

Dans la presse étrangère...

« L'UNITA » (P.C.I.) : une phase dangereuse des rapports entre les deux super-puissances.

De notre correspondant

Rome. — Les principaux quotidiens italiens annoncent en première page, ce vendredi 28 décembre, le coup d'Etat en Afghanistan. Dans son titre, le *Corriere della Sera* (indépendant) note : « *En Afghanistan : au pouvoir, un homme qui convient mieux à Moscou. Les soldats soviétiques sont aussi impliqués dans le coup d'Etat.* » Un article de son spécialiste du Proche-Orient explique pourquoi « *Amin ne plaisait pas au Kremlin* ».

La *Repubblica* (gauche) met, elle aussi, la nouvelle en première page : « *Coup d'Etat en Afghanistan avec l'armée rouge.* » Le quotidien romain consacre un encadré à l'existence en Union soviétique d'une force armée spécialement préparée aux interventions extérieures.

L'Unita (organe du parti communiste italien) se contente, en titre, d'indiquer sèchement : « *Le président Amin renversé à Kaboul.* » Le quotidien communiste note que le nouveau chef d'Etat afghan « *a annoncé un programme d'union nationale et se réclame du président Taraki, destitué et tué en septembre* ». En revanche, son correspondant à Washington, dans un long article en dernière page, expose à la fois les réactions américaines et explique que « *la présence américaine dans le golfe Persique, liée à la crise iranienne* » et « *la présence soviétique en Afghanistan* » indiquent « *que nous sommes dans une phase dangereuse des rapports entre les deux super-puissances, dans la zone potentiellement la plus explosive du monde* ».

THE DAILY TELEGRAPHE (Londres, conservateur) : l'Afghanistan nouvelle base militaire soviétique ?

« *Il est clair que la tâche principale de M. Babrak Karmal sera de mettre un terme à la rebellion généralisée des tribus contre un régime usé à Kaboul et contre les Soviétiques considérés comme des intruc détestés. Des années de massacres indistincts de résistants et de populations civiles, surtout par l'aviation pilotée par des Russes, n'ont pu jusqu'à présent y parvenir. L'Afghanistan servira ainsi, de la même manière qu'Aden ou l'Ethiopie — où se trouvent trois mille Soviétiques, quinze mille Cubains et deux mille Allemands de l'Est — de base militaire à partir de laquelle l'U.R.S.S. pourra contrôler les champs pétroliers du Moyen-Orient. (...)* »

FRANKFURTER ALLGEMEINE ZEITUNG (Francfort, libéral) : une menace pour le Pakistan et l'Iran.

« *Jusqu'à présent, le Pakistan était séparé de l'Union soviétique par une étroite bande de terrain. Le voici soudain avec des troupes soviétiques directement à sa frontière. L'immixion de Moscou dans les affaires intérieures de l'Afghanistan a pris, ces jours derniers, des formes qui s'apparentent à une intervention militaire. Encore un pas en avant, et l'on devrait parler d'une occupation de l'Aghanistan par l'Union soviétique, à la façon hongroise ou tchécoslovaque. Cela n'aurait pas seulement des conséquences pour le pays concerné par l'invasion soviétique, mais aussi pour les pays voisins de l'Aghanistan. Le Pakistan serait le plus menacé, mais aussi l'Iran. (...)* »

... et dans la presse parisienne

L'HUMANITE : contre une rébellion des féodaux.

« *Surtout depuis le début de cette année, des combats sont signalés dans plusieurs provinces, notamment le long de la frontière avec le Pakistan. Ce n'est pas par hasard. Plus que d'une « révolte islamique » contre un régime laïc et marxiste, il s'agit là d'une rébellion des éléments féodaux soucieux de conserver les pouvoirs moyenâgeux dont ils disposaient encore dans les campagnes. En raison même de ces pouvoirs, ils peuvent entraîner une partie des populations rurales illettrées à se battre pour maintenir des privilèges qui les accablent.*

Il est certain aussi que des puissances étrangères interviennent pour étouffer la République démocratique d'Afghanistan. »

LE QUOTIDIEN DE PARIS : comme à Prague.

« *L'image des chars soviétiques investissant Prague en août 1968 fait figure de symbole, et c'est en ce sens et en ce sens seul que l'on peut aujourd'hui la calquer sur Kaboul.*

» *Bien évidemment, rien dans les deux situations n'est comparable. La capitale afghane n'a pas connu le printemps de la capitale tchécoslovaque et Amin ne ressemble en rien à Dubcek. Restent les méthodes, qui, à travers le temps, assurent la continuité soviétique. Restent les chars.*

» *Une fois encore, Moscou témoigne à sa façon, en tapant sur la table, qu'à ses frontières il ne tolérera d'autre action que l'inaction, d'autres rumeurs que le silence. Il y a un glacis soviétique — il faudrait dire un glacis russe, tant cette idée est ancrée dans l'histoire de cette nation, — et le Kremlin, jamais, n'admettra qu'il soit violé.* »

(PHILIPPE MARCOVICI.)

LE FIGARO : zone d'influence.

« *L'U.R.S.S. estime qu'après la révolution de février 1978, ce pays fait partie de sa zone d'influence et que désormais elle n'entend plus lâcher prise. Directement mitoyen des territoires russes, l'Afghanistan doit donc être contrôlé et surveillé comme le sont les démocraties populaires de l'est de l'Europe.* »

(PAUL-MARIE DE LA GORCE.)

PROCHE-ORIENT

Iran

LES SANCTIONS DE L'ONU

Les États-Unis comptent obtenir du Conseil de sécurité un embargo sur les armements et les équipements civils sophistiqués

Les Etats-Unis ont bon espoir d'obtenir au Conseil de sécurité de l'ONU les neuf voix nécessaires à des sanctions limitées contre l'Iran sans que l'U.R.S.S. y oppose son veto, a indiqué, jeudi 27 décembre, un fonctionnaire de la Maison Blanche. M. Carter, selon la chaîne de télévision C.B.S., s'en est entretenu avec plusieurs dirigeants alliés des Etats-Unis ainsi qu'avec M. Brejnev et les dirigeants chinois. Washington ne demanderait qu'un embargo sur les fournitures d'armes, munitions, pièces de rechange militaires, ainsi que sur des équipements civils sophistiqués (ordinateurs, appareils de communication), à l'exception de l'outillage pétrolier. Cette liste ne poserait pas trop de problèmes à des pays qui, *comme la France*, ne veulent pas s'opposer à la révolution iranienne, mais tiennent à sanctionner la prise d'otages. En tout état de cause, l'armement iranien étant en totalité américain, nul ne pourrait se substituer aisément aux Etats-Unis pour le « service après-vente ».

Au conseil des ministres de jeudi, M. Giscard d'Estaing a déclaré : « *La France, qui a reconnu dès l'origine les réalités de la révolution iranienne, apportera son appui aux efforts de la communauté internationale pour obtenir la libération des otages toujours détenus en Iran contrairement aux décisions du Conseil de sécurité des Nations unies et à la décision unanime de la Cour internationale de justice.* » (Nos dernières éditions du 28 décembre.)

La position française

Par cette déclaration, le président de la République veut faire savoir : 1) que la France ne portera pas de jugement sur la révolution iranienne — le peuple iranien a le droit de faire ce qu'il veut chez lui ; 2) mais que la *France* condamne les prises d'otages et la violation du droit international que constitue la détention de diplomates — sans le respect de l'immunité diplomatique, aucune relation internationale n'est possible. En conséquence, la France n'approuverait pas une intervention unilatérale contre l'Iran, mais elle s'associera à des sanctions prises par les Nations unies. Autrement dit, pour que la France les approuve, *ces sanctions doivent être susceptibles* de réunir une majorité au Conseil de sécurité, ce qui implique qu'elles soient modérées et de portée limitée.

Position nuancée, mais qui ne semble pas *fondamentalement* différente de celle des autres Européens. Position délicate cependant, parce que la France est, avec la Grande-Bretagne, membre permanent du Conseil de sécurité et donc tenue de s'exprimer par un vote. Position difficile aussi, et qui incite à la discrétion, parce que la France a encore des intérêts importants et plusieurs centaines de ressortissants en Iran. (Avant les fêtes — qui ont provoqué le retour en France de nombreuses familles — mille cent trente-huit Français se trouvaient en Iran, ainsi que mille neuf cents Allemands de l'Ouest, mille sept cent cinquante Italiens, quatre cent quatre-vingts Britanniques.) Le gouvernement de *Téhéran se* serait, d'autre part, montré intéressé par une réactivation des échanges avec la France.

Le Conseil de sécurité pourrait tenir, ce vendredi, une séance de consultation à huis clos mais ne procéderait à un vote que samedi. Tout en étant tenus à la patience pour ne présenter qu'à coup sûr un texte acceptable par le Conseil, les Américains sont pressés par le temps. Dans sa composition actuelle, le Conseil sera caduc le 1er janvier. Or, ce qui complique encore la situation, l'Assemblée des Nations unies n'a pu réunir la majorité requise des deux tiers pour désigner le pays latino-américain qui *succédera* à la Bolivie (et auquel échoira sans doute la présidence). Après la « trêve » de Noël, l'Assemblée a procédé, jeudi, à six nouveaux votes, au cours desquels l'écart entre les deux candidats rivaux, Cuba et la Colombie, s'est réduit, ce qui éloigne encore la solution. Au cent trentième vote, Cuba, qui a toujours « mené », n'a obtenu que 81 voix (contre 85 précédemment) et la Colombie 61 (contre 65). La majorité requise *se* situe entre 97 et 99 voix selon le nombre de votants.

Outre les membres permanents disposant du veto (Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, U.R.S.S.), le *Conseil comprend* actuellement le Bangladesh, la Jamaïque, la Norvège, le Portugal, la Zambie et, jusqu'au 31 décembre, la Bolivie, ainsi que la Tchécoslovaquie, le Gabon, le Koweït et le Nigéria, auxquels succéderont la R.D.A., la Tunisie, les Philippines et le Niger.

MAURICE DELARUE.

L'AMBASSADEUR DE SYRIE A L'ONU ENTRE EN DISSIDENCE CONTRE LE RÉGIME DE M. ASSAD

Nations unies (New-York) (*A.F.P.*). — L'ambassadeur de Syrie à l'ONU, M. Hammoud El Choufi, a annoncé, le jeudi 27 décembre à New-York, qu'il démissionnait de son poste pour manifester son opposition « *aux méthodes antidémocratiques et répressives du régime Assad, et à la corruption de ce régime* ».

M. El Choufi a annoncé sa décision au cours d'une conférence de presse. Il a également déclaré qu'il avait l'intention de travailler à la mise sur pied d'un « *front démocratique, auquel participerait toutes les forces politiques syriennes qui défendent les idéaux de l'unité et du nationalisme arabe et sont prêtes avant tout à défendre les aspirations et revendications démocratiques du peuple syrien* ».

M. El Choufi a évoqué « *la détérioration de la situation économique pendant neuf ans de ce régime, qui a vu l'enrichissement de quelques entrepreneurs privilégiés, dont les fonds sont placés dans des banques européennes et américaines, et l'appauvrissement de la masse, victime de salaires très bas et d'une inflation annuelle de 25 %* ».

Le diplomate syrien a accusé le président Assad de ne soutenir « *que du bout des lèvres* » la cause de l'unité arabe contre Israël et d'avoir fait échec, en dépit de « *déclaration démagogiques* », aux projets d'union entre la Syrie et l'Irak. Il a, d'autre part, souhaité que les forces syriennes quittent le Liban le plus rapidement possible et que le Liban s'efforce d'opérer une réconciliation nationale.

[A Damas on indique, de source officielle, que M. Coufi a présenté sa démission après avoir été convoqué dans la capitale syrienne pour rendre compte de son comportement favorable au traité israélo-égyptien et aux accords de Camp David.]

Le sort des otages américains

(Suite de la première page.)

Aux dires des accusateurs, ces dossiers faisaient formellement la preuve des relations qu'entretenait, avec les services secrets américains, M. Abbas Amir-Entezam, ex-ambassadeur d'Iran à Stockholm, qui avait été interpellé le 19 décembre, à son retour à Téhéran, où il avait été rappelé « *pour consultation* ». Mais les deux « compères » laissaient *entendre aussi que* la C.I.A. *avait* noué des liens étroits et multiples avec le Mouvement de la libération de l'Iran (M.L.I.), dont les trois cofondateurs et dirigeants sont MM. Mehdi Bazargan, ancien premier ministre, Ahmad Haj Sayed Javadi et le docteur Yadollah Sahabi, qui furent l'un et l'autre ministres de la justice.

Les trois leaders du M.L.I. allaient aussitôt adresser à M. Ali Ghadoussi, procureur général des tribunaux de la révolution islamique, une lettre portant plainte contre les deux jeunes gens, « *dont les attaques, écrivaient-ils, ont pour but de salir et d'affaiblir la révolution islamique iranienne* ». A l'évidence, ces étudiants — dont l'anonymat a été préservé — et qui se targuent « *de suivre la ligne de l'imam* », ont fait un dangereux *faux* pas en s'aventurant, sans que rien ni personne ne les y autorise, sur un terrain où ils n'avaient que faire.

Des pouvoirs excessifs

Du côté officiel, la réplique n'allait pas non plus se faire attendre *long*temps. Dès le lendemain, en effet, la radio iranienne annonçait que les intéressés avaient reconnu « *avoir commis une erreur* », qu'ils « *faisaient part de leurs regrets* » et se déclaraient prêts à accepter la « *punition islamique* » qui leur serait infligée. Pour sa part, le gouvernement faisait savoir, le même jour, qu'il allait désigner « *une personnalité chargée des rapports entre le Conseil de la révolution et les étudiants islamiques, pour une meilleur coordination des actions* », et M. Ghotbzadeh a précisé jeudi à un quotidien iranien que des négociations sont déjà en cours depuis le 27 décembre.

Avouer aussi ouvertement qu'il va falloir se résoudre à « *contrôler* » les décisions et les actes de ces fougueux jeunes gens — qui, à bien *des égards, rappellent les gardes* rouges de la révolution culturelle chinoise, — n'est-ce pas avouer du même coup qu'ils ont su peu à peu acquérir, en les glanant méthodiquement de-ci, de-là, des pouvoirs sur la vie politique du pays jugés désormais excessifs ? On laisse même déjà entendre ouvertement que leur attitude par trop intransigeante serait la seule vraie cause *de l'échec d'une libération partielle* des otages, parce qu'ils ont empêché l'imam, le Conseil de la révolution et le gouvernement de prendre des mesures de clémence qui avaient fait l'objet d'une soigneuse élaboration et avaient été cent fois annoncées comme « *imminentes* ».

Comme l'a dit à l'A.F.P. un intellectuel iranien, les geôliers de l'ambassade des Etats-Unis sont « *des enfants qui se réclament d'un grand-père autoritaire et lointain, mais qui ont fini par abuser* ». « *A présent,* a-t-il encore ajouté, *il faut qu'ils cessent de jouer : les adultes ont décidé de les surveiller, ou, du moins, d'essayer...* »

En attendant, les otages — dont le nombre exact continue à faire l'objet de multiples interrogations — en sont à leur cinquante-quatrième jour de détention. La décision de les remettre en liberté appartient-elle à l'imam, et à lui seul, ou, comme c'est à craindre, celui-ci doit-il composer perpétuellement avec ceux qui s'en disent les « *propriétaire* » ? Il semble bien que le « *grand-père* » de Qom n'ait plus désormais les moyens de se faire obéir de ses « *petits-enfants* » qui, s'ils se réclament de lui, n'en font cependant qu'à leur tête.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

CORRESPONDANCE

A propos des vedettes de Cherbourg

A la suite de l'article sur « les vedettes de Cherbourg », publié dans le Monde *du 27 décembre, où l'amiral Lemon conteste les affirmations de l'ancien préfet de la Manche, M. Jacques Bruneau, ce dernier nous écrit :*

Il semble que l'amiral Lemon ait répondu à la radio d'Israël, dimanche dernier, sur cette affaire sans avoir lu l'article *in extenso*, car celui-ci contient les preuves formelles que, quatre jours avant le départ des vedettes, les rapports de police en avaient informé M. Pompidou et les ministres intéressés. A l'affirmation de l'amiral israélien, que la France fit rechercher les vedettes vers le nord, je puis répondre que c'est faux, et que seul un avion de l'aéronavale vit ces vedettes, trop rapide, pour être poursuivies par voie de mer, *dans le golfe* de Gascogne, avant qu'un journaliste ne les signale à Gibraltar.

Le chapitre du livre qui paraîtra prochainement, où je traiterai de ce problème, sera encore plus complet et donnera de multiples autres preuves que rien n'a été fait, en connaissance de cause, pour retenir ces vedettes en France.

AFRIQUE

Algérie

UN AN APRÈS LA MORT DU PRÉSIDENT BOUMEDIENE

La décrispation du climat politique n'a entraîné aucun changement fondamental

De notre correspondant

Alger. — L'Algérie a célébré, jeudi 27 décembre, avec discrétion et recueillement, le premier anniversaire *de la mort* du président Boumediène. Dans la matinée, le président Chadli Bendjedid, escorté par tous les membres du comité central du F.L.N., s'est rendu au cimetière d'El Alia sur la tombe de l'ancien chef d'Etat.

Dans le pays, se sont déroulées des cérémonies devant les monuments aux martyrs de la révolution, des veillées religieuses et culturelles et des marches silencieuses. Mercredi, le comité central avait décidé de donner à l'aéroport d'Alger-Dar-el-Beïda (Maison-Blanche), ainsi qu'à l'université des sciences et techniques de Bab-Ezzouar, qui se trouve à proximité, le nom de l'ancien président, dont la mort a profondément secoué l'Algérie.

La succession pourtant s'est déroulée sans heurts, dans le respect de la légalité. La « *libéralisation* » vivement souhaitée par certains, farouchement combattue par d'autres, n'a pas eu lieu. Le président Chadli Bendjedid ne manque pas une occasion de rappeler sa détermination de respecter les orientations socialistes fixées par la charte nationale et le quatrième congrès du F.L.N. en janvier. Aucun des choix économiques faits du vivant de Boumediène n'a été remis en cause, même ceux les plus critiqués par certains milieux, telle la nationalisation du commerce extérieur. Les objectifs du prochain plan donnent certes lieu à de vives discussions en raison des correctifs à apporter, mais aucun des responsables n'a contesté *fondamentalement la toute-puissance* de l'Etat *dans* le secteur économique.

Sur le plan politique, le président Bendjedid s'est attaché à traduire dans les faits la volonté *exprimée au congrès de donner* la primauté au F.L.N. et de le restructurer. Il a soutenu l'action menée en ce sens par la coordonnateur du parti, M. Yahiaoui. Il a réuni régulièrement le bureau politique qui a été saisi de tous les dossiers importants. Le comité central, plus haute instance politique du pays, joue également le rôle que lui attribuent les textes. Le chef de l'Etat, qui a gardé tous les pouvoirs de son prédécesseur, s'est attaché, ainsi qu'il l'avait annoncé, à faire fonctionner les institutions dans un esprit de dialogue et afin que chacun puisse assumer ses responsabilités.

Les langues se délient

La qualité du débat budgétaire qui vient de se dérouler à l'Assemblée populaire nationale où *l'on a même vu des députés inter*peller le gouvernement et réclamer une commission d'enquête sur certains dossiers, en constituait un indice révélateur. Une petite brise a soufflé également sur l'information. La presse cerne désormais les problèmes réels du pays de plus près et évite de moins en moins les sujets gênants. Elle commence même à se faire l'écho des grèves pour les dénoncer et prôner l'esprit de dialogue.

Le climat est incontestablement plus détendu que par le passé, les langues se délient plus aisément, les opinions non conformistes sont tolérées. Le régime du président Boumediène avait un peu relégué aux oubliettes tout ce qui précédait « *le redressement révolutionnaire du 19 juin* ». Il est moins périlleux désormais d'évoquer le passé et *ses acteurs, mais l'accent est sur*tout mis sur le déclenchement de la lutte armée en novembre 1954, le 19 juin 1965 ne constituant plus qu'un épisode de la révolution algérienne.

L'Algérie connaît donc à tous les niveaux une plus grande liberté d'expression, mais aucun changement fondamental ne s'est produit. Les mesures prises dans la foulée de l'élection présidentielle — libération de certains condamnés pour crime politique, levée partielle des mesures frappant M. Ben Bella, suppression de l'autorisation de sortie du territoire, rétablissement de la liberté de prône dans les mosquées — n'ont pas eu de suites. Le président Bendjedid a maintes fois rappelé la règle du jeu et les limites du dialogue avec les *opposants et les contestataires :* pas question de revenir sur le parti unique ni de modifier la charte nationale.

Les exilés peuvent rentrer à condition de se plier à la discipline commune. Encore faut-il, (allusion, dit-on ici, à des hommes comme M. Boudiaf), qu'ils ne se soient pas compromis avec le *Maroc*. Aucun des opposants réfugiés à l'étranger n'est rentré, bien que des contacts aient eu lieu avec certains d'entre eux, comme le colonel Zbiri, M. Aït Ahmed ou encore M. Ali Mahsas. Seul M. Boumaza est venu passer quelques jours en Algérie au moment de l'Aïd el Kebir pour « prendre *le* vent ». *Quant* à M. Ben Bella, il est toujours confiné dans sa villa de M'Sila, sur les hauts plateaux, où il fait l'objet d'une surveillance étroite. Et sa libération définitive, annoncée à plusieurs reprises comme imminente, ne semble pas prévisible dans un avenir proche, du moins laisse-t-on entendre, tant que la région connaîtra les tensions actuelles en raison du conflit *saharien*.

DANIEL JUNQUA.

● *M. Bouteflika*, ministre, conseiller du président Chadli Bendjedid et membre du bureau politique, a participé, jeudi 27 décembre, à la deuxième journée des travaux du comité central du F.L.N. A l'exception d'un bref séjour pour assister à une réunion du bureau politique, le 3 octobre, l'ancien ministre des affaires étrangères séjournait depuis près de neuf mois à l'étranger. Son état de santé nécessitant des soins explique en partie, sans doute, cette longue absence, mais il semble aussi qu'il ait voulu prendre ses distances après qu'il fut mis en minorité dans les semaines qui suivirent la mort du *président* Boumediène. — *(Corresp.)*

Zaïre

L'opération d'assainissement monétaire décidée par le président Mobutu est inspirée d'un précédent belge

De notre correspondant

Bruxelles. — L'opération particulièrement spectaculaire d'assainissement de la monnaie zaïroise décidée par le président Mobutu (*le Monde* du 27 décembre) comporte des risques politiques certains. Si, cependant, le chef de l'Etat zaïrois réussit à imposer cette épreuve sans remous importants, il fournira la preuve que son pouvoir reste solide.

En pratique, tous les billets de banque sont retirés de la circulation et échangés contre de nouvelles coupures, sauf la plus petite, de 1 zaïre, équivalent d'un peu moins de 1 franc français au cours libre, de 2 francs français au cours officiel. Les particuliers ne pourront échanger plus de 3 000 zaïres.

La mesure prise par Kinshasa a non seulement pour but d'assainir la circulation monétaire, selon les recommandations pressantes du Fonds monétaire international, mais encore de sévir contre la corruption. Au cours des dernières années, de fabuleuses fortunes s'étaient bâties au Zaïre et l'opération en cours risque de leur porter un coup fatal. Comme en Belgique en 1944, les gros détenteurs de fonds s'efforcent de trouver des prête-noms parmi les *citoyens* les plus pauvres. Mais les délais sont très brefs.

En 1944, le gouvernement belge en exil à Londres avait imposé le blocage des billets en circulation peu après la libération : 2 000 francs par personne pouvaient être échangés immédiatement. Le solde des billets non échangés devait être déposé à la banque et les avoirs ainsi bloqués ne furent libérés progressivement qu'en quatre ans. L'objectif du ministre des finances de l'époque, *M. Camille Gutt* (comme celui du président Mobutu aujourd'hui) était de réduire la circulation monétaire (considérablement gonflée pendant les années de guerre) pour combattre l'infla*tion, mais aussi de rendre indis*ponibles les sommes considérables amassées par les trafiquants du marché noir et les « profiteurs de guerre ». Selon les calculs de M. Gutt, sur les 100 milliards de billets en circulation, 12 à 13 milliards ne devaient pas être déclarés.

On devait attribuer plus tard à cette opération le mérite du « miracle belge », le redressement exceptionnel de l'*économie et des* finances du pays, mais au même moment l'explosion de colère fut telle que l'on crut longtemps à la chute du cabinet Pierlot. Le président Mobutu *fera* donc lui aussi plus de mécontents que de satisfaits.

PIERRE DE VOS.

LES « MASSACRES » DU KASAI

Des élus avaient réclamé dès juillet une commission parlementaire d'enquête

Des lecteurs zaïrois nous ont fait parvenir le texte d'une lettre adressée le 23 juillet dernier à M. Iléo Songo Amba, président du Conseil exécutif (Assemblée nationale) du Zaïre, au nom du groupe parlementaire du Kasaï oriental, par quatre députés, dont M. Shambuyi Makanda Mpinga, président de ce groupe. Les signataires de ce texte évoquent en ces termes les « massacres » du Kasaï (*le Monde* des 11 et 12 novembre) :

« *C'est avec une très grande tristesse et une grave consternation que nous portons officiellement à votre connaissance, en notre qualité d'élus de la région du Kasaï oriental, les lugubres nouvelles qui nous sont parvenues à partir du samedi 21 juillet sur les tueries perpétrées dans la journée du vendredi 20 juillet 1979 sur la population à Mbuji-Maji par la gendarmerie nationale, et qui ont amené une tension et une haine dans la région, susceptible de conduire à un soulèvement de la population.*

» *Selon les informations en notre possession, des tueries auraient été perpétrées au-delà de la localité de Tshikama sur les personnes de jeunes gens qui procédaient au creusement du diamant sous l'encadrement d'un premier groupe de militaires, comme c'en est devenu une habitude que nous n'avons cessé de dénoncer dans nos rapports de vacances, surtout celui d'octobre 1978.*

» *Le second groupe de militaires, surtout femmes militaires arrivées sur le lieu, aurait immédiatement commencé à tirer sur ces creuseurs sans aucune sommation, ni avoir procédé aux arrestations comme le prescrit la loi.*

» *Toujours selon les informations en notre possession, il y aurait ainsi plus de cent cinquante tués selon les uns, voire même deux cent trente selon les autres.* »

Après avoir vivement critiqué l'attitude des dirigeants zaïrois, les signataires de ce document concluent :

« ... *Permettez-nous de vous dire qu'au nom de la loi, nous demandons au bureau du Conseil législatif d'ordonner de toute urgence une commission parlementaire d'enquête qui doit faire la lumière sur cette situation et proposer une solution salutaire destinée à mettre définitivement fin à cette situation qui a trop duré.* »

Les enfants-prolétaires du tiers-monde

III. — COTE-D'IVOIRE : les laissés-pour-compte du développement

Le travail, l'exploitation des enfants demeurent très répandus dans le tiers-monde. En Afrique, le Bureau international du travail avance le chiffre de 9,6 millions de moins de quinze ans ayant une activité. Sans doute ce phénomène est-il moins apparent en Afrique noire qu'en Asie du Sud ou en Extrême-Orient (« le Monde » des 27 et 28 décembre). Il n'en reste pas moins fort présent dans des villes tentaculaires comme Abidjan. De même *subsiste-t-il* sous diverses formes dans le monde arabe, malgré les lois l'interdisant.

De notre envoyée spéciale CLAIRE BRISSET

Abidjan. — Karim a aujourd'hui seize ans. Il n'a jamais connu ses parents. « Quelqu'un », dit-il, l'a emmené du nord de la *Côte-d'Ivoire, où il* est né, vers le Mali, puis ramené dans son pays, l'abandonnant, à dix ans, chez un mécanicien de Bouaké, *seconde ville du pays, à trois cents* kilomètres du nord d'Abidjan. « *Le matin*, raconte-t-il, *je devais aller sur le marché de la ville avec la mère de mon patron, qui vendait des légumes. L'après-midi je travaillais à l'atelier de mécanique. Le soir, je faisais le travail de la maison. On me frappait* ». Un jour, à treize ans, Karim est parti travailler dans un hôtel, où il lavait les assiettes, pour 8 000 francs C.F.A. par mois (160 F). Karim s'est de nouveau enfui, vers la rue.

Des cas de ce genre, le Frère Serge (1) en tient des dizaines à la disposition de ses — rares — *visiteurs*. Depuis plusieurs années, il sillonne les rues de Bouaké pour recueillir ces enfants sans attaches familiales qui, *le matin*, vendent de menus objets sur les marchés, portent des paquets ; le soir, ils guettent d'hypothétiques clients devant les *cinémas pour* cirer leurs chaussures, garder leurs voitures et, la nuit, ils dorment sur les trottoirs.

Aujourd'hui, le Frère vient en aide à quelque trois cents adolescents, leur donnant une formation, les plaçant chez des artisans. Une cinquantaine d'entre eux, qui ont le plus souvent perdu toute trace de leur famille, vivent directement avec lui, rassemblés dans une maison inachevée où ils dorment serrés les uns contre les autres. A la saison des pluies, il pleut dans l'une de ces chambrées : « *On dort avec un imperméable* », dit, flegmatique, le Frère Serge.

La majorité des petits ateliers des villes fonctionnent de cette *façon, à l'aide d'enfants et d'ado*lescents non payés, parfois logés chez leur employeur, pour qui ils effectuent, en outre, un important travail domestique. Encore le patron-artisan demande-t-il, pour « accepter » ces enfants dans son atelier, une somme *d'argent variable : 10 000* à 15 000 francs C.F.A. (200 à 300 F) et une bouteille d'alcool. Tel est le tarif que, par exemple, doit acquitter le Frère Serge. De nombreux ateliers de soudure, de mécanique, de menuiserie, de réparations, des garages emploient *ainsi quantité d'enfants* et d'adolescents.

La prostitution juvénile

Ce circuit recoupe ce que l'on appelle pudiquement à Abdijan le « secteur informel », c'est-à-*dire une multitude* de petits *métiers* : cireurs, porteurs, laveurs et gardiens de voitures, dont l'activité est parfois occasionnelle (*pendant les vacances, après* la sortie de l'école) ou permanente: dans cette hypothèse, elle empêche toute possibilité de formation. A *cela s'ajoute une prostitution* juvénile, à « plein temps » ou non, qui va croissant dans toutes les grandes villes d'Afrique. La prostitution tend à s'institutionnaliser et à se criminaliser : apparaissent donc les souteneurs, blancs ou noirs, les réseaux, la monétarisation, qui remplace la pratique ancienne des « cadeaux ».

Dans les campagnes, la vie des enfants est toute différente ; elle n'est pas toujours beaucoup plus *facile, car l'enfant doit*, très jeune, fournir auprès de sa famille un important travail, qui s'ajoute parfois — pour les filles *surtout* — à l'activité scolaire. « *Nous nous sommes étonnés*, disent à Abidjan les responsables du ministère de l'enseignement primaire et de l'éducation télévisuelle, *des résultats relativement médiocres des filles : nous nous sommes ainsi aperçus qu'elles sont accablées de tâches ménagères.* » Dès 6 heures du matin, avant d'aller à l'école, elles pilent, allument le feu, vont chercher l'eau, s'occupent des plus petits... Il est fréquent que les familles évitent d'envoyer à l'école une ou deux de leurs filles, généralement les aînées, pour qu'elles effectuent le travail domestique. Il y avait, en 1977-1978, environ 500 000 garçons dans l'enseignement primaire, pour 360 000 filles.

Mais les enfants des zones rurales restent insérés dans un réseau familial qui les protège, au moins affectivement. Cela tant qu'ils ne seront pas à leur tour absorbés par une urbanisation qui, en Côte-d'Ivoire, est totalement débridée. Elle y atteint le taux le *plus élevé de l'Afrique* de l'Ouest. Abidjan comptait, en 1946, 45 000 habitants ; ils sont 1 200 000 aujourd'hui, et ce chiffre augmente année après année. Si puissante qu'ait été la tradition protectrice des enfants, on conçoit qu'elle ne puisse résister à un tel mouvement.

Il faut donc, pour comprendre cette désagrégation de structures anciennes, s'interroger sur *le rythme de développement du* pays. Développement économique, industriel et agricole. Développement scolaire aussi, car les au*torités ont fourni sur ce plan*, depuis l'indépendance, un effort à la mesure de leurs ambitions économiques. Près du tiers du budget est consacré aux dépenses éducatives. En 1968, une formule de scolarisation par la télévision — faute de maîtres et d'équipement — a été choisie, dont les résultats apparaissent aujourd'hui : les deux tiers des enfants sont alphabétisés, soit environ le double des résultats obtenus dans la plupart des pays limitrophes. Encore le réseau de la télévision scolaire, centré à Bouaké, n'a-t-il pas encore atteint les villages les plus reculés : il couvre près de 80 % du territoire, avec de fortes inégalités régionales, au détriment du Nord, notamment. *Le taux de scolarisation* devrait donc augmenter encore dans les années qui viennent.

Mais la Côte-d'Ivoire paye, d'une certaine façon, la rançon de ce succès. L'un des buts de l'éducation télévisuelle était d'éviter les déplacements des enfants *vers les villes. En ce sens*, elle a échoué, car le résultat inverse s'est produit : ceux des enfants que le réseau éducatif a touchés ne restent pas volontiers dans le secteur rural. Il devient très dif*ficile de fixer à la terre* ceux qui sont alphabétisés. Le gouvernement tente, depuis plusieurs années, de remédier à cette désaffection, en modifiant le contenu de l'enseignement, en rallongeant le cycle primaire, en encadrant davantage les paysans. Le courant n'en existe pas moins, puissant, d'exode vers les villes, vers Abidjan *surtout*, d'une main-d'œuvre juvénile que le chômage rend facilement exploitable.

L'éclatement des traditions

D'autant qu'existe un autre phé*nomène dont les effets se conju*guent avec le premier : l'éducation secondaire ne peut guère absorber, faute de moyens, plus de 10 à 15 % des enfants qui sortent du primaire. L'entrée en sixième, demeurée un concours, apparaît comme un système guillotine, un mode de reflux autoritaire, chaque année, de plusieurs centaines de milliers d'enfants, alphabétisés certes, mais nullement préparés à une vie professionnelle.

S'ajoute à cela le phénomène des « tuteurs » : les enfants qui ont eu la chance d'accéder à l'enseignement secondaire ou ceux qui tentent désespérément d'y entrer sont souvent envoyés dans les villes, seuls, et confiés, *faute* d'internats en nombre *suffisant*, à un « tuteur » qui peut n'avoir aucun lien avec leur famille. Ce tuteur est rarement rétribué, et *se fait indemniser en faisant* travailler l'enfant. Ce travail peut prendre les formes les plus diverses, de la simple participation aux tâches domestiques à l'exploitation caractérisée, sexuelle *parfois lorsqu'il s'agit de* fillettes.

Il existe aussi une fuite spontanée d'un certain nombre d'enfants hors de leur milieu familial. L'éclatement de traditions culturelles — même la diminution relative de la polygamie — a distendu les structures familiales anciennes — au profit de rien, — provoquant l'abandon de fait d'un certain nombre d'enfants élevés par des *femmes qui ne sont pas leurs* mères et que l'on dénomme, en Côte-d'Ivoire, des « marâtres ». Le Frère Serge a ainsi reçu des enfants venus spontanément, seuls, d'Abidjan — par un train de marchandises — qui n'avaient pu supporter cette situation. Ils sont, eux aussi, la proie facile de toute forme d'exploitation.

Le travail des enfants n'a jamais pris, en Afrique noire, l'ampleur qu'on lui connaît ailleurs dans le tiers-monde. Mais il est certain que son extension la menace, comme l'indique le B.I.T. pour le Nigéria, puisque la paupérisation absolue de nombre de familles fait de ce travail une condition même de leur survie.

(1) Frère Serge Redureau - B.P. 1160 Bouaké, Côte-d'Ivoire.

Prochain article :

L'AMÉRIQUE LATINE

« Village d'enfants S.O.S. »

Dans l'une des banlieues les plus pauvres d'Abidjan, envahie par la boue à la saison des pluies, et qui compte plus de *deux cent cinquante mille personnes*, existe depuis dix ans le premier « village d'enfants S.O.S. » (1) créé en Afrique. Y vivent deux cents enfants, répartis en seize maisons, où les responsables ont voulu reconstituer des sortes de familles. Il s'agit essentiellement d'enfants abandonnés, parfois dès leur phénomène nouveau en Afrique *qui accompagne, lui aussi*, l'urbanisation.

(1) B.P. 13936. Abobo Gare - Côte-d'Ivoire.

Monde arabe : utiles dès l'âge de raison

De notre correspondant JEAN-PIERRE PERONCEL-HUGOZ

Le Caire. — Dans les rues du Caire de grands panneaux coloriés célèbrent l'Année de l'enfant. A leurs pieds, s'activent des garçonnets de huit-douze *ans, portant* des couffins de sable ou préparant le casse-croûte des ouvriers. Ce sont les fils des paysans sans terre ayant suivi *à la ville leurs* pères embauchés comme manœuvres sur les chantiers de la grande cité.

6,8 % des enfants de moins de quinze ans appartiennent à la population active en Egypte, 2,8 % au Maroc, 3 % en Syrie, 4,6 % *en Tunisie*, 1,8 % en Algérie. Un peu partout dans le monde arabe des *législations modernistes* interdisent le travail des enfants et rendent *la* scolarité obligatoire jusqu'à la *nubilité*. Mais que valent, au regard de la réalité, les chiffres présentés par les gouvernements aux organisations internationales et les lois dont les manufactures *des faubourgs et les villages* en terre battue ignorent jusqu'à l'existence ? Ce qui frappe précisément, du Maghreb à la péninsule arabique, c'est *la part* importante prise par les enfants et les adolescents dans l'activité économique.

Les Arabes adorent *les* enfants, mais ceux-ci, pensent les milieux traditionalistes et populaires, « *doivent être utiles à leur famille dès l'âge de raison* ». Dans les épiceries de campagne, des petits garçons de dix ans remplacent couramment leur père, et on rencontre des bergers du même âge, surveillant avec le plus grand sérieux moutons et chameaux sur les hauts plateaux d'Afrique du Nord. En Egypte, il est admis que seules les petites mains des *enfants peuvent soigner les* délicates plantes à fleurs jaunes donnant le coton. Selon une étude publiée il y a quelques années par *Mme Cérès Wissa-Wassef*, dans la revue *Orient*, « *le taux de participation* [au travail] *des groupes d'âge dix-neuf ans et dix-quatorze ans atteint pour le premier 14 % et peut aller, dans certaines régions, jusqu'à 22 %, et pour le second 28 %* ». Les journaux cairotes estiment qu'actuellement de 25 à 30 % des petits Egyptiens *d'âge scolaire travaillent* au lieu d'aller à l'école.

Corrigés à la moindre faute

Le travail des mineurs est accompli dans des conditions souvent encore *plus dures* que *celles réservées* aux adultes arabes, elles-mêmes rarement satisfaisantes au regard des *normes du Bureau* international du travail. Quant au salaire, lorsque l'enfant commence à travailler il n'est pas *exceptionnel qu'il se limite à un peu de* nourriture, à l'apprentissage et parfois au logement. Chez le mécanicien ou le dinandier, le petit apprenti de *huit-douze* ans est corrigé à la moindre faute, y compris devant les clients. *Ici et là*, comme Ben Bella à Alger, on a voulu supprimer les petits cireurs, mais qui des marchands de journaux, courent *pieds nus la nuit* sur l'asphalte des capitales arabes et qui, souvent, ont à peine l'âge de raison ?

Et *qui, vivant dans une* ville arabe, n'a entendu les pleurs et les cris des petites bonnes de dix ans venues du bled pour s'engager chez cette moyenne bourgeoisie qui *veut être servie* comme les anciens colonisateurs ou les ex-pachas, mais n'a pas les moyens de se payer de vrais domestiques ? A Doqqi, banlieue cairote où vit la classe moyenne, telle petite femme de *ménage* de huit ans, présente chez ses patrons du matin à dix heures du soir, nourrie, non logée, gagne 500 piastres par *mois (environ* 35 F). Son cas n'est pas unique.

Toutefois, dans les sociétés arabo-islamiques, les fillettes sont moins *fréquemment mises à contribution*, pour les emplois à l'extérieur, que les garçonnets, sauf dans les milieux très modestes. Mais les tisserandes maghrébines, à peine hautes comme trois pommes, accomplissent depuis des siècles, souvent dans le cadre familial, une tâche compliquée où se combine l'effort manuel et la création artistique.

En tout cas le mariage précoce des filles, à douze-treize ans (1), *pratiqué malgré les lois* des divers pays arabes ne l'autorisant généralement pas avant seize ans, fait très vite, pour les fillettes, succéder les soins ménagers au labeur rémunéré. D'après l'ouvrage de Mme Souad Chater, *la Femme tunisienne, citoyenne ou sujet ?* (Maison tunisienne de l'édition, 1976), le taux d'activité professionnelle féminine le plus élevé (6,8 %) se rencontre chez ses compatriotes de *quatorze* à vingt-quatre ans ; il tombe ensuite à 5 %.

Le développement de la scolarisation, particulièrement accentué dans les pays comme le Liban, l'Egypte, l'Algérie, la Tunisie, la Cisjordanie, devrait normalement faire reculer le pourcentage des enfants au travail. Divers témoignages montrent que c'est loin d'être *toujours le cas et que*, la classe achevée, de nombreux écoliers exercent un emploi l'après-midi, ou même une partie de la nuit. Selon la presse *beyrouthine, des* filles et des garçons palestiniens de cinq à quinze ans travaillent de dix à douze heures par jour, lors des récoltes dans la vallée du Jourdain.

L'Année de l'enfant a-t-elle permis au *moins d'attirer* l'attention sur des pratiques qu'expliquent certes, dans la majorité des Etats arabes, les coutumes, l'ignorance, la pauvreté et les nécessités économiques, mais qui n'en sont pas moins contraires aux idéaux de protection de l'enfance officiellement prônés aujourd'hui par l'ensemble de la communauté internationale ?

(1) Selon une coutume populaire bien ancrée, basée sur le fait reconnu que Mahomet consomma son union avec Aïcha alors que celle-ci n'avait que neuf ans, les musulmans traditionalistes sont nombreux à penser, avec l'imam Khomeiny, que « *l'un des bonheurs de l'homme consiste à ce que sa fille n'ait pas ses premières règles dans la maison paternelle, mais dans celle de son mari* ».

EUROPE

Suède

La crise économique mondiale provoque un examen autocritique du système

Les divers sondages d'opinion publiés au *mois de décembre en* Suède confirment la tendance relevée lors des élections législatives de septembre : les conservateurs poursuivent leur progression et sont aujourd'hui, de loin, le plus grand parti « bourgeois », tandis que les centristes et les libéraux perdent de nouveau du terrain. Dans l'opposition, les sociaux-démocrates et les communistes consolident leur position ; mais les deux blocs de la vie politique suédoise demeurent de force pratiquement égale.

En cette période post-électorale qui est un peu l'heure des bilans, certains dirigeants, des éditorialistes et des intellectuels jusqu'ici particulièrement effacés mettent subitement et sévèrement la Suède en accusation. Cette forme d'autocritique illustre le climat de morosité et de résignation qui s'est amplifié en Suède depuis le début de la crise économique en 1977. Cette interrogation — qui concerne le « modèle suédois » comme les objectifs des formations politiques — porte aussi sur le comportement des partis au lendemain du référendum sur l'énergie nucléaire, qui aura lieu en mars 1980, *et sur les solutions à trouver aux problèmes* nouveaux qui se poseront dans les années 80.

De notre correspondant

Stockholm. — *« Qu'est-ce qui ne va pas en Suède ?,* écrivait récemment le plus grand quotidien *Expressen*, comment *ce fait-il que d'aussi bonnes intentions aient conduit à autant d'erreurs ? Pourquoi un boom économique fabuleux n'a-t-il pas permis de créer une société humaine et chaleureuse ? Le modèle suédois ne fonctionne plus et n'est plus cité en exemple. Nos amis étrangers, et les plus fidèles d'entre eux, se demandent avec anxiété où nous allons. Nos réformistes sociaux-démocrates et libéraux étaient persuadés, il y a dix ans encore, qu'une croissance économique forte apporterait le bonheur comme sur un plateau. La croissance a été rapide, les inégalités ont été rapidement réduites et, pourtant, le résultat n'est pas le bonheur. »*

L'éditorialiste dressait un catalogue des échecs : les réformes scolaires, le chômage des jeunes, les cités-dortoirs, le remembrement des communes qui a éloigné le citoyen du centre de décision, la solitude, l'alcoolisme qui est *« notre plus grande maladie sociale »*, pour conclure qu'un nouveau modèle suédois s'impose : *« la société humaine »*.

Quelques jours plus tard, dans le même journal, M. Per Ahlmark, ancien ministre du travail et ex-président du parti libéral, qui abandonna brusquement la politique pour des raisons personnelles en 1978, qualifiait la dernière campagne électorale de *« sombre lutte pour le pouvoir, sans idées, sans espérance ni esprit de combativité »*, ce qui explique à ses yeux le mépris croissant des Suédois pour la classe politique. Il ajoutait : *« Les idées étaient usées, les recettes surannées, les dirigeants ont peur de l'innovation, trois partis s'efforcent laborieusement de gouverner ensemble mais ce que nous voyons, c'est un pays et un gouvernement sans joie, sans rêve, sans idées précises sur l'avenir. »*

Le débat est amorcé dans la presse socialiste

Troisième personnalité profondément déçue, M. Per Gahrton, l'un des députés libéraux les plus en vue. Il vient de claquer la porte du Parlement et de son parti en déclarant que les travaux parlementaires n'étaient qu'un *« bluff démocratique »*. Les décisions étant prises par les états-majors, les députés, qui respectent trop à son avis la discipline de vote, n'ont plus qu'à sagement entériner les textes qui leur sont soumis. Par la même occasion, il accusait les dirigeants libéraux d'être des technocrates ignorant totalement l'opinion de la base, notamment *sur la question de l'énergie nucléaire*, et qui n'ont pour seule ambition que de se maintenir au pouvoir. M. Ullsten, leader du parti libéral et ministre des affaires étrangères, a eu toutes les peines du monde à se défendre et n'a d'ailleurs pas été convaincant.

Ce malaise général s'est également fait sentir dans les rangs sociaux-démocrates. Le parti considérait apparemment que le premier *échec de 1976* n'était qu'un accident de parcours résultant d'une campagne antisocialiste *« malhonnête »*. Certes, en septembre dernier, les socialistes ont légèrement amélioré leur score, mais ils n'ont pas atteint leur principal objectif qui était de regagner le pouvoir ; c'est la raison pour laquelle ce succès est ressenti par de nombreux militants comme une défaite qu'il convient d'analyser.

L'examen de conscience souhaité par beaucoup au lendemain des législatives de 1976 n'a jamais eu lieu, mais il semble que, cette fois, le débat se soit amorcé dans la presse socialiste et également à la radio et à la télévision qui y consacrent une large place. Certains demandent la réunion d'un congrès extraordinaire dès l'année prochaine pour définir les grandes options des années 80. Mais M. Palme a écarté cette idée pour des raisons essentiellement financières.

D'autres, ils sont rares, vont jusqu'à réclamer la démission du dirigeant du parti dont la personnalité est trop liée à une image technocratique de la social-démocratie. Toutefois, la position de M. Palme ne semble pas menacée et on voit mal d'ailleurs qui pourrait le remplacer pour le moment, sinon un autre *« gestionnaire »*. Les thèses les plus intéressantes sont développées dans la revue idéologique *Tiden* (le Temps) qui a consacré son dernier numéro à une analyse du débat électoral et du message pour le moins terne et hésitant donné par la social-démocratie qui fait continuellement référence au passé.

Curieusement, dans ce débat et dans ce pays où les organisations de masse jouent un rôle prépondérant, on commence à reparler de responsabilité individuelle et du *« moi »*. Ce n'est plus seulement le cheval de bataille des conservateurs. M. Sven Hulterström, conseiller municipal de Göteborg, écrit par exemple : *« Nous, sociaux-démocrates, parlons continuellement de solidarité entre les générations et de communauté, mais force est de constater que ces idées sont aujourd'hui diffusées sous forme de tracts et de brochures dans les boîte aux lettres en période de campagne électorale. Beaucoup de Suédois se contentent d'assumer leur solidarité avec les plus faibles en versant une fois par mois leurs impôts et souvent ils trichent. Les citoyens ont exigé pendant quarante ans beaucoup de l'Etat dans le domaine social, l'Etat a largement répondu à leurs revendications, le moment est peut-être venu d'exiger un peu plus des individus. »*

La loi sur la participation des salariés

Pour d'autres membres du parti les problèmes actuels de la social-démocratie viennent du fait qu'elle hésite à s'engager dans la voie de la démocratie économique, *« dernière étape du processus de démocratisation de la société »*. Dans ce domaine les résultats obtenus jusqu'ici ont été atteints à l'aide de moyens pesants : renforcement des lois, des règlements, des contrôles et par conséquent de la bureaucratie impopulaire. La fameuse loi sur *la participation des salariés aux* décisions, loi votée en 1975 et présentée à l'époque par M. Palme comme la réforme la plus importante depuis l'introduction du suffrage universel, n'est toujours pas appliquée dans le secteur privé. Dans l'administration l'expérience montre qu'elle ne fait que retarder les décisions puisque l'employeur a toujours le dernier mot.

En ce qui concerne les fonds de salariés visant à rendre ceux-ci copropriétaires des entreprises — autre élément de la démocratie économique — le parti, contrairement au syndicat L.O., est toujours sur la défensive. Ces hésitations font que beaucoup *de militants se demandent ce* que veut le parti exactement. M. Palme est partisan à la fois d'une croissance modérée et d'une *société plus humaine. Il estime* que les futures réformes seront plus qualitatives que quantitatives : *« Nous avons à faire face aux effets négatifs de la société industrielle développée, le chômage, la drogue, l'alcoolisme, le dépaysement à l'intérieur de son propre pays. Notre tâche essentielle doit être de résoudre ces problèmes. »*

Vue sous l'angle politique, la stratégie de la social-démocratie suédoise est encore imprécise. Faut-il mener une politique d'opposition systématique comme ce fut le cas entre 1976 et 1979 et se préparer à d'éventuelles élections anticipées au lendemain du référendum *sur le nucléaire au* printemps prochain ? Faut-il comme en Norvège envisager, pour revenir au pouvoir, un rapprochement avec les centristes et les libéraux ? ou bien réfléchir sereinement comme beaucoup de militants le demandent, à l'intérieur du parti, sur les problèmes nouveaux des années 80 qui supposent des solutions nouvelles. Les syndicats organisent des cercles d'études sur ce dernier point actuellement. Le débat en cours, peu habituel en Suède mais vivifiant aussi, qui touche aussi bien les formations politiques que le système suédois en général n'affecte pas, curieusement, le parti du centre bien que cette formation ait perdu 25 % *de son électorat lors de la consultation* de septembre.

ALAIN DEBOVE.

Union soviétique

L'ÉCRIVAIN UKRAINIEN OLES BERDNIK EST CONDAMNÉ A SIX ANS DE CAMP

Moscou *(A.F.P., Reuter).* — L'écrivain de science-fiction Oles Berdnik, membre du groupe ukrainien de surveillance des accords d'Helsinki, a été condamné, mardi 25 décembre, par un tribunal de la ville de Kagarlik (près de Kiev), à six ans de camp à régime sévère et trois ans de relégation pour *« propagande antisoviétique »*, a-t-on appris jeudi de source dissidente à Moscou.

M. Berdnik, âgé de cinquante-quatre ans, avait été, en 1977, l'un des membres fondateurs du groupe ukrainien d'Helsinki. Après son exclusion de l'Union des écrivains, ses œuvres ont été interdites en U.R.S.S. Certaines ont été publiées en Occident. Deux des manuscrits saisis à son domicile auraient servi de pièces à conviction durant le procès.

Ces derniers temps, la répression des défenseurs ukrainiens des droits de l'homme s'est intensifiée. M. Youri Litvine, également membre du groupe d'Helsinki, a été condamné récemment à trois ans de camp, tandis que M. Vitaly Kalinitchinko, du même groupe, a été arrêté, le 29 novembre dernier, et qu'une série de perquisitions ont été opérées chez plusieurs Ukrainiens.

Portugal

LES CONSULTATIONS EN VUE DE LA FORMATION DU PROCHAIN GOUVERNEMENT ONT COMMENCÉ

Lisbonne *(A.F.P., Reuter).* — La publication, le jeudi 27 décembre, des résultats définitifs des élections législatives portugaises du 2 décembre dernier, a déclenché les mécanismes constitutionnels en vue de la désignation du prochain premier ministre.

Mme Maria de Lourdes Pintasilgo a présenté au président Antonio Ramalho Eanes la démission de son gouvernement, qui reste provisoirement en place pour expédier les affaires courantes.

Aux termes de la Constitution, le président Eanes a entrepris de consulter tous les partis politiques représentés au Parlement, avant de désigner le nouveau chef de gouvernement.

M. Francisco Sa Carneiro, quarante-cinq ans, président du Parti social-démocrate (P.S.D.), principale composante de l'Alliance démocratique, coalition conservatrice qui l'a emporté le 2 décembre, sera le premier chef de gouvernement de droite depuis la « révolution des œillets », le 25 avril 1974. Le nouveau Parlement doit se réunir dans les dix *jours*.

Selon les résultats définitifs publiés au *Journal officiel*, l'Alliance démocratique a 121 sièges, le P.S. 74, *l'Alliance peuple uni* (coalition du P.C. et du Mouvement démocratique portugais) 47, l'Union démocratique populaire 1. En outre, le P.S.D. a, sous son propre sigle, 7 élus dans l'archipel des Açores, où l'Alliance démocratique ne présentait pas de candidats communs.

Le taux de participation électorale a été, le 2 décembre, de 82,86 %.

Italie

Un « terroriste repenti » porte de nouvelles accusations contre M. Toni Negri

De notre correspondant

Rome. — Les dépositions d'un « terroriste repenti » semblent bien être à l'origine du vaste coup de filet (dix-huit arrestations) et de l'instruction menée tambour battant depuis le 21 décembre contre d'anciens leaders du groupe gauchiste Potere Operaio, dissous en juillet 1973 et désormais considéré par les enquêteurs comme d'une des matrices du terrorisme de gauche. Cette enquête complète celles commencées à Padoue et à Rome en avril *1979. Il s'agissait* alors de prouver à la fois que l'Autonomie, héritière de Potere Operaio, était une *« bande armée » et que ses* leaders historiques, dont MM. Franco Piperno et Antonio Negri, étaient directement impliqués dans l'enlèvement et l'assassinat d'Aldo Moro.

En huit mois, les preuves formelles de ces accusations n'ont pas encore été fournies devant l'opinion. Avec cette dernière instruction, les magistrats veulent démontrer que les leaders autonomes et M. Antonio Negri en particulier ont joué un rôle fondamental — entre 1973 et 1975 — dans la création des structures clandestines de la lutte armée en Italie, en liaison directe avec les Brigades rouges.

Le principal accusateur de M. Negri et des dix-huit autonomes — supposés tels —, arrêtés *depuis le 21 décembre* est M. Carlo Fiorini, trente-six ans, condamné en novembre 1978 à vingt-sept ans de prison pour l'enlèvement et l'assassinat de Carlo Saronio, sympathisant de Potere Operaio.

La participation à cet épisode constitue l'une des charges retenues contre M. Antonio Negri et la plupart des autres inculpés du 21 décembre.

Les révélations, contenues dans les dépositions de M. Fiorini, ont été publiées le *27 décembre par* le *Corriere della Sera*. Elles n'ont été ni confirmées ni démenties de source officielle. M. Fiorini s'y présente comme *« le bras droit de Toni Negri »* depuis 1971, et affirme avoir joué, personnellement, un rôle de premier plan dans l'organisation des *« structures illégales »* parallèles au groupe d'extrême gauche Potere Operaio.

C'est à cette épouque, entre *1973 et 1975, qu'auraient eu* lieu des rencontres répétées entre MM. Antonio Negri et Renato Curcio, le chef historique des Brigades rouges, en présence de M. Fiorini. A en croire celui-ci, l'ordre du jour de ces réunions portait aussi bien sur l'organisation de l' « intervention » à l'intérieur des usines Fiat de Turin que sur des questions politiques et stratégiques les plus variées.

Il semble, à en croire l'avocat de M. Fiorini, que les dépositions de ce dernier soient le fruit d'interrogatoires menés en prison les *7, 11* et *20* décembre dernier, donc commencés un peu avant l'application du décret-loi du 14 décembre qui prévoit des remises *de peine pour* les *« terroristes* repentis » décidés à collaborer avec la justice.

La clé du comportement du *« grand accusateur »* est, peut-être, déjà contenu dans l'autocritique avec laquelle il avait accueilli.

« Oui, j'ai trahi l'ami et le camarade, mais, alors, je pensais qu' « objectivement ». Carlo aurait contribué à résoudre un urgent problème de financement politique. Je sais que tout cela est aberrant, mais, alors, je pensais être dans le vrai. » (Intérim.)

AMÉRIQUES

Nicaragua

Deux nouvelles personnalités sandinistes de premier plan entrent au gouvernement

Managua *(A.F.P.).* — La composition du nouveau gouvernement nicaraguayen, *comprenant vingt ministres*, contre quatorze dans le précédent cabinet, a été annoncée officiellement le jeudi 27 décembre à Managua. Neuf membres de l'ancien gouvernement gardent leur portefeuille, notamment le commandant Tomas Borge, à l'intérieur, et le Père Miguel d'Escoto, aux affaires étrangères.

Le commandant en chef de l'armée populaire sandiniste, le commandant Humberto Ortega, *a été nommé ministre* de la défense nationale, remplaçant à ce poste le colonel Bernardino Larios, un ancien membre de la garde nationale, qui avait tenté d'organiser un coup d'Etat contre l'ancien président Anastasio Somoza. Le commandant Henry Ruiz prend, pour sa part, le portefeuille de la planification. Il s'agit là d'un renforcement significatif des sandinistes *au sein du gouvernement*, puisque les commandants Humberto Ortega et Henry Ruiz font partie des neuf membres de la direction nationale du Front de libération nationale — organe politique suprême du nouveau régime.

Quelques changements sont intervenus au sein de l' « équipe économique », modérée, mise en place après la victoire sandiniste de juillet dernier. Cependant, le ministre des finances, M. Joaquin Cuadra, *conserve son poste. Le portefeuille de* l'industrie a été attribué à M. Fernando Guzman, celui du commerce extérieur est toujours aux mains de M. Alejandro Martinez, celui des transports a été attribué à M. Dionisio Marenco, celui de la construction à M. Carlos Schutsze, celui de la pêche à M. Carlos Coronel, et celui des minerais à M. Carlos Zarruck.

Des technocrates indépendants ont été nommés à la tête de plusieurs ministères, notamment de neuf départements créés pour prendre en charge l'économie et les services.

Les ministres de l'éducation et de la culture, M. Carlos Tunnerman et le Père Ernesto Cardenal, conservent leur poste. Tous deux sont des personnalités proches des sandinistes.

Un ministère, enfin, a été créé pour administrer les biens confisqués à la famille de l'ex-dictateur Anastasio Somoza.

El Salvador

Par mesure de sécurité

LES ÉTATS-UNIS RÉDUISENT LEUR PERSONNEL DIPLOMATIQUE

Le département d'Etat américain a décidé de réduire le personnel diplomatique en poste au Salvador, par mesure de sécurité devant la violence et l'instabilité qui règnent dans ce pays, ont indiqué, le jeudi 27 décembre, des sources officielles à Washington. *Cet acte* ne démontre aucun désaccord avec la junte au pouvoir à San-Salvador, ont souligné les mêmes sources, rappelant que les *Etats-Unis avaient exprimé leur* soutien au nouveau régime le 15 octobre dernier. Selon les mêmes sources, avant même la destitution du général Romero, Washington avait commencé à réduire le nombre de ses diplomates au Salvador.

Cependant, aucun quotidien de San-Salvador n'a publié la proclamation des ravisseurs de l'ambassadeur d'Afrique du Sud, M. Archibald Dunn, enlevé le 28 novembre par l'organisation de guérilla, le Front populaire de libération. Les ravisseurs ont indiqué qu'ils exécuteraient le diplomate si deux de leurs communiqués n'étaient pas publiés les 26 et 27 décembre au Salvador. *Ils réclamaient en outre leur* publication dans les journaux de cent deux pays le 15 janvier. La première proclamation appelle à *l'insurrection au Salvador* et la seconde demande *« la solidarité des peuples pour lutter contre l'impérialisme et le racisme en Afrique du Sud »*. — *(A.F.P.)*

DIPLOMATIE

M. RENÉ DOISE QUITTE LE SERVICE DE PRESSE DU QUAI D'ORSAY

M. René Doise quittera, le 1er janvier, le service d'information et de presse du ministère des affaires étrangères, auquel il appartenait depuis quinze ans.

Ancien élève de l'Ecole de la France d'outre-mer, engagé volontaire en 1939, M. Doise a servi en Afrique et au ministère de la France d'outre-mer avant d'entrer aux *affaires étrangères*, en 1957. Conseiller à la délégation française au conseil de tutelle, puis à la mission permanente à l'ONU, il avait été nommé, en janvier 1965, au service de presse du ministère et en était sous-directeur depuis 1973. Son amabilité *et ses connaissances encyclopédiques*, qu'il partageait volontiers, en avaient fait l'ami de tous les journalistes, innombrables, *qui ont eu recours à lui* pendant cette période exceptionnellement longue de sa carrière.

Il recevra prochainement une *importante affectation*, et sera remplacé par M. Jean Bressot, actuellement délégué dans les fonctions de sous-directeur du même *service*.

A TRAVERS LE MONDE

Bulgarie

● UN NOUVEAU PRESIDENT A L'UNION DES ECRIVAINS BULGARES. — M. Lubomir Levtchev a été nommé, le 26 décembre, président de l'Union des écrivains bulgares, en remplacement de M. Panteley Zarev, promu au rang d'académicien et de membre du Conseil d'Etat. En revanche, il a été libéré de sa fonction de premier vice-président du comité de la culture en même temps que M. Luben Vassilev. Le ministre de la culture, Mme Jivkova, fille du chef de l'Etat et du parti, sera secondée par MM. Miltcho Guermanov et Pavel Pissarev. D'autre part, la conférence nationale de la jeunesse bulgare, réunie les 24 *et* 25 décembre à Sofia, pour la première fois depuis 1944, a approuvé neuf programmes à *long terme destinés à « garantir à la Bulgarie, dans les dix à quinze années à venir, une place parmi les pays les plus développés »*. — *(A.F.P.)*

Islande

● L'IMPASSE POLITIQUE. — Le président Eldjarn a demandé, jeudi 27 décembre, à *M. Geir Hallgrimsson, chef du* Parti de l'indépendance, de tenter de former un gouvernement. Les chances de M. Hallgrimsson *de mettre fin à l'impasse* politique dans laquelle est plongé le pays, depuis les élections législatives du début de décembre, paraissent minces. Les dirigeants des autres partis représentés au Parlement ont, en effet, déjà annoncé leur intention de ne pas former un gouvernement de coalition avec le Parti de l'indépendance. — *(Reuter.)*

Ouganda

● REPLIS DES TROUPES STATIONNÉES SUR LA FRONTIÈRE SOUDANAISE. — Les troupes ougandaises, stationnées sur la frontière soudanaise, ont été repliées à l'intérieur du territoire ougandais, a déclaré, jeudi 27 décembre, M. Alimadi, ministre ougandais des affaires étrangères, à l'occasion d'une visite à Juba (sud du Soudan). Selon l'agence soudanaise de presse, plus de soixante mille Ougandais se sont réfugiés au Soudan pendant la guerre d'Ouganda. — *(A.F.P.)*

Turquie

● LES OBSEQUES DE M. YILMAZ COLPAN, *conseiller de* tourisme à l'ambassade de Turquie à Paris, victime d'un attentat le 22 décembre sur les Champs-Elysées, ont eu lieu le 27 décembre à Ankara. M. Hayrettin Erkmen, ministre des affaires étrangères, a rappelé que M. Colpan avait été souvent menacé dans le passé et a déclaré que le gouvernement continuera à *« fournir les efforts nécessaires pour que soient arrêtés les coupables et que de tels incidents n'aient plus lieu »*. M. Emile Cazimajou, ambassadeur de France à Ankara, qui assistait à la cérémonie, a exprimé de son côté la douleur ressentie par la France à la suite de ce meurtre. — *(A.F.P.)*

هكذا من الأصل

Le Monde

politique

APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

L'Assemblée nationale autorise le gouvernement à percevoir les impôts et taxes en 1980

Pouvait-il ne rien savoir ? Comment croire que cet ancien ministre des finances, qui excellait lors des marathons budgétaires, n'était pas averti de la loi organique relative... aux lois de finances ? Pourtant, on l'a répété, il se « doutait » de quelque chose ; une sorte d'impression diffuse, diaphane... Quelque chose n'allait pas exactement comme il aurait fallu. Indéfinissable... Donc, il devait savoir.

Dès lors, pourquoi M. Giscard d'Estaing n'a-t-il pas averti le premier ministre de la déviation que prenait la procédure de discussion budgétaire ? Par souci de ne pas empiéter sur les prérogatives du chef du gouvernement ? Noble intention... Ou bien faut-il croire, avec M. Mitterrand, que M. Giscard d'Estaing « avait autre chose en tête » ? A l'évidence, le président de la République ne peut penser à tout. Il ne peut, comme le releva le député de la Nièvre, s'occuper de l'agencement des « jardins le long de la Seine » et saisir en même temps le Conseil constitutionnel.

Reste une dernière hypothèse soulevée jeudi après-midi dans les couloirs du Palais-Bourbon par quelques « mauvais esprits » : M. Giscard d'Estaing dispose dorénavant d'un excellent prétexte pour changer de premier ministre... Mais ce serait là la preuve d'un machiavélisme que l'on ne saurait imputer à un chef de l'État qui, par fonction, est « au-dessus des partis ».

Extraordinaire, cette session l'est à plus d'un titre : voilà un président de l'Assemblée nationale qui écoute sans broncher un député, M. Mitterrand en l'occurrence, qui démontre sans être contesté que le Conseil constitutionnel a rendu sa décision sur la foi du recours déposé par les socialistes et non sur celui de... M. Chaban-Delmas. Et le premier secrétaire du parti socialiste insiste, explique que c'est la décision prise par le président de l'Assemblée nationale qui a été sanctionnée par la haute juridiction ; le maire de Bordeaux reste silencieux, il pense lui aussi à « autre chose ».

Voilà un premier ministre accusé de tous les maux, et notamment « d'ignorer la Constitution, d'oublier la loi », qui choisit de ne pas être là pour se défendre.

Mieux, voilà un ministre du budget qui, lui, est présent, qui répond à l'ironie mordante de M. Mitterrand en intimant à celui-ci le conseil de ne pas se préoccuper des « conditions de fonctionnement des pouvoirs publics ». Décidément, il y a plusieurs lectures possibles de la Constitution ! Pour M. Papon, en tout cas, c'est clair : les élus du peuple n'ont pour mission que de « faire le ménage » chez eux.

Restent enfin ceux par qui, à bien y réfléchir, le « scandale » arrive : secrètement ravis de l'opprobre dont sont couverts le président de la République et M. Barre, mais trop modestes ou trop avisés, les députés R.P.R. ne disent mot. Ils consentent, mais en silence. A moins qu'eux aussi ils pensent à « autre chose ». A l'esprit des lois et au respect de la Constitution, par exemple...

LAURENT ZECCHINI.

Jeudi 27 décembre, conformément à un décret du président de la République, l'Assemblée nationale est convoquée en session extraordinaire. Sous la présidence de M. Chaban-Delmas, la séance est ouverte à 15 h. 15.

A la suite de la décision du Conseil constitutionnel, en date du 24 décembre, qui a déclaré non conforme à la Constitution le projet de loi de finances pour 1980, l'Assemblée nationale examine *un projet de loi autorisant* le gouvernement à percevoir en 1980 les impôts et taxes existants. Après deux suspensions de séance demandées par M. VIVIEN (R.P.R.), président de la commission des finances, la séance est reprise à 17 h. 55.

M. ICART (U.D.F.), rapporteur général de la commission des finances, rappelle que le Conseil constitutionnel a estimé que le budget pour 1980 n'était pas conforme à l'article 40 de la loi organique, « *les première et deuxième parties n'ayant pas été votées de façon distincte et successive* ».

M. PAPON, ministre du budget, indique que le texte dont l'Assemblée est saisie tend à éviter que ne se crée, « *à partir du 1er janvier 1980 un vide juridique* ». Le projet, estime-t-il, est « *essentiel pour le fonctionnement de l'Etat et la vie de la nation ; il s'agit d'une précaution élémentaire* ». M. Papon précise : « *Il est uniquement conservatoire, son effet cessera dès l'adoption de la loi de finances pour 1980.* »

Dans la discussion générale, M. COMBRISSON (P.C., Essonne) déclare notamment : « *Il ne faudrait pas, comme certains s'y essaient — et en premier lieu le président de la République — faire de cette session extraordinaire une pure affaire de procédure.* » Il ajoute : « *Déjà le rejet de l'article 25 avait plongé le petit monde politicien dans la consternation. Certains allaient jusqu'à penser que le pouvoir pouvait tomber comme une feuille morte ; aujourd'hui il en est encore qui sèment les mêmes illusions. C'est le cas du parti socialiste, dont certains responsables n'ont pas hésité à affirmer que « la crise de la majorité apparaît » désormais dans toute son ampleur ». C'est aussi le cas du R.P.R., qui feint de critiquer la politique anti-sociale et anti-nationale dont nombre de ses responsables, membres du gouvernement, assurent la mise en œuvre et l'élaboration.* » « *En fait*, poursuit M. Combrisson, *prétendre aujourd'hui que le gouvernement n'a plus de majorité revient à dédouaner le R.P.R. et à cautionner ses manœuvres politiciennes parfaitement complémentaires de celles du président de la République.* » Le député communiste analyse ensuite le projet de loi de finances pour 1980.

M. MITTERRAND : le président de la République attendait de voir ce qui se passerait

« *Comment se passer de majorité ?* » demande M. MITTERRAND (P.S., Nièvre). « *Il suffit*, indique-t-il, *de ne pas tenir compte des textes, d'ignorer la Constitution, d'oublier les lois, de laisser de côté le règlement : moyens tout simples trouvés tout aussitôt par le premier ministre qui les emploie avec l'ardeur qu'on lui connaît.* » Après avoir rappelé les péripéties de la discussion budgétaire, le premier secrétaire du parti socialiste évoque la décision de M. Chaban-Delmas de commencer la seconde partie de la loi de finances après le vote négatif intervenu sur l'article 25.

Il indique à ce sujet : « *Autrement dit, alors que le groupe socialiste déposait un recours pour voir infirmer la décision prise, le président de l'Assemblée intervenait pour qu'on la confirmât.* » Il ajoute : « *Voilà la situation : un gouvernement qui manque à la loi et qui prend le galop à l'approche du 20 novembre, date limite à laquelle il fallait en avoir fini avec l'examen de la loi de finances en première lecture, sous prétexte de tomber dans une autre situation tout aussi compliquée en vertu de laquelle l'Assemblée n'aurait pu poursuivre ses travaux ; un premier ministre qui, avec le tempérament qu'on lui connaît, décide de ne pas tenir compte de l'insignifiant, c'est-à-dire... de la Constitution et du Parlement !* »

M. Mitterrand évoque « *ce président de la République qui philosophe sur la Constitution, qui médite, qui gémit, on pourrait dire : qui murmure !* ». Il explique ensuite : « *Le 31 octobre, en conseil des ministres, ce pauvre homme si peu entendu du gouvernement lui fait savoir qu'il devrait se décider à respecter... quoi ? Peuh ! la Constitution ! Le remords hantant ses nuits, il attend tout de même le conseil des ministres du 14 novembre pour confier : « Je m'inquiète ! Cela ne va pas ! »* »

Le député de la Nièvre rappelle les propos « *du porte-parole du gouvernement* » qui, par ses déclarations, faites mercredi soir 26 décembre à la télévision, suggérait, selon lui : « *Si quelqu'un est coupable, ce n'est pas le président de la République, ce n'est peut-être pas le Parlement, ce n'est sûrement pas le président de l'Assemblée nationale, ce n'est même pas M. Mitterrand, c'est... le premier ministre !* » « *Mais*, ajoute M. Mitterrand, *que faisait le président de la République pendant ce temps ? Nous pensions qu'il formait un duo harmonieux avec le premier ministre, qu'ils étaient complémentaires !* »

Indiquant que M. Giscard d'Estaing avait la possibilité de demander deux votes distincts en première lecture sur la première et la seconde partie du projet de loi de finances, il observe : « *Si le président de la République, qui peut faire tant de choses, n'a pu obtenir cela, c'est qu'il y a quelque chose de grippé dans nos institutions. Ou bien avait-il autre chose en tête ?* »

M. Mitterrand estime, d'autre part, que les « mises au point » du chef de l'Etat constituaient, à l'égard du premier ministre, « *une dérobade* ». Il ajoute : « *Ce manque de solidarité à l'intérieur de l'exécutif entre le premier ministre et le chef de l'Etat qui préside le conseil des ministres, qui a consenti à ce manquement à la Constitution et attendu de voir ce qui se passerait, cette façon qu'a le chef de l'Etat de se réfugier derrière son gouvernement, pourtant dirigé de façon vétilleuse, cela ne paraît pas correspondre à l'esprit de la Constitution. Au cours des prochains mois*, poursuit M. Mitterrand, *vous verrez le développement d'une campagne d'opinion, et qui visera à rendre chacun d'entre nous, député ou sénateur, responsable des décisions dues aux carences, aux abus du seul exécutif qui moquait la Constitution.* »

M. PAPON : rectifier une erreur d'interprétation

Prenant la parole, M. PAPON assure que le gouvernement « *ne souhaite participer en rien à cette recherche de paternité à laquelle s'est essoufflé M. Mitterrand* ». S'adressant au député socialiste, il déclare : « *Ne vous préoccupez pas des conditions de fonctionnement des pouvoirs publics ; vous êtes assez occupé vous-même à faire le ménage chez vous !* » Le ministre du budget affirme ensuite : « *Quelle meilleure illustration souhaiter du bon fonctionnement de nos institutions que cette procédure de recours au Conseil constitutionnel pour rectifier une erreur d'interprétation ?* » Il ajoute : « *Voilà une preuve que notre Constitution est bonne ; cette Constitution que vous n'avez pas votée, M. Mitterrand !* »

L'Assemblée adopte ensuite l'article unique du projet de loi, qui indique : « *Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 1980, la perception des impôts produits et revenus affectés à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux établissements publics et organismes divers habilités à les percevoir continue d'être effectuée pendant l'année 1980, conformément aux lois et règlements. Est de même autorisée la perception des taxes parafiscales existantes.* »

L'Assemblée repousse un amendement du groupe communiste tendant à taxer les profits réalisés par les compagnies pétrolières, puis, deux amendements des groupes socialiste et communiste relatifs à l'impôt sur le revenu. Elle repousse ensuite successivement : un amendement communiste relatif au taux de T.V.A. ; par 285 voix contre 200, deux amendements des groupes communiste et socialiste tendant à instituer un impôt sur le capital des sociétés ; deux amendements des groupes socialiste et communiste tendant à instituer un impôt sur les grosses fortunes ; un amendement communiste instituant une détaxe partielle du carburant utilisé par les V.R.P. ; par 249 voix contre 201, un amendement communiste visant à détaxer partiellement le carburant utilisé par les chauffeurs de taxi.

Dans les explications de vote, Mme CONSTANS (P.C., Haute-Vienne) *souligne que, « seul dans cette Assemblée, le parti communiste avait appelé à voter contre la Constitution de 1958 »*.

Par 287 voix conre 200, sur 488 votants et 487 suffrages exprimés, l'ensemble du projet de loi est adopté. La séance est levée à 19 h. 50.

M. Labbé indique que le R.P.R. ne votera pas le budget

M. Claude Labbé, rendant compte, jeudi 27 décembre, de la réunion du groupe R.P.R. qu'il préside, a souligné : « *Le Conseil constitutionnel nous a donné raison et il a condamné le premier ministre sur une procédure que nous avons subie et sur laquelle nous n'avions aucun moyen d'intervenir.* » Après avoir indiqué que le R.P.R. avait décidé d'approuver le texte permettant au gouvernement de percevoir impôts et taxes jusqu'à l'adoption du budget de 1980, pour donner « *à l'Etat les moyens d'exister* », il a précisé : « *Nous ne déposerons aucun amendement, nous ne participerons pas à la discussion* [du projet de budget], *nous ne participerons pas à cette véritable « guérilla » qui est menée par l'opposition, qui veut faire durer cette session, et contribuera, volontairement ou non, à la dégradation de l'image du Parlement.* »

Il a ajouté que le R.P.R. se refusait à discuter de nouveau sur le fond, et qu'il suivait le président de la République quand celui-ci parle « *de régler désormais une question de procédure et non un problème de fond déjà amplement débattu* ».

M. Labbé a affirmé que le R.P.R. tient à sa position de fond, c'est-à-dire qu'il ne votera pas le budget. Cette décision, qui conduira le gouvernement à avoir recours à l'article 49, alinéa 3 de la *Constitution* (engagement de responsabilité), a été adoptée à l'unanimité des députés gaullistes présents moins treize abstentions. Le président du groupe R.P.R. a assuré que ses collègues ne feront rien au cours de cette session « *pour ajouter aux difficultés que rencontre le premier ministre* », et il a rappelé que le R.P.R. ne votera aucune des motions de censure qui pourraient être déposées au cours de cette session par l'opposition.

M. CHINAUD REGRETTE L'ATTITUDE DU R.P.R.

Au terme de la réunion du groupe U.D.F., dont il est le président, M Roger Chinaud a indiqué que ses collègues avaient décidé à l'unanimité de ne déposer aucun amendement, ni en commission ni en séance publique, sur le projet de loi de finances pour 1980.

Il a déploré que « *la majorité n'ait pas été capable, après avoir discuté au fond de ce budget, d'éviter de rentrer dans une procédure regrettable* », le maintien de la position du R.P.R. obligeant, a-t-il expliqué, le gouvernement à engager de nouveau sa responsabilité.

Les députés communistes protestent contre « des pratiques autoritaires muselant le Parlement »

Au cours de leur réunion de groupe, les députés communistes ont adopté la déclaration suivante :

« *La session extraordinaire du Parlement, du fait du gouvernement et de sa majorité et suivant les directives du président de la République, va se limiter à la répétition des manœuvres procédurières et politiciennes de la session précédente. Au mépris du pouvoir législatif du Parlement, le gouvernement, avec la complicité de sa majorité U.D.F.-R.P.R., s'apprête — par le recours au vote bloqué et à l'article 49-3 — à empêcher toutes discussions et toutes modifications par les Assemblées du budget 1980.*

» *Le groupe communiste élève une vigoureuse protestation contre ces pratiques autoritaires muselant le Parlement et tentant de discréditer la représentation nationale. Malgré ces entraves,* [il] *défendra les propositions correspondant aux intérêts des travailleurs et du pays. Concernant les recettes, il propose un allégement du poids des impôts pour les petits et moyens contribuables ainsi que des taxes de consommation, compensé par une taxe sur les grandes fortunes, le capital et les surprofits des compagnies pétrolières.*

» *Au sujet des dépenses, il demande que des moyens supplémentaires soient dégagés en faveur de la relance des consommations populaires et du développement industriel et agricole pour lutter contre le chômage en mettant un terme au gâchis que représentent les subventions d'Etat réservées à quelques groupes monopolistes ; et de l'amélioration des services publics, de santé, d'éducation, de logement, des collectivités locales, etc... en vue de lutter contre les injustices et les inégalités sociales.*

» *Une telle politique de recettes réparties plus justement et de dépenses mieux orientées en faveur des travailleurs et de l'intérêt national permettrait, avec des mesures spécifiques, d'aboutir à un équilibre budgétaire et à une lutte efficace contre l'inflation. Pour faire échec aux pratiques autoritaires et antisociales du pouvoir et de sa majorité, dont les manœuvres démagogiques ne doivent tromper personne, les travailleurs et les démocrates doivent développer leur action en vue de soutenir les efforts des députés communistes afin que le budget de la France prenne en compte les besoins populaires et nationaux.* »

M. André Lajoinie, vice-président du groupe, a précisé que les députés communistes ne prendraient pas l'initiative du dépôt d'une motion de censure au cours de cette session extraordinaire, sauf si le gouvernement engageait sa responsabilité dans le cadre de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

LA SITUATION PARAIT UBUESQUE AUX SÉNATEURS

Au Sénat, séance de pure forme, présidée par M. Alain Poher, qui proclame ouverte la session extraordinaire. Le porte-parole du gouvernement, M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat à l'éducation, demande aux sénateurs de se réunir, le lendemain 28 décembre, pour examiner le premier projet, dont l'Assemblée nationale est en train de délibérer. Vu du palais du Luxembourg, l'imbroglio budgétaire apparaît quelque peu ubuesque et plusieurs sénateurs de la majorité n'évoquent pas sans amertume les remerciements que le premier ministre leur avait adressés le 20 décembre : « *Le temps fort de la session*, déclarait M. Raymond Barre, *a été la discussion budgétaire. (...) Je remercie le Sénat d'avoir voté le budget de la France* ». Ceux que le premier ministre remerciait encore, ce même jour, pour « *leurs votes fidèles* » envisageaient sans joie la reprise d'un débat auquel ils venaient de consacrer inutilement 166 heures 45 minutes de discussion publique, dont près de la moitié en séances de nuit.

Seuls les communistes paraissent satisfaits de cette situation, et leur porte-parole, M. Le Pors, après avoir déploré « *les manœuvres qui ont faussé le débat budgétaire* » au cours de la session d'automne, a ajouté : « *La session extraordinaire est une excellente occasion de travailler enfin sérieusement.* »

A. G.

LE BUDGET POUR 1980 POURRAIT ÊTRE EXAMINÉ A PARTIR DU 7 JANVIER PAR LES DÉPUTÉS

La conférence des présidents de l'Assemblée nationale a fixé au lundi 7 janvier le débat de la discussion du projet de loi de finances pour 1980. C'est là, selon certains, « *une prévision optimiste* », compte tenu du travail qui attend les différentes commissions. La commission des finances — qui devait commencer ses travaux dès vendredi matin 28 décembre — ainsi que les autres commissions permanentes de l'Assemblée nationale doivent en effet élaborer des rapports sur chaque fascicule budgétaire, comme si la loi de finances n'avait pas encore été examinée par les députés. On prête au gouvernement l'intention de recourir à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution dès la fin de la discussion générale de la première partie de la loi de finances, ce qui aurait pour effet de ne pas prendre en compte les amendements de l'opposition et d'obliger les groupes socialiste et communiste à déposer chacun une motion de censure, sous peine d'apparaître comme approuvant le projet du gouvernement. Celui-ci utiliserait, d'autre part, la procédure du vote unique, dit « vote bloqué » (article 44 de la Constitution) sur chaque fascicule budgétaire de la seconde partie du projet de loi ; ce qui aurait pour effet de supprimer toute possibilité d'amendement. Le gouvernement engagerait à nouveau sa responsabilité sur la seconde partie du texte et l'opposition déposerait deux autres motions de censure.

POINT DE VUE

Norme constitutionnelle et norme organique

par PIERRE AVRIL (*)

LA décision du Conseil constitutionnel du 24 décembre reproche essentiellement au gouvernement de n'avoir pas procédé « *de façon distincte et successive* » à l'engagement de sa responsabilité sur les deux parties du projet de loi de finances. C'est donc la question du scrutin unique qui est au centre de son argumentation.

Cette décision intervient presque exactement vingt ans après celle qui fixa le 15 janvier 1960, la portée du vote *bloqué prévu* par l'article 44, alinéa 3, de la Constitution. Le rapprochement en est suggestif :

1) Selon la décision du 15 janvier 1960, les dispositions de l'article 44 obligeant l'Assemblée à se prononcer par un seul vote sur tout ou partie du texte en discussion « *ont pour objet de permettre au gouvernement d'obtenir, par une procédure ne mettant pas en jeu sa responsabilité politique, un résultat analogue à celui qui ne pouvait être atteint sous le régime de la Constitution de 1946 et en vertu de la coutume parlementaire, que par la pratique de la question de confiance* ».

Cela signifie notamment, poursuivait le Conseil, que, lorsque le gouvernement demande un vote sur l'ensemble en ne retenant que les amendements qu'il a proposés, le vote à émettre « *porte alors nécessairement et simultanément sur tous les articles (...) du texte, amendés le cas échéant par les dispositions nouvelles proposées ou acceptées par le gouvernement, que ces articles (...) aient été ou non déjà mis aux voix et qu'ils aient été ou non réservés lors de leur examen par l'Assemblée saisie* ».

La prérogative du scrutin unique ne connaît donc aucune restriction, contrairement à ce que l'Assemblée nationale avait tenté d'obtenir par une modification de son règlement que censurait la décision du 15 janvier 1960. Ce qui est vrai pour le vote bloqué de l'article 44, substitut « technique » à la question de confiance, l'est *a fortiori* pour l'engagement de la responsabilité du gouvernement sur le vote d'un texte : la décision suggère explicitement le rapprochement ;

2) Vingt ans plus tard, en sanctionnant les exigences de l'ordonnance du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances, le Conseil constitutionnel confirme une autre jurisprudence, plus récente celle-là, qui contraint le gouvernement au respect de dispositions organiques qu'il avait tendance à négliger lorsque n'existait pas la saisine parlementaire, comme l'observe le professeur Lalumière à propos de la première décision rendue après la révision de l'article 61 (décision du 30 décembre 1974 déclarant non conforme un *article de la loi de finances pour 1975*. *Actualité juridique* 1975, p. 375).

Si l'on peut se féliciter sans réserve de cette évolution, *la décision du 24 décembre 1979 provoque néanmoins une certaine perplexité*. Elle signifie que le scrutin unique n'est pas applicable à la loi de finances *dès lors qu'il aboutirait à lier l'adoption de la première partie* à celle de la seconde, pour lesquelles l'ordonnance du 2 janvier 1959 exige qu'il soit procédé « *de façon distincte et successive* ». Mais l'affirmation met en cause la hiérarchie des normes que le Conseil constitutionnel a précisément pour mission de faire respecter : on discerne mal comment une disposition *organique* comme l'article 40 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 peut restreindre l'exercice des pouvoirs *constitutionnels* du gouvernement dont la décision précitée du 15 janvier 1960 avait souligné le caractère discrétionnaire et général. Vainement objecterait-on que le recours au scrutin unique méconnaît l'article 40 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 : il est fait pour cela, puisqu'il attribue au gouvernement un pouvoir exorbitant *lui permettant de se libérer* des contraintes de la procédure législative ! On ne voit pas comment ce conflit entre des normes inégales peut être tranché sans faire *prévaloir la norme constitutionnelle* sur la norme organique, dans la mesure où celle-ci prévoit que la loi de finances forme un seul projet. A moins de considérer que l'ordonnance du 2 janvier 1959 a une valeur égale à celle de la Constitution ?

(*) Professeur à l'université de Paris-X.

POLITIQUE

APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Quand l'Assemblée bégaie

L'Assemblée nationale, souvent accusée de se répéter, semble maintenant devenue bègue. Elle doit s'y prendre à deux fois pour dire « oui » au budget que lui propose le gouvernement. Elle éprouve tant de peine à articuler cette unique syllabe que M. Barre avait dû, une première fois, lui faciliter la tâche en lui permettant de se borner à ne pas dire « non ». Mais il aurait fallu, selon le Conseil constitutionnel, que les députés exprimassent par deux fois leu rconsentement muet aux recettes et dépenses de l'Etat. On les avait rappelés, jeudi, pour corriger ce manquement aux règles constitutionnelles.

A qui la faute ? *« Au premier ministre, c'est clair »*, disait M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., donnant le ton aux députés de son groupe. Et M. Claude Labbé, président de ce groupe, expliquait que le Conseil constitutionnel avait condamné une procédure irrégulière, imposée à l'Assemblée par M. Barre sans que les députés gaullistes eussent les moyens d'intervenir. Le R.P.R., à en croire ses dirigeants, n'était pas loin de triompher.

Tout de même, il avait fallu deux heures et demie de discussions pour convaincre les députés du groupe de maintenir leur position initiale. C'est M. Jacques Marette lui-même, auteur de l'amendement, qui demandait au gouvernement de réduire de 2 milliards de francs les dépenses prévues pour l'Etat en 1980, qui a proposé à ses collègues du R.P.R. de voter, cette fois, le projet de budget, bien que les économies demandées n'y soient pas inscrites. *« Nous ne voulons pas laisser l'Etat sans budget,* a dit M. Marette. *Puisqu'il ne s'agit que d'une question de procédure, nous pouvons bien voter le projet du gouvernement. »*

Pour M. Didier Julia, c'était compter sans les médias, qui, dociles aux recommandations du pouvoir, ne manqueraient pas d'interpréter cette attitude en disant : *« Le R.P.R. se couche. »* Ce qui signifie que, pour que le mouvement gaulliste conserve sa dignité dans les médias, il faut que M. Barre lui permette de nouveau, grâce au précieux article 49, alinéa 3, de la Constitution, d'appliquer l'adage : qui ne dit mot consent.

Cet argument de circonstance aurait-il suffi à persuader les députés gaullistes qui contemplaient avec un rien d'inquiétude les conséquences institutionnelles de leur *« contribution active »* au travail législatif ? Toujours est-il que M. Michel Debré jugea bon de relever d'un peu de doctrine le plaidoyer de M. Julia. L'ancien premier ministre a expliqué que, pour des gaullistes, la décision du Conseil constitutionnel ne peut être une simple affaire de procédure. *« Il y a des gens,* a-t-il dit, *pour qui se marier à la mairie est une question de procédure. Il y en a d'autres pour qui c'est une question de principe. »* Pour M .Debré, la nécessité d'un vote préalable sur les recettes, avant l'examen des dépenses de l'Etat, est une question de principe. Raison de plus, donc, pour que les députés gaullistes confirment, à cette occasion, la position *« de principe »* qu'ils avaient adoptée lors de leur premier vote sur le budget.

Cette conclusion était aussi celle de M. Labbé. Elle a été adoptée par l'assemblée du groupe, moins treize abstentions. *« Un chiffre qui porte bonheur »*, commentait M. Lucien Neuwirth. Peut-être, mais à qui ? Aux treize apôtres de la conciliation (c'est-à-dire, notamment, Mme Hélène Missoffe et MM. Jean Bonhomme, Pierre Ribes et Etienne Pinte) ou à ceux qui s'étaient finalement rangés à l'avis des dirigeants du groupe ?

Combien étaient-ils à avoir hésité ? *« Un certain nombre »*, avait affirmé M. Roger Chinaud, avec sa précision habituelle, devant les députés U.D.F. Ces membres du R.P.R. lui avaient fait savoir, à lui, président du groupe U.D.F., qu'ils envisageaient de voter, cette fois, le projet de loi de finances. Dans ces conditions, déclara M. Adrien Zeller, pourquoi le premier ministre recourait-il encore une fois à l'article 49-3 ? Pourquoi ne pas soumettre le projet au vote des députés ? *« Finissons-en »* : tel était, en un mot, l'avis du député alsacien. On verrait bien qui, chez les gaullistes, veut réellement affronter le pouvoir et qui veut soutenir l'action du gouvernement dans cette période de difficultés économiques et sociales croissantes. Et si le budget était rejeté ? Eh bien ! Il faudrait dissoudre l'Assemblée et régler les comptes devant les électeurs.

Cette position extrême semble avoir quelques partisans au sein du groupe U.D.F., mais elle n'a pas la faveur de ses dirigeants. *« Pas d'agressions, . pas de débauchage dans les rangs R.P.R. »*, c'est la consigne. Chacun sait que la décision de déclarer la guerre viendra, si elle vient, d' « en haut ». Viendra-t-elle ? Pour M. Zeller, c'est, désormais, une question de moment. La péripétie à laquelle on assiste montre que les ravages institutionnels ne peuvent subir longtemps, sans se bloquer, la pression d'un conflit larvé entre le gouvernement et le principal groupe de sa majorité. C'est ce qu'exprimait M. Didier Bariani, qui déclarait : *« Il faut être naïf ou aveugle pour penser que ce climat peut durer des lustres. »*

Des lustres ! Personne n'y songe. Un an et demi, seulement. Mais un an et demi de bégalements parlementaires, c'est peut-être trop. Il faudra bien que la majorité de la majorité, surmontant son aphasie, finisse par dire « oui » ou « non ».

PATRICK JARREAU.

M. MITTERRAND : « COMME UNE INDICATION QU'IL SE PASSE QUELQUE CHOSE »

MM. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S., et Gaston Defferre, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, ont souligné, jeudi 27 décembre, au cours d'une conférence de presse, que la décision du Conseil constitutionnel annulant la loi de finances pour 1980 était due à la seule initiative du groupe socialiste. « *M. Chaban-Delmas avait lui aussi saisi le Conseil constitutionnel*, a déclaré M. Mitterrand, *mais pour qu'il confirme la décision sur la conduite du débat budgétaire. Le Conseil a tranché contre l'avis de MM. Barre et Chaban-Delmas et dans le sens de l'argumentation présentée par le groupe* socialiste. »

M. Mitterrand a déclaré, d'autre part, qu' « *un débat de procédure révèle toujours un débat de politique. Si M. Barre est entré dans ce maquis procédurier où il s'est perdu*, a-t-il ajouté, *c'est tout simplement parce qu'il était en panne de majorité. (...) Il est rare que le Conseil constitutionnel frappe les faits. On verra donc dans sa décision comme une indication qu'il se passe quelque chose* ».

M. Defferre a indiqué, de son côté, que le groupe socialiste reprendra, sur le nouveau projet de loi de finances, les amendements qu'il avait déposés sur le projet initial. Il a précisé que, si le gouvernement engage sa responsabilité, les députés socialistes recourront à la motion de censure pour exprimer leur opposition au budget proposé.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le jeudi 27 décembre 1979, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● LE BUDGET DE 1980

A la suite de la décision prise par le Conseil constitutionnel le 24 décembre de déclarer la procédure de discussion de la loi de finances pour 1980 non conforme à la Constitution, le conseil des ministres a adopté deux projets de loi. (Voir page une.) Le premier tend à autoriser le gouvernement à percevoir les impôts existants jusqu'à l'adoption du budget pour 1980. Le second constitue un nouveau projet de loi de finances pour 1980, reprenant les dispositions du budget déjà adopté par les deux Assemblées dans le texte mis au point par la commission mixte paritaire.

Le Parlement est convoqué le 27 décembre pour examiner ces projets de loi. Le conseil des ministres a autorisé le premier ministre à engager, si nécessaire, la responsabilité du gouvernement, dans les conditions prévues par l'article 49, troisième alinéa, de la Constitution, en vue d'obtenir l'adoption de ces textes.

● LA DURÉE DU TRAVAIL

Le ministre du travail et de la participation a présenté une communication relative à la durée du travail.

Le gouvernement a confirmé l'importance qu'il attache aux négociations engagées à sa demande par les partenaires sociaux sur l'aménagement du temps de travail.

Conformément à l'engagement pris par le premier ministre lors de ses discussions avec les partenaires sociaux, il a, dès maintenant, arrêté deux mesures qui traduisent la volonté des pouvoirs publics de corriger certaines disparités constatées dans la durée du travail des salariés.

Il a, d'une part, décidé de diminuer d'une heure les équivalences entre le temps de présence exigé et le temps de travail sur la base duquel ils sont rémunérés, dans certaines professions, en particulier dans le commerce et les services. Ce faisant, il poursuit l'application d'un programme de réduction de ces équivalences dans les branches où leur maintien au niveau actuel est injustifié.

Il a, d'autre part, décidé de réduire de 48 à 46 heures la durée maximale moyenne de travail calculée sur une période de douze semaines dans les branches où l'intervention de cette mesure est apparue possible et souhaitable, compte tenu des caractéristiques économiques de leur activité, la mesure étant d'application immédiate dans certaines activités et prenant effet au 1er juillet 1980 dans d'autres secteurs.

(Lire page 22.)

● SITUATION INTERNATIONALE

Le président de la République a déclaré au sujet de l'Iran :

« La France, qui a reconnu dès l'origine les réalités de la révolution iranienne, apportera son appui aux efforts de la Communauté internationale pour obtenir la libération des otages toujours détenus en Iran, contrairement aux décisions du Conseil de sécurité des Nations unies et à la décision unanime de la Cour internationale de justice. »

● ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Le conseil des ministres a approuvé les deux derniers décrets d'application de la loi du 25 novembre 1977 relative à la liberté de l'enseignement.

Le premier décret ouvre aux maîtres contractuels et agréés de l'enseignement privé sous contrat la possibilité de cesser leurs fonctions et de bénéficier de leurs pensions de retraite au même âge et dans les mêmes conditions que les maîtres de l'enseignement public.

Le second prévoit la prise en charge par l'Etat des cotisations aux régimes de retraites complémentaires imputables à l'employeur. Cette prise en charge a pour but de procurer aux maîtres entrant dans l'enseignement privé un niveau de retraites qui soit en moyenne équivalent à celui qui est accordé aux membres de l'enseignement public des catégories correspondantes justifiant de la même ancienneté.

● PÉTROLE

Le ministre de l'industrie a présenté au conseil des ministres trois décrets attribuant pour une durée de trois ans des autorisations spéciales d'importation de produits pétroliers et déterminant les obligations imposées, en matière d'approvisionnement, aux titulaires de ces autorisations.

Ces autorisations sont accordées en application de la loi du 30 mars 1928 et leur objet est d'assurer nos approvisionnements pétroliers dans de bonnes conditions de sécurité.

L'accroissement du nombre des titulaires de ces autorisations permettra un renforcement de la concurrence sur le marché français. En outre, de nouvelles autorisations pourront être délivrées en 1980 à de nouveaux candidats ou aux demandeurs actuellement non retenus, dès que ceux-ci auront la possibilité de présenter des plans d'approvisionnement répondant aux conditions de stabilité et de sécurité qui ont été exigées.

● ÉLEVAGE

Le ministre de l'agriculture a présenté une communication sur l'approvisionnement de la France en aliments pour les animaux d'élevage.

Les actions menées en vue de réduire notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur, dans le secteur des protéines, ont permis d'atteindre et même de dépasser les premiers objectifs fixés en matière de développement des ressources nationales : les cultures de pois et de féveroles, comme celles du colza, du tournesol et du soja se développent à un rythme rapide.

Toutefois, notre déficit augmente du fait des besoins croissants de notre élevage ; et, surtout, les prix mondiaux très modérés du soja incitent les éleveurs à en importer une grande quantité.

En même temps qu'il convient d'étendre les cultures destinées à approvisionner notre élevage en protéines, le gouvernement français s'efforcera d'obtenir de la Communauté économique européenne qu'elle conduise une politique céréalière qui privilégie la production de céréales fourragères à haut rendement et forte teneur en protéines.

● RECHERCHE

Le secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la recherche a rendu compte des travaux du conseil des communautés des ministres de la recherche, qui s'est réuni à Bruxelles le 20 décembre dernier.

● POLICE

Le conseil des ministres a adopté un projet de décret étendant la compétence du service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité aux départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Cette compétence y était jusqu'ici exercée par les services de la préfecture de police.

Cette mesure permet, grâce à la suppression de la direction de la police économique de la préfecture de police à compter du 1er janvier 1980, le retour d'environ deux cents fonctionnaires de police à des missions de police judiciaire, conformément à la volonté du gouvernement de voir les policiers se consacrer en priorité à la lutte contre la délinquance et la criminalité.

Fragile et craintive Mayotte

(Suite de la première page.)

En 1978, seulement 45 % des jeunes de six à onze ans ont pu être scolarisés. Les analphabètes sont, pour longtemps encore, les plus nombreux. Nulle part ailleurs, dans les anciennes colonies, la présence française aura laissé si peu de traces. Comme si l'on avait voulu faire des Mahorais une sorte de « peuple témoin », et de leur île un musée tropical.

Cette inaction a permis de conserver une nature, une vie sociale, pratiquement vierges. Pour Mayotte, ce retard, paradoxalement, est aujourd'hui une chance. Les projets gouvernementaux et locaux se veulent écologiques à tout point de vue. On ambitionne de mettre en pratique un rêve jamais réalisé : assurer le décollage économique sans nuire à la qualité de la vie, développer sans perturber et sans introduire les déséquilibres qui sont le fléau de nombreux pays du tiers-monde. La tâche sera rude, car le jeune titulaire d'un B.E.P.C. considère qu'il fait partie de l'élite. Au salaire minimum de 400 francs par mois il compare la rémunération et le train de vie des volontaires à l'aide technique. Il n'oublie pas que le kilo de riz coûte déjà 2,60 francs et la plus petite moto 7 000 francs. L'argent, qui devient de plus en plus indispensable — la masse monétaire a été multipliée par quatre au cours des deux dernières années — sert surtout de révélateur aux inégalités sociales.

En 1975, les Mahorais n'ont pas suivi Anjouan, Mohéli et la Grande Comore sur le chemin de l'indépendance. Puis, le 24 décembre 1976, l'île a été dotée du statut de « collectivité territoriale de la République française », qui vient d'être prorogé pour cinq ans. Les Mahorais sont représentés au Parlement par un sénateur et un député. C'est de l'application de ce statut que date le réveil de l'administration française. L'effort entrepris porte sur trois points essentiels, qui, d'un village à l'autre, reviennent sans cesse : la route ; l'eau ; l'école.

Quand les services de l'équipement s'installent dans l'île en 1976, ils trouvent 80 kilomètres de pistes non entretenues et 40 kilomètres de routes qui portent encore quelques traces de goudron. De nombreux villages sont complètement enclavés. Aujourd'hui, seuls quatre sur soixante-sept sont encore inaccessibles par voie terrestre, la pirogue restant un moyen habituel de transport. Si les pistes ouvertes à coups de bulldozer sont praticables en saison sèche, elles se transforment en lits boueux à la saison des pluies.

Dans un petit village du Sud, un père de famille nous montre le grenier à riz vide, et explique que l'on a réduit les rations. La route est impraticable, et, sur la mer houleuse, le riz ne pourrait rester longtemps sec à bord des pirogues. Aussi l'objectif est-il de rendre tous les chemins carrossables en 1981, quelles que soient les conditions atmosphériques. Le bitumage sera pour beaucoup plus tard, car même si les Mahorais qui peuvent acheter une automobile ne sont pas nombreux, le goudron appelle la voiture, et l'on voudrait éviter de détourner l'épargne d'investissements plus productifs et plus urgents. Déjà le parc automobile local bat des records mondiaux de croissance : il est passé de trente véhicules en 1976 à huit cents en 1979. Une des solutions pour endiguer ce flot serait de mettre un peu d'ordre dans la noria des taxis-brousse et d'organiser les transports en commun.

Le puits est un lieu traditionnel de rencontre et d'animation, mais l'eau qu'on en retire est d'une qualité douteuse. Dans chaque cour, le puits est proche des latrines creusées dans le sol. Une adduction d'eau sommaire, quelques robinets aux carrefours ont été mis en place. Un immense travail d'assainissement reste à faire. Ce devrait être une priorité pour les jeunes communes, créées il y a deux ans. Le ramassage des ordures est inexistant.

Dans les deux agglomérations principales, Mamoudzou et Dzaoudzi, où vit un Mahorais sur trois, un réseau moderne est en cours d'installation pour l'alimentation en eau. Quant à l'électricité, elle a jailli en zone urbaine pour la première fois en décembre 1977. Ailleurs c'est le règne de la lampe à pétrole.

« *Ici on ne connaît pas assez de choses pour faire de la politique. Comment s'en sortir avec des maires et des conseillers généraux analphabètes ?* » Le jeune instituteur qui se débrouille avec un livre pour trois élèves dans une classe de quarante enfants a conscience d'œuvrer à un poste clé pour l'avenir de son île. La soif d'apprendre est grande à Mayotte, mais dans ce domaine aussi tout reste à faire. Les enfants qui apprennent le français à l'école primaire le font avec les difficultés inhérentes à l'apprentissage d'une langue étrangère. Depuis le début de l'année, des classes d' « initiation » sont consacrées uniquement à l'acquisition du français. Difficultés pour les jeunes élèves, mais également pour les deux cent trente-six instituteurs mahorais recrutés en fin de troisième ou de quatrième, quand ce n'est pas de cinquième.

C'est pourquoi l'examen d'entrée en sixième a été maintenu. Environ 25 % des candidats passent ce cap après lequel on peut tenter sa chance au collège jusqu'à seize ans. Entrer en sixième, c'est quitter la brousse pour l'unique collège de l'île, situé à Mamoudzou, où l'on peut continuer ses études jusqu'en première. Arrivés au niveau du B.E.P.C., les jeunes Mahorais sont incités à devenir instituteurs, mais beaucoup préfèrent partir pour la Réunion, préparer un BEP ou un CAP... dans des sections qui n'offrent pour l'instant pas de débouchés à Mayotte.

Un préfet qui cite Mao

Sur le bureau du préfet arrivent tous les jours une vingtaine de demandes d'emploi. Pour son avenir économique, Mayotte veut jouer d'abord la carte de l'agriculture. Invariablement, le jeune postulant est invité à s'inscrire au centre de formation agricole. Le représentant du gouvernement, M. Jean Rigotard, n'hésite pas à citer en exemple le président Mao. L'objectif est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. L'ambition n'est pas extravagante, car tout pousse dans l'île, dont le sol est riche et fertile. Cela suppose malgré tout trois petites révolutions.

Au début de la saison des pluies, les Mahorais mettent le feu à quelques arpents de terre sur les collines boisées de l'île, débroussaillent et sèment quelques kilos de riz de montagne. C'est la saison de « la gratte ». Non seulement les résultats sont insuffisants, puisqu'il faut importer annuellement 6 000 tonnes pour une consommation de 8 000 tonnes, mais encore ce mode de culture hypothèque gravement l'avenir. L'érosion avance à grands pas. A chaque pluie ce sont des mètres cubes de terre qui dévalent les pentes dénudées et vont engorger le lagon où ils engraissent d'inutiles palétuviers.

Les moniteurs techniques tentent de convaincre les agriculteurs d'aller semer le riz dans les plaines et de planter parallèlement à la pente dès qu'il y a la moindre déclivité. On compte parvenir, au fil des ans, à un transfert total des cultures. Les arbres fruitiers, qui permettent de retenir la terre et qui poussent aujourd'hui en bord de mer, remonteraient sur les hauteurs et le riz pluvial serait cultivé sur des terrains plats.

Quelques signes positifs apparaissent à la suite des appels lancés à la radio pour intensifier la culture du riz, la production locale a augmenté de neuf cents tonnes d'une année sur l'autre.

De nouveaux légumes sont proposés à la mise en culture. Ils sont destinés avant tout à la consommation des agriculteurs. La commercialisation en est à ses débuts. La clientèle de fonctionnaires et de légionnaires constitue pour l'heure une garantie d'écoulement. On tente aussi d'organiser des activités coopératives.

Alors que 700 hectares, sur les 24 000 disponibles, sont mis en valeur, on ne trouve pas de terre pour installer les jeunes qui sortent du centre de formation. Le régime foncier actuel constitue un véritable frein. Tantôt s'applique le régime de l'immatriculation, tantôt le droit coutumier. L'administration se propose d'instaurer un système d'impôt qui pousserait les propriétaires à valoriser leurs terres. Parallèlement, elle cherche à constituer des réserves foncières dans chaque village, dans la perspective de futurs échanges puisque la transaction est le régime mobilier le plus répandu.

Près de quatre cents artisans pêcheurs sont regroupés au sein d'une coopérative. Certains ont acquis un moteur pour leurs pirogues à balancier. Il arrive souvent que le poisson atteigne le rivage dans un état défraîchi. Pour tenter de redresser la situation, la coopérative va proposer aux pêcheurs des bacs isothermes et réglementer les prix en fonction de la qualité.

Toutefois, les espoirs sont ailleurs. En vingt ans, selon certains pêcheurs, les prises auraient diminué de 50 %. On projette d'aller exploiter les ressources de l'océan Indien au-delà des récifs coralliens, à bord d'embarcations de 12 à 15 mètres, remorquant les pirogues. D'autres pêcheurs affirment vouloir pousser jusqu'aux Glorieuses et aux bancs du Geyser. Des investisseurs ont récemment visité l'île pour y étudier les conditions d'implantation d'une usine de traitement des crevettes. Le bilan des deux premières années de l'école de pêche, fermée faute de résultats, incite cependant à la modestie, malgré une réouverture prochaine. Les objectifs semblent dépasser les capacités actuelles des artisans pêcheurs, en dépit des ressources certaines de Mayotte en ce domaine.

Pour redresser une balance commerciale profondément déficitaire, l'île compte sur quelques cultures d'exportation : poivre, vanille, coprah en poudre ou en huile, ylang-ylang, dont la qualité devra être améliorée pour soutenir la concurrence des produits synthétiques sur le marché mondial.

A la recherche d'un nouvel équilibre, Mayotte ne peut rester longtemps une île sans port. La pratique actuelle veut que le cargo, qui une fois par mois ravitaille Mayotte en produits de toute nature, soit déchargé à l'aide de boutres et de barges. Cela perpétue un certain folklore, mais n'a rien à voir avec l'efficacité économique.

Les plans d'un véritable port, qui sera situé à Longoni, attendent dans les cartons officiels. Le projet représente un investissement de 34 millions de francs. Ces installations pourraient servir de point d'éclatement pour toutes les Comores. Le trafic, qui était de 2 000 tonnes pour l'ensemble de l'archipel en 1974, atteint aujourd'hui 25 000 tonnes pour la seule collectivité de Mayotte, et les moyens actuels ne permettront pas de dépasser le cap des 30 000 tonnes. Une desserte aérienne régulière est assurée depuis 1977. L'aéroport permet de faire face aux besoins. Le prolongement de la piste sur 300 mètres, par le nivellement d'une colline qui gêne actuellement l'atterrissage, permettra d'accueillir les moyen-courriers. Malgré des équipements qui se mettent progressivement en place, le flot touristique n'est pas pour demain. Les autorités ne cachent pas d'ailleurs leur volonté de préserver l'île d'un choc trop fort avec l'extérieur.

Stabilisée dans son style de vie depuis des siècles, la société mahoraise se prépare à quitter son plan d'équilibre ancestral en espérant pouvoir en trouver un autre. Si l'on peut se féliciter des projets en matière d'habitat qui s'efforcent de faire appel à la participation des artisans et des habitants, il est permis de s'interroger, en revanche, sur l'invasion du moindre village, qui possède son cinéma, par les dernières stupidités de la pellicule, exaltant essentiellement la violence gratuite. Les chefs religieux s'inquiètent d'ailleurs de ces bouleversements ainsi que de l'apparition de l'alcoolisme. Une association regroupant les cent soixante mosquées de l'île vise à maintenir la tradition islamique. Mayotte parviendra-t-elle à un nouvel équilibre en l'espace d'une génération ? Les prévisions démographiques situent à l'horizon 3000 le seuil critique à partir duquel l'économie de cueillette ne suffira plus. Les Mahorais commencent à avoir quelques idées personnelles sur leur avenir. Ils ne sont plus unanimes sur les moyens et les solutions à mettre en œuvre pour développer leur île, et ils veulent le faire savoir. Cette prise de conscience n'est pas la moindre des révolutions en cours.

HUBERT BRUYÈRE.

Prochain article :

UNE AMORCE DE CONTESTATION

Le Monde

société

DES GRANDS-PARENTS CONDAMNÉS POUR FAUX ET ESCROQUERIE

UN BÉBÉ DE TROP

Le tribunal correctionnel d'Evry (Essonne) a condamné jeudi 27 décembre Mme Danielle Meaupin, mère de sept enfants, et son époux, Michel, à un an d'emprisonnement, dont huit mois avec sursis, pour faux et escroquerie envers la Sécurité sociale et les Allocations familiales. Les époux Meaupin avaient touché des allocations pour un bébé qu'ils avaient déclaré être le leur, alors qu'il était le fils de leur fille, âgée de quinze ans.

« Ce sont des professionnels de l'escroquerie. » Jeudi après-midi, au terme de son réquisitoire prononcé sur un ton presque placide, le substitut du procureur de la République, M. Pierre Renard-Payen, a ainsi résumé l'idée qu'il se fait des époux Meaupin. Mme Meaupin est une petite femme aux cheveux roux tombant sur une longue veste de laine ; son mari, Michel, un grand gaillard barbu, plus en retrait, chômeur, présenté par l'accusation comme oisif et buveur.

Or le président, M. Louis François-Martin, malgré son irritation manifeste envers certains journaux *« qui ont donné à cette affaire un caractère qui n'est pas le sien »*, n'a pu éviter de replacer, lui aussi, les faits dans leur édifiant contexte.

Danielle Meaupin est une mère *irréprochable pour sa famille* qu'elle fait vivre, à l'époque à Tremblay-lès-Gonesse (Seine-Saint-Denis), avec son seul salaire de sage-femme. En 1976, elle vient de perdre à la naissance son huitième enfant lorsque sa fille Carmen, alors âgée de quinze ans, lui avoue qu'elle est enceinte et que le père de l'enfant serait un voisin âgé de trente-cinq ans (cet homme sera ultérieurement condamné à un mois de prison avec sursis pour violences). Toutefois, Danielle refuse d'envisager un avortement. Le nouveau-né est donc déclaré à l'état civil comme son huitième enfant et, pendant trois ans, elle va recevoir les allocations familiales correspondantes. Jusqu'au jour où le subterfuge est découvert. Il vaut à Danielle et Michel Meaupin, qui revendique sa complicité, d'être arrêtés et incarcérés le 15 octobre à Fleury-Mérogis.

D'abord poursuivie pour *« supposition d'un enfant à une femme qui n'est pas accouchée »*, crime qui relève des assises, les époux Meaupin ne seraient finalement accusés que de faux et d'escroquerie et l'affaire sera correctionnalisée.

A trois reprises, leur mise en liberté est refusée. Le parquet, il est vrai, a joint au dossier, en fin d'instruction, de nouvelles charges : des fausses ordonnances médicales que Danielle Meaupin s'est fait rembourser indûment. Préjudice total : 15 000 francs. *« Qui va être obligé de renflouer la Sécurité sociale ? »*, s'indigne le président. Danielle Meaupin bafouille une vague réponse. Elle veut rembourser, dit-elle.

Au premier rang de la salle d'audience, des enfants pleurent. Leur mère représente un tel risque pour l'ordre public qu'ils ne l'ont pas vue depuis deux mois et demi. Elle ne peut leur envoyer tous les mois que les 190 francs de sa paie de détenue. Ils sont donc pratiquement livrés à eux-mêmes — deux d'entre eux vivent dans l'appartement familial à Milly-la-Forêt (Essonne), dont l'électricité a été coupée — ou répartis chez quelques parents et amis. Carmen, pour sa part, vit seule avec son fils, aujourd'hui âgé de trois ans.

Le tribunal a délibéré pendant une dizaine de minutes. Condamnés à un an d'emprisonnement, dont huit mois avec sursis, Danielle et Michel Meaupin passeront donc aussi le Nouvel An en prison.

STÉPHANE BUGAT.

JUSTICE

La police redoute la reconstitution de la filière française de l'héroïne

Six kilos de morphine-base saisis dans les Bouches-du-Rhône

Les enquêteurs de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants et ceux du Service régional de la police judiciaire de Marseille ont saisi au péage autoroutier de Lançon-Provence (Bouches-du-Rhône), lundi 24 décembre, a-t-on appris vendredi, 6 kilos de morphine-base en provenance du Moyen-Orient. C'est la première saisie de morphine-base en France depuis le démantèlement de la « French Connection », en 1974.

La drogue se trouvait à bord d'un véhicule ayant passé la frontière à Mulhouse et conduit par trois ressortissants turcs, Artin Agemyar, quatre-vingt-un ans, Honan Esaihan, cinquante-quatre ans et Gilbert Sirinpinar, quarante-deux ans, chargés de convoyer la morphine-base vers Marseille et de la livrer à l'acheteur, Marcel Djerrian, quarante-huit ans, connu des services de police.

Plusieurs affaires tendraient à prouver que la filière française du trafic de l'héroïne est en train de se reconstituer. Il s'agit de la découverte d'un laboratoire en février 1978, à La Ciotat (Bouches-du-Rhône) et de la saisie de 2 kilos d'héroïne (*le Monde* du 7 février 1978), de la découverte dans une cave de Marseille de laboratoire après l'arrestation d'un faux monnayeur, Bedros Vartanyan (*le Monde* du 2 octobre 1979), de la saisie à Vintimille de 30 kilos de morphine-base et de la découverte, à San-Remo d'un laboratoire et l'arrestation sur les lieux d'un chimiste marseillais, Joseph-Antoine Restori, le 28 novembre (*le Monde* du 30 novembre). Les 6 kilos de morphine-base saisis le 24 décembre auraient pu être transformés en une quantité à peu près égale d'héroïne.

A l'époque de la filière française, les « chimistes » marseillais réussissaient des synthèses à 99 %. Rien ne permet pour l'instant de dire que des laboratoires clandestins ont à nouveau fonctionné en France puisque aucune saisie d'héroïne blanche n° 4, dite marseillaise, n'a été opérée jusqu'à présent. La faible quantité de produit saisi — sans comparaison avec le trafic de la « French Connection » — indiquerait que la nouvelle filière en serait à ses débuts.

Faits et jugements

L'ancien directeur du cabinet Dumoulin est écroué.

L'ancien directeur du cabinet d'études Dumoulin, M. Louis Dumoulin, a été inculpé et écroué pour faux, usage de faux et escroqueries par M. Jacques Fayen, juge d'instruction à Lyon. Mme Danielle Pagnon, secrétaire de M. Dumoulin, a été inculpée pour complicité.

Ces décisions judiciaires, prises le 19 décembre, font suite à l'enquête ouverte, à la demande du parquet du tribunal de Lyon, après que le tribunal de commerce a mis en règlement judiciaire, le 13 juillet, M. Dumoulin, en considérant ses activités comme des actes de commerce, et la S.A.R.L. Dumoulin, société couvrant les activités d'un bureau d'études dont M. Dumoulin était le gérant (*le Monde* du 14 août). Le bureau d'études Dumoulin (génie civil) était le plus important de la région Rhône-Alpes.

● *Un adolescent inculpé après le meurtre d'un Algérien.* — Le jeune homme qui avait tiré sur un groupe d'Algériens, tuant l'un d'entre eux, âgé de dix-sept ans, à la sortie d'un dancing, près de Mulhouse, dans la soirée du mardi 25 décembre, a été inculpé jeudi 27 décembre d'homicide volontaire et de tentatives d'homicides volontaires. Il s'agit d'un peintre en bâtiment âgé de dix-huit ans. Le garçon n'avait pas supporté, selon les enquêteurs, que son amie soit courtisée, au dancing, par un Algérien. La gendarmerie devait l'arrêter le lendemain de Noël (*le Monde* du 27 décembre).

● ERRATUM. — Un de nos lecteurs, M. Claude Javeau, professeur à l'université libre de Bruxelles, nous fait observer que nous avons qualifié M. Jean-Pierre Jaspar, qui représente le ministère public au procès de Mᵉ Michel Graindorge dans la capitale belge, de *« procureur de la République »* (*le Monde* du 21 décembre). En fait, M. Jaspar est procureur du roi.

SCIENCES

POUR 100 000 DOLLARS

La société américaine A.T.T. a pris une option pour le lancement d'un satellite par Ariane

La société américaine American Telegraph and Telephone (A.T.T.) a pris la semaine dernière, en versant une somme de 100 000 dollars (environ 400 000 francs), une *option pour le lancement par* Ariane, en mai ou juin 1983, d'un satellite de télécommunications de 1 300 kilogrammes destiné à assurer des liaisons au-dessus du continent nord-américain. Cette prise d'option (1) témoigne de la confiance que semblent acquérir peu à peu les clients potentiels de la fusée européenne. Surtout, soulignent les responsables du Centre national d'études spatiales (CNES), qu'elle s'est concrétisée entre le « tir avorté » du 15 décembre et le lancement réussi du 24.

Il est encore trop tôt pour, d'un point de vue technique, tirer les leçons du succès complet obtenu à la veille de Noël. Il faudra environ trois semaines, en effet, pour dépouiller les millions *de mesures accumulées pendant* la phase de lancement (les enregistreurs de vol ont reçu environ un demi-million d'informations élémentaires — « bits » — durant chacune des neuf cents secondes qu'elle a duré). Le comportement presque parfait qui a été observé, ont rappelé jeudi 27 décembre à Paris les responsables du CNES, peut cacher, au niveau de tel ou tel sous-système, des dysfonctionnements partiels qui n'auraient pas eu, lundi dernier, de conséquences, mais pourraient en avoir au cours des vols ultérieurs.

Certaines modifications minimes devront sans doute être apportées, tant sur les programmes de calcul des ordinateurs du centre de Kourou, qui ont connu quelques problèmes, que sur la fusée elle-même ; à commencer par le changement du système de capteurs équipant les moteurs du premier étage, qui fut responsable de l'interruption intempestive du tir du 15 décembre. Les équipes techniques du CNES, comme celles des industriels qui construisent Ariane et qui sont restées sur le qui-vive pendant toute la campagne de tir, ont déjà commencé à y travailler.

Le succès du début de la semaine, comme l'intérêt de plus en plus manifeste des clients éventuels (des négociations sont par exemple en cours avec un autre groupe américain, Western Union, pour le lancement d'un satellite à la fin de 1981 ou au début de 1982), renforcent la confiance du CNES : quatre tirs devraient être largement suffisants pour « qualifier » Ariane, c'est-à-dire certifier que la fusée *atteint bien les performances* requises par le cahier des charges.

L'assemblage (l'« intégration ») du deuxième exemplaire d'Ariane doit commencer la semaine prochaine dans l'établissement des Mureaux (Yvelines) de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS). Le deuxième tir expérimental L-02 devrait avoir lieu, comme prévu, à la fin de mai ou au début de juin 1980.

(1) D'autres options ont déjà été prises : une par le consortium arabe Arabsat, *et deux par* Intelsat (en plus du contrat ferme déjà signé pour le lancement d'Intelsat V).

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE BANQUES DE DONNÉES

Un groupement français des producteurs de bases et banques de données vient de voir le jour, sous la forme d'une association selon la loi de 1901. Rassemblant les organismes publics et privés qui ont constitué des banques de données scientifiques, techniques, sociales, économiques et commerciales, le groupement s'est fixé comme objectifs de *« favoriser la promotion et le développement à l'échelon national et international des bases et banques de données françaises ; organiser et promouvoir à l'échelon national l'harmonisation entre les producteurs de bases et banques de données ; traiter les problèmes communs qui se posent aux producteurs, dans leurs rapports avec les moyens de diffusion, les utilisateurs et les pouvoirs publics »*.

Parmi les membres du groupement, figurent notamment le Centre national de la recherche, le Centre français du commerce extérieur, Didot-Bottin, la Documentation française, l'INSEE, etc., etc.

★ *Groupement français des* producteurs de bases et banques de données. Secrétariat général, B.R.G.M. département documentation, avenue de Concyr, B.P. 6 009 Orléans-la-Source, 45018 Orléans Cedex. Tél. (38) 63-80-01.

Les programmes des lycées

M. Christian Beullac confirme son intention de « rééquilibrer » l'importance des mathématiques

M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, a confirmé, jeudi 27 décembre, au cours d'une interview diffusée par Antenne 2, son intention de *« rééquilibrer »* les formations scientifiques dans les programmes du second cycle de l'enseignement de second degré (*le Monde* du 31 octobre). A partir du début de l'année scolaire 1981-1982, l'organisation de la classe de seconde serait modifiée : ne subsisterait qu'un type de seconde comprenant un certain nombre de disciplines obligatoires pour tous les élèves, assorties d'options.

C'est dans la partie commune à toutes les classes de seconde que le ministre de l'éducation souhaite voir atténuée l'importance des heures de mathématiques. De cinq heures hebdomadaires dans les secondes C et T actuelles (*voir tableau*), l'horaire serait ramené à quatre heures.

Dans les classes de première et de terminale — que la réforme atteindrait les années suivantes, — M. Beullac souhaite rééquilibrer la place des mathématiques en diminuant l'horaire en section C (série mathématiques et sciences physiques) et en l'augmentant en section D (mathématiques et sciences de la nature). Dans les sections B (économique et social), il conviendrait d'introduire *« un peu plus de mathématiques, des probabilités, par exemple, qui sont absolument nécessaires pour les sciences économiques »*.

Le ministre de l'éducation affirme vouloir *« corriger l'engouement pour la section C »*. Cette préoccupation est partagée par un grand nombre de professeurs de mathématiques eux-mêmes, qui s'accommodent mal du rôle excessif de sélection que l'on fait jouer à cette série. L'Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public (A.P.M.E.P.) n'est pas opposée à un certain rééquilibrage, à condition toutefois, qu'au lieu d'alourdir le volume des programmes des séries où la part des mathématiques doit être renforcée, on augmente le temps et le moyens de travail.

Ainsi préconise-t-elle que, sur l'horaire des mathématiques, une partie au moins soit effectuée en groupes constitués par les classes dédoublées : deux heures par semaine en seconde sur les cinq heures qu'elle demande. La direction des lycées s'orienterait plutôt vers la formule de quatre heures hebdomadaires dont une en travaux dirigés.

HORAIRES HEBDOMADAIRES DE MATHÉMATIQUES EN VIGUEUR

	CLASSES DE SECONDE	CLASSES DE PREMIERE	CLASSES TERMINALES
A (littérature)	3 heures (+ enseignement facultatif)	2 heures (+ enseignement facultatif)	2 heures (+ enseignement facultatif)
AB (littéraire et économique)	3 heures (+ enseignement facultatif)		
B		4 heures	5 heures
C (scientifique théorique)	5 heures	6 heures	9 heures
D		5 heures	6 heures
T (scientifique et technologique)	5 heures		

L'enseignement public assure 6 % des actions de formation continue

Cent vingt mille cinq cents stagiaires, huit millions huit cent mille « heures stagiaires » (nombre d'heures de stages divisé par le nombre des stagiaires) et 138 millions de francs de chiffre d'affaire, tel est, pour l'année 1978 le bilan des actions de formation financées par les entreprises et réalisées par les établissements publics d'enseignement secondaire, établi par le service des études informatiques et statistiques du ministère de l'éducation.

En progression de 10,3 % depuis 1977, les trois quarts des heures stagiaires relèvent des formations financées par les entreprises assujetties à la taxe à la formation continue, contre 25 % pour les formations au bénéfice de certains agents de l'État, des collectivités locales, ou de personnes relevant de dispositions particulières (santé, artisanat). C'est ce dernier type de formation qui a le plus augmenté depuis 1977.

Au sens strict de la loi de 1971, la part de l'éducation nationale dans le marché global de la formation continue est estimée — en « heures stagiaires » — à près de 6 %. Au total, environ mille sept cents établissements — surtout lycées d'enseignement professionnel et collèges — sur les quatre mille six cents qui appartiennent à un GRETA (Groupement d'établissements pour la formation continue) *ont assuré* des formations relevant de la loi 1971, pour l'année 1978.

Les manœuvres-ouvriers spécialisés et les ouvriers-employés qualifiés ont constitué la grande majorité des participants aux stages : 84 % des stagiaires et 83 % des heures stagiaires concernent ces catégories.

La plupart des formations dispensées se classent dans les niveaux IV (préparation au baccalauréat et au brevet technique) et V (préparation aux C.A.P. et B.E.P.).

Elles sont, en outre, en grande partie, liées au secteur secondaire (34,5 %), surtout pour les stagiaires de faible qualification, et cela malgré une certaine hausse des heures stagiaires pour les formations de secteur tertiaire et les formations générales (+ 3,5 % depuis 1977).

La durée moyenne des stages organisés par l'éducation nationale a été de quatre-vingt-douze heures par stagiaire pour l'année 1978, contre quatre-vingt-sept en 1977. Mais il est à remarquer que 64 % des cycles de formation ont une durée inférieure à quatre-vingts heures contre 18 %, seulement, d'une durée supérieure à cent vingt heures. D'autre part, la grande majorité des stages organisés pour le compte d'entreprises sont à « temps partiel », avec un nombre d'heures d'enseignement inférieur à vingt heures par semaine.

Environ six cent quinze mille heures-enseignants ont été consacrées aux actions financées par les entreprises, auxquelles s'ajoutent soixante-deux mille heures pour la préparation spécifique des stages. Près de 80 % de ces heures d'enseignement ont été faites en plus de leur service normal — en heures supplémentaires — par les enseignants.

ÉDUCATION

L'AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Les derniers décrets d'application de la loi Guermeur ont été approuvés avec trois ans d'avance

Le conseil des ministres du 27 décembre a approuvé deux nouveaux décrets d'application de la loi du 25 novembre 1977 relative à la liberté de l'enseignement, appelée loi Guermeur (du nom du député R.P.R. du Finistère qui l'a inspirée).

Ces décrets (nos dernières éditions du 28 décembre) permettent aux maîtres contractuels et agréés de l'enseignement privé sous contrat de bénéficier de leurs pensions de retraite au même âge que les maîtres de l'enseignement public et dans des conditions à peu près équivalentes. Les cotisations aux régimes de retraites complémentaires imputables à l'employeur seront prises en charge par l'État.

Ces décrets représentent la dernière étape de l'application de la loi Guermeur — du moins du point de vue réglementaire, — votée en octobre 1977. Le gouvernement est largement en avance sur le calendrier imposé par le législateur puisqu'il disposait de cinq ans (c'est-à-dire jusqu'en novembre 1982) pour adopter l'ensemble des décrets. Il est vrai qu'il a été pressé d'accélérer le mouvement tant par les syndicats d'enseignants du privé que par les secrétaires généraux de l'enseignement catholique.

Les premiers ont — fait exceptionnel — rassemblé quelque cinq mille manifestants à Paris il y a un peu plus d'un mois (*le Monde* du 15 novembre). Les seconds ont récemment été reçus par *le président de la République*, qui les a assurés de faire *« le nécessaire pour que les décrets d'application sortent très vite »* (*le Monde* du 5 décembre).

Au total, la loi Guermeur comporte treize décrets d'application. Les neuf premiers sont parus en mars 1978. Ils ont notamment pour but d'harmoniser la situation sociale des maîtres de l'enseignement privé sous contrat avec celle des enseignants des établissements publics ; de modifier la procédure de recrutement des maîtres de l'enseignement privé (désormais nommés par le recteur, mais sur proposition du chef d'établissement)

Deux autres décrets ont été publiés, en octobre 1979, élargissant aux maîtres de l'enseignement privé sous contrat les mesures de promotion applicables dans l'enseignement public et visant à résoudre les problèmes particuliers, du point de vue des rémunérations, des maîtres d'éducation physique.

Satisfaits de cette célérité dans l'application de la loi, les responsables de l'enseignement catholique n'en font pas moins remarquer que le « dispositif » n'est pas encore complet. D'autres mesures, qui concernent seulement certaines catégories de maîtres — et pour lesquelles des décrets ne *sont* peut-être pas indispensables, — sont, en effet, attendues (accès exceptionnel à l'échelle des certifiés sans mutation, décharge de classe pour les directeurs d'école, par exemple).

C. A.

Dans les lycées et collèges

LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 1980 TRADUIT LA VOLONTÉ MINISTÉRIELLE DE DÉCENTRALISER LA RÉPARTITION DES MOYENS

Deux circulaires publiées au *Bulletin officiel de l'éducation nationale* du 27 décembre apportent des précisions sur la préparation *de la rentrée scolaire* 1980 dans les collèges et les lycées.

La première, signée par le directeur des collèges, rappelle que la rentrée scolaire 1980 sera marquée par l'application de la réforme Haby en classe de troisième. Elle renouvelle les recommandations faites en juillet dernier relatives à l'organisation du soutien et de l'approfondissement (*le Monde* du 31 juillet 1979). Le texte souligne que la réforme du système éducatif ne produira tous ses effets que lorsque les élèves entrés à l'école élémentaire en 1977 parviendront en 1984 au niveau de la quatrième : *« Jusqu'à cette date, il convient de faire évoluer progressivement les structures pédagogiques. »*

Evoquant le problème de *« l'attribution et de l'utilisation des moyens »*, la circulaire officialise la volonté ministérielle de décentraliser certaines décisions en recommandant aux recteurs de *« ne faire connaître dans un premier temps aux établissements que la dotation globale d'heures qui leur est attribuée pour l'année scolaire... Le chef d'établissement traduira les structures choisies en heures d'enseignement. Tenant compte des moyens dont il dispose par discipline (...), il proposera les suppressions et créations de postes souhaitables... L'organisation du service de surveillance sera réexaminée »*. Enfin, la circulaire souligne que l'ajustement entre *« les moyens disponibles par discipline et les besoins »* pourra être fait par l'inspection académique, par échange de *« fractions de postes »* entre établissements d'une même ville ou de localités voisines.

La circulaire relative à la rentrée dans les lycées et les lycées d'enseignement professionnel demande aux recteurs de veiller au développement des classes dites *« passerelles »* (secondes spéciales, réservées aux élèves titulaires du C.A.P., et premières d'adaptation, réservées aux élèves titulaires du B.E.P.). Ce texte insiste, d'autre part, sur l'importance de la formation continue, à laquelle *« un nombre croissant d'enseignants, dans le cadre de leur horaire normal »* doivent participer.

INFORMATIONS «SERVICES»

LA MAISON

Causerie au coin de la méridienne

Très en vogue sous le Directoire, la méridienne resurgit en renouvelant ses lignes. Mais sa destination demeure : on s'y allonge à demi pour se détendre ou converser. La méridienne, cependant, ne remplace pas un vrai canapé. Plus légère d'aspect, avec un seul accotoir formant un angle d'appui avec le dossier, c'est un siège de complément qui apporte du nouveau au décor de la pièce. Mais c'est une fantaisie dont le prix égale celui d'un canapé à deux places. Etant donnée la diversité des tissus, les prix indiqués dans cet article sont ceux des sièges nus, avec le métrage nécessaire à leur habillage (les tissus valent généralement entre 80 F et 150 F le mètre, selon leur texture).

Le décorateur italien Giuseppe Turzi a ouvert en octobre ce qu'il nomme une « plus-que-galerie », vaste magasin où il fait voisiner des œuvres d'art et des meubles d'époque avec du mobilier contemporain. Dont deux méridiennes, sièges que G. Turzi préconise d'installer dans un angle de pièce. La plus sophistiquée a son haut dossier galbé et terminé par un volumieux accotoir ; elle est recouverte d'un somptueux satin violet (5 800 F, plus 15 mètres de tissu). A l'opposé de ce style « hollywoodien », la seconde méridienne a un dossier droit et assez bas ; un tissu façonné blanc met en valeur ses lignes géométriques.

Martine Nourissat a quitté ses boutiques jumelles de la rue de la Tour pour s'installer dans une vraie maison, place du Palais-Royal. Sur les trois niveaux de cette demeure du siècle dernier, elle a su marier ses tissus imprimés pour créer des pièces aux ambiances très diverses. A mi-étage, dans un boudoir entièrement tendu de vert, elle a placé sa méridienne « Maxime ». « J'aime, *dit-elle,* ces sièges-objets qui n'étouffent pas une petite pièce. On y trouve, d'instinct, une autre manière de s'asseoir pour bavarder, à la fois détendue et attentive. » *Cette méridienne a un épais dossier et des coussins de siège à gros capitons carrés (5 825 F plus 9 mètres de tissu). A l'entresol, une chaise de repos — sorte de chauffeuse très profonde — est un clin d'œil au style Napoléon III, avec ses galons et ses franges.*

Coralie Fieldel a créé, elle aussi, une méridienne qu'elle présente chez Besson. Le sommet du dossier est agrémenté d'un effet de polochon dont on retrouve la réplique en cale-dos, pour accentuer le confort de ce siège de lignes contemporaines. La méridienne est recouverte d'un nouveau tissu à motifs géométriques de tons beige, blanc et jaune (5 800 F, plus 13 mètres de tissu). Pour créer un coin de repos, dans une chambre, un effet de méridienne est apporté par la juxtaposition d'une chauffeuse d'angle et d'un pouf. Dissociés, ces deux sièges peuvent servir d'appoint pour recevoir des amis.

Même association d'une chauffeuse et d'un pouf au Studio Enea, où le siège d'angle de François Catroux, à piètement et dossier ajouré gainés de tissu, est accolé à un pouf. Cette pseudo-méridienne est confortablement garnie de coussins en plumes (8 400 francs l'angle plus 8 mètres de tissu et 4 100 francs le pouf et 4 mètres de tissu). Dans cette boutique de la place Saint-Sulpice, où sont exposées des créations contemporaines intéressantes, on peut voir la photographie d'une vraie méridienne à dossier et accotoir légèrement inclinés. De petites dimensions (1,70 mètre de large et 1 mètre de profondeur), elle trouve facilement sa place dans une pièce.

A propos de la méridienne qu'elle présente dans sa boutique « 7 fois 7 », au Village suisse, Catherine Dechamps dit : « C'est un siège idéal pour créer un coin de musique, près d'une chaîne hi-fi. » *Cette méridienne a un dossier rectiligne bien rembourré ; elle est recouverte d'un satin de coton blanc à léger relief (6 500 francs, telle). Pour se délasser, jambes allongées, une chaise de repos est composée d'une chauffeuse de 1 mètre de profondeur, prolongée par un grand pouf de même longueur.*

Dans la nouvelle collection de sièges créée par Pierre Cardin et réalisée par Steiner, le modèle « Pleyel » s'apparente à la méridienne. C'est un rectangle de mousse habillé de lainage bleu horizon, sur lequel est posé un bas dossier angulaire (4 140 francs, tel). Disposés tête-bêche, deux de ces sièges forment une « causeuse » très moderne. La chaise de repos « Beaubourg » est une très longue chauffeuse à ras du sol, revêtue d'un jersey à bandes contrastées beige, noir et rouge ; son dossier flexible s'incline à volonté.

JANY AUJAME.

★ G. Turzi, « Architectural Gallery », 17, avenue George-V, Paris. Martine Nourissat, 202, rue Saint-Honoré, 75001 Paris. Besson-Boutique, 18 bis, rue du Vieux-Colombier, 75006 Paris. Studio Enea, 2-4, place Saint-Sulpice, 75006 Paris. « 7 fois 7 », Village suisse, avenue de Suffren, 75015 Paris. Steiner, 63, boulevard Raspail, 75006 Paris. Ouvert tous les jours, sauf mardi et mercredi.

CURIOSITÉS DU PASSÉ. — Annick Clavier s'est installée dans une grande boutique, à l'orée du boulevard Raspail, pour présenter les meubles insolites, et parfois démesurés, de ce dix-neuvième siècle qu'elle affectionne. Des sièges de pont de paquebot, à lames de bois, sont disposés près d'une immense table de boucherie, à piètement de fer forgé et épais plateau de marbre.

★ Annick Clavier, 11, rue de Luynes ; 11, boulevard Raspail, Paris.

loterie nationale — **Liste Officielle**

TRANCHE DE NOËL
TIRAGE DU 27 DECEMBRE 1979

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier
		F.
1	51	200
	561	700
	9 691	5 000
	52 911	100 000
	157 211	4 000 000
2	2	100
	022	800
3	93	200
	7 623	6 000
4	074	700
	694	700
	714	700
	814	700
	7 284	2 000
	8 334	2 000
	9 404	2 000
	0 814	5 700
	2 174	10 000

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier
		F.
5	35	200
	6 285	2 000
6	0 806	2 000
	1 796	2 000
7	07	200
	0 817	5 000
	1 327	5 000
8	438	700
	099 628	1 000 000
9	9	100
	0 309	5 100
	5 229	5 100
	69 999	75 100
	05 789	100 100
0	8 720	5 000
	9 550	10 000

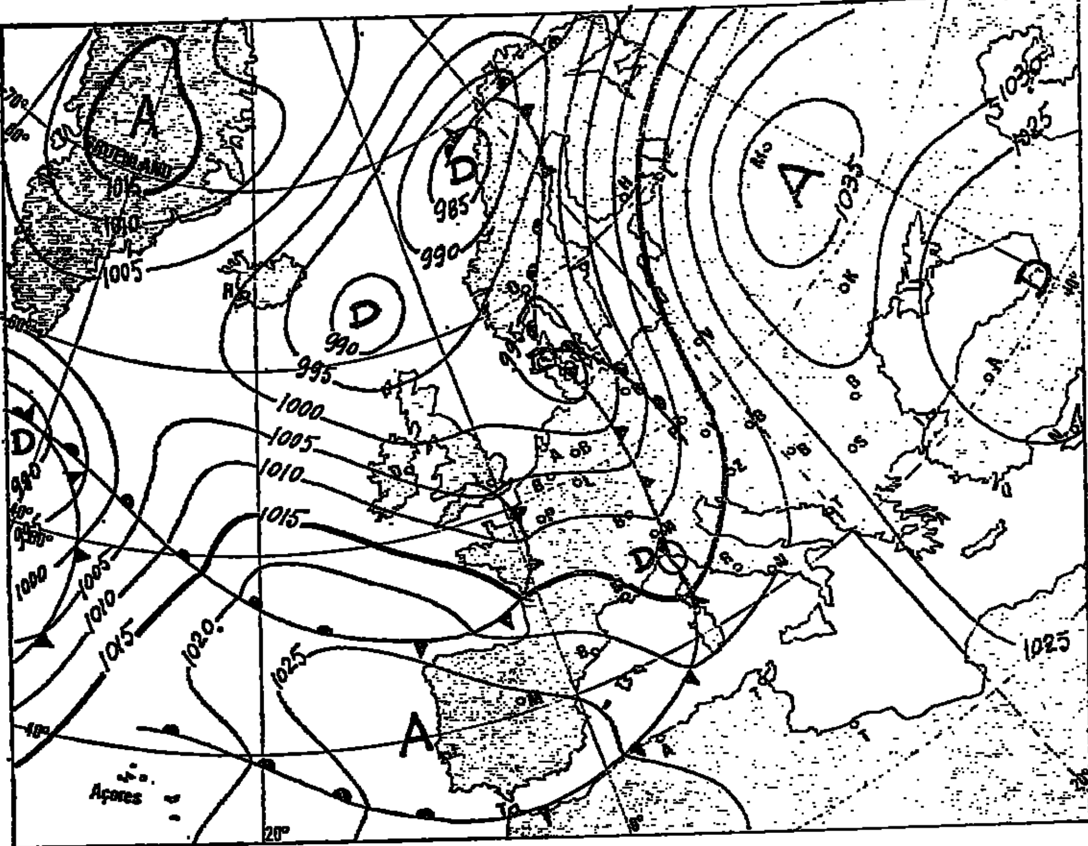
PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DU NOUVEL AN
LE JEUDI 3 JANVIER 1980 à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

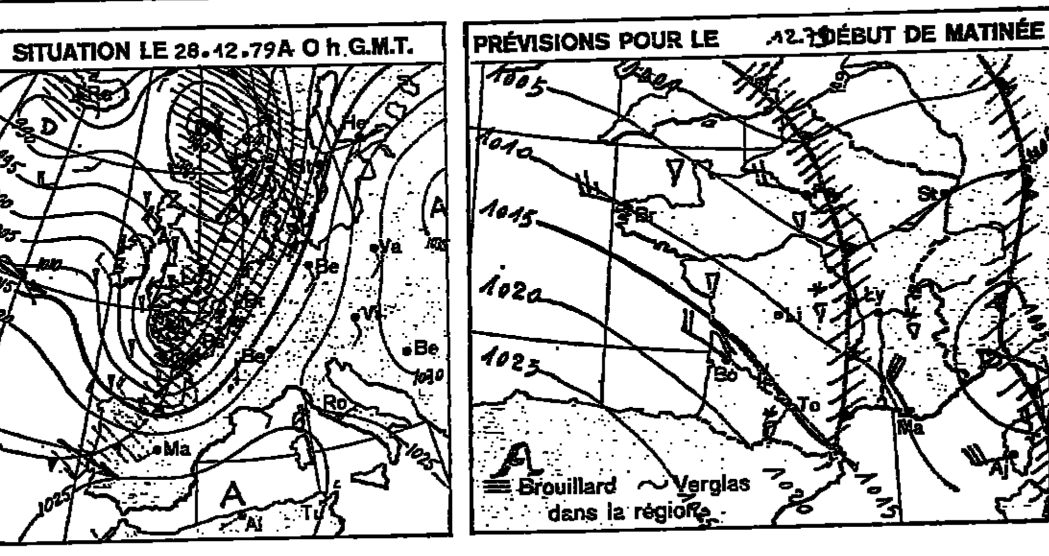
LOTO tirage n° 52. 19 24 36 39 41 47 numéro complémentaire 6

PROCHAIN TIRAGE LE JEUDI 3 JANVIER 1980 VALIDATION JUSQU'AU 2 JANVIER APRES-MIDI

MÉTÉOROLOGIE

PRÉVISIONS POUR LE 29 DÉCEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le lundi 28 décembre à 0 heure et le samedi 29 décembre à 24 heures :

La petite dépression qui s'est formée sur la Bretagne au cours de la nuit du jeudi 27 décembre au vendredi 28 décembre se décalera rapidement vers le nord-est et atteindra le sud de la Scandinavie. La perturbation qui lui est associée sera suivie d'un flux d'ouest à nord-ouest, instable et frais, qui se généralisera rapidement sur la France.

Samedi 29 décembre, sur l'ensemble du pays, le ciel sera variable avec alternance d'éclaircies et de nuages. Les éclaircies seront souvent belles dans le Midi méditerranéen, où le mistral et la tramontane s'établiront, mais des averses ou des pluies passagères se produiront dans la plupart des régions. Il neigera en montagne, principalement sur les versants ouest et nord-ouest des massifs, mais des averses de neige se produiront également en plaine, en particulier sur la Flandre, le Bassin parisien, l'Est et le Nord-Est. Les vents seront modérés ou assez forts et irréguliers, avec des rafales durant les averses. Les températures subiront une légère baisse.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 28 décembre, à 7 heures, de 993,7 millibars, soit 745,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 27 au 28) : Ajaccio, 14 et 9 degrés ; Biarritz, 13 et 9 ; Bordeaux, 7 et 6 ; Brest, 12 et 5 ; Caen, 8 et 4 ; Cherbourg, 9 et 2 ; Clermont-Ferrand, 8 et 6 ; Dijon, 5 et 3 ; Grenoble, 7 et 1 ; Lille, 3 et 3 ; Lyon, 10 et 6 ; Marseille, 12 et 6 ; Nancy, 4 et 3 ; Nantes, 6 et 6 ; Nice, 14 et 8 ; Paris-Le Bourget, 5 et 5 ; Pau, 14 et 8 ; Perpignan, 8 et 5 ; Rennes, 8 et 4 ; Strasbourg, 4 et 0 ; Tours, 6 et 6 ; Toulouse, 8 et 6.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 9 degrés ; Amsterdam, 3 et 3 ; Athènes, 10 et 7 ; Berlin, 2 et — 1 ; Bonn, 3 et 2 ; Bruxelles, 5 et 5 ; Le Caire, 16 et 11 ; îles Canaries, 20 et 14 ; Copenhague, 4 et 3 ; Genève, 4 et — 2 ; Lisbonne, 13 et 13 ; Londres, 11 et 1 ; Madrid, 7 et 4 ; Moscou, — 4 et — 5 ; Nairobi, 26 et 14 ; New-York, 5 et 0 ; Palma-de-Majorque, 15 et 12 ; Rome, 14 et 4 ; Stockholm, 2 et 1 ; Téhéran, 5 et 0.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel du 28 décembre 1979* :

DES DECRETS

● Fixant pour 1980 le taux d'intérêt à servir par les caisses d'épargne ordinaires à leurs déposants et le mode de placement des fonds des caisses d'épargne ;

● Relatif à certains prêts à long terme du crédit agricole mutuel et arrêté fixant les taux et les durées de ces prêts ;

● Portant application des dispositions de l'article 8 du décret du 7 janvier 1959 modifié, relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région d'Ile-de-France.

UN ARRETE

● Fixant le montant des avantages accordés en application du décret du 20 février 1974 concernant l'octroi d'une indemnité viagère de départ aux chefs d'exploitation agricole âgés cessant leur activité.

DES LISTES

● Des candidats admis à l'emploi d'attaché d'administration centrale (session 1979).

FORMATION PERMANENTE

GESTION DES ASSOCIATIONS. — La direction départementale de la jeunesse, des sports et des loisirs de Paris organise, en effet, le 5 et le 19 janvier 1980, le 2 février, le 1er et le 22 mars, et le 26 avril, des Journées d'initiation concrète à la gestion et à l'administration d'une association-loi de 1901. Participation aux frais : 350 F pour les six jours (y compris les repas).

★ Renseignements complémentaires et inscriptions auprès de la direction départementale de la jeunesse, des sports et des loisirs de Paris, au 359-01-69, poste 317.

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 27 décembre, dans les principales stations françaises, telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 100-300 ; Autrans : 30-50 ; Arêches-Beaufort : 50-90 ; Bellecombe-Crest-Voland : 70-120 ; Bonneval-sur-Arc : 180-400 ; Bourg-Saint-Maurice-Les-Arcs : 90-155 ; Les Carroz-d'Araches : 25-80 ; Chamonix : 40-350 ; Chamrousse : 60-60 ; La Chapelle-d'Abondance : 30-50 ; Châtel : 50-110 ; La Clusaz : 50-170 ; Combloux : 65-150 ; Les Contamines-Montjoie : 40-280 ; Cordon : 30-110 ; Courchevel : 111-250 ; Les Deux-Alpes : 110-330 ; Flaine : 55-260 ; Flumet-Praz-sur-Arly : 60-90 ; Les Gets : 50-120 ; Le Grand-Bornand : 40-120 ; Les Houches : 30-140 ; Megève : 45-120 ; Les Menuires : 65-120 ; Méribel : 60-200 ; Morzine-Avoriaz : 45-180 ; La Plagne : 140-320 ; Pralognan-La Vanoise : 70-130 ; Saint-François-Longchamp : 40-130 ; Saint-Gervais-Le Bettex : 50-160 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 40-80 ; Samoëns : 15-160 ; Val-d'Isère : 135-180 ; Valloire : 50-160 ; Villard-de-Lans : 25-50 ; Valmorel : 90-180.

ALPES DU SUD

Auron : 70-130 ; Beuil-les-Launes : 90-120 ; La Colmiane-Valdeblore : 80-110 ; La Foux-d'Allos : 80-150 ; Isola-2000 : 115-145 ; Montgenèvre : 80-110 ; Orcières-Merlette : 40-100 ; Les Orres : 50-120 ; Pra-Loup : 50-150 ; Risoul-1850 : 70-110 ; Serre-Chevalier : 50-130 ; Superdévoluy : 45-200 ; Valberg : 90-120 ; Vars : 40-150.

PYRENEES

Ax-les-Thermes : 40-70 ; Cauterets-Lys : 95-130 ; Font-Romeu : 20-30 ; Gourette-les-Eaux-Bonnes : 20-150 ; La Mongie : 40-100 ; Saint-Lary-Soulan : 40-50.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 50-60 ; Super-Besse : 50-60.

JURA

Les Rousses : 30-70.

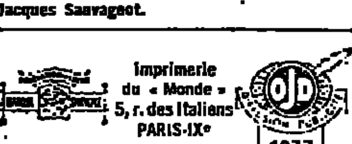
VOSGES

Gérardmer : 20-40 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 40-50.

Les stations étrangères

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 12, rue Auber, 75009 Paris, tél. : 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 266-66-68.

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe — 1977

Commission paritaire n° 57 437.

BREF

VIE QUOTIDIENNE

CAMBRIOLAGES : PRÉVENIR SON ASSUREUR. — En cas de cambriolage, l'assureur peut être amené à refuser sa garantie s'il estime que la victime n'avait pas pris toutes les précautions imposées dans le contrat (en oubliant de fermer sa porte à clé, par exemple). De toute façon, c'est à l'assuré de fournir les preuves de la disparition de ses biens, surtout s'il n'y a pas effraction.

Ce dernier doit aviser son assureur dans les vingt-quatre heures qui suivent la découverte du vol en lui adressant (par lettre recommandée de préférence) un inventaire des objets disparus accompagné du récépissé de plainte remis par la police. Attention : en cas d'absence de plus de quatre-vingt-dix nuits par an (quarante-cinq nuits parfois), consécutives ou non, l'assurance-vol ordinaire ne joue pas. Si cette disposition vous concerne, ne manquez donc pas de relire votre contrat et, le cas échéant, d'y faire ajouter une clause prévoyant ces absences fréquentes.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 29 DECEMBRE

« La Renaissance de Catherine de Médicis », 13 h. 30, place de la Concorde, Mme Legregeois.
« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux.
« Le musée Bourdelle », 15 h., rue Antoine-Bourdelle, Mme Garnier-Ahlberg.
« Saint-Sulpice et Saint-Germain-des-Prés », 15 h., place Saint-Sulpice, Mme Pennec.
« Cent trésors des musées du Kremlin », 15 h., Grand Palais (Arcus).
« L'Assemblée nationale du Palais-Bourbon », 15 h., 4, place du Palais-Bourbon (Connaissance d'ici et d'ailleurs), entrées limitées.
« Musée Jacquemart-André », 15 h., 158, boulevard Haussmann (Mme Ferrand), entrées limitées.
« Le Vieux Paris au musée Notre-Dame », 15 h., 10, rue du Cloître-Notre-Dame (Histoire et Archéologie).
« Dessins d'enfants », 14 h. 30, 107, rue de Rivoli (Pour enfants).
« Le Marais », 15 h., 2, rue de Sévigné (le Vieux Paris).
« La mosquée, le souk, le café maure », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite » (Tourisme culturel).
« Exposition Picasso », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris).

DIMANCHE 30 DECEMBRE

« Les salons du ministère des finances », 10 h. 30, 93, rue de Rivoli, Mme Pennec.
« Le château de Maisons-Laffitte », 14 h. 45 et 16 h., entrée, hall gauche, Mme Hulot.
« Le couvent du Saint-Esprit et le collège des Ecossais », 15 h., métro Cardinal-Lemoine, Mme Pennec.
« Le siège du P.C. », 15 h., métro Colonel-Fabien, Mme Guillier.
« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic.
« Le gothique retrouvé », 16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic.
« Le Musée de l'armée », 15 h., métro Invalides (l'Art pour tous).
« L'ancienne abbaye de Pentemont », 15 h., 37, rue de Bellechasse (Mme Ferrand).
« L'hôtel de Rochechouart », 15 h., 110, rue de Grenelle (Histoire et Archéologie).
« Les synagogues de la rue des Rosiers ; le couvent des Blancs-Manteaux », 16 h., 3, rue Malher (le Vieux Paris).
« Les salons du Conseil d'État », 15 h., place du Palais-Royal (Tourisme culturel).
« Exposition Picasso », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 30 DECEMBRE

15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, Mme M. Hauradou : « Musique, passion et larmes : Robert et Clara Schumann » (les Artisans de l'esprit).

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
260 F	450 F	790 F	920 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
183 F	325 F	463 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
230 F	420 F	612 F	800 F

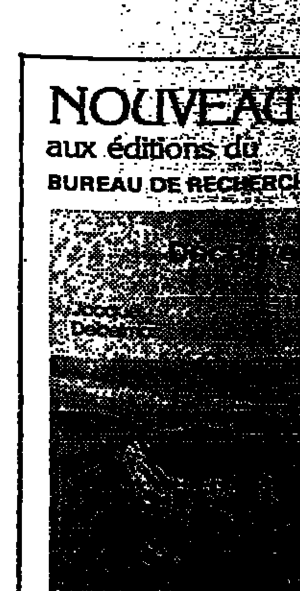
Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



هكذا من الأصل

Le Monde des loisirs et du tourisme

Tout ne peut être parfait...

UN OS DANS LE VOYAGE

LE développement du voyage à forfait s'accompagne d'une montée des réclamations des clients qui estiment que les agents de voyages ne remplissent pas toujours leurs obligations. Certaines plaintes sont subjectives et traduisent un mécontentement par rapport à l'ensoleillement ou à la nourriture. D'autres se fondent plus solidement sur des nuits d'hôtel non fournies ou sur des avions mal programmés.

Le Syndicat national des agents de voyages (SNAV), qui s'efforce de développer une activité de médiateur entre ses adhérents et leurs clients, a établi un classement à partir des 376 plaintes reçues entre le 1ᵉʳ janvier et le 12 décembre 1979.

L'agence Nouvelles Frontières arrive en tête avec 46 litiges, dont 24 % seulement ont été réglés. Elle est suivie de Sunair (20 litiges, dont 30 % réglés), de Kiat (20 litiges, dont 70 % réglés), des Voyages Fram (14 litiges, dont 93 % réglés), d'Air Alliance (11 litiges, dont 63 % réglés), de Jet Tours (11 litiges, dont 54 % réglés) et de Delta Voyages (10 litiges, dont 40 % réglés). Cent treize agences se partagent les 244 réclamations restantes, dont 55 % ont été réglées.

Nous avons demandé aux agents de voyages cités d'exprimer leurs réflexions par rapport à cette liste « rouge » où ils apparaissent.

M. Jacques Maillot, directeur général de Nouvelles Frontières, estime que *« 46 lettres de protestations rapportées à 140 000 clients, ce n'est vraiment pas un pourcentage très élevé »*. Il s'étonne qu'un quart seulement de ces litiges soient considérés par le SNAV comme clos. *« Je n'avais, le 24 décembre, qu'un seul litige en suspens. Les chiffres du syndicat tiennent peut-être au fait que nous omettons de le prévenir lorsque nous réglons une affaire. »*

M. Dominique Hamel, directeur général de Sunair, juge, lui aussi, que, 20 plaintes sur 41 000 touristes, *« ce n'est pas beaucoup, d'autant que notre agence reçoit, en fait, 150 réclamations par an. Ce serait mieux s'il n'y en avait aucune. Nous constatons un développement de la demande de remboursement systématique, par exemple, en cas de perturbations dues aux grèves des compagnies aériennes ».*



M. Lucien Kiat, responsable de l'agence Kiat Travel (70 000 clients), note que *« ce sont les agences ayant le plus de clients qui reçoivent le plus de plaintes. C'est normal. Les réclamations sont souvent justifiées, par des arguments bien minces. Par exemple, on nous a écrit : « Votre accompagnatrice est » parfaite, mais totalement inefficace pendant les grèves. » On ne perd rien à réclamer. Peut-être l'agent de voyages remboursera-t-il un petit quelque chose. Le client méconnaît ce qui est possible et ce qui est exclu. Il va de soi qu'en cas de plainte fondée nous dédommageons ».*

M. Georges Colson, directeur général des voyages Fram, s'estime satisfait du classement du SNAV. *« Nous serions quatrième avec 3 000 lettres de protestations pour 130 000 clients, je m'inquiéterais. Quatorze plaintes, c'est peu. Nos litiges sont rarement graves et concernent, ces temps-ci, les augmentations de tarifs dues à la hausse du prix des carburants. Le SNAV a raison d'établir ce type de classement, mais je doute qu'on puisse en tirer un palmarès « orange » ou « citron. »*

M. Jean-Alexis Pougatch, directeur d'Air Alliance, déclare que les chiffres du syndicat comptabilisent les plaintes concernant Air Alliance, mais aussi sa filiale Forum distribution, soit, au total, 20 000 clients. *« C'est un taux normal. Je reçois plus de réclamations que ne le constate le SNAV. Environ 25 à 30 par an. Je réponds toujours aux réclamations. »*

M. Jean-Paul Petitjean, directeur général adjoint de Jet Tours fait deux remarques. *« Ces lettres concernent nos trois marques Jet Tours, Jumbo et Jet-Am, c'est-à-dire 160 000 clients. Les réseaux de vente Havas, Sélectour et Voyage Conseil nous classent aux premiers rangs des agences fiables en raison du petit nombre de plaintes qu'elles enregistrent à notre sujet. »*

Enfin, M. Una Liutkus, directeur technique de Delta Voyages (30 000 clients), affirme que *« ce sondage n'est pas très juste parce que peu de clients écrivent au SNAV, organisme encore peu connu. Delta reçoit environ 90 lettres de réclamations par an, ce qui est supérieur aux 10 que nous attribue le syndicat. Ceux qui écrivent au SNAV, ce sont les petits malins ou les hargneux ».*

A l'évidence, la liste établie par le syndicat ne peut prétendre devenir un instrument de contrôle incontesté. Malgré son côté grossier, ce classement représente un premier pas effectué par la profession dans le sens d'une connaissance des litiges avec la clientèle. L'image de marque des agents de voyages ne peut que sortir améliorée d'une publication régulière et affinée du nombre de plaintes par touriste acheminé. Cette franchise aura aussi le mérite d'inciter la profession à tenir au maximum les promesses de ses catalogues.

ALAIN FAUJAS.

Le monopole de l'école de ski française en question

La guerre des deux rouges

LES « dissidents » des écoles françaises de ski subissent depuis plusieurs années, dans les quelques stations où ils exercent leur profession de moniteur (Avoriaz, Flaine, Val-d'Isère, l'Alpe-d'Huez...) de vives « pressions » de la part de leurs collègues aux « pulls rouges ». Ces derniers ne souhaitent pas voir s'installer, sur leur terrain, des écoles parallèles de ski. Ils craignent que celles-ci n'engendrent la concurrence au sein d'une corporation de six mille cinq cents membres qui a pourtant bien besoin d'un profond dépoussiérage. Ne reproche-t-on pas généralement aux moniteurs des écoles de ski françaises (E.S.F.) leur « culte du rendement », les cours surchargés en période de vacances, leur absence de créativité. Deux cents moniteurs « indépendants » réunis au sein de la Fédération française des enseignants de ski, désirent pourtant transformer le sacro-saint système des cours collectifs et proposer une *« approche différente de la montagne »* ?

En janvier 1977, à Val-Thorens, cette théorie a été repoussée — physiquement — par les membres de l'ESF et par le directeur de la station, M. Jean Béranger, qui n'ont pas hésité à faire le coup de poing au bas des pistes pour s'opposer à l'installation des enseignants de « l'école internationale » (*le Monde* du 11 janvier 1977) regroupant des moniteurs indépendants, eux aussi diplômés, et formés, comme leurs confrères, à l'Ecole nationale de ski et d'alpinisme de Chamonix. Après une grève de plusieurs jours, des « pulls rouges », les moniteurs de l'Ecole internationale qui réclamaient la liberté du travail et d'entreprise durent s'incliner.

Les conseillers municipaux-moniteurs de Val-d'Isère

A Val-d'Isère, où une vingtaine de moniteurs exercent leur profession en dehors de l'Ecole de ski française, la répression fut plus sournoise. Le maire de la commune et son conseil municipal, qui comprend plusieurs moniteurs « officiels », décidèrent en juillet 1977 puis en juin 1978, enfin en décembre de la même année, de réserver aux seuls membres de l'E.S.F. la priorité d'accès sur les remontées mécaniques de la station. Affichée dans toutes les gares de départ des remontées mécaniques, la délibération du 16 juillet 1977 a été strictement appliquée par les agents de la société des téléfériques de Val-d'Isère qui furent aidés dans cette tâche par les moniteurs de l'E.S.F. au cours de la saison 1977-1978.

Jugeant cette décision illégale et destinée uniquement à rendre impossible l'exercice de leur profession, les moniteurs indépendants de Val-d'Isère, leur association et la Fédération française des enseignants de ski ont déposé un recours devant le tribunal administratif de Grenoble. Celui-ci vient d'annuler les délibérations du conseil municipal de Val-d'Isère.

Le tribunal a estimé que l'exclusivité de la priorité d'accès aux remontées mécaniques accordée aux moniteurs de l'E.S.F. de Val-d'Isère, pour les cours tant particuliers que collectifs *« crée entre les différentes catégories de moniteurs de la station une inégalité d'accès au service public constitué par les remontées mécaniques qui n'est pas justifiée par une situation particulière ».*

Le tribunal rappelle, d'autre part, que cinq parmi les douze membres du conseil municipal sont membres de l'E.S.F. de Val-d'Isère ou sont étroitement apparentés à des personnes exerçant cette profession dans cette école; que *« le maire de Val-d'Isère a déployé tous ses efforts, notamment en sa qualité de président de l'office du tourisme, pour empêcher que cet organisme porte, comme c'est sa mission, à la connaissance du public, l'existence de l'école internationale et la nature des prestations offertes par cette société ».*

Pour les juges grenoblois, le conseil municipal de Val-d'Isère souhaitait, en accordant aux moniteurs de l'Ecole de ski française l'exclusivité de la priorité d'accès aux remontées mécaniques de la station, *« favoriser ceux-ci dans l'exercice de leur profession »*, et que ses délibérations constituent en conséquence une *« atteinte illégale à la liberté du commerce et de l'industrie ».* Toutefois, le tribunal reconnaît le bien-fondé de ce principe de priorité d'accès aux remontées mécaniques qui constitue un *« avantage compensatoire »* aux missions de sécurité assumées dans les stations de sports d'hiver par tous les moniteurs sans distinction... d'école.

CLAUDE FRANCILLON.

Philae sauvée des eaux

AU début du siècle, après l'engloutissement partiel de l'île de Philae sous les eaux du petit barrage égypto-britannique d'Assouan, achevé en 1902, Pierre Loti pleura la disparition de la *« perle de l'Egypte »* dans le *« lac sacrilège »* (1). Mais la *« révoltante maçonnerie anglaise »* permettait encore de circuler en barque entre les colonnes à demi noyées, et, deux mois par an, lors de la baisse des eaux, d'aborder à *« ce port à la mélancolie sans nom ».*

Le grand barrage égypto-russe d'Assouan terminé en 1970, bien que situé en amont du premier ouvrage, devait avoir pour effet, par une hausse permanente des eaux du Nil retenues dans le réservoir maudit par Loti, de faire disparaître complètement et à jamais Philae et sa vingtaine de monuments. Or, depuis quelques semaines, après sept années d'études et de travaux réalisés sous l'égide d'une commission *ad hoc* de l'UNESCO, comprenant notamment le conservateur en chef des antiquités égyptiennes du Louvre, Mme Christiane Desroches-Noblecourt, les temples de Philae sont de nouveau, comme ils ne l'avaient plus été depuis près de quatre-vingts ans, totalement et définitivement à sec. Ils sont également ouverts aux touristes.

Le démontage, le transfert et la reconstitution des monuments ont été réalisés dans le temps record de trente mois au lieu des trente-cinq mois prévus, par une entreprise de génie civil italienne, filiale de l'Institut d'Etat pour la reconstruction, la Condotte Mazzi Estero, choisie par l'UNESCO. La facture de la Condotte est d'environ 11 millions de dollars, dont les deux tiers à la charge de la communauté internationale, et le reste — les dépenses en monnaie locale — à celle de l'Egypte. Grâce à ces efforts techniques et financiers, Philae est ressuscitée.

Cette opération constituait l'ultime phase de la campagne internationale de sauvetage des monuments de Nubie menée avec ténacité par l'UNESCO, depuis 1960, et marquée par le transfert d'une quinzaine de temples pharaoniques hors de portée des eaux du nouveau *« lac sacrilège »*, véritable mer de 500 km de long, suscité par le haut-barrage d'Assouan.

Le découpage et le remontage, de 1963 à 1968, des deux sanctuaires rupestres d'Abou-Simbel dédiés par Ramsès II au dieu-soleil Râ et à la déesse-vache Hathor, étaient regardés jusqu'ici comme la réalisation la plus spectaculaire de la campagne de sauvetage.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(Lire la suite page 12.)

(1) *La Mort de Philae*, Calmann-Lévy, 1908.

ISIS ET OSIRIS EN HIÉROGLYPHES

A la pointe du purisme, Champollion trouvait « barbares » *les sculptures des temples égyptiens d'époque gréco-romaine comme ceux de Philae. Aujourd'hui on est moins difficile que le décrypteur des hiéroglyphes puisque ces monuments, bien qu'édifiés au nom des pharaons grecs d'Alexandrie ou des lointains empereurs romains, étaient conçus par des Egyptiens, pour des divinités indigènes, dans la tradition de l'architecture pharaonique.*

Philae compte d'ailleurs également une porte du temple d'Isis, un pavillon et un demi-obélisque datant du règne de Nectanébo I, souverain de la trentième et dernière dynastie authentiquement égyptienne ; en outre, parmi les découvertes faites lors du transfert des monuments, on a trouvé sous le pavement de la salle hypostyle d'Isis les vestiges d'une construction attribuée au pharaon Amasis (vingt-sixième dynastie).

Le gigantesque temple d'Isis, en grande partie intact, bien que quelques sculptures aient été martelées lors de sa transformation en église au début de l'ère chrétienne, montre notamment le roi Neos Dionysos, frère et époux de la grande Cléôpatre, sacrifiant des captifs. Achevé sous Tibère le mammisi (mot forgé par Champollion à partir d'une racine copte et signifiant « lieu de naissance ») fait défiler la bande dessinée sur pierre de la naissance et de l'éducation du dieu-faucon Horus, fils d'Isis et d'Osiris. Le kiosque de Trajan — en réalité un édifice bien conservé d'une hauteur de trois étages supporté par quatorze colonnes cyclopéennes — servait probablement aux cérémonies organisées à l'occasion du départ ou de l'arrivée sur le Nil de la procession d'Isis.

La plupart des monuments de l'île se rapportent au culte de la déesse fidèle qui alla jusqu'à Byblos, en Phénicie, pour récupérer le corps d'Osiris. C'est à Philae qu'elle fut sans doute adorée pour la dernière fois avant que son sanctuaire ne fût voué, au sixième siècle, à saint Etienne, premier martyr chrétien. Les Blemmyes, peuplade égyptianisée de Nubie, s'étaient battus farouchement contre les Byzantins, au cinquième siècle, pour avoir simplement le droit d'emmener périodiquement dans leurs villages les statues d'Isis conservées à Philae.

De nos jours, les nostalgiques de l'époque où les temples, ne pouvant plus être atteints qu'en felouque, avaient recouvré une part de leur mystère antique, pourront se consoler en allant en pèlerinage à l'Abaton. C'est la plus célèbre des dernières demeures d'Osiris, signalée par quelques colonnes en partie immergées, sur la rive de l'île de Biggeh, située entre l'ancienne et la nouvelle Philae, mais où nul être humain n'a le droit d'aborder, afin de ne pas troubler le repos de l'époux d'Isis.

J.-P. P.-H.

TENNIS A AGADIR

« Tiens ta raquette à deux mains »

« TU te places face au filet. Tu tiens ta raquette tout d'abord à deux mains... Fais des gestes plus larges, recule, avance, ne tiens pas ta raquette comme une cuillère. » Coup droit, revers. La première leçon de tennis, c'est une avalanche de conseils techniques, le sifflement des balles, insaisissables une *fois sur* deux, l'hilarité des copains installés au bord du court et trois jours de courbatures.

Décider de *faire* du *tennis* à Paris, c'est tout d'abord chercher un club, parfois situé loin de chez soi, et parcourir, le jour de sa leçon, plusieurs kilomètres dans les embouteillages pour jouer de la raquette. Apprendre le tennis à Agadir, c'est descendre jusqu'au court entre les palmiers et les fleurs, plonger dans la piscine ou flâner sur la plage après la chasse aux balles. C'est sans doute la raison pour laquelle les stages d'initiation ou d'entraînement attirent les adeptes de vacances sportives.

Des semaines de perfectionnement *sont organisées à la kasbah* d'Agadir (Maroc). Le coût du stage de sept jours est de 3 600 francs. Il comprend le prix du voyage, *la pension complète* (chambre double) et un solide programme d'ativités : une demi-heure de footing tous les matins *de 6 h. 30 à 9 heures*, puis quatre heures trente à cinq heures de *tennis par jour. Les stagiaires*, joueurs confirmés pour la plupart, *viennent à Agadir pour être* plus efficaces. Un magnétoscope *enregistre leur jeu, et les films* sont discutés avec eux chaque *jour*.

La kasbah *s'est* spécialement équipée pour accueillir ces stages, puisqu'une série de chambres donnant sur un patio voisine désormais avec les bungalows blancs de la résidence Club. Ce type de semaines sportives est relativement cher comparé aux prix pratiqués par d'autres organisateurs. Mais ils permettent, en plus de l'entraînement sportif, de passer une semaine de vacances dans une station où il fait en moyenne 22 degrés et beau toute l'année, de profiter des divers équipements du club (piscine, night-club, solarium, mini-golf, ping-pong) et d'un cadre de qualité.

Reste à avoir le courage de persévérer une fois rentré à Paris.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

● *Promatch*, 34, rue Vital, 75016 Paris, tél. : 504-36-02, stage d'une semaine à Agadir : 3 600 F.

BALLES DE STAGES

D'autres stages sont organisés par :

● OCCAJ, à Bandol dans le Var. Une semaine : 1 250 F à 1 750 F (9, rue de Vienne, 75008 Paris, tél. : 296-15-02).

● LANGUEDOC-ROUSSILLON. — *Une semaine : 1 200 F pension* et voyage non compris, toute l'année sauf en janvier (78, avenue Marceau, 75008 Paris, tél. : 720-07-89 ou club de tennis Pierre-Barthès, téléph. : 16-67 94-72-56).

● CLUB MEDITERRANEE. — A Pompadour (Corrèze). Stage *d'une semaine : 1 400 F. Petite* semaine (du lundi au vendredi) et week-end : 700 F. STAGES « TOURNOIS » à Djerba, en Tunisie : 2 340 F ; à Agadir au Maroc : 2 970 F ; aux Bahamas, une semaine (Luxembourg-Luxembourg) *: 5 240 F.* STAGES DE PERFECTIONNEMENT à *Marbella (Espagne) : 2 400 F* à 2 700 F. (Place de la Bourse, 75002 Paris, tél. : 261-85-66).

Philae sauvée des eaux

(Suite de la page 11.)

Si le déménagement des monuments de Philae a été opéré à l'aide de méthodes plus classiques — démontage sans découpage, puisqu'il s'agissait de temples faits de blocs appareillés et non pas creusés dans une falaise, — il constitue, à certains égards, une opération plus colossale encore que celle d'Abou-Simbel : aux mille trente-six blocs des temples de Ramsès II pesant en tout 15 000 tonnes, font face les quarante-cinq mille blocs de Philae, d'un poids total de 27 000 tonnes ! Mais à Abou-Simbel, où les travaux ont coûté trois fois et demie plus qu'à Philae, il a fallu reconstituer une colline dans laquelle on a encastré les deux temples, tandis qu'à Philae, il a *suffi* de transporter les édifices antiques sur l'île voisine déjà existante d'Aegilka, que l'on a seulement remodelée. Un batardeau de palplanches en fer avait permis auparavant d'assécher l'île condamnée, afin de pouvoir y démonter les monuments.

Le résultat des travaux réalisés par près de trois cents Egyptiens et une trentaine d'Italiens avec une minutie extraordinaire (seuls trois blocs, d'ailleurs ensuite restaurés, ont été légèrement endommagés) et, notons-le, sans aucun accident mortel, fait plaisir à voir. Replacés selon la même orientation, scellés par une colle-résine invisible qui fait honte aux raccords en ciment infligés au temple de Kalabcheh transporté au sud du haut barrage par les Allemands de l'Ouest, les monuments de Philae, dont les beaux grès n'ont pas souffert, contrairement à d'anciennes prédictions de « spécialistes », du long exil aquatique ont repris aujourd'hui leur garde bimillénaire sous le soleil sans nuages des confins de l'Egypte et de la Nubie.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

LE CAUCHEMAR DE NICOLE, SKIPPER

Dans la nuit, l'étrave d'un chalutier...

Nicole Lequien, vingt-quatre ans, et Bruno Huguet, habitués de la voile, sont partis de Paimpol le lundi 29 octobre pour convoyer un voilier jusqu'aux Antilles. Une étape à Guernesey, la traversée jusqu'en Espagne... la croisière tant désirée débutait bien. Soudain c'est l'accident.

Nicole Lequien raconte :

C'EST la nuit. Le ciel est couvert, la houle très forte, le bateau blanc toutes voiles dehors glisse, feux éteints, sur les hauts fonds. Au loin, brillent les lumières d'un phare sur la côte de Galice. Nous sommes sur pilotage automatique. Les feux sont en panne depuis une demi-heure et j'éclaire les voiles avec une torche. Soudain, un léger bruit sous le vent. Je me retourne, aperçois le feu vert et rouge d'un navire se dirigeant vers nous, soudain très proche. Ai-je le temps de virer ? Je crie, j'appelle Bruno, mon coéquipier, qui dort sur la bannette. Il est trop tard pour débrancher le pilote automatique. Je tente de virer. Rien ne se passe. La houle est trop forte.

La sombre étrave du chalutier soudain est sur nous. Il nous heurte dans le travers. Un bruit violent. Le mât tombe, la coque craque, l'eau s'engouffre avec une rapidité effrayante. La cabine est pleine. L'avant du voilier s'enfonce rapidement. Nous essayons de nous tenir sur l'arrière. J'ai peur, très peur de cette proue qui nous surplombe. A chaque mouvement de houle, le flanc du bateau nous heurte, nous enfonçant davantage. Très haut, surgissent dix têtes hirsutes qui nous crient « *Tranquilos tranquilos.* » Ils lancent un « bout ». *Nous* l'amarrons *à ce* qui reste du bateau. Bruno tente de descendre pour récupérer quelques objets. Trop tard, l'eau a tout envahi. A la force des bras, les pêcheurs nous hissent à bord. Notre *Sangria* disparaît par 150 mètres de fond.

Deux minutes se sont écoulées depuis la collision. Nous grelottons. Les pêcheurs, affolés : *« Pas d'autres à bord ? Etes-vous blessés ? »* Nous comprenons vaguement. Nous n'étions pas préparés, dans notre demi-veille, à entendre parler espagnol.

Tout est irréel. Un cauchemar. Et pourtant nous avions traversé sans problème le golfe de Gascogne, échappant aux terribles tempêtes qui marquent souvent le mois de novembre. C'est fini. Ce n'est pas possible. C'est aujourd'hui que tout devenait facile, que tout commençait. Le vent s'apaisait un peu. Le froid avait disparu. Un soleil chaud avait resplendi tout l'après-midi. C'était la première journée que nous avions passée sur le pont à contempler le ciel, la mer, les bonds des dauphins... Le vrai début de la croisière.

Brutal retour à la réalité. Des pêcheurs nous donnent du café, du rhum et du jambon. Bientôt nous accostons au port. Le capitaine nous emmène chez lui, dans une confortable maison du port. *« Voulez-vous deux chambres ? »* Nous venions de préciser que nous n'étions pas mariés. Je ris. Nous allons nous coucher. Mais le sommeil ne viendra pas. Le choc a été si rapide. Le lendemain, en première étape, c'est l'essayage des vêtements des enfants, du cousin, pour trouver veste à notre mesure. Puis le repas arrive, les bonnes bouteilles *suivent*, *pour* nous réconforter. Mais la joie a du mal à venir. De *sombres images se* bousculent dans notre tête... Sensation d'être dévorée vive *par* les poissons au moment où je commence à déguster le poulet *préparé par* la maîtresse de maison... Souvenirs douloureux d'une *noyade* lorsque j'étais enfant, sursauts à chaque bruit... Je me souviens, soudain, de ce chien hurlant à la mort sur le quai de Paimpol le jour de notre départ. Triste présage ?

Ce naufrage provoqua aussi, *il* faut le dire, notre colère vis-à-vis des consulats *français*. *Nous* étions sans vêtements, sans papiers et sans argent *dans un* petit port d'Espagne. Dès notre arrivée, nous avions *contacté* le consulat français de Ferrol situé à *100 kilomètres, pour ne pas* abuser de l'hospitalité des pêcheurs qui nous *avaient secourus*. Là, on nous a conseillé de *joindre le consulat* de Bilbao, qui nous a répondu, avec diplomatie, *« bien sûr, nous sommes là pour vous aider mais nous n'avons aucun crédit pour vous prêter de l'argent que vous veniez à Bilbao ou que vous rentriez en France. De toute façon, passez à Bilbao ».*

Nous n'avions pas d'argent. Les pêcheurs nous ont acheté des vêtements, nous ont avancé l'argent du retour et nous sommes rentrés en France. Nous avons passé la frontière avec un papier du commandant du port expliquant notre naufrage. A quoi servent donc les consulats français ? Nous n'étions ni en vacances ni en voyage. Nous avions simplement fait naufrage...

Des naufragés sur le paillasson du consulat

Quelques milliers de Français se trouvent chaque année dans une situation de *détresse* à l'étranger pour des motifs divers : sans argent (vol, *ou simple* épuisement de leurs ressources), malades (sans assurance), etc.

Leur rapatriement s'avère nécessaire. *Mais ils* ne sont pas en mesure d'en payer les frais. Que sont-ils en droit d'attendre des quelque deux cent cinquante consulats français à l'étranger ?

La loi est imprécise. La convention internationale, signée à Vienne le 23 avril 1963, fixe les *fonctions* consulaires (articles 5 et 36), qui *« consistent à prêter secours et assistance aux ressortissants, personnes physiques et morales, de l'Etat d'envoi »*.

En cas de navigation par air ou par mer, plus particulièrement, les consulats doivent :

● *« Exercer les droits* de contrôle et d'inspection prévus par les lois et règlements de l'Etat d'envoi sur les *navires* de *mer* et *sur* les bateaux fluviaux ayant la *nationalité de l'Etat d'envoi* et sur les avions immatriculés *dans cet* Etat, ainsi que sur leurs équipages :

● » *Prêter assistance* aux navires, bateaux et avions *mentionnés* à l'alinéa *k du* présent article, ainsi qu'à *leurs équipages, recevoir les* déclarations sur le voyage de ces *navires et bateaux*, examiner et viser les papiers de bord et, sans *préjudice* des pouvoirs des autorités de l'Etat *de résidence, faire des* enquêtes concernant les incidents survenus au cours de la traversée, et régler — pour autant que *les lois* et règlements de l'Etat d'envoi l'autorisent — les contestations de toute nature entre le capitaine, les officiers et les marins. »

La réalité ne *satisfait* guère les espoirs que font naître ces principes généreux. Certes, les consulats délivrent passeports et documents provisoires en cas de perte de ces pièces.

Mais les crédits fournis aux consulats français pour financer les interventions de rapatriement ou de secours sont minimes, de l'ordre de 200 000 F. Le nombre de cas d'urgence s'est, lui, accru au rythme de l'essor considérable du tourisme et des voyages.

De fait, selon un fonctionnaire du ministère des affaires étrangères, mille Français environ ont *sollicité* une aide des consulats durant l'année 1979. Un tiers d'entre eux se trouvaient en détresse à Katmandou, à *Bombay*, à *New-Delhi et* à Mexico.

Dans la *grande majorité* de leurs interventions, les consulats *français font simplement office* d'intermédiaire entre le citoyen *en détresse et ses proches*, ces derniers se portant garants du *remboursement* des *sommes* avancées par le consulat pour *le secours. Ce* n'est d'ailleurs qu'après accord avec les proches que le consulat accepte généralement d'avancer le montant *des frais de transport* ou de soins. En cas d'absence ou de refus des proches, *il* en assure le financement, recevant en échange une promesse de remboursement signée directement par l'intéressé. La procédure est donc forcément lente. La souscription d'une assurance, avant le départ, semble plus efficace...

DANIELLE ROUARD.

CHIFFRES

Le tourisme à la hausse

LES 270 *millions de touristes* recensés dans le monde en 1979 ont laissé une recette touristique totale de 75 milliards dollars (plus de 300 milliards de francs), soit une augmentation de 15 % par rapport à 1978. Ce *pourcentage* d'augmentation est inférieur de 3 % à l'accroissement moyen des trois dernières années, a précisé, à Madrid, M. Robert Lonati, secrétaire général de l'Organisation mondiale *du tourisme* (O.M.T.).

Toutefois, a souligné M. Lonati, les recettes touristiques ont progressé plus rapidement que le commerce *international (+ 5 %)* et elles représentent 5,5 % de la valeur globale des *exportations*. D'autre part, si l'on tient compte du *tourisme national dans* les divers pays, le trafic touristique en *1979* passe à *1,350 milliard* de personnes pour une recette de *500 milliards* de *dollars*, au lieu de 460 millions de touristes en *1964, ainsi le taux d'augmentation* global du trafic touristique *international entre 1960 et* 1979 a été de 265,2 %, précise-t-on à l'O.M.T.

Tous azimuts

La légère baisse enregistrée cette année ne préoccupe pas les dirigeants de l'O.M.T., qui soulignent que la situation politique de l'Iran a entraîné dans cette région une diminution de 3 % des échanges touristiques et de 17 % des recettes touristiques. De même, au Proche-Orient, on note une baisse de 5 % du trafic touristique, alors qu'il avait progressé de 9 % l'an dernier.

En *1979*, on a aussi assisté à une forte augmentation des départs touristiques des habitants des Etats-Unis, de l'Allemagne de l'Ouest et de la France vers des pays comme les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique. D'autre part, si le mouvement touristique en provenance du Royaume-Uni est semblable à celui de l'an dernier, les Japonais ont tendance à se rendre de plus en plus dans le Pacifique.

Dans les autres continents, le mouvement touristique est en augmentation, comme en Afrique (+ 8 % de touristes, + 20 % de recette), aux Amériques (+ 4 % et + 18,5 %), en Asie (+ 15 % et + 25 %, contre + 18 % et + 29 % en 1978) et en Europe (+ 3,5 % et + 14 %). — *(A.F.P.)*











هكذا من الأصل

Hippisme

UN SIÈCLE TOUS LES VINGT-CINQ ANS

LA chronique ne pouvant être anachronique, voici Vincennes. Les jumelles y sont attirées, dans le Prix de Vincennes, par la silhouette de Philippe Békaert. Tous les autres jockeys sont raides comme la justice, plantés droit sur leurs étriers, prenant sur ceux-ci un appui qui les décolle, en cadence, de la selle, un temps sur deux. Lui est penché sur l'encolure de *Kagino*, à la façon d'un jockey *de galop, rigoureusement immobile.*

C'est la nouvelle monte de Vincennes. Elle exige un cheval qui a complètement oublié le galop car *il n'a plus*, chaque fois qu'il engage un postérieur, le rappel du poids de son cavalier lui retombant sur les reins pour le maintenir dans l'orthodoxie trotteuse. Mais, par ailleurs, quel allègement pour lui : et probablement, à l'horizon, quelle amélioration des records du trot monté !

Le trot, qui s'inculque et est donc tout de technique — *alors que le* galop se borne à laisser s'exprimer au mieux des dons innés. — n'a pas achevé son évolution. Entre la souple silhouette penchée et immobile de Philippe Békaert et celle, verticale et tressautante, de Gérard Mascle, à côté, il y a un siècle d'écart. Il y avait déjà eu un siècle, voilà vingt-cinq ans, entre celles de Michel Gougeon et de Raoul Simonard, lequel avait mis le même espace de temps entre lui et Carré. *Vincennes change de siècle tous les* vingt-cinq ans.

Pour l'heure, le Vincennes des années 80 est en difficulté. Békaert, qui a voulu rattraper trop vite le retard pris par son cheval dans un mauvais départ (il nous avouera, après l'arrivée : *« J'ai monté une course idiote »)* sent *Kagino* faiblir dans les cinq cents derniers mètres. Il perd, en tête du peloton, un premier duel contre *Kiki de Feugères ;* puis tous deux doivent laisser s'envoler *Karika*. Mais c'est *égal : à terme, la victoire ne peut* être que du côté de la silhouette immobile.

Le temps s'accélère. Une heure plus tard, c'est non pas tout à fait un autre siècle, mais du moins une *nouvelle* décennie qui entre en piste avec la jeune Marie-Annick Dreux. Elle a dix-huit ans, est, à la ville, lycéenne en classe terminale et, sur les pistes, une des pre*mières femmes à courir, fréquem*ment, au trot, contre les hommes. Elle a gagné, la semaine passée. Elle est *décidée à être éleveur-entraîneur-jockey professionnel*, comme papa. Mais celui-ci n'est pas tout à fait d'accord :

« Physiquement, l'entraînement des trotteurs est trop dur pour une femme. Par contre, celle-ci, bien entendu, peut, dans ce métier comme dans les autres, être la plus précieuse collaboratrice de son mari... »

Voilà la charmante Marie-Annick prévenue : la piste, pour une femme, c'est bien, mais comme antichambre du mariage. Et papa jockey et maman jockey auront beaucoup de petits jockeys...

Chez les chevaux, les vedettes des derniers jours sont, outre *Karika, Idéal du Gazeau* et *Jet d'Emeraude.*

Le petit *Idéal*, qu'on n'avait pas vu depuis de longues semaines et qu'on disait malade, se rit des pessimistes et de ses huit adver*saires du prix Marcel Laurent*, à qui il rendait pourtant vingt-cinq mètres. Moins d'une minute dix-sept secondes au kilomètre : le rire sonne clair... Le jeune champion a évidemment le prix d'Amérique en point de mire. Une question : ses cent soixante centimètres de taille (il n'a pas grandi depuis l'hiver passé) ne seront-ils pas submergés dans cette lutte de géants ?

En gagnant, avec le tiercé Prix de Reims, sa troisième course en un mois, *Jet d'Emeraude* a, bon gré mal gré, pénétré dans l'antichambre des grandes épreuves : les 400.000 francs qu'il a empochés dans les handicaps lui vaudraient, maintenant, d'impossibles rendements de distance dans cette sorte de courses. On suivra avec intérêt les cheminements de ce fils de *Seddouk* dans la catégorie au-dessus. Il peut y réussir. Mais il peut aussi s'y trouver surclassé : la marge est infiniment plus grande qu'on ne croit jusqu'à ce qu'on ait vu les intéressés face à face, entre le bon cheval et le très bon.

Dans les coulisses, la grande affaire est l'établissement du budget des courses pour 1980. En 1979, le montant total des jeux a progressé, par rapport à l'année précédente, d'environ 9 %. L'augmentation a donc été inférieure à celle des prix, laquelle, dans le secteur de l'entraînement des chevaux de course, a dépassé 12 %. L'objectif des trois grandes sociétés (plat, obstacles, trot)) est d'élever les allocations, en 1980, selon ce même coefficient de 12 %. Elles espèrent l'atteindre, en puisant dans *leurs réserves* et en *procédant* à divers aménagements. En tout état de cause, le relèvement ne sera pas uniforme. Il ne s'appliquera pas aux *grandes épreuves, où le* vrai profit tient à la valeur acquise par le gagnant.

Des jockeys travailleurs

Une autre grande affaire est le statut juridique des jockeys et le régime de leur couverture sociale. *Jusqu'à présent*, cette dernière était assurée en grande partie par les « impayés », c'est-à-dire par le montant des prix gagnants que les joueurs oublient ou négligent d'encaisser. Il paraît que la formule n'était pas légale. Il s'agissait de lui substituer, au choix, une adhésion aux Mutualités agricoles — selon la règle appliquée aux travailleurs agricoles — ou un régime calqué sur celui des professions libérales.

Vers quoi, croyez-vous, a penché *le choix ? Vers les Mutualités. Oui*, le jockey qui possède son avion personnel pour se rendre de Longchamp à Ascot — quand ce n'est pas un « jet » pour aller courir en Floride, — devant qui le propriétaire se tient quasiment au garde-à-vous de crainte qu'il ne monte plus vos chevaux, est un « travailleur agricole ». Et si, dans l'année, il lui arrive de porter cinquante casaques différentes, il a cinquante employeurs ! On touche *là, de la cravache, à ce qui est* probablement un des travers les plus constants et les plus extravagants de notre temps : la sujétion à des raisonnements juridiques théoriquement irréprochables, mais qui, à leur ultime limite, débouchent sur des aberrations.

Les auteurs de la théorie du jockey employé ont probablement usé longtemps leurs culottes dans les amphithéâtres de la rue Cujas. Ils n'ont jamais vu un jockey. Leur conclusion fait l'*objet d'un recours* en Conseil d'Etat. Mais, là aussi, les savantes équations juridiques font souvent écran aux réalités.

LOUIS DENIEL.

Philatélie

N° 1 617

FRANCE : Les nouveaux « préoblitérés ».

Comme chaque début de semestre, depuis quelques années, les tarifs d'affranchissement de certaines catégories d'objets de correspondance *déposés en nombre sont modifiés* (date prévue le 11 janvier), il sera donc émis quatre nouveaux timbres-poste « préoblitérés » dont la mise en vente s'effectuera seulement au cours de la deuxième quinzaine de janvier (2e à 5e/80).

Suite au type « Monuments historiques » :







0,76 F, château d'Angers ;
0,99 F, château de Kerjean ;
1,60 F, château de Pierrefonds ;
2,65 F, château de Tarascon.

Formats 23 × 17 mm. Maquettes et gravures de Claude Durrens. Taille-douce, Atelier du timbre de Périgueux.

Les conditions de vente pour les collectionneurs restent inchangées (« le Monde » du 30 décembre 1978).

⊙ 75015 Paris (Parc des expositions, porte de Versailles, bâtiment 1), du 10 au 14 janvier. — 21e Salon du meuble.

⊙ 75015 Paris (Parc des expositions, porte de Versailles, bâtiment 7, niveau 3), du 10 au 15 janvier. — 15e Salon international du luminaire.

Nouvelles brèves

● CAMEROUN. — *Série « Noël 1979 », cinq timbres, dont deux en diptyque : 10 fr. « Annonciation », Fra. F. Lippi ; 50 fr., « Fuite en Egypte », repos, Meister ; en diptyque, les 60 et 60 fr., « Fuite en Egypte », nativité, de Kalkar, et 100 fr., « Nativité », détail par Boticelli. Offset, Cartor S.A.*

● GRANDE-BRETAGNE. — *Série « Noël 1979 », 8, 10, 11 1/2, 13 et 15 pence. Les sujets représentent des scènes de la Nativité.*

● MALI. — *Série « Noël 1979 » (P.A.), 300 fr., 400 fr. et 500 fr., détails de l' « Adoration des rois mages », d'A. Dürer. Gravures de Claude Haley. Taille-douce, Périgueux.*

● NOUVELLES-HEBRIDES. — *Série « Noël 1979 », dessin d'enfant, quatre valeurs en version française, 5, 10, 20 et 40 FNH. Les mêmes sujets en version anglaise. Hélio, Delrieu S.A.*

● PORTUGAL. — *Série « Noël 1979 » : 5,50 esc., 6,50 esc. et 16 esc. Les deux premières valeurs comportent des bandes phosphorescentes.*

● WALLIS ET FUTUNA. — *Timbre de « Noël 1979 », 180 fr., « la Vierge au croissant de Lune », d'A. Dürer. Maquette et gravure de Claude Haley. Taille-douce, Périgueux.*

■ La 37e exposition nationale des cheminots philatélistes se déroulera, du 2 au 4 février prochain, dans la salle des expositions de la gare Saint-Lazare (galerie des marchands), de 9 h. à 18 h. 30. Un bureau temporaire fonctionnera les *2 et 3 février*, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Souvenirs : une enveloppe deux « entiers » repiqués, chaque 5 F, et un encart illustré de cinq anciennes gares, prix 15 F (plus port). — Cheminots philatélistes, C.C.P. 33668 10 S, La Source.

ADALBERT VITALYOS.

Plaisirs de la table

1979 est mort, vive 1980 !

BILAN de l'année gourmande 1979 ? Bonne récolte vineuse, en général et d'honorable qualité. Si les vins ont augmenté, à la propriété, du moins trouve-t-on de plus en plus de restaurateurs qui recherchent, pour leur carte, des petits vins à prix honnêtes. A Paris je citerai le marcillac du *Gourmet de l'Isle* (16 F), le rosé de Chanceaux de l'*Ambassade d'Auvergne* (26 F), le champigny de la *Ferme Saint-Simon* (22 F), le petit rouge du Languedoc de *Pierre Vedel* (20 F), le chalosse du *Restaurant du Marché* (30 F). Et puis les contrôleurs fiscaux ayant été persuadés (il a fallu que les restaurateurs se battent et singulièrement le syndicat de M. Fournier) qu'il ne fallait pas imposer systématiquement à la multiplication par trois, on voit d'honnêtes restaurateurs présenter des cartes sensationnelles. Celle de Jacques Manière est un exemple, au *Dodin Bouffant*, avec des grands bordeaux défiant toute concurrence, et une « bouteille du mois » à 30 F.

Bonne année pour la cuisine, du moins à Paris (car, en province, avec du retard et bien de la sottise, ils en sont maintenant à la salade folle, aux kiwis roses à l'arête et aux assiettes de Villeroy et Bosch). Et si l'on peut s'inquiéter du rétrécissement des portions (au *Chiberta*, par exemple), on peut se réjouir de quelques nouvelles maisons consolantes, le *Repaire de Cartouche* (8, bd des Filles-du-Calvaire), le *Grandgousier* (avenue Rachel), *Conticini* (4, rue Pierre-Leroux), la *Table de Jeannette* (rue Duphot) et la *Ferme Saint-Simon* (au 6 de la rue).

Bonnes nouvelles encore : la carte-prix fixe de *Roger Lamazère* (rue de Ponthieu), le succès des « grands » — et l'on commence à se rendre compte que ces grands : *Lasserre*, la *Tour d'argent*, le *Taillevent*, *Laurent*, le *Grand Véfour*, sont en comparaison beaucoup moins chers que les moyens (moyens jusqu'en la cuisine et malgré leur prétention, leur publicité et leurs plats accrocheurs !), — l'annonce par Laurent-Perrier d'une recherche de cuvée brut 00 (c'est-à-dire sans sucre), la création du *Fouquet's Club International*, etc.

Ce qui nous amène aux livres de cuisine (il en paraît un par jour). Les bons (rares) et les mauvais. Mais surtout les faux. C'est ainsi que je viens de recevoir *les Merveilles de la cuisine africaine*. Je lis, en avant-propos, ces vérités : « *Découvrir la cuisine d'un pays, c'est aussi découvrir sa culture, sa terre... En écrivant cet ouvrage, nous avons voulu adapter la cuisine africaine au goût des Occidentaux...* » Fort bien. Mais lorsque j'y trouve la recette de la sauce mayonnaise et une autre à base de petits suisses, je me demande si la préfacière a été abusée ou si l'éditeur se moque de moi ?

Enfin ! Je nous souhaite une bonne année gourmande pour 1980. Justement, 1979 a fini avec un Salon gastronomique (et commercial), dû à M. Thibaud (d'Orléans), parfaitement inutile, car la gastronomie n'existe que par la cuisine et la cuisine, c'est une affaire de cœur et d'appétit. C'est du moins mon avis, moi qui signerai, cette fois :

LA REYNIÈRE.

GRAILLE - RAIL

Ainsi donc la S.N.C.F. étudie pour ses trains Corail des plateaux de repas-conserve !

Ça ne saurait être plus mauvais qu'actuellement, assure-t-on. C'est vrai. Mais, même en sélectionnant de « bonnes conserves » (comme il m'a été assuré), n'y aurait-il pas vraiment une autre formule pratique, honnête et *intelligente* pour nourrir les cochons de payants usagers ?

De toute façon, cela ne sera pas avant 1981 et d'ici là on continuera le régime actuel : saleté des locaux, insolence du personnel, cherté des prix et nourriture douteuse.

Restent les repas des T.E.E. (Wagons-Lits). Ils sont plus chers encore et rarement meilleurs. Ma dernière expérience sur Paris-Lausanne : darne de colin (antillaise ?) pas frais et en bouillie, 25 g de gigot *d'agneau (assuré persillé)*, lamelle de fromage et fausse tarte paysanne. Avec une demi-listrac bouchonné et imbuvable une addition de 119 F. Vive Borel ! — L.R.

MIETTES

● *Très beau petit livre* de Paul Vincent *les Glanes* (la Maison rustique). Ce sont énumérés avec les conseils pratiques d'usage, tous les « petits profits de la nature », pour se nourrir (des algues aux fruits sauvages), pour se soigner (herbes et plantes) et pour s'amuser.

● *Concurrent sérieux* pour le « Prix Gargote » à en croire une correspondante le restaurant de la *piscine Deligny*. Il est vrai que les serveurs (qui apportent bravement les pâtisseries à la main et les fourchettes au dessert) lorsqu'on demande à voir le patron pour protester répondent : « *Adressez-vous à la Ville de Paris* » !

Jeux

échecs N° 845

UN FEU D'ARTIFICE

(Championnat de l'U.R.S.S., Minsk, 1979)

Blancs : V. TZECHKOVSKY
Noirs : V. KUPREJTCHIK
Défense sicilienne.

1. é4 ç5
2. Cf3 d6
3. d4 ç×d4
4. C×d4 Cf6
5. Cç3 Cç6
6. Fg5 é6 (a)
7. Dd2 (b) Fé7
8. 0-0-0 0-0
9. f4 (c) h6 (d)
10. Fh4 (é) Fd7 (f)
11. Cf3 (g) Da5 (h)
12. Fç4 (i) b5!! (j)
13. F×b5 (k) Tf-ç8! (l)
14. Fç4 (m) Cb4! (n)
15. Dé2 (o) T×ç4!! (p)
16. D×ç4 Tç8
17. Db3 (q) C×é4!! (r)
18. a3 (s) C×ç2!! (t)
19. D×ç2 (u) C×ç3
20. Fé1! (v) Ff6!
21. Cé5 (w) Fa4!
22. F×ç3 (x) F×ç2
23. F×a5 F×d1+
24. R×d1 d×é5
25. f×é5 F×é5 (y)
26. b4 Tç3
27. a4 Ta3
28. Rç2 Fd1!
29. Td1 é5
30. Abandon (z)

NOTES

a) Une autre ligne de défense consiste en 6..., Fd7 ; 7. Dd2, Cxd4 ; 8. Dxd4, Da5.

b) On ne joue plus depuis longtemps la suite 7. Cxç6, bxç6 ; 8. é5, dxé5 ; 9. Df3, Fé7 ; 10. Fxf6, Fxf6 ; 11. Dxç6+, Fd7 ; 12. Df3, 0-0 ; 13. Td1, Dç7 ; 14. Fd3, Tb8 qui donne un jeu aisé aux Noirs. De même si 7. Fç4, Db6 ; 8. Fxf6, gxf6 ; 9. Cd-b5, Cé5 ; 10. Fb3, Tg8 ! (Sursok-Larsen, Siegen 1970).

c) A ce carrefour central du « système Richter-Rauzer », les Blancs ont le choix entre 9. Fé2 ; 9. Rb1 ; 9. Fxf6 ; 9. Cd-b5 ; 9. Cb3 et le coup du texte 9. f4.

d) 9..., a6 est ici une erreur, car, après 10. é5 !, dxé5 ; 11. Cxç6, bxç6 ; 12. fxé5, Cd7 ; 13. h4 !, Tb8 ; 14. Dé3, Té8 ; 15. Th3, Da5 ; 16. Fxé7, Txé7 ; 17. Tg3, Té8 ; 18. Txd7 !, Fxd7 ; 19. Fd3 les Blancs obtiennent une forte attaque (Keres-Szabo, 1955). A considérer sont les variantes 9..., d5 ; 10. é5, Cd7 ; 11. Cf3, Cç5 préparant la poussée du pion b7 en b4 et l'entrée du Cç5 en é4 et 9..., é5 (Gekler) ; 10. Cf5 !, Fxf5 ; 11. éxf5, Tç8 ; 12. Rb1, Da5 ; 13. Fxf6, Fxf6 ; 14. Cd5, Dxd2 ; 15. Cxf6+, gxf6 ; 16. Txd2, Tf-d8 ; 17. g4 avec avantages aux Blancs. Le coup du texte, qui pose au F-D une question, semble être le plus précis, encore qu'une autre possibilité se présente : 9..., Cxd4 ; 10. Dxd4, h6.

e) Sur 10. h4, la meilleure réplique serait 10..., Cxd4 ; 11. Dxd4, hxg5 ; 12. hxg5, Cg4 ; 13. Fé2, é5 ; 14. Dg1, éxf4 ; 15. Fxg4, Fxg5 ; 16. Dh2, Fh6 ; 17. Ff3, Df6 (et non 10..., hxg5 ; 11. hxg5, Ch7 ; 12. g4, Fxg5 ; 13. Cf3 !). Sur 10. Fxf6, Fxf6 ; 11. Cxç6, bxç6 ; 12. Dxd6 les Noirs répondent au mieux 12..., Db6 !

f) Rejetant la suite tant analysée 10..., Cxé4 qui laisse aux Noirs une finale difficile après 11. Fxé7, Cxd2 ; 12. Fxd8, Cxf1 ; 13. Cxç6, bxç6 ; 14. Fé7, Té8 ; 15. Thxf1, Txé7 ; 16. Txd6, Fb7 ; 17. g3, ç5 ; 18. Tf-d1. Il en est de même de la continuation 10..., é5 ; 11. Cf5, Fxf5 ; 12. éxf5, Da5 ; 13. Rb1, Ta-d8 ; 14. Fxf6, Fxf6 ; 15. Cd5, Dxd2 ; 16. Txd2, éxf4 ; 17. Cxf6+, gxf6 ; 18. Fé2, Tf-é8 ; 19. Tf1, Té4 ; 20. Ff3, Té7 ; 21. b3 !, Cé5 ; 22. Fd5, Rg7 ; 23. Txf4, Té-d7 ; 24. Tf-d4 (Parma-Paoli, Reggio-Emilia, 1971).

g) Evitant l'échange sur d4. 11. Rb1 est également jouable.

h) Le poste le plus actif pour la D noire, laquelle contrôle la case é5.

i) 12. Rb1 semble préférable.

j) Avec ce sacrifice de pion inattendu, les Noirs déclenchent les hostilités sans perdre de temps.

k) Sur 13. Cxb5, il fallait examiner la suite 13..., Cxé4 ; 14. Dxa5, Cxa5 ; 15. Fxé7, Cxç4 ; 16. Fxf8, Fxb5 ; 17. Fé7, Cf2 qui semble aboutir à l'égalité, mais aussi la suite offensive 13..., Cb4 ; 14. Cç4, Tf-ç8 qui nous ramène à la partie.

l) Menace 14..., C×é4 ; 15. C×é4, D×b5.

m) Si 14. é5, d×é5 ; 15. f×é5, C×é5 !

n) Au prix d'un pion, les Noirs ont mis en place leur machine infernale.

o) Se rendant compte du danger après 15. Fb3, T×ç3 ! ; 16. b×ç3, Da3+ ; 17. Rb1, C×é4 ; 18. Dd4, C×a2!! ; 19. F×a2, C×ç3 avec mat ou gain de la D et si 16. D×ç3, Tç8 ; 17. Dd1, Fa4! avec une forte attaque.

p) Supprimant un défenseur au prix d'une qualité avec gain de temps.

q) Si 17. Dd4, C×a2+ avec trois variantes possibles : A) 18. C×a2, D×a2 ; 19. Rd2, Tç4! ou 19. b3, D×b3 ou 19. é5, d×é5 ; 20. C×é5, Fa4 ou 20. f×é5, Fa4, etc. ou 19. F×f6, F×f6 ; 20. é5, Fa4, etc. B) 18. Rd2, C×ç3 ; 19. b×ç3, T×ç3! ; 20. Ta1, Ta3+ ; 21. Ré2, Fb5+ ; 22. Rf2 (ou 22. ç4, Ta2+ ; 23. Rf2, F×ç4), é5! C) 18. Rb1, T×ç3! ; 19. b×ç3, C×ç3+ ; 20. Rb2, Cf×é4 ; 21. Ta1, Db5+ ; 22. Rç1, Cé2+ et 23..., C×d4 ou 22. Ra3, Ff8, menaçant 24..., d5+.

r) Un feu d'artifice de sacrifices !

s) Si 18. C×é4, Fa4! ; 19. Da3, C×ç2! ou 19. Dé3, C×a2+ ; 20. Rb1, F×ç2+ ; 21. Ra1, Cç3 mat ou encore 19. F×é7, F×b3 et si 18. F×é7, C×ç3 ; 19. b×ç3, T×ç3! ; 20. Db2, Ta3! etc.

t) Le bouquet : trois pièces en prise.

u) Si 19. C×é4, Cd4+ avec gain de la D et si 19. F×é7, C×ç3.

v) Une subtile défense en contre-clouage.

w) Si 21. F×ç3, F×ç3 ; 22. b×ç3, T×ç3 et si 21. Cd4, soit 21..., C×d1 ; 22. D×ç8+, F×ç8 ; 23. F×a5, Cf2 attaquant la Th1 et le Cd4, soit 21..., F×d4 ; 22. T×d4, Cé2+ ; 23. Rb1, et non 23..., D×é1+ ; 24. T×é1, T×ç2 ; 25. T×d5!! ; Db5!! (plus fort que 23..., T×ç2 ; 24. F×a5, C×d4 ; 25. Fç3) ; 24. Dd3, Tç1+ ; 25. Ra2, C×d4 ; 26. D×d4, é5! ; 27. Db4, Fé6+ ; 28. b3, Dé2+ et les Noirs gagnent. Enfin si 21. Cd4, F×d4 ; 22. T×d4, Cé2+ ; 23. Rd1, Db6! ; 24. D×é2, D×d4+.

x) Si 22. b3, Cé2+ ; 23. Rb1, T×ç2 ; 24. F×a5, F×b3 ; 25. Cd3, Ta2 suivi du mat.

y) Résultat de toutes ces combinaisons : les Noirs entrent en finale avec un pion de plus et un net avantage de position.

z) Il n'y a plus de défense contre 30..., T×a4 et 31..., Ta1. Une bataille de grand style.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 844

G. GRZEBAN
« 1er PRIX : J. PERIS Memorial Ty », 1960.

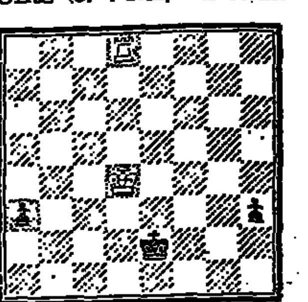
(Blancs : Ra7, Pb7, b6, ç2, d4, h7. Noirs : Ré6, Th1, Fh2 et d7, Ca3. Nulle.)

1. d5+!, R×d5 ; 2. h8=D, Fb8+ ; 3. D×b8, Cb5+ ; 4. Ra8, Ta1+ ; 5. Da7, T×a7+ ; 6. b×a7, Cç7+ ; 7. Rb8, Ca6+ ; 8. Ra8, Fa4 ; 9. b8=T!, Fç6+ ; 10. Tb7, Rd6 ; 11. ç4, Fh1 ; 12. ç5+, Rç6 ; 13. Th7!, Fg2 ; 14. Tg7!, Fd5 ; 15. Tg5, nulle. Et non 9. b8=D ?, Fç6+ ; 10. Db7, Rd6! ; 11. ç3 (si 11. ç4, Rç5!), Rd5! ; 12. ç4+, Rç5 ; 13. D×ç6+, R×ç6 ; 14. ç5, Rç7 ; 15. ç6, Rç8 ; 16. ç7, C×ç7 mat.

ÉTUDE

M. HAVEL (1944)

BLANCS (2) : Rd4, Td8.
NOIRS (3) : Ré2, Pa3 et h3.



Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 842

LE PREMIER PRIX DE LA RECONSTITUTION

Ce problème spécial a permis à l'Espagnole Mme de Pascual de remporter le premier prix du concours organisé par la revue anglaise *Bridge magazine*. En connaissant l'entame et les mains de Nord-Sud, *on pouvait reconstituer les mains d'Est-Ouest* d'après le contrat joué et réussi. Un exercice d'autant plus exceptionnel que la façon de gagner le chelem n'est même pas facile. Ajoutons qu'une des conditions du concours était qu'il n'y ait aucune couleur de plus de cinq cartes.

Nord : ♠ 2 — ♥ A 10 6 — ♦ A V 10 3 2 — ♣ D V 8 5
Ouest : ♠ 9 8 7 6 — ♥ 7 5 4 3 — ♦ R D — ♣ 10 9 7
Est : ♠ R D V — ♥ D 9 — ♦ 9 8 7 6 5 — ♣ R 4 3
Sud : ♠ A 10 5 4 3 — ♥ R V 8 2 — ♦ 4 — ♣ A 6 2

Ouest ayant entamé le 7 de trèfle, *comment Sud peut-il réussir* le GRAND CHELEM A TRÈFLE contre toute défense ?

Réponse :
Le mort fournit le 8 de trèfle et rejoue la dame de trèfle qu'Est ne doit toujours pas couvrir (sinon Sud pourrait couper un carreau pour en libérer deux).

Après ces deux coups d'atout, Sud tire l'as de pique et coupe un pique. Il revient chez lui grâce au valet de cœur et coupe un autre pique. Il reprend la main par le roi de cœur et tire l'as de trèfle et les deux piques maîtres sur lequel il défausse l'as de cœur.

Sur le 5 de pique, *Ouest est squeezé :*

Nord : ♦ A V 10 3
Ouest : ♥ 7 5 ♦ R D
Sud : ♠ 5 ♥ 8 2 ♦ 4

Si Ouest défausse le 5 de cœur, le 2 de cœur s'affranchit...

Savoir se protéger contre une répartition défavorable est souvent un art difficile, comme en témoigne cette donne jouée au cours d'un championnat interclubs en Belgique.

Nord : ♠ 6 4 — ♥ V 9 5 3 — ♦ R V 6 2 — ♣ A R 3
Ouest : ♠ R D 10 5 — ♥ D 10 4 — ♦ 10 7 5 4 — ♣ 7 4
Est : ♠ V 9 8 3 — ♥ 8 — ♦ 9 3 — ♣ V 10 9 6 5 2
Sud : ♠ A 7 2 — ♥ A R 7 6 2 — ♦ A D 8 — ♣ D 8

Ann. : S. donn. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♥	passe	2 ♦	passe
2 ♠	passe	3 ♣	passe
3 ♦	passe	5 ♥	passe
6 ♥	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le roi de pique, Sud a pris avec l'as et il a tiré l'as et le roi de cœur (pour le 8 de cœur et le 5 de trèfle d'Est). *Comment le docteur Maison, en Sud, a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Notes sur les enchères :

Ces annonces sont assez logiques. Sur l'ouverture de « 1 ♥ », la main de Nord est trop belle pour donner un soutien non forcing à « 3 ♥ » ou pour arrêter les enchères à « 4 ♥ », il est donc normal de dire « 2 ♦ ». Pour indiquer la force de son ouverture, Sud fait alors une inversée à « 2 ♠ » bien qu'il aurait dû avoir quatre piques. L'annonce de « 3 ♣ » est la convention de la « quatrième couleur forcing », c'est un simple relais pour indiquer une main forte. Enfin, le saut à « 5 ♥ » demande à l'ouvreur d'avoir une couleur solide pour annoncer le chelem, et, avec as roi, Sud a donc indiqué « 6 ♥ », un bon chelem puisque si la dame de cœur tombe il y a treize levées.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble[R] N° 75

LES CHERS DISPARUS

LES ROTOIRS (EURE)
CLUB MEDITERRANEE
18 NOVEMBRE 1979
PAIRES, 2e MANCHE

Le dictionnaire en vigueur est le PLI (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

★ Prochain week-end, 18-20 janvier 1980. Prix : 400 F. Tél. Katia Reznik, 261-85-80.

Le Petit Larousse illustré est le seul dictionnaire français — et sans doute le seul dictionnaire tout court — à publier chaque année une édition enrichie de mots et d'acceptions nouvelles. Et pourtant, nul problème d'embonpoint pour lui : depuis 1968, il n'accuse que le poids de ses 1794 pages ! Cet équilibre, indispensable pour des raisons de prix de revient, n'est rendu possible que par un régime draconien : pour faire de la place à chaque mot nouveau, il faut tailler et rogner dans le vif de la même page, s'attaquer à une entrée, une explication, un exemple, un blanc, ou une illustration. Voici, à titre d'exemple, les avatars récents subis par la page 575. 1974 : kitsch fait son entrée (inv. ; se dit d'une œuvre d'art, d'un décor au mauvais goût provoquant) ; en revanche, nous ignorerons désormais que l'effort musculaire donne une sensation kinesthésique, que le kirsch doit son parfum spécial à l'acide prussique, et que les klephtes vivaient surtout de brigandage. 1976 : le kir est admis ; on peut toujours boire du kummel, mais celui-ci n'est plus fabriqué surtout en Allemagne et en Russie. 1977 : moins chanceux, le kvas ou kwas, boisson faite avec de l'orge fermentée, en usage dans les pays slaves, est remplacé par le krill, banc de crustacés, et par le kung-fu sport de combat. 1978 : kit est accepté aux dépens du korrigan, qui n'est plus exclusivement nain ou fée ; de plus, trois charmantes Japonaises, vêtues de kimonos, passent toutes trois par la trappe, faisant de la place pour le trop-plein de la page précédente : l'article kilogramme double de volume, rendant compte non plus seulement du kilogramme-mètre cube, mais aussi du kilogramme-mètre et mètre carré. Au total, le bilan est nettement positif : cinq entrées de gagnées pour une de perdue. Signalons que pour la F.F.S.C., les mots disparus après 1973 restent admis. La revue Scrabblerama (*) *en donne la liste dans son numéro de novembre ; dans celui de décembre, elle donne celle de tous mots nouveaux entrés après 1973.*

(*) Scrabblerama : pour s'abonner, écrire B.P. 123, 75023 Paris Cedex 01.

NOTES

(a) Qui a rapport à Isis, déesse égyptienne du mariage et de la famille. (b) Fonction du viguier, magistrat du Midi avant 1789. (c) Variété de feldspath chinois. Pétuner est absent du PLI malgré la tirade des nez. (d) Ou BORIN, -E, du Borinage. BERNOIS ou BORINES, 12 A, 76. BAIERONS, ENROBAIS, SNOBERAI, 70.

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	POINTS
1	A E I U F G ?			
2	E E E A O T Z	FA(T)IGUE	H 4	78
3	E + A A I I S Q	AZOTEE	11 G	50
4	A + O U E L V K	ISIAQUE	9 C	24
5	V U E + R I G E	KOLA	8 A	47
6	P T N S U E E	VIGUERIE	7 G	69
7	O B E I R N S	PETUNSE	0 2	93
8	L L L A U N E	BORAINES	5 E	90
9	— E T H M U X E	FLANE	4 H	26
10	H U M E + U V B	TEX	10 L	34
11	U M V B + W E F	EUH	6 D	31
12	— A E I O P B D	FUME	3 J	29
13	O B D + M I D T	EPIA	12 L	20
14	M D T + A E N T	LIBIDO	C 8	18
15	T T E + I H V ?	DAMNA	0 10	21
16	H T + D R C A A	VIDE(N)T	13 A	26
17	H T + J T L L U	CARDAN	14 J	30
18	H T T L L U + L	JE	9 M	17
19	L L L T T + Y O	HUMES	L 1	13
20	L L L O T T + R	AY	F 9	31
21	L L T R + N O R	VOLT	12 A	21
22	— —	OTER	M 1	20
23			TOTAL	788
24				
25				
26				
27				

Résultats : 1. Luyten - Sélis 788 (100 % !). 2. F. Lumbroso-Pialat, 745. 3. Mme et M. Ozanne, 718.

PENTASCRABBLE N° 75
de Robert Fournier (Courthézon)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

A E I M P R R
A E I I C N N
A E O F R S ?
E E I C F N T
A E U L P Q Z

Solution proposée : 789 points.

SOLUTION DU PROBLEME N° 73
MUSICAL, H 8, 76.
SALINES, I 9, 75.
ESCAPADE, 15 H, 224.
DEPOURVUS, 9 A, 72.
ADY(N)AMIE, A 8, 230.
TOTAL : 680.

● Tournois homologables : Sc.-Club du Dauphiné, au C.R.D.P., 11, avenue Général-Champon, Grenoble, le dimanche 27 janvier à 9 h. 30. — Sc. Club de Vienne, hôtel Mercure à Chasse-Rhône, 13 janvier à 13 h. 30.

MICHEL CHARLEMAGNE

★ *Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.*

les grilles du week-end

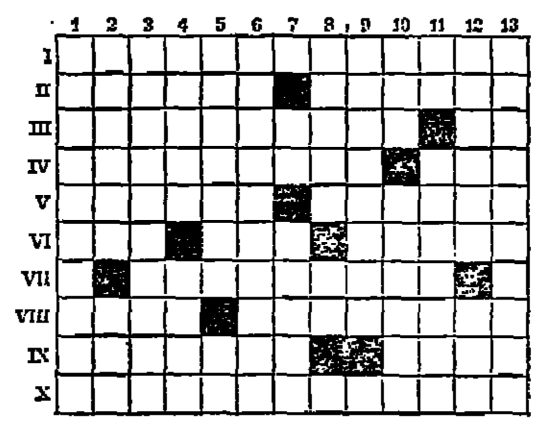
MOTS CROISÉS N° 73

Horizontalement

I. Le gras qui précède le maigre. — II. Siège en tête ; Faire par la tête. — III. Plus saine avec le maigre qu'avec le gras ; Romains. — IV. A Venise, on attend moins ; On y porte peu le chapeau. — V. N'a rien de définitif ; « Le Monde-Dimanche ». — VI. Jaunes généralement ; Fort, vert ou blanc ; Vieux révolté. — VII. Rendit plus convenable. — VIII. Avant l'être, après la pensée ; Elles vous tombent dessus. — IX. Elimerons ; Sa valeur est souvent contestée. — X. Ces décisions sont des réparations.

Verticalement

1. Mis à contributions. — 2. C'est excessif, sauf s'il s'agit de Dieu ; En Perse. — 3. Travaux textiles. — 4. Ou tu divagues ou l'on s'y tient ; Quatrième parfois. — 5. Amendement ; Voyelles. — 6. C'est un esprit lumineux. — 7. Possessif ; Produit de la navette. — 8. Je le fais pour vous ; Ici, certains tombent dessus. — 9. Amouracher. — 10. Ce que fait l'esprit chez Méphistophélès ; Manifestai quelque arrogance. — 11. On est presque à son bout ; Les ennuis sont de son fait. — 12. Botte ; Direction. — 13. Ici, elles sont plusieurs mais ce n'est pas plus gai.



SOLUTION DE LA GRILLE N° 72

Horizontalement

I. Incorruptible. — II. Norme ; Spatial. — III. Eminent ; Cilie. — IV. Allier ; Ne. — V. Parcs ; Nuée ; Dt. — VI. Lido ; Assortir. — VII. Or ; Logis ; Aent. — VIII. Iago ; Olefines. — IX. Tigrane ; Ordre. — X. Enregistreuse.

Verticalement

1. Inexploité. — 2. Nom ; Airain. — 3. Criard ; Ggr. — 4. Omnicolore. — 5. Réels ; Ag. — 6. Ni ; Agoni. — 7. Ustensiles. — Pp ; Russe. — 9. Tac ; Eo ; For. — 10. Itinéraire. — 11. Bile ; Tendu. — 12. Lai ; Diners. — 13. Electrisée.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*) N° 73

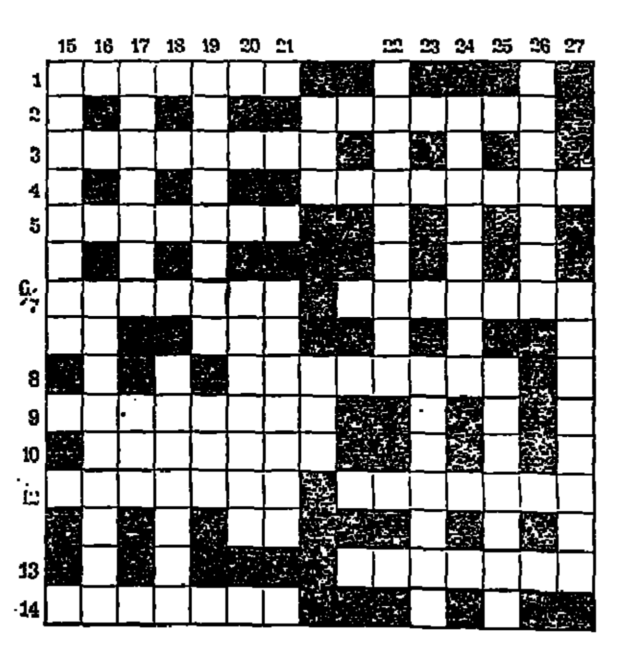
Horizontalement

1. IKMNOOS (+ 1). — 2. COORSTU. — 3. ACEINRTV (+ 1). — 4. AEELPRST (+ 4). — 5. AACLMRS. — 6. IILPSST. — 7. EISSSUV. — 8. AENOSSST (+ 1). — 9. BEGLNOOU. — 10. BEELORU (+ 1). — 11. EFIISTX (+ 1). — 12. EEHMRTY. — 13. CENOORR (+ 1). — 14. DEEEGLU (+ 1).

(*) Jeu déposé.

Verticalement

15. CEIIMNPU. — 16. ABEEIINRT. — 17. AEILNSV (+ 6). — 18. BEGILLO. — 19. ACCFIIST. — 20. GILNOST (+ 1). — 21. AEELOSU. — 22. AEIPQSTUY. — 23. EORSTUX. — 24. BEEEORSV. — 25. EEMNRSU (+ 3). — 26. AACDRSS. — 27. EELMRSUU.



Solution du problème n° 72

Horizontalement

1. ESCARGOT. — 2. LADANUM. — 3. HANTISE. — 4. TADORNE (ADORENT, DETRONA, ERODANT, TORNADE). — 5. TACONEOS. — 6. ADAMITE (DEMATAI). — 7. TASSILI (LISSAIT). — 8. TORIQUE. — 9. CREDENCE. — 10. AEROBIE. — 11. ONGLEES (LONGEES). — 12. THALWEG. — 13. HONOREE. — 14. MAHATMA. — 15. TRUSTIS.

Verticalement

16. EPHORAT. — 17. DOCUMENT. — 18. CANULAR. — 19. MISTRAL. — 20. TIQUETEE (ETIQUETE). — 21. STATUES. — 22. OLEACEES. — 23. IRRITANT. — 24. AGREABLE. — 25. RUDESSE. — 26. EPULIES (PILEUSE, PLIEUSE). — 27. LASCIVE (VESICAL). — 28. ELAGUES (GALEUSE, GAULEES).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



هكذا من الأصل

Le Monde

culture

CINÉMA

« AIRPORT 80 - CONCORDE » et « LE SECRET DE LA BANQUISE »

L'art d'accommoder les restes

Dans une culture marchande qui envahit progressivement la planète, le cinéma ne vient qu'en troisième ou quatrième position derrière les industries de la musique, de la télévision, sinon du livre. Il n'en obéit pas moins, et plus que jamais, à des pesanteurs presque incontrôlables. Le modèle américain conquiert, chaque jour, un peu plus de terrain. En témoignent les deux plus récents produits en langue anglaise, dus à deux des « majors » hollywoodiens (respectivement Universal et Columbia), qui occupent nos écrans en cette fin des années 70 : Airport 80 - Concorde *de* David Lowell Riche *et le* Secret de la banquise *de Don Sharp.*

Airport 80 - Concorde *n'est que la quatrième mouture des productions catastrophes conçues, depuis dix ans, par le producteur Jennings Lang. Rassemblez une brochette de personnages de toutes origines, mus par les motivations les plus contradictoires, mettez-les dans un de ces engins qui défient le temps et l'espace, hier les super-porteurs* Boeing - 747, *aujourd'hui notre* Concorde. *Agitez fort, c'est le cas de le dire, ne laissez plus intacts dans le ciel que quelques fragments de fuselage, mais faites atterrir tout le monde sain et sauf, du moins dans le cas de Concorde (doit-on reconnaître là l'intervention de notre service de relations publiques ?), et si possible au défi de toute vraisemblance, cette fois sur un champ de neige dans les Alpes autrichiennes.*

On s'amuse bien, on tremble un peu, on applaudit au passage, dans un rôle de composition, le retour de Martha Raye, la comédienne loufoque des années 30, l'enquiquineuse increvable de Monsieur Verdoux. *On sourit à la façon dont Alain Delon, pourtant tête d'affiche sur le générique, se fait voler la vedette américaine par son copilote, George Kennedy. Et puis on éprouve un brin de nostalgie : en d'autres temps, ce genre de film, parfaitement idiot, n'aurait été qu'une série B, la superproduction se serait appelée* Seuls les anges ont des ailes, *le metteur en scène aurait eu nom Howard Hawks.*

⁂

Avec le Secret de la banquise *(Bear Island), d'après un roman du même titre d'Alistair MacLean), nous débouchons sur une forme mineure certes, mais bien réelle, de tragédie, la colonisation pure et simple des cinémas anglais et canadien par Hollywood, ou plutôt par le modèle hollywoodien. Le cas mérite réflexion, une fois évacués un sujet sans surprise, aux limites de la parodie involontaire, et une réalisation à l'anglaise, encore plus plate.*

Une invraisemblable mission de l'OTAN, truffée d'Allemands, dont certains sont d'anciens nazis, part étudier l'évolution des conditions climatiques dans le Grand Nord. L'expédition dégénère en un conflit d'appétits rivaux pour récupérer des lingots d'or, sur fond d'Œdipe et de drame de conscience. Il n'y a pas de sotte histoire, mais des conteurs plus ou moins doués : après une magnifique ouverture dans les neiges de l'Alaska et de la Colombie britannique, le récit s'enlise, s'immobilise, faudrait-il dire.

Bear Island, *coproduction anglo-canadienne, est un des fleurons de la nouvelle politique cinématographique canadienne, bruyamment annoncée au dernier Festival de Cannes par M. Michael McCabe, directeur exécutif de la F.D.C. (Film Development Corporation). Las de financer des films à fonds perdus, un peu sur le modèle de notre avance sur recettes, le gouvernement canadien a décidé de jouer le grand jeu, au moment où le gouvernement américain durcissait sa législation en matière de détaxation fiscale ou* tax shelter *(voir ci-contre l'article de Claude Durieux) : les capitaux affluent désormais, grâce à une variante du* tax shelter, *dans un pays de langue anglaise séparé des Etats-Unis par une frontière invisible, purement théorique.*

Dans la pratique, cela se traduit, dans le sujet lui-même et son adaptation, par une invraisemblable salade russe ; le Canadien Donald Sutherland joue un Allemand de Californie, l'Anglaise Vanessa Redgrave, une Norvégienne. Richard Widmark, survivant du film noir des années 50, apporte la note américaine. La Grande-Bretagne fournit les prestations techniques : opérateur, metteur en scène, studios. Au même moment, les anciens « jeunes cinéastes canadiens anglais » du début des années 70 n'ont plus qu'à s'intégrer au circuit hollywoodien ou disparaître. Le cinéma anglais lui-même n'est plus que le sous-traitant d'Hollywood : il faut entendre le cri d'alarme de notre compatriote Bertrand Tavernier, intervenant ès qualités dans le dernier numéro européen de Newsweek *(7 janvier 1980) :* « La Grande-Bretagne préférera probablement jouer la carte américaine, même au prix de sa propre identité. » *Pour le Canada, le pari est déjà au point de non retour.*

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les exclusivités.

RENCONTRES A DJERBA

A la recherche d'un nouveau mécénat

Le cinéma français est en péril. Le spectateur, figé devant son *récepteur de télévision* (qui diffuse plus de cinq cents films par an), est de moins en moins tenté de se rendre dans une salle obscure. Les *producteurs ont beaucoup de mal* à rassembler les capitaux nécessaires au tournage d'un film. Une nouvelle forme de mécénat ne pourrait-elle être instituée ?

L'artiste, dont la condition est de plus en plus précaire (80 % d'entre eux sont chômeurs ou gagnent moins que le SMIC), ne bénéficie encore d'aucune caution financière adaptée à la reproduction à l'infini de son travail grâce aux technologies modernes de diffusion ou de duplication (satellite direct de T.V., vidéocassette, vidéodisque).

Ces thèmes de discussion ont été au centre des II[e] Rencontres professionnelles de la fondation Philip-Morris pour le cinéma, organisée du 16 au 20 décembre, à Djerba (Tunisie).

A l'heure où les lois d'« aide au cinéma » sont remises en cause par les autorités européennes de Bruxelles — appliquant les clauses du traité de Rome relatives au protectionnisme — un économiste britannique, Peter Willats, a expliqué le système de « Tax shelter » (paravent fiscal) qui fonctionne au Canada, après avoir été expérimenté en Allemagne fédérale et aux Etats-Unis. Si les législations fiscales sont complexes, le principe de base est simple : le contribuable qui achète une part d'un film (en général avant tournage) peut déduire de ses revenus tout ou partie de son investissement dans la production cinématographique. Le système — déjà abandonné aux Etats-Unis, où il a donné lieu à des abus — a favorisé l'essor du cinéma canadien. En France, cette forme de mécénat devrait trouver un écho favorable parmi les professions libérales.

Très partisan du système, M. René Thévenet — président délégué de l'Association française des producteurs de films — en mesure également les limites. Mais il ne désespère pas de convaincre les hauts fonctionnaires de la rue de Rivoli que le « Tax shelter », loin d'être un moyen d'évasion fiscale, est générateur d'impôt différé (sur les bénéfices réalisés par les films, sur les emplois créés par le mécénat, etc.). Certains participants au débat ont toutefois posée la question au fond : en vertu de quoi le cinéma *serait-il la seule industrie à bénéficier* d'un tel privilège ?

Sans attendre l'institution du système, la Fondation Philip-Morris — créée en *février 1977* — a attribué la bourse de 150 000 francs réservée à la promotion d'un film, *l'Œil du maître*, réalisé par Stéphane Kurc, *qui l'a emporté à l'issue d'un scrutin* discuté devant six autres longs métrages, dont quatre inédits. *L'Œil du maître*, qui sortira en février, a été cofinancé par la plupart des comédiens qui en sont les interprètes. C'est une satire des mœurs de la télévision, de ses rapports *avec le pouvoir politique dans le secteur* de l'information. L'accueil du grand public sera-t-il à la mesure de la louable intention qui *a présidé à la réalisation du film ?*

L'investissement dans le cinéma peut être d'un bon rapport : trois fois le capital dans le meilleur des cas (1). Mais le risque demeure grand puisque, statistiquement, on compte une réussite en moyenne sur cinq films. Le mécénat industriel, se substituant au mécénat privé, connaît déjà en Allemagne fédérale un certain succès : c'est ainsi que, en 1978, cinq sociétés ont investi l'équivalent de 145 millions de francs dans le cinéma. Franchissant le Rhin, l'exemple sera-t-il contagieux ?

CLAUDE DURIEUX.

(1) Le plus petit budget d'un long métrage peut difficilement être inférieur, selon les professionnels, à 2,5 ou 2,3 millions de francs.

■ *L'Institut* national belge du logement organise en 1980 un prix international d'architecture qui a pour but de faire connaître au grand public et aux milieux du secteur *de la construction des réalisations* qui répondent aux conceptions actuelles dans le domaine du logement.

La participation au prix est réservée aux ressortissants des pays membres de la Communauté économique européenne (C.E.E.), habilités dans leurs pays respectifs à porter *le titre et à exercer la profession* d'architecte.

Deux prix de 175 000 francs belges seront *décernés à des œuvres* réalisées et commencées après le 1[er] janvier 1974. Le texte du règlement et le bulletin de participation peuvent être obtenus en écrivant à l'Institut national du logement, boulevard Saint-Lazare, 10, 1 030 Bruxelles, Belgique. Les bulletins de participation doivent être renvoyés avant le 25 janvier 1980.

TROIS DISPARITIONS

■ Le ténor italien Mario Filippeschi est mort à Florence mardi 25 décembre, à l'âge de soixante-seize ans.

[Mario Filippeschi avait chanté sur les plus grandes scènes d'Europe. On l'avait remarqué notamment dans Rigoletto, Guillaume Tell, la Tosca, la Force du destin. Il avait participé à un célèbre enregistrement de la Norma, aux côtés de Maria Callas, avec l'Orchestre de la Scala de Milan, dans lequel il tenait le rôle de Pollione (Voix de son Maître). Il avait *quitté la scène il y a* une quinzaine d'années.]

■ L'acteur américain Lee Bowman est mort en Californie le 27 décembre, à l'âge de soixante-quatre ans.

[Lee Bowman avait été engagé par la M.G.M. en 1937 après avoir joué dans « le Marquis d'Evremont » de Jack Conway. Il avait tourné notamment avec Charles Vidor (« la Reine de Broadway », 1944), Stuart Heisler (« Une vie perdue », 1947). Dans les années 60, il était devenu une vedette de télévision.]

■ Le pianiste britannique Terence Judd, qui avait obtenu la quatrième place au concours Tchaïkovski de Moscou l'an dernier, a été retrouvé *mort près d'Eastbourne*, à 70 kilomètres au sud de Londres, jeudi 27 décembre. Il était âgé de vingt-deux ans.

THÉATRE

« ARTURO UI », à Rennes

Le Théâtre du bout du monde a repris à Rennes, après une longue et bonne tournée dans de nombreuses villes, le spectacle avec lequel, à la rentrée, a été inaugurée sa nouvelle salle : bien aménagé dans de vieux murs, ce local, baptisé Théâtre de la parcheminerie, est tout à fait séparé de la maison de la culture. Le centre dramatique national de Rennes, un des tout premiers créés, et dirigé, depuis sa fondation, par Guy Parigaux, y a désormais *son* siège. A en juger par l'affluence du public en *octobre, et si l'on sait que, tout* au long de la période des fêtes, le spectacle a été donné à guichets *fermés*, on peut dire que Pierre Debauche ne *s'est* pas *trompé* en *choisissant* de mettre en scène la quatrième pièce américaine de Bertold Brecht. *Arturo Ui a fait recette.*

Ecrite en 1941, cette chronique des temps sombres, où déjà Hitler avait bien avancé son œuvre de ravage, se situe à Chicago au moment de la grande crise. Arturo Ui, bandit de grand chemin, c'est le Führer : Hindsborough, celui qui se fera gruger et perdra son règne sur le trust des choux-fleurs, est le reflet décati du maréchal Hindenburg. La caricature est simple, et l'argument lisible. Le mérite de la version proposée à Rennes est justement de respecter l'esprit de cette satire des mafias politiques et des combines d'argent, d'y être fidèle, de la prendre presque au pied de la lettre. Avec une sorte de modestie au bout du compte charmante. Tableau après tableau, avec, entre chaque scène, une petite chanson introduisant le récit, et que Jeannette Granval interprète bien sur fond d'accordéon.

Entre les parois de briques de la scène qui, à Rennes, est très profonde, certaines des images composées par le décorateur William Underdown ont pris un relief quasi cinématographique Ce parti du réalisme a été tenu — sans emphase. Les nombreux comédiens impliqués font un travail propre, dans une sorte d'égalité d'humeur et de goût de la chose achevée. On voit André Reïbaz se laisser progressivement dominer par l'usurpateur : on croit à sa faiblesse un peu veule de patron vieillissant lassé d'un pouvoir qu'il n'a, au fond, jamais maîtrisé. Guy Parigaux a pris en charge le rôle principal, avec gravité ; il a peut-être l'air naturellement trop honnête pour interpréter un tricheur, mais comme il a du métier, il sait devenir le dictateur, ce fantoche fatal et minable. Au total, c'est *correct.*

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Théâtre de la Parcheminerie, Rennes, 20 h. 45.

LETTRES

Un courant slavophile

(Suite de la première page.)

Avec l'intervention en Tchécoslovaquie, pas de réaction unanime ; la ligne de partage passe à travers l'intelligentsia et plus encore à travers les opposants, suivant les générations. Avec la même indignation, les anciens disent : *« Nous sommes intervenus en Tchécoslovaquie »*, et les jeunes : *« Ils sont intervenus... »* Le coup, pour tout le monde, était dur. La grande majorité des écrivains — mis à part quelques vieux nostalgiques ou quelques fonctionnaires de la plume — faisaient jusque-là front commun contre le stalinisme.

Tvardovsky publiait dans *Novy Mir Un jour dans la vie d'Ivan Denissovitch, le premier roman sur les* camps. Tout n'était pas simple ni facile, certes, mais au début de cette décennie au moins il n'y avait pas *de rupture* tranchée entre la littérature officielle et non officielle ; « seulement », si l'on *ose* écrire, des problèmes de censure et d'édition.

Entre la jeune littérature — les écrivains qui aujourd'hui ont autour de cinquante ans : Axionov, Bella Akhmadoulina, Bielov, Evtouchenko, Okoudjava, Vladimov, ceux que l'on pourrait appeler la « génération khrouchtchévienne » — et l'intelligentsia du parti, l'imbrication était assez étroite. Ces jeunes *avaient* des *liens d'amitié*, ou de « parrainage » comme on dit ici, avec des plus ancien, tel Ehrenbourg, qui entretenaient *des relations avec le* Kremlin et pouvaient servir de médiateurs. La « *génération khrouchtchévienne* » a suscité beaucoup *d'espoir*. Elle en a beaucoup vu, nous explique l'un de ses membres : le stalinisme, *la guerre, la lutte* contre le culte de la personnalité, mais, sauf exception, ces écrivains n'ont pas personnellement connu la prison, les camps. Leur expérience de la terreur est celle de leurs parents ou de leurs proches. Ils n'ont pas été affaiblis par la répression et ont encore la force d'écrire.

Le rôle de « Novy Mir »

Au début des années 60, la littérature était étroitement liée à la politique. Elle menait le combat contre le stalinisme et ses résurgences et elle profitait du confort douteux d'être utilisée par les fractions politiques. Les libéraux avaient un support, un point de ralliement : *Novy Mir*. Tout le monde voulait y écrire, même ses adversaires. Malgré ses compromissions, parfois ses lâchetés, Tvardovsky était craint et respecté. *Il donnait le ton, guidait* les jeunes écrivains, souvent les protégeait.

C'était l'époque où les poètes *avaient du succès, où l'Union des* écrivains avait acquis une autorité morale. Certains croient même se souvenir qu'au début des années 60 elle commençait à devenir une organisation démocratique... En 1963, des écrivains avaient proposé Soljenitsyne pour le prix Lénine de littérature. En 1967, plus de cent cinquante signaient une pétition en sa faveur. Deux ans plus tard, ils n'étaient plus qu'une vingtaine à protester contre son exclusion.

Depuis, l'espoir étant tout à *fait* perdu, c'est la dispersion, voire la débandade. Chacun est parti de son *côté*, sans phare ni point de repère, sans contact avec le Kremlin. Cette impression de vide est renforcée par le départ des amis. L'émigration a ouvert une brèche. S'il est possible de partir, pourquoi se battre ici *pour être publié ou tout simplement* pour vivre ? Le grand vide de la littérature officielle s'est installé sur les dépouilles de la « génération *khrouchtchévienne* ». *La faculté de* publier à l'étranger rend les revues de plus en plus ternes, car aucun directeur ne veut prendre le risque *d'éditer un auteur publié à* l'Ouest ou susceptible de créer des problèmes. Malgré quelques exceptions, dans le climat d'attentisme et d'im*mobilisme qui imprègne* toute la vie sociale, personne n'a rien à y gagner.

La rançon pour nombre d'écrivains « libéraux » qui « restent » c'est la solitude, le *« joug de la liberté »*, selon l'expression de l'un d'entre eux. Avant, avec *Novy Mir*, explique-t-il, nous avions des répondants, des conseillers, des lecteurs. Maintenant, nous sommes seuls devant notre machine à écrire, sans *rapports de travail avec un éditeur* très lointain. Cet isolement influe sur la qualité, puisque la critique directe, immédiate, fait défaut.

L'émigration a affaibli la littérature russe et soviétique, ne serait-ce que *numériquement*, mais elle ne l'a pas appauvrie, au contraire, estiment la plupart des rescapés de cette génération et les jeunes *non conformistes*. Sans les émigrés, le Samizdat ne pourrait pas fonctionner. Les échanges avec l'Occident seraient plus difficiles, l'isolement encore plus insupportable. Pour les *autorités, c'est une contrepartie de* l'ouverture à l'Ouest, impossible à supprimer tout à fait. Les livres *circulent*, les manuscrits publiés en *russe* à l'étranger reviennent en U.R.S.S.

Le pouvoir s'est laissé grignoter. Même si, dans certains cas, il réagit durement, dans l'ensemble, il laisse faire. Il ne se donne plus la peine de nous demander de dénoncer dans la *Literatournaya Gazeta « les chiens qui ont volé notre manuscrit et l'ont fait passer à l'Ouest à notre insu »*, déclare un de ces auteurs du Samizdat. Les écrivains profitent d'une situation qui a été créée par le Mouvement des droits de l'homme et par les dissidents. Dans une large mesure, ces derniers ont pris dans les années 70 le relais de la littérature contestataire de la précédente décennie. Ils servent de rempart aux écrivains non conformistes.

La nouvelle vague d'émigration commencée vers 1974 a eu une autre conséquence : elle a permis que les liens *rompus* avec les première et deuxième vagues d'émigrés soient renoués. Elle a fait apparaître l'unité géographique et la continuité temporelle de la littérature russe en U.R.S.S. et à l'étranger. Paradoxalement, cette *globalisation s'est* accompagnée d'une différenciation. D'abord, la littérature est moins directement politique que dans les années *précédentes*, au sens où elle était imbriquée dans la lutte partisane. Ensuite tous les genres se sont mis à *coexister* ; une sorte de pluralisme idéologique et artistique s'est installé, illustré avec des ambitions très différentes par l'almanach littéraire *Metropol* et par la revue *Polski* (*le Monde* du 14 décembre).

La rupture entre la littérature officielle et non officielle est consommée. Il n'y a plus de chevauchement comme du temps de Khrouchtchev. *Les* jeunes auteurs ont conscience de former une « troisième culture » indépendante de tous les courants du « parti russe » comme des dissi*dents, bien que la plupart soient*, en principe, en faveur des réformes démocratiques. Mais ils ne veulent pas d'une littérature soumise à une orientation *idéologique ou politique*. Ils revendiquent le droit à l'analyse sans engagement. Pour eux, *« la politique est une partie de la littérature »*, et non l'inverse. Ils veulent occuper tout l'espace déblayé par la dissidence, sans tabou idéologique ni interdit esthétique.

Le « parti russe »

Le « parti russe », qui défend les valeurs russes redevenues à la mode et qui *pourrait bien représenter* la tendance dominante des années 80, profite de ce pluralisme et de l'échec du libéralisme. Le courant slavophile s'oppose aux libéraux, auxquels il reproche d'avoir introduit en U.R.S.S. les valeurs occidentales qui vont *« tuer le caractère russe »*. Les *composantes de ce « parti russe »* sont elles-mêmes très diverses. Elles juxtaposent et parfois mêlent l'orthodoxie *religieuse*, le monarchisme, le communisme « national », l'antisémitisme, le mysticisme des religions asiatiques. *Elles* s'expriment d'une *manière modérée dans* la littérature paysanne, très en vogue actuellement, dans laquelle des écrivains de Sibérie ou du Nord peignent les effets destructeurs sur les valeurs *traditionnelles* de la *collectivisation* des terres dans les années 30.

Certes, tous les écrivains campagnards ne sont pas à ranger dans le courant slavophile, mais ils témoignent d'*une sensibilité* nouvelle que ce dernier peut exploiter. Son aspect positif est une remise en cause voilée de la version officielle de l'histoire, la redécouverte d'une *histoire pré-révolutionnaire enfouie* ou tronquée. Le danger du « parti russe », c'est une forme d'obscu*rantisme, de chauvinisme et de xénophobie*.

Ces tendances ne se rencontrent pas seulement en dehors du parti communiste soviétique et de ses organisations d'intellectuels. Elles « récupèrent » l'idéologie officielle : *le communisme est une idée nationale russe. Il suffit de lui ôter toutes* ses scories cosmopolites. Aussi peut-on entendre dans certaines soirées littéraires très officielles à la fois *vanter les dieux païens* des vieux slaves, lire des vers à la gloire de Staline et *défendre* les valeurs de la culture classique russe. Les années 60 avaient connu une sorte de « soulèvement » contre les conservateurs staliniens ; la débâcle des « libéraux » laisse le champ libre à d'autres tentations.

DANIEL VERNET.

ARTS ET SPECTACLES

DANSE

A MONTE-CARLO

« Les Illuminations » de Maurice Béjart

Il existe dans l'œuvre de Maurice Béjart des thèmes de prédilection qu'il reprend, modifie, amplifie selon sa propre évolution spirituelle ou affective. L'attrait de l'Orient remonte à loin. Il lui a inspiré des œuvres fortes comme « Bhakti », ou harmonieuses comme « Golestan ». Peu à peu s'y est greffée une quête philosophique et religieuse.

Fasciné par le côté solaire, dionysiaque, magique, des civilisations méditerranéennes, Béjart a entrepris à travers ses ballets, un véritable parcours initiatique avec la caution des poètes au monde intérieur riche, à l'imagination délirante, qui s'étaient brûlés dangereusement en regardant ce soleil en face. Artaud d'abord, à qui il emprunte le sujet d'Héliogabale, et aujourd'hui Rimbaud, dont les visions ont été magnifiées par le dérèglement des sens. Ne rêvait-il pas dans « les Illuminations » de capter l'éclair, de noter le vertige du silence ou l'éblouissement de la lumière totale ?

Pour Béjart, « les Illuminations » se sont construites par ajouts successifs au cours de représentations à Bruxelles, Louxor puis Monte-Carlo. Elles entrent dans la série des œuvres autobiographiques comme « Notre Faust », « Dichterlieber », « Vie parisienne », où le chorégraphe projette ses fantasmes et véhicule symboles et concepts à travers le jeu théâtral.

Cette fois, le bugaku japonais lui sert de référence. Vêtu de noir et masqué comme un manipulateur de marionnettes, il ordonne la mise en scène et entraîne son éclairagiste Alain Burrett dans un voyage orbital, d'est en ouest, où il le confronte à toutes les religions d'Orient avec leur cérémonial, leurs fêtes, leur mystique. Rien de folklorique dans ses évocations. Les pratiques bouddhistes, islamiques, primitives, sont stylisées et ramenées à un vocabulaire gestuel typiquement béjartien. Mélange de technique classique et d'une gymnastique d'autant plus athlétique que seuls les garçons participent à son spectacle.

Ils évoluent sur les musiques traditionnelles de Corée, du Tibet ou de l'Inde, sur la voix d'Oum Kalsoum. Ils sont dix-huit, beaux, semblables et interchangeables, se prêtant à toutes les métamorphoses, à toutes les manipulations : insérés dans une structure métallique, soumis au supplice du bâton, voués à l'étoile tantrique ou au swastike arien. Dans un interlude que Maurice Béjart a voulu satirique comme un kyogen comique dans le nô, — ils sont en travestis et malmènent un amputé béquillant en pyjama d'hôpital, qui risque bien d'être Rimbaud lui-même. Ce sera la seule allusion directe. Car il ne s'agit pas ici d'un portrait éclaté comme celui de Baudelaire. Rien dans cet itinéraire qui puisse rappeler le destin du poète maudit, calciné, consumé, par le continent noir.

« Les Illuminations » sont un hymne au soleil : soleil blanc du Japon, soleil vert d'Héliopolis, soleil noir hyperboréen. Le voyage s'achève sur la musique de Pierre Henry (allusion au ballet créé en 1962 d'après « le livre des morts tibétains »).

La démarche de Maurice Béjart est claire, entièrement lisible, mais il lui manque un langage chorégraphique à la hauteur de son propos. Il existe dans le mouvement des danses extra-européennes une mesure du temps et de l'espace, un rythme biologique entièrement différent des nôtres que l'on ne sent pas ici. Ce décalage donne le sentiment que Béjart n'y croit pas tellement et les danseurs non plus. De là, parfois chez le spectateur, naît une propension à l'indifférence ou à l'ennui.

MARCELLE MICHEL.

VENTES

Précédents et sans précédents

Le mois de décembre a encore été riche en annonces de « records », de « prix jamais atteints », d'« enchères sans précédent », confirmant ici l'érosion de la monnaie ou les effets de la crise, là le déplacement des modes et des intérêts, là encore l'efficacité de telle salle des ventes ou de tel commissaire-priseur.

Parmi de nombreux autres sommets, on a pu ainsi relever, à Paris, le 12 décembre, les 300 000 F obtenus par un « collier de chien » en or, émail et perles, de René Lalique (1900) ; le 13, les 1 200 000 francs payés pour un *Vase de fleurs*, de Renoir, au cours d'une vente où, à quelques exceptions près, le moyen le disputait souvent au médiocre (cette somme représente un peu plus du sixième de ce qu'a « fait », à Londres, le *Jeune Marin*, de Matisse — 720 000 livres, — tableau champion de l'année qu'on retrouve actuellement parmi les « post-impressionnistes » de l'exposition de Londres). Le 13 aussi, et toujours à Paris, une table en cristal taillé de Baccarat, chef-d'œuvre présenté à l'Exposition universelle de 1878, a été vendue 340 000 francs ; on remarquait encore, le 14, les prix obtenus par la collection d'art primitif de René Rasmussen (*le Monde* du 21 décembre).

Outre-Manche, on signalait, également le 14, les 420 000 livres (3,8 millions de francs) payés pour un « reliquaire de saint Thomas Beckett » décoré d'émaux champlevés de Limoges, qui aurait été commandé en 1190 par l'abbaye de Peterborough. Outre-Atlantique, l'« enchère sans précédent » a concerné, le 20 décembre, une photographie d'Ansel Adams, prise il y a une trentaine d'années, et qui montre un « Clair de lune » au-dessus d'un village du Nouveau-Mexique. Elle n'avait été tirée qu'à trois exemplaires grand format, et elle a atteint 22 000 dollars (88 000 francs). La passion photographique avait déjà suscité un « plus-haut-prix-jamais-atteint » (16 000 dollars, soit 64 000 francs) pour une photographie d'Alexandre Dumas, par Nadar (1859).

Décembre, c'est aussi le mois des bilans. Ainsi Sotheby et Christie, les deux plus importantes sociétés de vente aux enchères du monde, ont-elles pu faire état conjointement, d'un chiffre d'affaires de 149 597 000 livres (environ 1,4 milliard de francs) pour les trois derniers mois de 1979. Sotheby, qui était longtemps resté à la seconde place, vient maintenant en tête avec plus de 94 millions de livres, soit une augmentation de 31 %, par rapport à la même période de l'année précédente.

A Drouot, qui rejoindra la rue Drouot au printemps prochain, après son long séjour sous les verrières de la gare d'Orsay, on ne peut que constater la fâcheuse concurrence de Londres, New-York et Monte-Carlo, mais on entreprend, avec les pouvoirs publics, les études nécessaires pour regagner le terrain perdu. Si l'on estime que les résultats de l'année ne sont pas décevants, on doit en effet bien constater la diminution du nombre des grandes ventes. Des regroupements, une plus grande coopération, des ventes spécialisées organisées par plusieurs études, seraient quelques-unes des mesures envisagées pour faire face à la relative crise du marché français. D'ores et déjà, les nouveaux locaux de rue Drouot ne devraient plus accueillir les ventes mineures, genre machines à écrire démodées, matelas, ou autres objets domestiques sans valeur, pour lesquels la Chambre des commissaires priseurs cherche quatre salles dans Paris. De leur côté, MM. Loudmer et Poulain paraissent se trouver bien de s'être dégagés cette année du principe de l'unicité des lieux de vente aux enchères (*le Monde* du 11 décembre).

Pour les nostalgiques de ces objets aussi vite apparus que disparus au cours des ventes aux enchères, signalons enfin le dernier *Connaissance des arts*, numéro spécial intitulé « L'art aux enchères ». — F. E.

JAZZ

Un autre Eddy Louiss ?

Dire d'Eddy Louiss qu'il est un des quelques meilleurs organistes de son temps n'est pas vraiment un compliment, puisque seuls quelques musiciens de jazz en exercice sont des organistes. Citons Jack Mac Duff, Wild Bill Davis, Lou Benett, Jérôme Van Jones et surtout Jimmy Smith, le seul dont le style incisif et nouveau puisse souffrir la comparaison avec Louiss. Mais voilà, Eddy Louiss est Français, et il a surgi à une époque où il semblait être le seul Européen à dominer ou presque une des plus ingrates disciplines de la musique improvisée. Sa confrontation avec le public, après une longue absence, doit être saluée comme un retour à l'engagement total de l'artiste dans un processus de création individuel : Louiss a pris le taureau par les cornes en attaquant une série de concerts sous son nom, accompagnée d'un disque qui indique sa nouvelle orientation.

Organiste donc, compositeur, trompettiste, percussionniste, Louiss, qui fut aussi un chanteur des Double-Six, arrangeur et musicien pour Claude Nougaro, est un partisan de la tradition et de la simplicité. musique « funky », car il la veut danger dans la culture de ses parents, musique funky car il la veut dansante, réalisation de couleur plutôt « commerciale » pour son discours direct et accrocheur.

PAUL-ETIENNE RAZOU.

(*) Ce vendredi 28 décembre, à 22 h. 30, au Bataclan (tél. 700-30-12).

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 20 h. 30 : Coppélia.
Salle Favart (296-12-20), 19 h. 30 : Vive Offenbach!
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : l'Œuf.
Chaillot, salle Gémier (505-14-50), 20 h. 30 : le Pic du Bossu.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : la Tour de Babel.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : C'était comment déjà ?
Petit T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : Catherine Sauvage. Bruno Brel.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h. : Vidéo information (l'Ethiopie).
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Alex Métayer ; 20 h. 30 : Gin Game.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Poivre de Cayenne ; la Fleur à la bouche ; 22 h. . Salle d'attente.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience ; Vernissage.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. : la Famille Deschiens ; les Oubliettes.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie, Chapiteau (365-91-40), 20 h. 30 : l'Objet aimé. — Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : la Cuisine des anges.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : l'Ile-Prison ; 22 h. 30 : Apartheid.
Fontaine (874-82-34), 21 h. : les Trois Jeanne.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 21 h. : la Triste Histoire de la séquestrée de Poitiers (dernière).
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Hôtel Saint-Aignan (259-58-84), 21 h. : la Princesse de Clèves.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-23-92), 21 h. : la Malade par amour.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 19 h. : En compagnie d'A. Artaud ; 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. : Stratégie pour deux jambons. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Un certain Plume ; 20 h. 30 : Dog's Dinner ; 22 h. 15 : A la nuit, la nuit.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.



Vendredi 28 décembre

Mathurins (265-90-00), 21 h. : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Moderne (874-94-28), 21 h. : Célébration.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : les Larmes amères de Petra von Kant. — II, 20 h. 30 : S.T. (Garcia Lorca). — III, 22 h. : L'empereur s'appelle Dromadaire.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : Un garçon de chez Very ; Embrassons-nous, Folleville ; 20 h. 30 : les Miroirs d'Ostende.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), 18 h. 30 : Wings. — Petit Orsay, 18 h. 30 : le Langage du corps.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 45 : Lionel Rocheman.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Des hommes et des enfants.
Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. : Square Courteline.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.
Studio-Théâtre 14 (700-19-31), 20 h. 30 : Burst Rats.
TAI-Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 30 : les Bonnes.
Théâtre des Deux-Portes (296-87-86), 20 h. 30 : Miguel Manara.
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h. 30 : les Chaises.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimpin.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Bébé de M. Laurent ; 22 h. 30 : la Sainte Trinité.
Théâtre de Paris (280-09-30), 21 h. : l'Avare.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Comment c'est là-haut ? Est-ce que ça vaut le voyage ? — Amphithéâtre, 20 h. 30 : Dom Juan.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.
Variétés (223-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les comédies musicales

Daunou (261-69-14), 21 h. : S.O.S. Tendresse
Mogador (285-28-80), 20 h. 30 : l'Auberge du Cheval-Blanc.

Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : la Perle des Antilles.

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS
Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendances de l'art en France, 1968 - 1978-1979.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Raymond ou Comment s'en dé... Babarrasser.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

Le music-hall

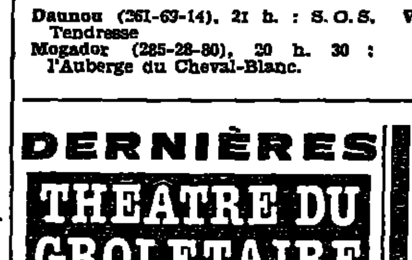
Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Pierre Perret.
Casino de Paris (874-26-22), 20 h. 30 : Parisline.
Comédie des Champs-Elysées (359-37-03), 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : Jean-Yves Luley ; 20 h. 30 : Valeria Munarriz (dernière) ; 22 h. 30 : Bolivia Manta Rupay (dernière).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : Jean-Roger Caussimon ; 22 h. : Marianne Sergent.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. : Arlette Mirapeu ; 21 h. 20 : Stéphane Varègues.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Olympia (742-25-49), 17 h. 30 : Chantal Goya ; 21 h. : Patrick Sébastien.
La Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Charlélie Couture ; 22 h. 30 : Tchouk Tchouk Nougah.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Théâtre du Marais (278-03-53), 22 h. 15 : Jean Beriac.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 18 h. 30 : Pascal Robin.

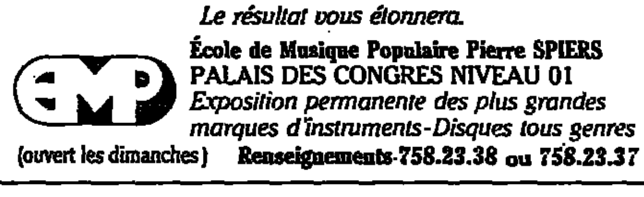
Dans la région parisienne

Boulogne, T.B.B. (603-60-44), 20 h. 30 : les Hauts de Hurlevent.
Nogent-sur-Marne, Pavillon Baltard (871-16-53), 21 h. : Jacques Higelin.
Saint-Maur, Maison pour tous (883-41-00), 21 h. : Jazz Bruce McQuartet.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), 21 h. : Contes et exercices — Petit Sorano, 21 h. : En camarades.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. 30 : le Bel Indifférent ; le Menteur ; 22 h. : le Sucre d'orge ; 23 h. 15 : Dominique Bailly.
Blancs-Manteaux (887-15-70), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Pit et Rick Van Kergueluff.
Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : Segelstein.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 18 h. 30 : P. Marques ; 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Coupe-moi le souffle. — II, 22 h. 20 : Popeck.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du Nord.
Cafessaïon (278-46-42), 20 h. 30 : Annette Lugand ; 21 h. 30 : Jacques Charby.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Silence de la mer.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : Elle voit des nains partout ; 21 h. 30 : R. Magdane ; 22 h. 30 : Essayez donc nos pédalos.
La Grange-au-Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.
Mirandière (229-11-13), 19 h. 30 : le Grand Ecart ; 20 h. 45 : le Nouveau Locataire ; 22 h. 15 : Flick et Drac.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Douby ; 22 h. 15 : R. Obaldia. — II, 19 h. 30 : Un Québécois à Paris ; 20 h. 30 : Abadi-don ; 21 h. 30 : R. Marino ; 22 h. 30 : Racontez-moi votre enfance.
Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : Kelmerd ; 22 h. : J.-L. Ferrier ; 23 h. : B. Dumay.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Offenbach ; Bagatelle ; 21 h. 30 : J. Danno ; 22 h. 30 : Les Pieds-Nickelés sont épatants.
Sélénite (354-53-14), I, 20 h. 30 : P. Prévost ; 22 h. : Bravo and Son. — II, 21 h. : les Amitiés particulières de Verlaine et Rimbaud.
Soupap (278-27-54), 20 h. : Chansons de femmes.
Splendid (887-33-82), 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. 15 : Le Père Noël est une ordure.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 21 h. 30 : les Jumelles ; 22 h. 40 : Causa à mon c..., ma télé est malade.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : On vous écrira.
La Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : la Tournée ; 23 h. : Henri Mottaz.
La Vingtième-Marche (636-72-45), 21 h. 30 : Bridonneau et Vigoureux.







SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h. : le Chanteur de Mexico, de R. Pottier ; 18 h. : les Contrebandiers, de F. Mariassy ; 20 h. : le Monstre, de V. Guest ; 22 h. : le Casanova de Fellini, de F. Fellini.

Beaubourg (278-35-57), 15 h. : la Galerie des monstres, de J. Catelain ; 17 h. : le Marchand de plaisir, de J. Catelain ; 19 h. : Cendrillon, de N. Koncheverova ; 21 h. : Portrait d'un champion, de F. Kosa.

Les exclusivités

ALBUM COUNTRY (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), J., S., L.
ALIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
AIRPORT 80 CONCORDE (A., v.o.) : U. G. C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U. G. C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64); Murat, 16e (651-99-75); Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
AURELIA STEINER (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.
LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13), mat. ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98), H. Sp.
LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08); Biarritz, 8e (723-69-23); Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
BUFFET FROID (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222 - 72 - 80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis - Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03); Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; 14 - Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758 - 24 - 24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25); Secrétan, 19e (206-71-33).
CAMOUFLAGE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74), Mer., D., L.
CHER PAPA (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (380-30-11).
CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) : Ternes, 17e (380-10-41).
CUL ET CHEMISE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
DON GIOVANNI (Fr.), v. it. : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive - Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont - Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M. - Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
DRACULA (A., v.f.) (*) : Capri, 2e (508-11-69).
DUOS SUR CANAPE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Elysées - Point - Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
FIN D'AUTOMNE (Japon., v.o.) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE GAGNANT (Fr.), Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; les Tourelles, 20e (636-51-98).
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) (*) : Quintette, 5e (534-35-10) ; Marignan, 8 (359-92-82) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-07-48), soirée ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96), soirée ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
GROS CALIN (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U. G. C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44); U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Maréville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LA GUEULE DE L'AUTRE (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
I COMME ICARE (Fr.) : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Mercury, 8e (225-75-90); Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35 - 43) ; Paramount - Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Nations, 12 (343-04-67) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
INTERIEURS (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
IRACEMA (Brés., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
JACK LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LES JOYEUSES COLONIES DE VACANCES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539 - 52 - 43) ; Montparnasse-Bienvenüe, 15e (544-25-02); Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LAURA, LES OMBRES DE L'ETE (Fr.) (**) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), en soirée.
LES LARMES TATOUEES (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LA LUNA (It., v.o.) (**) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LINUS (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Madeleine, 8e (742-03-13), en soirée.
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.o. et v.f. : Paramount-Montparnasse I et II, 14e (329-90-10). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707 - 12 - 28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MOLIERE (Fr.) : Styx, 5e (633-08-40).
MOONRAKER (A., v.f.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), en soirée.
LES PETITES FUGUES (Suis.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25); Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-City, 8e (225 - 45 - 76) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
QU'IL EST JOLI L'ASSASSIN DE PAPA (Fr.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; Le Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Angl., v. o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
RATATAPLAN (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rotonde, 6e (633-08-22); Caméo, 9e (246-66-44); Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
REGGAE SUNSPLASH (A., v.o.) : Saint - Séverin, 5e (354 - 50 - 91) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (878 - 81 - 77) ; Eldorado, 10e (208-18-76).
RIEN NE VA PLUS (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Parnassien, 14e (329 - 83 - 11) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; 14 - Juillet – Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
SANS ANESTHESIE (Pol. v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74), jeudi, ven., sam., mar. : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
SCHUBERT (Autr., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.
LE SECRET DE LA BANQUISE (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579 - 33 - 00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24 - 24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
SEXTETTE (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. Sp.
S'IL VOUS PLAIT LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
SIBERIADE (Sov., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47) : Cosmos, 6e (548-62-25) ; Olympic, 14e (542-67-42). — V.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; v.o.-v.f. : Vendôme, 2e (742-97-52) ; v.f. : Athéna, 12e (343-07-48) ; Calypso, 17e (380-30-11).
LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) ; Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23).
TESS (Fr.-Brit., v. angl.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387 - 35 - 43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (329-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE TOUBIB (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

Les grandes reprises

ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES AVENTURES DE PINOCCHIO (A., v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).
BAMBI (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LES AVENTURES DE RABBI JACOB (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).
BEN HUR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Denfert, 14e (354-00-11).
LA BETE (Fr.) (**) : Studio Raspail, 14e (320-83-98).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LE CID (A., v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).
CLEOPATRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) (**) : Champollion, 5e (354-51-60).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00). — George-V, 8e (225-41-46), en soirée.
LE CRIME DE L'ORIENT EXPRESS (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LE DERNIER ROUND (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LA DERNIERE FOLIE DE MEL BROOKS (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), J. S., L.
LES ENCHAINES (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; 7 Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Nation, 12e (343-04-67).
FANTASIA (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).
FLESH (A., v.o.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).
LA FEMME D'EN FACE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
FLIPPER CITY (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
FRANKENSTEIN Jr (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).
IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A., v.f.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90). Mer., Vend., Dim., Mar.
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : U.G.C. Opéra (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
JESUS DE NAZARETH (It., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
LEO THE LAST (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.), Normandie, 8e (359-41-18) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43 ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
MACADAM COW-BOY (A., v. o.) : Dominique, 7e (705-04-55).
MA NUIT CHEZ MAUD (Fr.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
MARY POPPINS (A., v.f.), Napoléon, 17e (380-41-46).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.), Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).
NASHVILLE (A., v.o.), Lucernaire, 6e (544-57-34).
NEW YORK, NEW YORK (A., v.o.), Opéra Night, 2e (296-62-56).
LA NUIT DU CHASSEUR (A., v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) Haussmann, 9e (770-47-55).
ORCA (A., v.f.) Escurial, 13e (707-28-04).
ORFEU NEGRO (Fr.-Bré., v.o.) Kinopanorama, 15e (306-50-50), 70 mm.
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) Luxembourg, 6e (633-97-77).
PARADE (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
PARIS BEGUIN (Fr.) : Action-République, 11e (805-51-33).
PEAU D'ANE (Fr.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
PLAYTIME (Fr.) : Saint-Michel, 13e (337-74-39).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70), en mat. ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paris, 8e (225-03-30) ; Madeleine, 8e (742-03-13), en mat. ; Athéna, 12e (343-07-48), en mat. ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Cambronne, 15e (734-42-96), en mat. ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), en mat.
LE SEXE FOU (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
THE SERVANT (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 8e (561-10-60).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
VALENTINO (Ang., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
WEEK-END (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
YOLANDA ET LE VOLEUR (A., v.o.): Action-Ecoles, 5e (325 - 72 - 07) ; Action - La Fayette, 9e (878-80-50).
VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.f.) : George-V, 8e (225-41-46), en mat.

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 28 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 Un, rue Sésame.
18 h 55 Un jour, un enfant.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Au théâtre ce soir : Nina.
Comédie en trois actes d'A. Roussin. Avec J Sereys, L. Velle, R. Varte, Y Marchand, G Pollet.
Comment tuer l'amant de sa femme quand on est soi-même séduit ?
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Tour du monde du dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Orient-Express.
de C. Barma et P.-J. Rémy, réal. D. d'Anza, avec L. Lenzi.
21 h 40 Apostrophes.
Fascinants personnages.
Avec Mmes E. Charles-Roux (*le Temps Chanel*), M Lange (*Histoire de Piaf*) ; MM J. Borgé et N Viasnoff (*De Gaulle et les photographes*) ; A. Le Vot (*Scott Fitzgerald*), P et F. de Saint-Chéron (*Notre Malraux*).
22 h 55 Journal.
23 h Ciné-club : les Cheyennes.
Film américain de J. Ford (1964), avec R. Widmark, C Baker, J. Stewart (rediffusion)
En 1878 trois cents Cheyennes, parqués comme des bêtes dans une réserve de l'Oklahoma, décident de regagner leur terre natale du Wyoming. Un détachement de cavalerie est chargé de les ramener, par tous les moyens
Le dernier western de John Ford. Beau, dépouillé, profondément maîtrisé, antiraciste. A ne pas manquer.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 FR 3 - Jeunesse.
Il était une fois un homme.
18 h 55 Tribune libre.
Amnesty International.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Tintin : L'affaire Tournesol.
20 h Les petits papiers de Noël : à Dole.
20 h 25 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi.
Elton John en Russie Réal. Mac Koewn.
Au mois de mai dernier, Elton John a donné huit concerts en U R S.S., accompagné par le percussionniste Ray Cooper. FR 3 propose le film de son succès, émaillé d'interviews. Un document important pour l'histoire du rock.
21 h 30 Si Hollywood nous était conté.
Emission de C. Drohot.
22 h 55 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt » d'après George Sand
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : La lutte contre les champignons.
20 h., Etienne Gilson et la philosophie, par J.-L Marion, avec H. Gouhier, J.-F Courtine et E Martineau.
21 h. 30, Libre parcours jazz : avec le grand orchestre Extrapolation.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 30, La mémoire et l'espérance : Fauré, par J.-P. Collard, piano, A. Dumay, violon, G. Caussé, alto, F. Lodéon, violoncelle.
Collard, piano, A. Dumay, violon, G. Caussé, alto, F. Lodéon, violoncelle.
20 h. 20, Concert : « Danses concertantes » (Stravinski) ; « Concerto pour piano et orchestre en la majeur K 459 » (Mozart) ; « Symphonie n° 4 » (Schumann), par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir Neville Marriner, avec A Brendel, piano.
22 h. 15, *La mémoire et l'espérance* : Michel Bouquet écoute Mozart ; 0 h 15, Musique vivante : « Concert royal » (Couperin) ; « Chaconne » (Clérambault); Cantate « Noël » (Telemann) ; Cantate, « Orphée » (Clérambault) ; 1 h., La nuit écoute : « Morceau de lecture à vue » (Fauré) ; « Tzigane » (Ravel).

Samedi 29 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Emissions régionales.
12 h 30 Cuisine légère.
12 h 45 Devenir.
13 h Journal.
13 h 30 La Folle course à travers les rocheuses.
Téléfilm réalisé par James Conway.
15 h 10 Au plaisir du samedi.
15 h 14, Les Mystères de l'Ouest ; 16 h. 2, Plume d'élan ; 16 h 7, Découvertes ; 16 h 22, Télé troc ; 16 h 30, L'Homme du « Picardie » ; 17 h. 15, Science-fiction : temps X ; 17 h. 55, Avec des idées..
18 h 10 Trente millions d'amis.
18 h 40 Magazine auto moto 1.
19 h 20 Actualités régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h 30 Numéro un spécial fin d'année.
Variétés de M. et J Carpentier.
Avec M. Freeman, C. Goya, K. Cheryll, L. Mallet, Zizi Jeanmaire, M. Schuman, S. Vartan, G. Marchand...
21 h 35 Feuilleton : Les quatre cents coups de Virginie.
De M. Mithois. Réal. B. Queysanne. Avec Anicée Alvina, Y. Marie, F. Morhange.
22 h 25 Cinquante ans de cinéma avec le journal « Life ».
Présentation H. Fonda.
Emission d'A. Halimi.
23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
12 h 30 Samedi et demi.
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 20 Les jeux du stade.
17 h 10 Les moins d'vingt et les autres.
17 h 55 Course autour du monde.
18 h 50 Jeu : Des chiffre et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Tour du monde du dessin animé.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Les dames de la côte.
De Nina Companeez. Avec E. Feuillère, F. Fabian, F. Huster. « L'escalier des adieux, 1913-1914 »
22 h 10 Variétés : Show Régine.
23 h 5 Journal.
23 h 25 Des compagnons pour vos songes.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

16 h FR 3 Jeunesse.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les petits papiers de Noël : à Tours.
20 h 25 Dessin animé.
Les Shadoks
20 h 30 Le roman du samedi : « le Comte de Monte-Cristo » (la Vengeance).
D'après A Dumas, adapt. J. Chatenet, dial. A Castelot, réal D. de La Patellière ; avec Jean Weber, O. Romanelli, M Tejeda, J.-F Poron, etc
22 h Retransmission chorégraphique : « la *Chauve-Souris* ».
Opérette de Johan Strauss, par la Compagnie des ballets de Marseille Roland Petit, avec Zizi Jeanmaire, D Ganio et L. Bonino.
23 h 50 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : L'édition
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches, avec A.-M. Schoot et J Alvarez
11 h. 2, La musique prend la parole : 1979-1980 : « les Maîtres chanteurs », de R Wagner
12 h. 5, Le pont des Arts.
14 h., « le Voyage d'hiver » au Festival mondial du théâtre à Nancy
16 h. 20, Livre d'or : Alfred Deller (Purcell).
17 h. 30, Hommage à Marcel L'Herbier.
20 h., « David et Saül », de M Deforpoyz, avec
21 h. 58, Ad lib. avec M de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques.
7 h. 40, Musiciens pour demain : Jeunes compositeurs : I. Nodaira ; *jeunes solistes* : R. Daugereil, Y Henri, S. Dusseau-Brunier, J.-B. Brunier, P. Broutin (Ravel, Mozart, Chopin).
9 h., Samedi ; 10 h. 30, Les rééditions de G. Zeisel ; 11 h. 30, *Musique ancienne* (J. Merlet) ; 12 h., Jazz (J Delmas) ; 13 h., Idées... (C. Hermann) ; 13 h. 30, Haute fidélité (G Cantagrel) ; 15 h., Enquêtes de P.-L Asselineau
16 h. Matinée lyrique : « Don *Carlos* », *opéra* de Verdi, par les chœurs de l'Opéra et l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. H. von Karajan.
18 h 30, La mémoire et l'espérance : œuvres de Franck, Debussy, Stravinski.
19 h. 30, Après-concert.
20 h., Concours international de guitare.
20 h. 30, Hommage à Nadia Boulanger : « O sing unto the lord a new song », psaume 96, antienne à versets (*Purcell*) ; « *Cantate* BWV 4 : Christ lag in Todesbanden » (Bach) ; « Dixit Dominus, psaume 109 », pour soli, chœur et orchestre (Haendel)
22 h 30, La mémoire et l'espérance : Michel Bouquet écoute Mozart ; 0 h 5, Musique vivante : « Rue Hamelin », quatuor (Chausson), par le Quatuor intercontemporain ; « Introduction et allegro » (Ravel), avec O Lardé, flûte, M.-C. Jamet, harpe, et M Arrignon, clarinette ; 1 h., La nuit écoute : « Sonate pour *violoncelle et piano* » (*Saint-Saëns*), avec F Lodéon et P Rogé ; « Et la lune descend sur le temple qui fut » (Debussy), avec P. Rogé, piano.

Dimanche 30 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Judaïca.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
10 h. 30, Magazine du dimanche : du fond de l'enfance ; 11 h., Messe de la Sainte Famille avec les enfants du quart-monde, à Pierrelaye (Val-d'Oise), prédicateur Père J. Wresinski.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 15 Les rendez-vous du dimanche.
15 h 30 Tiercé à Vincennes.
15 h 40 Sports première.
16 h 45 Découvertes de Noël.
17 h 45 Cinéma : « la Vie parisienne ».
Film français de Christian-Jaque (1977). Avec B. Alane, J.-P. Darras, G. Croce, C. Vernet, M Sarcey, G. Aminel.
En 1867, les stratagèmes imaginés par un jeune « viveur » pour séduire une baronne suédoise, en visite à Paris avec son mari
L'opérette d'Offenbach massacrée. A éviter résolument.
19 h 30 Les animaux du monde.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma (cycle Bourvil) : « le Tracassin ».
Film français d'A. Joffé (1961). Avec Bourvil, P. Bruno, A. Mestral, M. Pacome, R. Varte, Y. Clech (N.).
La journée épuisante d'un Parisien contrarié dans ses affaires professionnelles et sentimentales par les embarras de la circulation. Comédie cocasse sur les inconvénients de la vie moderne à Paris. Suite de gags très réussis. Bourvil excellent.
22 h 15 Les grands pas classiques : « Don Quichotte ».
Musique de Minkus, chorégraphie de *M. Petipa.*
22 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h Concert.
« Tzigane » ; « Concerto pour piano et orchestre », de Ravel, par l'Orchestre national de France, dir. L. Bernstein.
11 h 45 Chorus.
12 h 25 Variétés : Tremplin 80.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Wonder woman.
14 h 10 Jeu : Des chiffres et des lettres.
15 h Concert : Songfest.
En liaison avec France-Musique.
17 h 10 Cirque Barnum.
18 h 5 *Dessine-moi un mouton.*
18 h 45 Tour du monde du dessin animé.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Musique : L'opéra d'un opéra.
Des œuvres de Lalo, Verdi, Bizet, Donizetti, Chopin, Massenet, Berlioz, Rimski-Korsakov, Weber, interprétées par l'Orchestre national de l'Opéra de Monte-Carlo, dir. L. Foster. Avec la participation de S. Lifar, M. Denard, C. Zimmerman, E. Moser, P. Amoyal, F. Bonisolli et A. Marion.
22 h 5 Document de création : Journal de Californie.
23 h 5 Journal.
23 h 25 Des compagnons pour vos songes.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés.
Images de Tunisie
10 h 30 Mosaïque.
16 h FR 3 Jeunesse.
16 h 15 Rue de l'Opérette.
17 h 10 Azouk.
18 h 45 Téléfilm : « le Train de nuit ».
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
20 h Les petits papiers de Noël : à Caen.
20 h 25 Dessin animé.
20 h 30 *Opéra* : « Aïda ».
En liaison avec France-Musique.
23 h Journal.
23 h 20 Cinéma de minuit : « Au fond de mon cœur ».
Film américain de S. Donen (1954), avec J Ferrer M Oberon, H Traubel, D Avedon, W Pidgeon, P Henreid, G Kelly, C. Charisse.
Dans les années 1910-1920 la vie du compositeur d'opérettes Sigmund Romberg (d'origine autrichienne)
Pas très palpitant. Heureusement, il y a des ballets.
23 h 50 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Fédération française du droit humain.
10 h., Messe à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire
11 h., Regards sur la musique : Ars Nova du XIVe siècle.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Musique de chambre.
14 h., « les Marchands », de C. Goldoni, avec B Agenin, B Allouf, F Caillaud, etc.
15 h. 54, Au Ve Festival de Nice : Récital de negro spirituals, avec Virginia Vee.
17 h. 30, Rencontre avec... Peter Townsend.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : La relation baroque.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique : Il treno di John Cage (redif.).
23 h., Musique de chambre.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, *Musique-Chantilly* : œuvres de Rossini, Liszt, Eulenberg, Addinsel, Robert, Ziehrer, Schmitt, Scharfenberger et Strauss.
8 h., Cantate « BWV 190 pour le Jour de l'An »
9 h. 3, Vocalises : spécial opérettes.
11 h., Harmonia Sacra : œuvres de Mendelssohn, Schubert, Bach et Patterson ; 12 h. 5, Equivalences : œuvre de Mondonville, Stanley, Guignon ; 12 h. 35, Ballet : « La boutique fantasque » (Respighi) ; « Pétrouchka » (Stravinski)
14 h. Concert : Récital de clavecin donné à l'ambassade du Venezuela, œuvres de d'Anglebert, Couperin et Scarlatti.
15 h. « Songfest », Léonard Bernstein : Cycle de poèmes américains pour six chanteurs et orchestre, avec l'Orchestre national de France, dir L Bernstein, et Clamma Dale, soprano, Rosalind Elias, mezzo-soprano, Nancy Williams, mezzo-soprano, Gwynn Howell, basse, Benjamin Luxon, baryton, Nail Rosenshein, ténor, et Régis Pasquier, violon solo (En liaison avec Antenne 2.)
17 h 10, Concert d'archives : « Concerto l'Empereur » et « Huitième Symphonie » (Beethoven), par l'Orchestre de la Norddeutscher Rundfunk, dir. H. Knappertsbusch, avec P. Badura-Skoda, piano (Hambourg, 14 mars 1960).
18 h. 30, La mémoire et l'espérance (en direct de l'auditorium 106) : « Symphonie concertante pour violon, alto et orchestre », de Mozart, par l'Orchestre des prix du Conservatoire et P. Amoyal, violon, G. Caussé, alto ; « Quatuor pour flûte et cordes », de Mozart, par C. Lardé et le Trio français.
19 h. 30, Jazz vivant : Ray Charles au Festival de Juan-les-Pins en 1978 et 1979
20 h. 30, Aïda, opéra de Verdi (Festival d'Orange 1976), avec Gilda Cruz Romo, soprano, Grace Bumbry, mezzo-soprano, Peter Gougalov, ténor, Ingvar Wixell, baryton, Agostino Ferrin, baryton, Luigi Roni, basse, et l'Orchestre et les chœurs Lirico di Torino, dir Thomas Schippers (en liaison avec FR 3)
23 h., La mémoire et l'espérance : Michel Bouquet écoute Mozart ; 0 h. 5, Musique vivante.

SPORTS

HOCKEY SUR GLACE

Les « seconds couteaux » n'ont pas démérité

Le tournoi international de hockey sur glace d'Asnières se termine ce vendredi 28 décembre par la rencontre entre les équipes soviétique de Khimix et canadienne de Petrolia. Jeudi 27, l'équipe tchécoslovaque de Kladno a battu les amateurs canadiens 5 à 3.

Un Européen imagine mal ce que peut être le hockey sur glace en Amérique du Nord : un orage plein de fureur sur la patinoire avec éclairs de tonnerre. C'est un des sports les plus violents qui soient, dont les pratiquants ont une espérance de vie inférieure à celle des mineurs.

Des mutants dont la sélection s'opère impitoyablement à l'automne dans des camps d'entraînement très spéciaux. Seuls les meilleurs en réchappent et peuvent prétendre à jouer dans les équipes aux dénominations curieuses qui sont l'objet de transactions financières à faire pâlir de jalousie le président de l'Olympique de Marseille. Ces mutants sont sans conteste les meilleurs hockeyeurs du monde, mais ils sont professionnels. Autrement dit, ils ne peuvent pas se mesurer aux joueurs « amateurs » des pays de l'Est, Soviétiques et Tchécoslovaques notamment, dont l'hégémonie sur les championnats du monde et les Jeux olympiques est sans partage.

Lors des tournois internationaux, les Canadiens et les Américains n'ont à apposer à ces amateurs d'Etat que des amateurs qui le sont parce qu'ils ne sont pas assez bons pour être professionnels.

Comment allaient se comporter ces « seconds couteaux » canadiens, l'équipe de Petrolia (Ontario), championne amateur de la fédération, qu'on nous invitait à voir jouer jeudi soir contre l'équipe tchèque de Kladno, *championne d'Europe en 1978* et vice-championne en 1979 ? Battus la veille d'un petit point par les Soviétiques, les Tchèques avaient impressionné par leur construction méthodique, régulière du jeu, qui avait pu paraître parfois monotone contre des Soviétiques aux conceptions identiques. Pour désorganiser cette stratégie presque trop bien réglée, rien ne vaut la guérilla, jeu naturel des Canadiens.

Il n'en fallait pas plus pour dominer les Tchèques au cours de la première période : deux buts marqués contre un seul encaissé. Toutefois, tenir ce rythme trois fois vingt minutes est une autre affaire. Les Tchèques égalisèrent 2-2 sur une « niaiserie » du gardien Bruce Aberhart, selon le commentaire d'un spectateur québécois. Puis ils remirent en marche leur mécanique à « une-deux ». Le score passait vite à 3-2 pour Kladno.

Les Canadiens cherchèrent alors à compenser leur infériorité technique et physique par une vindicte qui partout ailleurs que sur *la glace serait détestable. Mais, en* hockey, on calme ls joueurs trop nerveux en les mettant en « prison ». Trois Canadiens, Zonneville, Gagnon et Dave Wilson, s'y retrouvèrent successivement, laissant leur équipe momentanément en état d'infériorité, quatre contre cinq. On craignait alors le pire tandis qu'ils formaient le carré devant leur gardien de but tels des pionniers attaqués par une horde d'Indiens. C'est alors qu'un *des quatre* Wilson, Dale, *en un* trait de génie, s'empara du palet que les Tchèques s'ingéniaient à faire circuler pour aller en quatre coups de patin fusiller le pauvre Krasa Miroslav.

A égalité 3-3, les Tchèques firent donner Novak, le vieux renard des glaces plus de cent fois international, qui connaît toutes les ruses des Canadiens. Il profita du fait qu'un de ceux-ci était encore en prison pour donner l'avantage à son camp. Le jeu reprit aussitôt un tour franchement guerrier. Trois nouveaux Canadiens prirent le chemin de la prison, laissant même pendant quelques *secondes seulement trois* joueurs sur la glace.

On n'évita que d'une crosse le pugilat généralisé à maintes occasions. *Pourtant, cette hargne* témoignait chez les Canadiens d'une volonté farouche de gagner. Pendant la dernière minute, ils remplacèrent leur gardien de but par un attaquant pour prendre d'assaut la cage tchèque. C'était un coup de poker bien dans leur manière, qui donna aux dernières secondes une intensité rare. Pour réussir pareille opération il ne faut pas perdre le palet un instant. Or Novak, toujours lui, était là qui l'intercepta et d'un tir à mi-distance le plaça dans la cage laissée sans défense. Et 5-3 pour finir. Les « seconds couteaux » n'avaient pourtant pas démérité.

ALAIN GIRAUDO.

AUTOMOBILISME

Guy Ligier reçoit une subvention d'un million au titre de la recherche

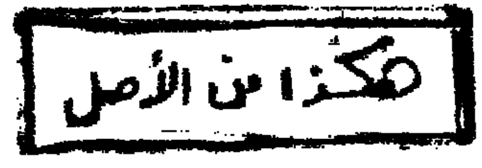
Le constructeur automobile de formule 1 Guy Ligier a été informé, jeudi 27 décembre, par le ministère de la recherche que le crédit de 1 million de francs *qui lui avait été promis le* 17 mai 1979 au titre de la recherche était effectivement débloqué. Guy Ligier a l'intention d'utiliser ce crédit gouvernemental pour pousser plus avant le développement technique de ses voitures et plus particulièrement tout ce qui a trait aux *études aérodynamiques. Le million* de francs du ministère de la recherche devrait couvrir le coût annuel des études en soufflerie confiées au laboratoire aérotechnique de Saint-Cyr, qui traite déjà les Renault de formule 1.

Guy Ligier, en revanche, n'a toujours aucune *nouvelle d'un* autre crédit gouvernemental de 2 millions de francs, promis le même 17 mai, il y a donc plus de huit mois, par M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs A l'époque, le ministre des sports, qui s'était engagé à ce que Guy Ligier reçoive cette aide « *le plus rapidement possible* », avait déclaré que « *le rôle de l'Etat est de faire en sorte que Guy Ligier, dont les voitures et les pilotes ont obtenu de remarquables résultats depuis le début de l'année, ait les moyens de demeurer au premier rang et que l'industrie française bénéficie des retombées d'une telle réussite* ».

Il est vrai que, en mai 1979, les Ligier avaient gagné trois des cinq grands prix disputés depuis le début de la saison et que la conquête du titre de champion du monde entrait dans le domaine des choses possibles. Les lenteurs de la procédure administrative n'ont en tout cas pas permis que Guy Ligier ait à sa disposition, en temps voulu, le crédit formellement promis par le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. — F. J.

JEUX OLYMPIQUES. — « *Particulièrement attentif aux appels des contestataires d'U.R.S.S. à l'occasion des Jeux olympiques de Moscou* », le syndicat F.O. a indiqué dans un communiqué, le 27 décembre, qu' « *il examinera toutes les formes d'action qu'ils proposent, y compris le boycottage* ».





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05



emplois internationaux

(et départements d'Outre-Mer)

LEGAL COUNSEL

for

EUROPEAN HEADQUARTERS IN BRUSSELS OF MAJOR U.S. BASED MULTINATIONAL COMPANY.

The successful candidate will have a French law degree, a minimum of five years' experience in business law in a law firm or a corporate law department with international activities, be thoroughly fluent in speaking and writing English, and have a reading knowledge of German.

The principal responsibility of the position will be to handle the legal affairs of the Company's French and Belgian operations. The successful candidate will also be involved in general legal work relating to the Company's other European, African and Middle-East operations.

Please send full particulars, including curriculum vitae, copies of diplomas, salary requirements and handwritten cover letter to : **CLARK**

W.G. Schuster
CLARK EQUIPMENT A.G.
Place Madou 1-Bte 11
B-1030 Bruxelles

La Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg
(SUISSE)

met au concours un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE DE PÉDAGOGIE GÉNÉRALE DE LANGUE FRANÇAISE

Le titulaire de la chaire doit assumer la direction de la section française de l'Institut de Pédagogie.
Ses tâches comportent l'enseignement de la pédagogie générale comme branche académique (pour les candidats à la licence et au doctorat) et la formation pédagogique des futurs maîtres secondaires et de gymnase.
L'orientation du candidat de la chaire peut être historique, philosophique, psychologique ou sociologique.
Les candidatures doivent parvenir jusqu'au 1er mars 1980 et être adressées au decanat de la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, Suisse.

Nous prions les lecteurs répondant aux « *ANNONCES DOMICILIÉES* » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « *Monde Publicité* » ou d'une agence.

---

offres d'emploi

IMPORTANTE ENTREPRISE SUISSE

spécialisée dans l'application de couches, désirant étendre ses activités actuelles en France, recherche

responsable de vente

Le candidat aura de préférence 30 ans minimum et devra posséder une expérience évidente dans le domaine de la vente aux revendeurs et clients importants et si possible dans celui des produits pour les arts graphiques.

L'homme dynamique que nous recherchons devra être disposé à se déplacer fréquemment, opérer de façon très autonome sans avoir besoin de *supervision constante et devra pouvoir* traiter à des niveaux élevés. Il est chargé d'entretenir des contacts avec nos clients actuels, de créer un réseau de distribution efficace et de veiller à l'expansion souhaitée dans les branches intéressées.

Nous offrons :

— Un emploi d'avenir, stable et autonome à un vendeur réellement polyvalent au *sein d'une équipe internationale.*
— Un salaire intéressant.

Domicilié de préférence dans la région parisienne et possédant une connaissance acceptable de l'allemand.

Un premier contact aura lieu à Paris.

Adresser curriculum vitae et photo récente à A. MESSERLI S.A., *CH-8152 Glattbrugg-Zurich*, B.P. 114.

TECHNICIEN

Niveau B.T.S. pour service études et devis, ayant 3 ans expérience minimum dans

SALLES PROPRES
TRAITEMENT DE L'AIR

Lieu de travail : PARIS SUD

Ecrire avec C.V., photo et prét. sous n° 82.930 M à BLEU Publicité,
17, rue Lebel, 94300 VINCENNES, qui transmettra.

POUR PONTOISE
Entreprise de spécialités industrielles

188 personnes - 30 millions C.A.

recherche

CHEF COMPTABLE

susceptible d'évoluer à court terme vers Direction Administrative et Financière.

Minimum 32 ans. Bonne expérience dans industries avec ventes aux entreprises.

Expériences des coûts directs et du traitement informatique par société de services appréciées.

Ecr. avec C.V., prétentions et date de disponibilité sous n° 5.473 à PUBLICITES REUNIES, 112, boulev. Voltaire, 75011 Paris, qui transmettra.

Réponse assurée sous huitaine.

Sté internationale
PARFUMERIE
recherche
UN DIRECTEUR INTERNATIONAL

hautement qualifié et expérimenté pouvant voyager et négocier, pour prendre en main et compléter un réseau de distributeur.

Base : PARIS. Env. C.V., photo et prétentions n° 5555 Publicités Réunies, 112, bd Voltaire-11e
Réponse et discrétion assurées.

Cab. Administrateur de Biens
recherche
EMPLOYEE de GERANCE
STENODACTYLO
Se prés. . Cabinet P. BOUDET, 40, rue de Chabrol, Paris 10e le 28 déc., de 9 h 30 à 12 h.

Pour CLAMART
AT3
ATP
en électronique
pour documentation technique.
Tél. pour R.-V. au 644-63-22, poste 216.

IMPORTANTE ENTREPRISE
PRESTATIONS DE SERVICES
recherche
DIRECTEUR
D'EXPLOITATION

Bon organisateur et gestionnaire.
Homme de terrain.
Libre rapidement.

Ecr. avec C.V. dét. B.P. 227, *92602 ASNIERES CEDEX.*

---

offres d'emploi

GENERAL INSTRUMENT
OPTOELECTRONICS

seeks 2 key people to support our planned growth in the market :

SALES ASSISTANT

A woman to coordinate activities with our distributors/customers in France/Italy/Spain liaising directly with our European/U.S. operations.
Fluent English is mandatory and a knowledge of Italian or Spanish would be an advantage.
Ideally the applicant should have a BTS or equivalent.

FIELD APPLICATION ENGINEER

To be responsible for assisting our distributors/customers in applications and optoelectronic circuit designs.
We require a person with a good technical background and who is willing to travel.
A good working knowledge of English is necessary to be able to communicate with our European/U.S. laboratories.
Product training will be offered.
Both positions will report directly to the Regional Sales Manager and be based in Paris.
Please send your resume to :

General Instrument France
11/13, rue Gandon,
75013 PARIS.

S.S.A. SEIMA

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILE

recherche pour son Usine

d'HIRSON (02 Aisne) (700 personnes)

l'HOMME DU PERSONNEL

en plus de vos connaissances en droit du travail et de votre expérience en administration du personnel et en paye informatisée, les principaux atouts vous permettant de nous envoyer votre candidature sont :
— réelles aptitudes à la gestion du personnel,
— capacité d'animer et de renforcer le climat de concertation permanente dans l'esprit de l'équipe de direction.
Imagination novatrice orientée vers l'amélioration constante du climat de l'usine.
Forte personnalité, goût de la précision.
Envoyer C.V. et prétentions n° 38538 Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er qui trans.

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE
recherche pour missions de commissariat aux comptes
(Paris, province)

CHEF DE MISSION

Ce poste conviendrait à un candidat d'au moins 28 ans, niveau du certificat supérieur de Révision comptable, ayant acquis en cabinet une expérience similaire.
Rémunération entre : 100.000 et 110.000 F par an
Adresser C.V. avec photo, à COGERCO, 72, rue de Bellechasse - 75007 PARIS

Société photographique
recherche

CONTROLEUR DE GESTION

Ayant expérience cabinet *d'audit et informatique légère.* Disponibilité immédiate requise.

Env. C.V. détaillé incluant prét., Mme G. FILLON, 32, rue François-Ier - 75008 Paris

---

Association recherche

CADRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

Expér. gestion 3 ans minimum, si possible HOTELLERIE.
Ecr. no T 17392 M Régie-Presse, *85 bis, rue Réaumur, Paris 2e.*

RÉGIONALES

Recherchons
ANALYSTE PROGRAMMEUR
pour création de poste sur Maine-et-Loire.
Connaiss. C II 62 exigées - EEcrire Agence Havas Saumur, 13163, avec C.V.

demandes d'emploi

Femme, 32 a., ch. emploi bur., écrit., chiffres, classem., not. dactylo, à tps partiel ou complet, libre début janvier. Ecr. *n° 6.147 « le Monde » Publicité,* 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

J.F., 30 ans, bac, ex-enseignante anglais, espagnol. Notions *dactylo et comptabilité cherche* poste à responsabilités.
Ecr. n° 6.148 « le Monde » Publ. 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

occasions

STOCK MOQUETTE

Pure laine
60 F le m2 TTC
Beau velours synthétique
24,10 F le m2 TTC
Tél. 658-81-12

L'immobilier

appartem. vente

5e arrdt.

CONTRESCARPE. Exceptionnel, dernier étage, vue panoramique sur Notre-Dame, lux. living, 36 m2+3 chbr., 2 bains, balc. + terrasse 40 m2 pl.-pied s/liv. Px 1.600.000 F. Tél. 535-86-37.

Province

SKI *en Haute-Savoie (74)*
LES GETS - MORZINE
MEGEVE - LA CLUSAZ
CHATEL - THOLLON
CHAPELLE-D'ABONDANCE
Stud. 4 pers. à partir 135.000 F, avec 13.500 compt. 2-3 pièces, gestion assurée - G.R.G., Rue du Lac - CORZENT 74200 THONON - (50) 71-76-49.

CANNES. Pour de véritables vacances, supprimer les hantises des réservat. d'hôtels et les surprises des locations meublées en vous offrant, à vie, une chambre avec tous les services d'un hôtel 3 étoiles, face à la *mer à CANNES, pour un séjour* de 15 jours, 3 semaines, 1 mois chaque année, en investissant *une fois pour toutes de 8.550 F à 57.750 F* + frais d'actes, selon l'exposit. et la période choisies. Rens. SO.L.E.I.L., 96, r. d'Antibes, 06400 Cannes. (93) 38-51-90

Meilleurs placements immobiliers en SUISSE sur discret rentable. Tous placements par S.C. Postf 215, CH-5401 BADEN.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavill. ttes banl. Loyers gar. 5.000 F maxi. 283-57-02.

locaux indust.

RUEIL, 12 bureaux, 200 m2 + locaux divers 175 m2, Libres, bail 9 ans. 9.000 F par mois. Agence Malmaison. 749-00-30.

bureaux

NEUILLY - Porte Maillot
1 ou 2 BUREAUX
sans pas-de-porte - 293-45-55.

SIÈGE SOCIAL
CONSTITUT. DE STÉS
ASPAC : 231 18.18

hôtels-partic.

NICE hôtel particulier 640 m2 sur 3 niveaux dans magnifique parc 1.000 m2 quartier résidentiel centre vue mer, caractère, élégance 4.700.000. FICHIER CENTRAL CONSTRUCTION, 11, r. de Rivoli NICE. - Tél. (93) 88-68-24

maisons de campagne

PERIGORD, 5 km de SARLAT Ferme anc. toit. lauzes à rest. avec (ou sans) 10 ha. prés et bois, 220.000 F. T. (53) 59-33-74.

propriétés

Languedoc, rég. Lodève, 20 ha.+ mas. Eau source, élect. grat. turbine riv. 340.000 F. Téléph. : (67) 24-63-45.

villégiatures

Particulier loue studio et T1 du *9 au 16-2-80,* 10 min. station PRA-LOUP, entièrement neufs et équipés. Ecr. HAVAS 95512 Marseille, ou tél. (91) 66-24-00.

---

l'agenda du Monde

Antiquité

Vends beau buffet Louis XIV noyer, 15 000 F. Tél. : 919-85-83.

Artisans

Entreprise Feuassier et Paviot (Devis gratuit)
Peinture, papiers peints, moquette, vitrerie, ttes régions. 2, square Heroult, 92600 ASNIERES.
Tél. : 799-21-75 ou 084-14-37. après 19 heures.

Artisan peintre libre, devis sans engagement. Tél. : 207-38-54.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4 . T. 354-00-83.

Débarras

Alain Girand
achète
Antiquités - Brocantes
Déplac. province. Serv. débar. Tél. : 854-69-74 ou 834-60-50.

Edition

Cherche une aide désintéressée pour écrire un livre philosophiq. *Ecr. n° T 017377 M Régie-Presse* 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Fourrures

FOURRURES D'OCCASION
Dépôt-vente, transformations, réparations. CRÉDIT GRATUIT.

CLAIRE BOUTIQUE
s'est agrandie au 6, rue Merlin, 75011 Paris, métro Voltaire.
TEL. : 372-80-76.
Ouvert lundi après-midi.

Mode

Ne payez pas la griffe
LES PLUS BELLES COLLECT. ACTUELLES DE COSTUMES
5, avenue de Villiers, Paris-17e
Métro : Villiers.

Moquette

GROS RABAIS MOQUETTE
dégriffée laine et synthétique, stock 50 000 m2.
Tél. : 757-19-19.

Philosophie

Le Centre
Gurdjief - Ouspensky
est ouvert. Tél. : 436-61-69.

Offres de particuliers

Vends manteau et veste loutre mer T 38 ; chaîne ; T.V. ; baffles ; encyclopédie. - 246-94-90.

Vds 1/2 px : mach. écrire IBM ; photocop ; duplicat ; dictaph. ; facturière ; offset. - 246-20-46.

Relations

Pour rencontrer l'autre...
Documentation discrète gratuite, mieux, venez nous voir de 14 à 20 h sauf mar. & dim.

ENSEMBLE
CONSEIL MATRIMONIAL
5, rue de Pouy 75013 Paris
Tél. 588.28.25

Vacances

Tourisme

Loisirs

Vacances d'hiver
louez un
TOURING-CAR MILLEVILLE
LES TOURING-CARS MILLEVILLE
2-3 ou 4-5 places se louent à la journée. Carrosserie
ISOTHERMIQUE, Chauffage,
w.-c., eau courante, etc.
Mise à disposition dans plus de 100 villes de France sur simple appel téléphonique. Conduite facile, permis tourisme - Réservation, documentation, liste du réseau :
MILLEVILLE Centre routier,
14, rue des Routiers à RUNGIS.
Tél. : (1) 687-18-57.

LE VRAI SÉNÉGAL

En *504* familiale et taxi brousse privé, kilométrage illimité, *chauffeur-guide* sénégalais, hébergement en demi-pension en « hôtelleries villageoises » gérées par les villageois eux-mêmes, toutes assurances.
Essence et bacs non compris.

FORFAIT 1 SEMAINE
de PARIS à PARIS, 3.450 F

FORFAIT 1 SEMAINE
de DAKAR à DAKAR, 1.450 F.

Base 5 personnes
Deux départs par mois, *de novembre 1979 à avril 1980.*

MAISON DE L'AFRIQUE
Lic. 1014,965 261-35-56

---

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

---

automobiles

divers

BMW OCCASIONS

316 - 320 - 323 - 520 - 525 - 728
Export 79-80 peu roulé.
Auto Paris-XVe. 533-69-95
63, rue Desnouettes, Paris-15e

GARAGE DES ARDENNES
3 et 5, rue des Ardennes, 75019 Paris
MERCEDES 220 D 1978
Moteur neuf - Garantie un an
ROVER 3500 BA 1978
Petit kilométrage - Gros crédit
LAND ROVER DIESEL 1975
Toutes options - Garantie six mois
Tél. 203-30-75

Qui lit les Annonces d'Emploi ? Quand ? Comment ? Pourquoi ?

Les responsables de recrutement choisissent de plus en plus les Annonces Classées du Monde pour recruter des cadres.
Leurs offres d'emploi y *obtiennent de meilleurs résultats.* Le niveau des candidats est mieux adapté à leurs exigences. Il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer le nombre et la qualité des annonces *insérées* dans nos colonnes.

Pour répondre à la confiance des annonceurs, Le Monde a réalisé une enquête – la première en France – sur les habitudes et la manière *dont* ils considèrent les offres qui leur sont faites dans les différents journaux.

Cette étude confirme la position privilégiée du Monde auprès des utilisateurs d'annonces d'emploi. Mais, elle apporte aussi de nombreuses informations permettant aux *annonceurs de mieux définir* les "profils" qu'ils recherchent et de sélectionner en toute connaissance de cause les journaux les plus consultés et les plus appréciés *par les cadres* qu'ils souhaitent atteindre.

Une présentation de cette étude pourra être organisée pour les responsables de recrutement qui en feraient la demande, en complétant le coupon ci-dessous et en l'adressant à :

LE MONDE / Régie Presse
85 bis, rue Réaumur
75002 PARIS - Tél. 233.44.21.

Entreprise : ____________________
Nom et Fonction : ____________________
Tél. : ____________________ poste : __________
Adresse : ____________________

---

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone

du lundi au vendredi

de 9 heures à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 heures

au 296-15-01

Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

Le Monde

équipement

A PROPOS DE...

LA RÉFORME DES COMMUNES ET L'INDEMNITÉ DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Querelle d'école

Lors de la session parlementaire qui vient de s'achever, le Sénat a examiné la quasi-totalité des dispositions du projet de loi sur la réforme des collectivités locales. Certains articles, toutefois, n'ont pas encore été votés : c'est le cas de ceux qui concernent la répartition des compétences entre l'Etat, les départements et les communes dans les domaines de l'urbanisme et de l'enseignement.

Ce dernier point a fait l'objet de vifs débats lors du dernier congrès de l'Association des maires de France et lors des assises du mouvement national des élus locaux. L'une des questions les plus épineuses que le sénateurs auront à trancher à leur session de printemps : qui, des communes ou de l'Etat, doit prendre en charge l'indemnité de logement des instituteurs ?

Depuis la loi du 19 juillet 1889, les instituteurs et institutrices titulaires et stagiaires exerçant dans les écoles ou classes du premier degré (maternelles ou élémentaires) ont droit à un logement. C'est la commune où est située l'école qui doit le leur fournir. Si cela n'est pas possible, elle doit verser une « indemnité représentative ».

Le montant de cette indemnité représentative communale (qui n'a rien à voir avec l'indemnité de résidence due à tout fonctionnaire) est fixé par le préfet. Il varie donc d'un département à l'autre ; sa moyenne est voisine de 500 francs par mois.

Certains instituteurs ne sont pas organiquement attachés à une classe communale, les titulaires-remplaçants, par exemple. Ils perçoivent, de l'Etat, une indemnité de 1 800 francs par an.

Les instituteurs exerçant à Paris bénéficient d'un statut particulier. L'indemnité est remplacée par un supplément communal, qui compense les frais occasionnés par la situation particulière de la capitale (logements chers, déplacements...). Le taux de ce supplément voté par le Conseil de Paris pour 1979, qui s'élevait à 431 francs, a été réduit à 391,50 francs par le ministère de l'Intérieur et par le ministère du budget. Cette décision a déclenché une grève tournante dans les écoles de Paris à l'appel du SNI (le Monde du 21 novembre). A titre de comparaison, l'indemnité est de 514,75 francs dans les Yvelines et 560 francs dans le Val-d'Oise.

La commune peut-elle décider de verser l'indemnité aux instituteurs plutôt que de leur offrir un logement ? En droit, non. Le versement de l'indemnité est une obligation « subsidiaire » et non « alternative ». Quant à l'instituteur, il ne peut refuser le logement, sauf si celui-ci n'est pas convenable.

Lorsqu'il s'agit de ménages d'instituteurs, la commune a rempli ses obligations en procurant un logement unique dans le cas où l'instituteur et l'institutrice mariés exercent tous deux dans la localité, ou si l'un d'eux exerce dans une autre localité distante de deux kilomètres au plus.

Selon la jurisprudence, le droit au logement des instituteurs a été progressivement altéré par l'offre de logements insalubres ou inconfortables. Le refus par les instituteurs n'a pas toujours été jugé justifié et les a privés du versement de l'indemnité représentative.

Les discussions prochaines au Parlement sur cet aspect de la redistribution des responsabilités et des charges entre l'Etat et les communes seront à coup sûr animées, d'autant que, dans de nombreuses petites communes, l'instituteur est un des rares citoyens qui suive de près la vie et l'organisation locales.

CHARLES VIAL.

ENVIRONNEMENT

L'Allemagne fédérale réclame à la France des garanties d'indemnisation en cas d'accident à Cattenom

De notre correspondant

Bonn. — Les controverses entre la France d'une part, la République fédérale d'Allemagne et le Luxembourg d'autre part, à propos de la centrale nucléaire de Cattenom, ne sont pas apaisées. Elles paraissent cependant se poursuivre dans une atmosphère un peu moins passionnée depuis que les représentants des trois pays se sont rencontrés la semaine dernière à Bonn.

Cela n'empêche pas que la presse ouest-allemande se fasse toujours l'écho de certains commentaires très critiques à l'égard du projet français. C'est ainsi que *Die Welt* accuse, en termes d'ailleurs très polis, les autorités parisiennes d'avoir, pour édifier leurs quatre réacteurs, choisi *« le seul coin »* où les dommages éventuels toucheraient moins les populations françaises que celles d'au-delà des frontières. Personne ne conteste en effet que, dans la région de Cattenom, les vents d'ouest dominent et qu'ils dirigeraient les éventuels nuages radioactifs sur le territoire de la R.F.A.

La même objection est d'ailleurs formulée ici contre une usine d'accumulateurs qui doit être construite à Sarreguemines (Moselle), et dont les émanations plombifères affecteraient surtout les pays voisins. De tels soupçons naissent d'autant plus naturellement que les dirigeants de la République fédérale avaient eux-mêmes fait des calculs de ce genre lorsqu'ils ont résolu d'installer leur centre de retraitement et de dépôt des déchets nucléaires à Gorleben, au voisinage immédiat de la frontière est-allemande.

Il reste que la présence de la centrale de Cattenom va contraindre les autorités françaises et luxembourgeoises à prévoir des mesures de protection. Du côté français, on s'est, en tout cas, engagé à établir un système d'alerte comme celui qui est déjà en vigueur autour de Fessenheim. Le plan d'intervention de la centrale alsacienne prévoit que la police de Fribourg-en-Brisgau est prévenue en cas d'incident aussitôt après la préfecture du Haut-Rhin.

Des inquiétudes n'en sont pas moins exprimées en R.F.A. sur les indemnisations en cas de catastrophe. La convention internationale en vigueur limite, en effet, à 120 millions d'unités de compte européennes (une unité de compte = 6 francs) les indemnités que la France devrait verser en un tel cas à la République fédérale. Mais personne n'est capable de chiffrer le coût matériel et humain d'un grave accident nucléaire.

Lors de la réunion de la commission tripartite, le Luxembourg et la R.F.A. auraient exprimé le vœu de voir la France ne prendre une décision finale sur le renforcement de la puissance de la centrale de Cattenom qu'après un examen approfondi de tous les problèmes.

JEAN WETZ.

WASHINGTON ATTAQUE EN JUSTICE UNE SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE QUI ENTREPOSAIT DES DÉCHETS TOXIQUES PRÈS DES CHUTES DU NIAGARA.

Le gouvernement américain a entamé, le 20 décembre, le plus important procès de l'histoire des Etats-Unis pour pollution industrielle. Il a intenté une action en justice contre la firme Hooker Chemical Co et la société mère, la compagnie pétrolière Occidental Petroleum Co, qui sont accusées d'avoir enterré des déchets chimiques dangereux non loin des chutes du Niagara, dans l'Etat de New-York. Sur ces décharges aujourd'hui recouvertes, on a construit des lotissements, mais des habitants se plaignent depuis longtemps de troubles de santé.

Le gouvernement réclame 124 millions de dollars (près de 500 millions de francs) pour nettoyer quatre importants dépôts de substances toxiques. Il demande aux compagnies visées de payer les frais d'examens médicaux de toutes les personnes ayant vécu à proximité de ces décharges depuis leur création il y a trente ans, et de mettre sur pied un programme de surveillance médicale des habitants qui y vivent encore.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

TROIS LIVRES

Villes à prendre, villes à faire

Entre la ville, ceux qui l'habitent, ceux qui la fabriquent, est-ce le divorce ou la passion ? Au fil de quelques livres parus récemment apparaît une réponse contrastée.

La Ville à prendre reprend les thèmes d'un film produit par la C.F.D.T. Photos-choc et tranches de vie mises en pages de façon très animée montrent la ville qui est (en gris) et celle qui pourrait être (en gai). La vie heurtée du citadin dans la ville bouleversée par la rénovation, le désarroi des exclus (les enfants, les étrangers, les « petits vieux », les « fauchés »), la lassitude des travailleurs, opposée (un peu facilement ?) aux masques des clowns de rue.

Au Bourdigou, sur la côte languedocienne, la ville n'était pas à prendre, elle était à faire. Pour passer à leur guise quelques jours d'été sur le sable, les estivants-pirates du Bourdigou ont planté, au gré de leur désir, des paillotes, des cabanons. Ce village de vacances spontané, épanouissement sauvage d'une tradition ancienne (les cabanons des pêcheurs sont nombreux un peu partout sur cette côte) dérangeait. L'administration, les aménageurs officiels du Languedoc-Roussillon, les bulldozers et le feu en sont venus à bout. Un petit livre raconte ce *« massacre d'un village populaire »*.

La ville à prendre, à faire soi-même, c'est une idée qui trotte parfois aussi dans la tête des spécialistes. Architecte formé aux Beaux-Arts dans les années 50, Roger Katan a « désappris », dit-il, son métier dans les ghettos porto-ricains d'Harlem. Un petit livre intitulé *De quoi se mêlent les urbanistes ?* raconte le voyage singulier vers la spontanéité d'un spécialiste qui prête son « tablier » aux plus démunis dans une grande ville américaine ou un village africain.

★ *La ville à prendre*, par Patrick Brunie, Hachette. 223 p., 80 francs environ.

★ *Bourdigou, le massacre d'un village populaire*, Ed. du Chiendent, 66320 Marcevol. 191 pages.

★ *De quoi se mêlent les urbanistes ?*, par Roger Katan, Ed. Actes-Sud, B.P. 2, 13125 Le Paradou, 105 p., 30 francs environ.

« L'HUMANITÉ » DIVAGUE

Sous le titre « le Monde divise », « l'Humanité » nous reproche d'avoir écrit le 14 décembre (!) que les laboratoires Allard ne seraient pas décentralisés en Normandie, mais resteraient à Nogent-sur-Marne. Ce « succès » était attribué au maire de la ville, M. Nungesser, « porte-parole de la droite » dans le Val-de-Marne.

« L'Humanité » affirme que le laboratoire sera finalement décentralisé, conformément à la politique de démantèlement conduite par la DATAR, qui oppose Paris au reste de la France, et conclut : « Le Monde » a choisi son camp : il divise la France pour que règne la droite. »

La vérité, la voici : le comité de décentralisation — émanation de la DATAR et du ministère de l'environnement et du cadre de vie — s'est prononcé le 29 novembre, donnant un avis favorable pour que les laboratoires Allard s'installent à Lognes (Seine-et-Marne), commune qui est dans le périmètre de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. De Nogent-sur-Marne à Lognes par l'autoroute A 4, il faut moins de dix minutes en automobile...

En le disant, « le Monde » divise-t-il la France pour que règne la droite ?

« L'Humanité », elle, ne divise que les communistes. Mais, voulant s'en prendre à tout prix au « Monde » (et à la DATAR), elle divague.

TRANSPORTS

Après les travaux en cours

LES PÉTROLIERS DE 370 000 TONNES A VIDE POURRONT TRANSITER PAR LE CANAL DE SUEZ

Le Caire *(A.F.P.)*. — Les pétroliers géants pourront transiter par le canal de Suez à partir de 1980, après la fin de la première tranche des travaux d'élargissement de la voie d'eau, a indiqué au quotidien cairote *Al Ahram*, M. Machhour Ahmad Machhour, président de l'organisme du canal, dans une interview publiée le 27 décembre.

Seuls les pétroliers de 70 000 tonnes charges et d'un tirant d'eau de 38 pieds (11,58 mètres) sont autorisés jusqu'à présent à emprunter le canal. La première tranche des travaux d'élargissement permettra aux pétroliers de 150 000 tonnes en charge et de 370 000 à vide, de transiter par la voie d'eau internationale.

Un nouveau système de radar est en cours d'installation pour assurer la sécurité de ces pétroliers.

L'augmentation éventuelle des droits de passage des navires transitant par le canal sera examinée en mars prochain, a indiqué M. Machhour. Les quatre-vingt-seize pays dont les navires utilisent la voie d'eau ont été invités à participer à une réunion qui se tiendra au siège de l'organisme, à Ismaïlia.

FUSION PROCHAINE DE LA PAN AM ET DE NATIONAL AIRLINES

New-York *(A.F.P.)*. — La compagnie aérienne américaine National Airlines fusionnera avec Pan American World Airways le 7 janvier prochain, a annoncé le 27 décembre, à New-York, un porte-parole de la Pan Am. Cette opération, qui représente une dépense totale de 400 millions de dollars, a pu être réalisée après que le président Carter ait donné son accord, la semaine dernière.

Texas International Airlines et Eastern Airlines avaient tenté, sans succès, de racheter National Airlines

PRESSE

UNE LETTRE DU S.N.J.-C.G.T.

Impliqué dans la controverse qui a éclaté au sujet du Rapport sur la situation actuelle de la presse française, établi par le Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne, le Syndicat national des journalistes C.G.T., dans une lettre signée de M. Roger Gatinot, secrétaire général, explique ainsi sa « condamnation de certaines parties » *du rapport:*

Nous ne pouvons en effet admettre que, même inconsciemment, on puisse fournir à M. Hersant l'argument juridique qui lui manque pour échapper à son inculpation à la suite d'une action judiciaire dont nous avons été les artisans (...).

En ce qui nous concerne, notre indépendance nous a permis de nous adresser personnellement à chacun des vingt-quatre membres du bureau de ce syndicat pour leur demander « s'ils ont réellement approuvé les parties de ce document mettant en cause les acquis de la profession et les textes de la Libération qui ont pour but d'assurer le pluralisme ». Votre souci d'informer vos lecteurs aurait sans doute justifié que vous les citiez tous.

Il se trouve que Mme Brayé (Editions Vaillant), MM. Carrel (*Humanité-Dimanche*), Lanternier (*Miroir Sprint*) et Muller (*la Vie ouvrière*) ont répondu à notre intervention en prouvant, pour plusieurs d'entre eux, qu'ils s'étaient opposés, dès octobre, à la rédaction des passages qui nous ont émus. M. Molina nous a également fait part de son opinion.

M. Montaron (*Témoignage chrétien*), en qualité de président du S.N.P.H.P., vient de nous adresser un courrier qui répond en partie à nos soucis et confirme la teneur du dernier communiqué du S.P.H.P. (*le Monde* du 18 décembre 1979). Ainsi, le rapport (qui sera réédité après modifications) n'est plus qu'une « base de travail » (...). Vous nous autoriserez à considérer que c'est là le fruit de notre intervention, et nous nous félicitons qu'elle ait abouti à ce premier résultat (...).

CARNET

Naissances

— Marie Agathe HOUETTE et Piers RODGERS sont heureux de faire part de la naissance de leur fils

Thomas,

à Paris le 18 décembre 1979.
2, cité Monthiers,
75009 Paris.

Mariages

— M. Yvon AUTARD et Mme, née Casablanca,
Les docteurs Georges et Anne-Marie SIBBONI, née Salvy,
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants
Anne-Céline et Jean-Marc,
célébré à Manille (Philippines) le 7 décembre 1979.
10, rue Albert-de-Lapparent,
75007 Paris.
6, rue Antoine-Gadaud,
24000 Périgueux.

Décès

— Mme Sylvain Arama,
M. et Mme Max Florentin,
Mme Alice Castro et ses enfants,
Mme Irène Creusot,
Ses sœur, frère, belle-sœur, nièces et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Sam FLORENTIN,

survenu le 22 décembre 1979 à son domicile.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Evelyne Wilson, sa sœur,
Andrew et Michael Wilson, ses neveux et leurs familles,
Mme Louis Hagen, sa belle-sœur,
Ses parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme André HAGEN,
née Lucie Cornet-Auquier,

survenu le 27 décembre 1979 à Paris.
La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 29 décembre 1979 à 8 h. 30 au temple de la rue Cortambert, Paris (16e).
Cet avis tient lieu de faire-part.

24, avenue Raymond-Poincaré,
Paris (16e).

— Aix-en-Provence.
M. André Latil,
M. et Mme Brice Chevallier et leur fils,
M. et Mme Jean Flayelle,
M. et Mme Rémy Flayelle et leurs enfants,
Les familles Latil, Flayelle et Hayet,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme André LATIL,
née Gilberte Flayelle,

à Aix-en-Provence le 23 décembre 1979.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Paul Lazard,
M. et Mme René Higonnet et leurs enfants,
M. et Mme Hubert Lévy-Lambert et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul LAZARD,
ingénieur civil des Mines,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 26 décembre 1979 dans sa soixante-dix-huitième année.
L'inhumation aura lieu le lundi 31 décembre 1979 à 9 h. 45 au cimetière du Montparnasse (entrée angle rue Froidevaux et rue Emile-Richard).

11, rue Paul-Demange,
78290 Croissy-sur-Seine.

— M. et Mme Serge Marlier,
M. et Mme Alain Marlier,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Achille MARLIER,
née Juliette Charbonnier,

leur mère, grand-mère et parente, survenu dans sa soixante-dix-septième année.
Les obsèques ont eu lieu le 28 décembre 1979 dans la plus stricte intimité.

17, rue Augereau,
75007 Paris.
40, rue de Champagne,
78800 Houilles.

— M. et Mme Patrick Maspetiol et leurs enfants,
Le docteur et Mme Roger Maspetiol,
M. et Mme Vincent Morane,
Mme Pierre Lorilleux,
ont la douleur de faire part du décès de

Eric MASPETIOL,

survenu accidentellement à l'âge de neuf ans le 26 décembre à Glanville.
Ses obsèques seront célébrées le lundi 31 décembre 1979 à 14 h. 30 en l'église Saint-Augustin de Deauville.
Réunion à l'église.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Bois-aux-Moines, Glanville,
14950 Beaumont-en-Auge.

— Marjorie Fonceca, sa compagne,
La famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Lino MELANO,
artiste mosaïste-peintre

survenu le 26 décembre 1979 à l'hôpital de la Pitié à l'âge de cinquante-cinq ans.
Avant le départ du défunt pour Ravenne, en Italie, ceux qui l'ont connu et aimé sont invités à se réunir à l'amphithéâtre de l'hôpital, 22, rue Bruant, Paris (13e), le lundi 31 décembre 1979 à 15 heures pour un dernier hommage.

La Ruche, 2, passage de Dantzig,
75015 Paris.

[Né à Ravenne en 1924, Lino Melano y avait étudié à l'École des beaux-arts avant de se fixer à Paris, où il avait su faire comprendre à des artistes comme Braque et Léger ce que la mosaïque pouvait leur apporter, lui-même tirant profit de ce travail avec les grands peintres C'est à Lino Melano que l'on doit l'exécution de grandes mosaïques pour le musée de Biot, pour la fondation Maeght, avec Tal Coat, Chagall, etc. Il vivait à la Ruche depuis plus de vingt ans, et en avait été un des défenseurs les plus ardents quand celle-ci avait été menacée.]

— Mme Armand Pomel,
M. Bernard Pomel,
M. et Mme Pierre Colle,
et Pierre-Yves,
Colonel Robert Bouteiller et Mme,
Les familles parentes, alliées et amies,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Armand POMEL,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
chef du centre des impôts (E.R.),

leur époux, père, beau-père, grand-père et beau-frère,
survenu dans sa soixante-huitième année à Annecy le 26 décembre 1979.
Ses obsèques seront célébrées le samedi 29 décembre en l'église Saint-François d'Habère-Poche (74420) où l'on se réunira à 15 heures.

8, avenue des Barattes,
74000 Annecy.

— Mme Georges Rosetti et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges ROSETTI,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
délégué général de la Fédération nationale des industries techniques du cinéma,

survenu le 24 décembre 1979 dans sa cinquante-neuvième année.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Cœur-Immaculée-de-Marie, 23, rue de Verdun, 92150 Suresnes, le samedi 29 décembre 1979 à 9 heures.

— Mme John Titterington,
M. et Mme Patrice Rollin et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. John TITTERINGTON,

survenu le 21 décembre 1979 à Paris.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le 24 décembre.
Cet avis tient lieu de faire-part.

40, Riverside Drive,
Dublin (Irlande).
8, boulevard de Latour-Maubourg,
75007 Paris.

Remerciements

— Profondément émus par les nombreuses marques de sympathie manifestées lors du décès de

Paul CASPARD,

et dans l'impossibilité de remercier individuellement, Mme Paul Caspard et ses enfants vous prient de trouver ici l'expression de leur gratitude.

Avis de messe

— En souvenir de

M. Roger CAILLAUD,
pharmacien honoraire,

décédé le 10 décembre 1979, sa famille vous prie d'assister à la messe qui sera célébrée le samedi 5 janvier 1980 à 9 h. 30 en l'église de la Trinité.





Le Monde

économie

ÉNERGIE

LA CENTRALE NUCLÉAIRE DU BUGEY FOURNIT 10 % DU COURANT CONSOMMÉ EN FRANCE

Pour la première fois, le 27 décembre, les cinq réacteurs de la centrale nucléaire du Bugey, dans l'Ain, ont fonctionné ensemble à plein régime.

Ces cinq réacteurs (un graphite-gaz, technique française, et quatre P.W.R., technique américaine) représentent une puissance installée de 4 200 MW qui fait du Bugey le complexe nucléaire le plus puissant d'Europe. Il fournit environ 10 % de la consommation française d'électricité.

● *M. Maurice Magnière vient d'être nommé directeur des Houillères de la Loire.* Né le 30 juin 1920 à Neuilly-le-Réal (Allier), M. Magnière, qui a été porté, le 1er octobre 1975, à la tête des Houillères d'Auvergne, *cumulera* les deux fonctions.

Plusieurs supermarchés pourraient importer des produits pétroliers

Le conseil des ministres a approuvé, le jeudi 27 décembre, trois décrets présentés par le *ministère de l'industrie* fixant les conditions d'attribution des autorisations spéciales d'importation et de distribution des produits *pétroliers sur le territoire* français. Ces autorisations — appelées A 3 — sont délivrées pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 1980. Elles ont été pendant longtemps les principaux outils des pouvoirs publics pour « *orienter la politique pétrolière de la France* ». Les limitations *quantitatives* attachées aux A 3 avaient ainsi permis de privilégier les sociétés françaises face aux filiales des compagnies étrangères et aux importateurs indépendants.

Dans le cadre de la nouvelle politique pétrolière définie en août 1978 et précisée au printemps dernier, *il a été décidé* de supprimer les « quotas », en fait les parts de marchés étaient attachées aux A 3. Toutefois, la libéralisation n'est pas totale. Le ministère de l'industrie a en effet subordonné la délivrance des autorisations spéciales à la présentation d'un dossier dans lequel les demandeurs devaient notamment préciser leurs moyens de stockage et présenter un plan d'approvisionnement, qui devait « *être conforté à hauteur de 80 % par des contrats à moyen terme conclus avec des raffineurs de la Communauté européenne* ».

Les prix sur le marché européen étant plus élevés en moyenne qu'en France, les candidats aux A 3 ont dû, pour la plupart, présenter des plans prévoyant leur *approvisionnement* auprès de raffineurs français. Cette question du plan d'approvisionnement est sans doute à l'origine du refus qui a été opposé à la demande d'autorisation formulée par les centres Leclerc, les pouvoirs publics estimant, semble-t-il, que les garanties d'approvisionnement présentées n'étaient pas suffisantes. M. Édouard Leclerc a adressé vendredi deux télégrammes au président de la République et au *ministre* de l'industrie s'indignant de ce refus et annonçant son intention « *d'engager une bataille dont vous ne pouvez imaginer l'ampleur* ».

Au total, on note une augmentation du nombre de titulaires d'autorisation : 195 A 3 sont délivrées contre 165 pour la période précédente. Pour les carburants, le nombre passe de 50 à 64 ; pour le gazole et le fuel domestique, il passe de 74 à 90. En revanche, *pour le fuel lourd*, le nombre des titulaires d'autorisations spéciales diminue de 50 %. Parmi les nouveaux venus on trouve deux sociétés créées par des grandes surfaces. L'une, Carfuel, créée notamment par Carrefour et Casino ; l'autre, Distriservice, pourra importer des produits pétroliers pour le compte du groupe Paridoc et de grandes surfaces du Nord de la France.

Le ministère de l'industrie a prévu que de nouvelles autorisations spéciales pourront être accordées, au cours des prochains mois, aux entreprises qui n'ont pu présenter à temps des plans d'approvisionnement conformes aux souhaits de l'administration.



(Dessin de KONK.)

I.B.M. EMPRUNTE 300 MILLIONS DE DOLLARS A L'ARABIE SAOUDITE

I. B. M. vient d'emprunter 300 millions de dollars auprès du gouvernement saoudien. L'opération a été réalisée par le biais d'une émission d'obligations portant un intérêt de 10,8 % placée auprès de la Banque centrale d'Arabie Saoudite.

Cette émission fait suite à un emprunt de 1 milliard de dollars lancé en octobre par I. B. M., qui a laissé un bien mauvais souvenir aux milieux financiers. *Le* « *syndicat* » interbancaire, emmené notamment par Salomon Brothers et Merryl Lynch, avait à l'époque misé sur une stabilité des taux d'intérêt et fixé en conséquence le taux d'intérêt des obligations. Or, au moment même où les banques, après avoir « *pris ferme* » le milliard de dollars d'obligations I.B.M., commençaient à les replacer auprès de leur clientèle, les autorités monétaires américaines ont modifié leur politique, entraînant une hausse des taux d'intérêt. Du coup, le public avait boudé les obligations I. B. M., et les banques ont dû en majorer les taux et prendre une bonne partie de ce « surcroît » à leur charge.

1979, ANNÉE RECORD POUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE DE L'AUTOMOBILE

En dépit d'un tassement de la conjoncture pendant le dernier *trimestre, 1979 aura été une* année faste pour l'industrie automobile française, puisque, selon les estimations de la chambre syndicale des constructeurs, tous les records auront été battus, aussi bien en ce qui concerne la production que les immatriculations ou les exportations.

Ces estimations sont les suivantes :

● *Production :* 3 230 000 voitures particulières et commerciales (+ 3,8 % par rapport à 1978) ;

● *Immatriculations :* 1 985 000 (+ 2,1 %) ;

● *Exportations :* 1 700 000 (+ 7,7 %).

Les constructeurs français auront donc exporté 52,6 % de leur production. Pour 1980, on prévoit une stabilité du marché intérieur et une légère progression des exportations.

Pour les véhicules utilitaires de plus de 6 tonnes le bilan est moins favorable puisqu'il fait apparaître, pour les onze premiers mois de l'année, une baisse de 0,6 % de la production (43 294 unités contre 43 554), bien que novembre ait été marqué par un net redressement (+ 34,3 %) dû à l'augmentation des exportations (+ 69,2 %). Pour les onze premiers mois de l'année les exportations de ce type de véhicule ont augmenté de 7,4 % (21 893 contre 20 389).

M. MONORY ENTEND CONTROLER LES EFFETS D'UNE LIBÉRATION DES MARGES DU COMMERCE

Le comité national des prix s'est réuni ce vendredi 28 décembre sous la présidence de *M. Monory*, ministre de l'économie. Le comité avait à se prononcer sur un arrêté concernant les services, sur la révision des prix des marchés publics, sur ceux de la navigation intérieure, ainsi que sur un avenant concernant les boissons pilotes dans les cafés.

Cet ordre du jour, assez traditionnel, laissait de côté la question essentielle de la libération des marges du commerce. Cependant, on s'attendait à ce que M. Monory fasse sur ce point une déclaration qui établisse clairement la situation. Il est clair, en effet, qu'une décision devait être prise avant le 31 décembre, puisqu'il est entendu qu'on ne signera pas cette année le décret qui, traditionnellement, bloquait les marges brutes du commerce en valeur relative.

Ne pas signer un tel décret, c'est *ipso facto* libérer les prix, mais on pasd prendre une telle mesure sans s'assurer de solides garanties. Celles-ci résultant d'accords sur la concurrence et la consommation, mais également d'engagements moraux, de la part du grand commerce, de « geler » les prix pendant les deux ou trois premiers mois de l'année 1980. Il va sans dire que le petit commerce ne pourra qu'être entraîné par ces attitudes modératrices, auxquelles M. Monory attache une certaine importance. On n'oublie pas, en effet, rue de Rivoli, l'effet désastreux provoqué par le « dérapage » sur le prix du pain « libéré » en ce début d'année. Et l'on *aimerait* cette *fois* faire la démonstration que libération n'est pas synonyme d'inflation. — F. S.

ÉTRANGER

SELON « CHINE NOUVELLE »

Le déficit de la balance commerciale serait inférieure de moitié aux prévisions

De notre correspondant

Selon l'agence Chine nouvelle, le commerce extérieur chinois a, depuis le début de l'année, représenté 42 970 millions de yuans (1) (+ 29,8 % en un an). Les exportations s'établissent à 20 140 millions et les importations à 22 830 millions, en hausse respectivement de *28,7 % et de 32,7 %* par rapport à 1978. L'agence accompagne ces indications de commentaires surprenants. Elle *observe* ainsi que le volume total des échanges est supérieur de 4,5 % à ce qui avait été prévu par le plan pour toute l'année. Or un objectif de 44 milliards de yuans avait en fait été fixé par le vice-premier ministre, M. Yu Qiuli, le 21 juin, devant l'Assemblée nationale populaire. Des *décalages* apparaissent également dans l'appréciation de l'accroissement des exportations et des importations par rapport à 1978.

Ces doutes conduisent à s'interroger soit sur la fiabilité des chiffres publiés en juin, ou bien de ceux qui viennent d'être *annoncés ; soit encore sur* une éventuelle révision des objectifs fixés par le plan. Si les statistiques données par Chine nouvelle *sont exactes*, elles feraient apparaître un effort sensible d'austérité, les importations étant inférieures de près de 2 milliards de yuans à ce qui était prévu pour l'année alors que les exportations sont en revanche plus importantes d'environ 1 milliard. Le déficit commercial de la Chine se trouverait réduit à un peu moins de 2,7 milliards de yuans (7,3 milliards de francs) au lieu des 5,6 milliards qui avaient été envisagés. — A. J.

(1) 1 yuan = 2,7 francs.

ETATS-UNIS

● *L'économie américaine* va créer seize millions de nouveaux emplois au cours de la prochaine décennie (contre dix-sept millions durant la décennie qui s'achève), prévoit le département du travail. La population *active* compterait ainsi cent quatorze millions de personnes *en 1990 contre quatre*-vingt-dix-huit millions, compte tenu d'un taux de chômage de 4,5 %. — *(A.F.P.)*

15 % DE LA POPULATION DU GLOBE SE PARTAGENT 60 % DU REVENU MONDIAL

Washington (A.F.P.). — Quinze pour cent de la population de la planète se partagent 60 % du revenu mondial, alors que les 20 % les plus pauvres doivent se contenter de moins de 2 % à eux tous. Les deux années 1977-1978 n'ont pas enregistré de réduction notable de l'inégalité globale de la distribution des revenus, indique la Banque mondiale dans son dernier « Atlas ».

Le Koweït est resté en 1978 en tête des dix pays où le revenu par tête est le plus élevé du monde ; mais la liste des Dix a subi des changements depuis 1977 : ainsi le Canada, la Belgique et les Pays-Bas n'en font plus partie ; ils sont remplacés par les Emirats arabes unis, le Qatar et le Luxembourg.

Le classement est le suivant pour 1978 : Koweït (14 890 dollars par personne) ; Emirats arabe unis (14 230) ; Qatar (12 740) ; Suisse (12 100) ; Luxembourg (10 410) ; Suède (10 210) ; Danemark (9 920) ; Etats-Unis (9 700) ; R.F.A. (9 600) ; Norvège (9 510) ; suivent le Canada, la Belgique, les Pays-Bas et la France (quatorzième rang), dont le revenu par habitant s'est établi l'an dernier à 8 270 dollars.

A l'opposé, les pays les plus pauvres — parmi ceux qui ont fourni des chiffres — ont été le Bangladesh et le Laos, avec 90 dollars par personne. Les précèdent le Bhoutan (100), l'Ethiopie, le Mali et le Népal (120), la Somalie (130), le Burundi, le Tchad et le Mozambique (140).

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep + ou Dép. —		Rep + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,0125	4,0200	— 95	— 70	— 160	— 120	— 390	— 310
$ can.	3,4195	3,4275	— 90	— 45	— 145	— 90	— 230	— 125
Yen (100)	1,6735	1,6810	+ 35	+ 70	+ 100	+ 140	+ 275	+ 350
DM	2,3320	2,3395	+ 35	+ 75	+ 125	+ 180	+ 405	+ 520
Florin	2,1100	2,1165	— 10	+ 5	— 30	— 10	+ 70	+ 125
F.B. (100)	14,3405	14,3830	— 345	— 130	— 545	— 225	—1270	— 620
F.S.	2,5330	2,5445	+ 135	+ 210	+ 250	+ 360	+ 780	+1000
L. (1 000)	4,9875	5,0000	— 450	— 240	— 700	— 890	—1700	—1270
£	8,9720	8,9970	— 460	— 290	— 615	— 480	—1710	—1475

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	20	25	8 11/16	9 1/16	8 3/4	9 1/8	8 9/16	8 15/16
$ E.-U.	11 7/8	12 1/8	14 1/2	14 7/8	14 9/16	14 15/16	14 9/16	15 1/16
Florin	13 1/4	15 3/4	13 1/4	14	13 1/8	13 7/8	11 3/4	12 1/2
F.B. (100)	12 1/4	13 3/4	13 3/4	14 3/4	14	15	13 7/8	14 3/4
F.S.	3/8	7/8	4 7/8	5 3/8	5 1/8	5 5/8	5 3/4	6 1/4
L. (1 000)	13 3/4	18 1/4	18 3/4	21 1/4	18 3/4	20 3/4	18 1/4	19 3/4
£	15 1/2	17	16 1/4	17	16 1/4	17	16 1/2	17 1/4
Fr. franc.	N. C.		N. C.		N. C.		N. C.	

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 JANVIER

Les sociétaires de l'A. O. I. P. veulent obtenir des garanties sur la survie de leur coopérative de production

Repoussé le 1er décembre, le plan de restructuration de l'A. O. I. P. (Association des ouvriers en instruments de précision), première coopérative ouvrière de production du monde, sera de nouveau présenté à une nouvelle assemblée générale des sociétaires le 5 janvier. Le nouveau conseil d'administration de la coopérative a engagé d'ultimes et délicates négociations avec, d'une part, C.I.T.-Alcatel et Thomson-C. S. F., et, d'autre part, la direction générale des télécommunications, pour obtenir des aménagements au protocole et des garanties quant à l'avenir des activités de l'A.O.I.P. qui ne seront pas reprises par les deux groupes.

« *Si le protocole soumis à l'assemblée des sociétaires du 1er décembre avait été accepté tel quel, c'était dans les six mois le dépôt de bilan pour l'A.O.I.P.* « *nouvelle* » *et mille six cents chômeurs de plus.* » Catapulté il y a moins d'un mois à la tête d'une entreprise au bord du dépôt de bilan, le conseil d'administration — parmi lequel des responsables syndicaux de l'entreprise — *se félicite d'avoir eu* une attitude plus que réservée à l'égard d'un protocole qui « *laisse trop de zones d'ombre* ».

Cela dit, on se veut aujourd'hui réaliste à l'A.O.I.P. « *Nous comprenons les motivations de politique industrielle qui conduisent à une bipolarisation autour de Thomson et de C.G.E. en matière de commutation téléphonique publique.* » S'il n'est donc pas question de remettre en cause les *principes du plan de restructuration*, le conseil ne peut cependant l'accepter tel quel. Aussi, veut-il obtenir quelques aménagements au protocole et des assurances pour l'avenir de l'A.O.I.P. « nouvelle ». « *Trois exigences* » ont donc été présentées : soit à Thomson et C.I.T.-*Alcatel*, soit aux pouvoirs publics.

● Le protocole initial précise que les deux mille personnes des usines de Guingamp et de Mor*laix reprises par Thomson-C.S.F.* et C.I.T.-Alcatel se verraient « *garantir un horaire de travail d'environ trente-deux heures en 1980* ». Le conseil veut que ces trente-deux heures soient considérées comme un minimum. Il vient, sur ce point précis, d'obtenir satisfaction.

● Une partie du personnel parisien de l'A.O.I.P. (neuf cents salariés) doit être reprise par un groupement d'intérêt économique commun à Thomson-C.S.F. et C.I.T.-Alcatel. L'avenir de ce G.I.E. dont l'existence est limitée à trois ans, n'est « *pas clair* ». *Le conseil souhaiterait donc que* les modalités de formation du personnel au cours des trois prochaines années soient précisées et que, lorsque le G.I.S. disparaîtra, C.I.T.-Alcatel et Thomson-C.S.F. formulent à chacun des employés au moins trois propositions de reclassement.

● L'A.O.I.P. nouvelle, telle qu'elle découle du protocole, « *n'est pas viable* », estime le conseil, qui considère même que la négociation sur ce point a « *été bâclée* ». Ainsi, rien n'est prévu pour la location des locaux du siège social de l'A.O.I.P. au G.I.E. ; pour la valeur de reprise du matériel de ce même siège, enfin et surtout pour l'évaluation des stocks des usines cédées aux deux groupes. Or, on a vu trop d'évaluations de stocks pour le moins contestables — récemment encore lors du rachat de la Française Ericsson par Thomson-C.S.F. — pour que l'A.O.I.P. n'ait pas quelques raisons d'être méfiante. Son conseil d'administration veut obtenir au moins une « *évaluation contradictoire* ». Un point essentiel lorsque l'on sait que, selon les modes de calcul, les estimations peuvent varier de plusieurs dizaines de millions de francs.

Or, « *chaque franc compte* » pour un conseil d'administration qui n'entend pas gérer un canard boiteux mais bel et bien créer une nouvelle entreprise.

Le poids du passé

Sa tâche ne sera pas facile. Il y a le poids des structures passées. Il faut éviter que la coopérative, dont une partie de l'activité (sous-traitance et téléphonie privée) dépendra pendant quelques années de C.I.T.-Alcatel et de Thomson-C.S.F., ne soit peu à peu phagocytée. Il faut « *retenir les cerveaux* », « *s'habituer à raisonner en termes de rentabilité* », apprendre à exporter, à vendre, « *constituer dans les trois ans un catalogue de produits nouveaux* »...

Aussi le conseil souhaite-t-il que toutes les chances soient données par les pouvoirs publics à l'A.O.I.P. nouvelle, et qu'ils apportent leur contribution au redémarrage de l'entreprise. « *Il ne s'agit pas de faire l'aumône, mais tout simplement d'être traités sur un pied d'égalité par rapport aux grands groupes, à la concurrence.* »

On estime à une centaine de millions de francs les besoins financiers de l'A.O.I.P. nouvelle *sur trois ans. D'ores et déjà*, l'essentiel de cette somme est trouvé (marchés d'études, prêts participatifs). Mais comme les premiers mois seront les plus difficiles, l'A.O.I.P. souhaite toucher les marchés d'études des P.T.T. (35 millions de francs) sous forme d'avance. En outre, elle veut obtenir, pour son département de robotique, développé jusqu'à présent sur fonds propres, des crédits (4 millions de francs) du ministère de l'industrie.

Toutes ces « *exigences* » du conseil d'administration de l'A.O.I.P. n'ont, à vrai dire, rien d'exorbitant. Après tout l'État a versé — et verse encore — des sommes autrement importantes à des groupes industriels qui ne manifestent pas toujours « *la même soif d'entreprendre* » que ces syndicalistes-coopérateurs.

J.-M. Q.

RHONE-POULENC A VENDU SON SIÈGE PARISIEN

Le siège du groupe Rhône-Poulenc situé à Paris au 22, avenue Montaigne, est vendu. L'acheteur est la société immobilière Montgoual, constituée à cette occasion par la Banque privée de gestion financière (B.P.G.F.) et une société financière de l'émirat du Koweït, qui se sont partagé son capital à 50/50. Le montant de la transaction s'élève à 300 millions de francs.

Mais l'accord conclu entre les deux parties comporte aussi une option sur les immeubles que Rhône-Poulenc possède rue Jean-Goujon.

Il aura donc fallu moins de trois mois à Rhône-Poulenc pour réaliser cette opération, qui lui permettra tout à la fois de réunir en un seul endroit l'ensemble de son personnel parisien, de se procurer des capitaux frais, tout en réalisant chaque année une économie fiscale appréciable grâce à la déductibilité du montant de la location des 37 000 m2 de bureaux dans une tour de la Défense, actuellement en construction, et où le groupe emménagera au début de 1982.

LES DOCKS DE FRANCE PRENNENT LE CONTROLE DE LA RUCHE PICARDE

Les *cotations* en Bourse de Lille des actions de la société Ruche picarde ont été suspendues le 26 décembre. Le groupe des Docks de France a annoncé son intention de lancer une offre publique d'échange sur les titres de cette société. L'opération, qui a reçu l'accord du conseil d'administration de la Ruche picarde, mais dont les conditions concrètes seront connues dans quelques jours, comportera la remise d'obligations convertibles Docks de France, assortie d'une soulte en espèces, à tout actionnaire de la Ruche picarde favorable au rapprochement.

Contrôlée à hauteur de 55,47 % par la famille Dian, la Ruche picarde a réalisé en 1979 un chiffre d'affaires d'environ 2,6 milliards de francs. Société solidement implantée dans le nord de la France, la Ruche picarde exploite 333 succursales, 50 supermarchés et « supérettes » et 10 hypermarchés.

Quant au groupe des Docks de France, contrôlé à hauteur de 40 % par la famille Toulouse-Deroy et Cie (U.A.P. 18 %), ses moyens *d'exploitations comportent* deux cent soixante-sept succursales, soixante-neuf supermarchés et vingt et un hypermarchés. Avec la société Cofradel, rachetée au début de l'année, le groupe des Docks de France, si l'opération réussit, deviendra, avec un chiffre d'affaires avoisinant les 13 milliards de francs l'année prochaine, le numéro un des succursalistes français, détrônant Casino.

SOCIAL

Reprise du travail à Usinor-Denain

Un mois jour pour jour après le début de l'occupation des ateliers d'Usinor à Denain (Nord), le travail semble avoir *repris ce vendredi matin 28 décembre*, au lendemain de la levée des mesures de chômage technique mises en vigueur le 29 novembre dernier. Le trêve de Noël n'aura été que de courte durée. *Dès le* lendemain de cette fête, les sidérurgistes s'étaient retrouvés devant la dure réalité : d'un côté, une usine toujours occupée à l'initiative de la C.G.T. qui n'a cessé de répéter qu'elle se bat pour le maintien de la fonte et de l'acier à Denain et contre toute mutation ; de l'autre, une attitude « modérée » du « front uni » des autres syndicats (C.F.D.T., F.O., C.F.T.C., C.G.C.) soucieux de mettre fin à une action qu'ils jugeaient suicidaire. Dans la soirée de jeudi, 5 tonnes de coke avaient été réintroduites dans *le haut* fourneau *dont la* température était montée progressivement après sa mise en veilleuse prolongée. La fonte s'est remise à couler au cours de la nuit, et le réchauffement s'est poursuivi dans des conditions normales.

A 9 heures, ce vendredi, la C.G.T. avait convoqué « l'ensemble des travailleurs » à un meeting aux portes de l'usine. Plusieurs dizaines seulement de « jusqu'au-boutistes » ont répondu à cet appel. Les dirigeants de la C.G.T. ont suggéré aux ouvriers de regagner leurs postes de travail, sous réserve d'organiser *des défilés* à travers l'usine pour tenter de réunir les travailleurs en assemblée générale au cours de la journée afin de « décider de nouvelles formes d'action ». Pour la C.G.T., il s'agit d'un échec incontestable.

Une inquiétante fin d'année

De notre envoyé spécial

Denain. — Aux entrées de l'usine, les vigiles ont remplacé les piquets d'occupation qui s'apprêtaient à passer la nuit de la Saint-Sylvestre comme ils l'avaient fait à la Saint-Eloi et à Noël, entre les drapeaux rouges et les canettes de bière apportées par la population.

La première chose qui saute aux yeux, à la porte Cavro — l'entrée principale des aciéries, — c'est, bien sûr, le badigeon de la C.G.T. avec sa formule classique : « *Usinor vivra, la sidérurgie à Denain !* » Et puis, sur la vitre de l'imposte, un avis nécrologique au nom de « *Jean Wion, métallurgiste à Usinor, ancien combattant en Algérie* ». Un ouvrier montre l'affichette : « *Infarctus à quarante ans,* explique-t-il, *Jeannot a reçu sa lettre de licenciement sur son lit de mort.* » Et d'ajouter : « *Voilà ce qu'on fait de nous. On est fier de son métier. On travaille comme des brutes. On est de père en fils dans le même charbonnage ou dans la même usine, et souvent au même rang hiérarchique. Avant d'être manœuvre, O.S. ou contremaître de tel service, on est d'Usinor. Et puis un jour on crève. Ou alors les patrons vous laissent tomber et vous n'êtes plus d'Usinor, vous n'êtes plus rien du tout, vous n'êtes qu'un pion sur l'échiquier.* »

Usinor-Denain, qui occupait encore il y a un an quelque sept mille travailleurs, n'en compte plus que *quatre mille trois cents aujourd'hui.* La « *convention sociale* » signée en juillet dernier entre patrons et syndicats *ne prévoyait* le maintien que *de mille trois cent vingt-cinq salariés* au 30 juin 1980 et sanctionnait l'arrêt de la production de la fonte et de l'acier à Denain. Depuis lors, M. Etchegaray, *grand patron de la* sidérurgie française, a lâché un peu de lest : cent cinquante mutations en moins. En comptant tous les effets, directs ou indirects, de ces mesures, ce n'est pas seulement près de trois mille emplois qui disparaissent dans le Valenciennois, mais plus de trente mille avec le personnel de sous-traitance. Soit le quart de la population active d'un arrondissement où l'on compte plus de douze mille chômeurs et où les emplois industriels ont disparu par milliers ces dernières années dans la sidérurgie mais aussi dans la métallurgie et le bâtiment. Quant aux installations qu'Usinor entend maintenir — les forges et essieux de Trith, le *train à bandes* de Denain, — avec un millier de personnes chacune, elles devront s'approvisionner en métal à partir *de Dunkerque.*

Le facteur humain

Mais supprimer la production d'acier à Denain, n'était-ce pas liquider, à terme, l'industrie vitale du Valenciennois ? Et déplacer les travailleurs de Denain vers Dunkerque, Montataire, Isbergues ou Neuves-Maisons, comme le propose la direction, n'est-ce pas compter sans le facteur humain ? La direction, au prix de 50 000 francs (nouveaux) par personne a procédé à un millier de départs « volontaires », dont les bénéficiaires iront plus tard grossir peut-être les rangs des chômeurs. Dans un deuxième temps, elle a *décidé d'accorder des préretraites,* mais sans remplacer les partants : autant de perte sèche pour l'emploi régional. La première de ces formules, les départs « volontaires », est considérée, non sans une certaine hypocrisie, comme un acquis important par la C.F.D.T. La seconde a été approuvée, avec non moins d'hypocrisie, par la C.G.T. Les deux syndicats se renvoient la balle en ce qui concerne ceux dont le sort se joue aujourd'hui à Denain : quelque mille sept cents salariés mutés, c'est-à-dire chassés de leur usine, de leur région. A ceux-là, comment leur faire comprendre qu'ils sont condamnés ?

« *J'ai vingt-neuf ans de service à Denain,* nous dit Jean-Claude, maçon de hauts fourneaux, *et j'habite un F 5, un pavillon acheté à Usinor. Si je déménage dans les H.L.M. de Dunkerque, il me faudra un building !* » Il est vrai que Jean-Claude est père de... seize enfants, de lits différents. « *Là-bas,* renchérit un *autre ouvrier, les loyers coûtent 1 000 francs pour un F 3. Ici, c'est 300 francs pour un F 5.* » Et cet autre : « *Ma femme et moi avons épargné sou par sou pour faire bâtir à Haulchin, par loin d'ici. On a passé des dizaines et des dizaines de dimanches à arranger notre logis, un F 4 avec jardin. Je paie 130 francs par mois en location-vente, et il me reste dix ans de dettes ! Alors, vous pensez bien que je ne vais pas m'expatrier.* » Il dit s'expatrier, comme s'il devait s'en aller sur une *autre planète.*

C'est qu'à Denain, jusqu'à ces dernières années, un consensus social aussi paternaliste que celui des charbonnages s'est maintenu depuis le dix-neuvième siècle. A l'instar des compagnies minières, les *maîtres de forges possèdent* un patrimoine foncier considérable. Dans les cités, la voirie est propriété des entreprises, les habitations sont *subdivisées pour deux ou trois* familles, et à chaque logement correspond une parcelle de terrain attenante. Par ce système d'assistance, l'entreprise gère directement une part de la reproduction de la force de travail de ses salariés, et *le point focal de ce pouvoir* c'est le lieu où sont rassemblés, comme à Denain, place Baudin, les équipements Qu'Usinor entretient : coopératives, écoles, dispensaires, stades et salles de fête. La formation de tels rapports sociaux, résultante de près de deux siècles d'histoire économique régionale, a induit une idéologie ouvrière particulière : l'esprit d'entreprise.

Deux blocs

Mais depuis l'occupation des ateliers, le 27 novembre, sur l'initiative de la C.G.T., les votes sur la poursuite de *l'action* se sont succédé de façon contradictoire selon qu'ils étaient organisés par les cégétistes ou par les autres syndicats.

Car les forces syndicales se sont scindées en deux blocs. D'un côté la C.G.T. qui réunissait chaque jour plusieurs centaines d'adhérents votant à main levée l'occupation et qui multipliait les interventions publiques dans le Valenciennois, à *Lille ou à Paris — notamment à* Notre-Dame la nuit de Noël — *avec l'appui des militants* du P.C.F. et de l'Union des femmes françaises. De l'autre, un « *front uni* » assez fragile et de pure circonstance, qui rassemblait les organisations C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C. d'Usinor Denain et qui est accusé par ses adversaires de collusion avec la direction. Et depuis un mois la C.G.T. et la C.F.D.T. s'affrontent.

Mais derrière les rivalités traditionnelles des deux centrales syndicales, il y a bien sûr des différences *d'intérêts entre les travailleurs* du train à bandes, maintenus sur les lieux par Usinor, et ceux qui seront victimes des mutations, *notamment ceux du haut fourneau* et de l'aciérie, c'est-à-dire des deux secteurs-clés de l'usine. Et au-delà de ces divisions, il y a aussi l'obstination apparente des leaders syndicaux, coincés les uns, comme la C.F.D.T., par une convention sociale qu'ils ont ratifiée de mauvais gré et par l'acceptation du principe des mutations ; les autres par les consignes du P.C.F. qui estime qu'il faut « *se battre tout de suite pour l'acier et la fonte à Denain ou être éliminés* ». Dans l'immense atelier des alors immobile, ils faisaient peine à voir, ces syndicalistes prêchant leur colère avec la même ardeur, la même foi sombre, et qui pourtant s'entredéchiraient.

Dans cette *affaire*, hélas, aucune des organisations syndicales d'Usinor ne sortira grandie par la lutte qui vient d'avoir lieu. Le « *front uni* » des syndicats non cégétistes, C.F.D.T. en tête, aura quelques difficultés à rejeter l'accusation de « *capitulation* » lancée par *ses* adversaires. D'autant que l'on a vu certains de ses membres — des cadres C.G.C. — participer aux « *commandos* » *casqués dépêchés* par la direction aux portes de l'usine, jeudi, pour empêcher les militants cégétistes de refermer les grilles. Quelques incidents en ont résulté : un ingénieur, notamment, s'est servi de son casque de travail comme d'une matraque... Quant à la C.G.T., qui jusqu'à vendredi avait prôné la reconduction de l'occupation, elle a doublement perdu la face en déclarant dans un premier temps que l'usine resterait occupée tant que la direction n'aurait pas renoncé aux mutations, puis *en affirmant qu'elle ne s'opposerait* pas à l'entrée des salariés désireux de reprendre le travail, tout en tentant par la suite de « *filtrer* » les *nouveaux arrivants et de les dissuader* « *par la parole* ».

En fait, la C.G.T. a été vaincue par la majorité silencieuse, mais aussi par l'inquiétude de ses propres adhérents (68 % aux élections professionnelles, rappelons-le).

JEAN BENOIT.

CONJONCTURE

MALGRÉ UNE INFLATION SUPÉRIEURE A 11 %

Le taux d'intérêt des caisses d'épargne est maintenu à 6,5 %

Un décret du 26 décembre paru au *Journal officiel* du 28, maintient à 6,50 % le taux d'intérêt servi sur les dépôts dans les caisses d'épargne ordinaires livrets A, exonérés d'impôts, et livrets B, non exonérés). Ce taux de 6,50 % est en vigueur depuis le 1er janvier 1976, date à laquelle il avait été abaissé d'un point, après avoir été porté à 7,50 % au 1er janvier 1975.

Le ministère de l'économie s'est donc refusé à opérer un relèvement de ce taux, malgré les pressions dont il était l'objet et qui prenaient pour argument la nécessité de mieux compenser pour les épargnants une inflation qui dépasse 11 %. En haut lieu, on préfère privilégier l'épargne à long terme en émettant des emprunts à taux élevés (12 %, niveau record, pour le prochain emprunt d'Etat de 8 milliards de francs).

Il n'en reste pas moins que l'épargne populaire reste attaché aux dépôts sur livrets des caisses, *dont la durée moyenne* avoisine quatre ans et s'accommode moins facilement du placement en obligations, plus lourds à manier et soumis à plus d'aléas. Sait-on que les plus mauvais placements de 1979 auraient été les *obligations*, dont les cours de revente ont chuté par suite d'une hausse très rapide des taux d'émission et de rendement ? L'emprunt d'Etat de 3 milliards de francs lancé en avril 1979 à 9 % ne vaut plus que 85 F pour une valeur nominale de 100 F : 15 % de perte en capital sur huit mois, sans compter l'inflation à plus de 11 %, cela fait cher pour le souscripteur... — F. R.

La réduction de la durée moyenne maximale du travail

Le ministère fera preuve de ‹souplesse› pour accorder des dérogations

Le gouvernement a voulu « *réduire des anomalies, accroître la souplesse et favoriser la concertation* », a déclaré M. Christian Beullac, ministre par intérim du travail et de la participation, jeudi après-midi 27 décembre, en commentant les décisions prises le matin par le Conseil des *ministres sur* la *réduction de* la durée moyenne maximale du travail, calculée sur douze semaines, et sur celle des équivalences.

La réduction de 48 à 46 heures de la durée maximale moyenne du travail sur douze semaines se fera en deux étapes : le 1er janvier 1980 dans vingt-cinq branches *de l'industrie et du commerce* (notamment la sidérurgie, la métallurgie, les assurances, le commerce de détail d'alimentation de grande surface), c'est-à-dire là où la durée du travail excède rarement les 46 heures ; le 1er juillet 1980 dans quatorze branches(notamment l'automobile, la *construction navale, la fabrication* de radios, le papier, le caoutchouc, la presse, etc.), là où les 46 heures sont plus souvent dépassées, ce qui permettra à ces industries d'avoir un délai de six mois pour s'adapter à cette nouvelle réglementation. Ne sont pas visés par cette réduction l'agriculture, les activités saisonnières et d'autres secteurs comme les professions libérales, l'enseignement privé, etc.

Au total, le ministre du travail, qui ne dispose pas de statistiques précises, estime que plusieurs centaines de milliers de personnes bénéficieront de ces mesures. Mais M. Beullac a précisé que des consignes de souplesse vont être données aux directions départementales du travail pour l'octroi *de dérogations* aux entreprises qui, confrontées à la concurrence internationale et recevant des commandes importantes, désirent *provisoirement franchir* le *cap des* 46 heures.

Quant à la réduction d'une heure des équivalences (temps passé sur le lieu de travail mais incomplètement rémunéré), elle n'est pas, elle non plus, généralisée. En sont exclus les hôtels, cafés et restaurants ; le gouvernement, a indiqué M. Beullac, entend favoriser la concertation *et fait* confiance aux employeurs qui se sont engagés à entamer des discussions avec les syndicats

La réduction d'une heure des équivalences concerne donc principalement les hôpitaux privés (43 heures payées 40 au lieu de 44 heures), le gardiennage (54 heures payées 40 au lieu de 55), les salons de coiffure (43 à 50 heures payées 40 selon les localités), la batellerie (61 heures payées 40), les transports routiers et le commerce de détail alimentaire (44 heures payées 40) et le commerce de détail non alimentaire, dont les équivalences sont supprimées (40 heures au lieu de 41 heures payées 40).

Au total, environ 1 100 000 salariés vont bénéficier de cette légère amélioration, dont environ 500 000 femmes (90 900 dans le commerce de détail non alimentaire).

Pour la C.G.T.-F.O., ces décisions constituent « *un premier pas important qui va dans le sens de ce que F.O. demandait* », alors que la C.G.T. estime que « *les décisions prises ne sont pas de nature à donner une solution satisfaisante aux problèmes de la durée du travail* ». La C.G.T. réclame la suppression pure et simple des « *équivalences et l'abaissement immédiat de la durée maximale à 45 heures pour tous sur six semaines au lieu de douze avec la récupération obligatoire de toutes les heures supplémentaires en repos compensateur payé* ».

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

BANQUE WORMS

L'Assemblée générale extraordinaire, réunie le 20 décembre 1979 sous la présidence de M. Pierre Bazy, président-directeur général, assisté de MM. Nicholas-Clive Worms et Guy Brocard, comme scrutateurs, a *approuvé le rapport* des commissaires vérificateurs sur les apports faits à la banque Worms à titre de fusion par ses filiales, la Société d'études et de réalisations financières (*SERFINA*), *la Société* auxiliaire parisienne de placement et de participations (S.A.P.P.P.), la Mutuelle industrielle, la Société auxiliaire d'investissement et de réalisations (SAIR), *ainsi que par* une filiale de cette dernière, la Compagnie française de recherches industrielles et de participations (COFRINPAR).

Pour rémunérer ces apports, et compte tenu de l'annulation de la valeur comptable des titres des sociétés absorbées détenus par la banque au jour de la fusion, *l'assemblée a décidé d'augmenter* le capital social de 205 368 000 francs à 205 990 000 francs par la création de six mille deux cent vingt-trois actions nouvelles de 100 francs *nominal jouissance* du 1er janvier 1979, la prime de fusion dégagée étant de 59 920 415 francs.

L'assemblée générale a en outre voté diverses modifications statutaires et renouvelé l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social sur ses seules délibérations jusqu'au maximum de 500 millions de francs.

Le président a eu l'occasion de préciser qu'il n'était pas envisagé de faire usage dans l'immédiat de cette autorisation.

Il a enfin informé les actionnaires de la récente décision de la Lloyds Bank International Limited, qui dispose en France de l'important réseau de Lloyds Bank Europe, de renoncer à sa participation au capital de la banque.

Simultanément, la Bank of Scotland, qui est devenue actionnaire en 1967 en même temps que la Bolsa fusionnée plus tard avec Lloyds Bank Europe, vient, elle, de porter *sa propre* participation à 10 % au travers de Roade Investments Limited, holding détentrice effective depuis plusieurs années des participations Lloyds Bank International *Limited* et Bank of Scotland dans le capital de la banque Worms.

Après cette modification, les participations de banques étrangères au capital de cette dernière seront les suivantes :

- Bank of Scotland (à travers Roade Investments Limited).. 10 %
- Philadelphia National Bank (à travers Philadelphia International Investment Corporation).... 7,49 %.
- Hessische Landesbank Girozentrale.................... 7,30 %

En conséquence de ce changement, M. Robert-Max Luthert, administrateur représentant la Lloyds Bank International Limited, a donné sa démission lors de la dernière réunion du conseil d'administration.

COMMUNIQUÉ COMMUN DES SOCIÉTÉS DOCKS DE FRANCE ET LA RUCHE PICARDE

Le projet d'offre publique d'échange visant les actions de la Ruche Picarde, qui a été présenté par la Société Docks de France, résulte d'un accord intervenu entre les conseils des deux sociétés.

Des vues communes se sont dégagées sur les structures et les méthodes de management adaptées à l'évolution de leurs entreprises ; il a été noté, en particulier, que la politique constante des Docks de France était de donner une large autonomie aux filiales d'exploitation permettant le maintien de leur identité et donc des conditions générales de l'emploi.

Sur le plan économique, la Ruche Picarde est implantée en Picardie, en Normandie, dans le Nord et en région parisienne, alors que les Docks de France et leurs filiales couvrent le Centre-Ouest, le Sud-Ouest, la région parisienne, la région Rhône-Alpes et la Provence-Côte d'Azur. Le rapprochement des deux sociétés réalise donc une complémentarité géographique.

Par ailleurs, les réseaux qu'elles exploitent sont très semblables et comprennent dans une proportion sensiblement identique des hypermarchés, des supermarchés, des supérettes et des magasins de proximité. De plus, les deux sociétés appartiennent à la centrale d'achat Paridoc, et ont de ce fait des politiques d'achats et d'assortiments similaires.

Le principe et les *modalités* financières de l'offre publique d'échange sont actuellement soumis aux autorités compétentes : les évaluations ont été réalisées à partir de critères économiques habituellement retenus.

L'émission d'obligations convertibles en actions des Docks de France devant être assortie d'une soulte en espèces, les Docks de France ont pris les décisions permettant de dégager les ressources nécessaires au maintien des équilibres financiers ; il est d'ores et déjà acquis que cette opération aura une incidence positive sur le bénéfice net par action Docks de France.

Le conseil d'administration de la Ruche Picarde, qui représente 56 % du capital de la société, a approuvé *l'opération à l'unanimité, lors* de sa séance du 26 décembre 1979. Le même jour, le conseil d'administration des Docks de France l'a également approuvée à l'unanimité.

Les modalités financières feront l'objet d'une information précise, dès l'obtention des autorisations requises.

STEMI

Le conseil d'administration de la STEMI, réuni le 19 décembre 1979, a confirmé les pouvoirs de M. Raymond de Blégiers, précédemment administrateur-directeur général adjoint, et l'a nommé directeur général.

La direction est désormais ainsi constituée : M. Lucien Devies, président-directeur général ; M. Raymond de Blégiers, administrateur-directeur général ; M. Gérard Bouthelou, directeur, chargé des affaires industrielles.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
27 DÉCEMBRE

Pleins feux sur l'or

Quiconque, il y a seulement six mois, aurait prédit qu'avant la fin de l'année le lingot d'or serait monté à 70 000 F et le napoléon à 600 F se serait fait traiter de fou furieux. Sous la poussée des événements internationaux, c'est pourtant ce qui vient de se produire, jeudi 27 décembre, dans les sous-sols du Palais Brongniart, où le kilo d'or s'est inscrit exactement à ce prix (contre 64 975 F la veille), tandis que le napoléon affichait un cours de 610 F (+ 8,9 %).

Bien sûr, l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan et le durcissement de l'attitude des nouveaux chefs de l'Iran peuvent justifier une telle explosion. Mais il convient cependant de remarquer que l'or a tout de même monté beaucoup plus vite à Paris (+ 7,7 %), où il a valu l'équivalent de 541 dollars l'once environ, qu'à Londres (+ 4,7 %). Mais Londres est-il encore vraiment un marché directeur? Un fait est certain : pour la première fois de l'histoire, la barre des 600 dollars l'once a été dépassée mercredi à Chicago pour l'échéance la plus lointaine, ce qui n'a certainement pas échappé à la spéculation.

En attendant, cette violente poussée de fièvre sur le métal s'est, par contagion, transmise aux satellites de l'or.

Sur le marché des actions, dont l'ouverture fut retardée cette fois de vingt-cinq minutes, toujours à cause de l'afflux au comptant des ordres d'achat passés dans le cadre de la loi Monory, la tendance, d'abord irrégulière, s'est sensiblement alourdie et, en clôture, l'indicateur instantané accusait une baisse de 1,15 % environ.

Sans doute la maigreur des transactions durant la « trêve des confiseurs » n'est-elle pas étrangère à ce repli. Mais la montée des périls, illustrée par l'ascension vertigineuse de l'or, en est aussi responsable. Ajoutons que l'annonce du lancement en janvier d'un emprunt d'État de 8 milliards de francs à 12 % n'était pas non plus faite pour faire monter les cours.

LONDRES

Les mines sud-africaines poursuivent leur avance à une allure rapide dans le sillage de l'or. Sur le reste du marché toujours assez calme, les industrielles et les fonds d'État se raffermissent cependant un peu. Stabilité des pétroles.

Or (ouverture) (dollars) 515 .. contre 508 75

VALEURS	CLOTURE 27/12	COURS 28/12
Beecham	116	118 ..
British Petroleum	342 ...	342 ..
Courtaulds	73	73 ...
*De Beers	9 34	9 46
Imperial Chemical	356	359
Rio Tinto Zinc Cor.	322	325 .
Shell	324	324 ..
Vickers	104 1/2	105
War Loan 3 1/2 %	29 1/4	29 1/4
*West Driefontein	72 3/4	78 1/8
*Western Holdings	54 3/8	56 5/8

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

NOUVELLES DES SOCIETES — — SANY CORPORATION. — Le bénéfice net consolidé de l'exercice 1978/1979 s'est élevé à 73,20 millions de dollars contre 106,91 millions un an plus tôt.

ECONOMATS DU CENTRE. — Le dividende global de l'exercice 1979 a été fixé à 34,50 francs, égal au précédent, mais s'appliquant à un capital gratuitement augmenté de 20 % en cours d'exercice.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Gaumont, c. 38	1 p. 4	18 60
Générale Biscuit, c. 1	1 p. 17	5
La Lucette, c. 25	1 p. 2	
Pathé-Cinéma, c. 38	1 p. 4	2 35
Norsk Hydro, bon	1 p. 4	108 80

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	26 déc.	27 déc.
Valeurs françaises	117,3	116,5
Valeurs étrangères	135,3	135,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	104,2	103,8

NEW-YORK

Toujours indécis

Le volume des transactions a légèrement augmenté jeudi à Wall Street, 31,41 millions d'actions ayant été échangées contre 24,04 millions la veille. La tendance est néanmoins restée indécise, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles progressant de 1,96 point seulement, à 840,10.

Sur 1 973 valeurs traitées, 796 ont reculé, 705 ont monté et 472 sont restées inchangées.

L'antépénultième séance de l'année s'est, il est vrai, déroulée dans un climat peu propice aux affaires boursières.

Tandis que se multiplient les études prospectives, presque toutes négatives pour ce qui concerne l'économie américaine, l'atmosphère internationale continue de se dégrader. Les troubles en Iran et en Afghanistan font craindre le pire autour du Big Board. Sur le plan pétrolier, l'annonce d'une augmentation décidée par le Venezuela, pour la fin de cette année, n'a guère contribué à améliorer la tendance.

VALEURS	COURS 26/12	COURS 27/12
Alcoa	53 7/8	54 1/2
A.T.T.	52 1/2	52 5/8
Boeing	50 7/8	50 3/4
Chase Manhattan Bank	38 1/4	38 3/8
Du Pont de Nemours	40 7/8	40 7/8
Eastman Kodak	48 7/8	48 7/8
Exxon	54 1/8	55 1/4
Ford	32 3/4	32 1/4
General Electric	50 5/8	50 7/8
General Foods	33 7/8	33 7/8
General Motors	51 5/8	51 1/8
Goodyear	12 3/4	12 7/8
I.B.M.	64 3/4	64 3/4
I.T.T.	26 3/8	26 1/2
Kennecott	28 1/2	28 1/4
Mobil Oil	57 3/4	56 1/2
Pfizer	39 3/8	39 1/8
Schlumberger	92 1/2	94 3/8
Texaco	29 3/8	29 3/8
U.A.L. Inc.	23 3/8	23
Union Carbide	41 1/2	41 5/8
U.S. Steel	17 5/8	17 1/2
Westinghouse	19 1/2	19 5/8
Xerox	62 1/8	61 3/4

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 12 3/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	27/12	28/12
1 dollar (en yens)	239 70	239 50

BOURSE DE PARIS - 27 DÉCEMBRE - COMPTANT

HORS COTE

SICAV

MARCHÉ A TERME

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/12	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 047	4 025	3 920	4 130
Allemagne (100 DM)	234 250	233 710	227 ...	239
Belgique (100 F)	14 380	14 382	13 600	14 200
Pays-Bas (100 fl.)	211 750	211 400	204	215
Danemark (100 krd)	75 800	75 400	72 500	77 500
Norvège (100 k)	81 790	81 400	79 ...	84
Grande-Bretagne (£ 1)	8 935	8 970	8 700	9 200
Italie (1 000 lires)	5 020	4 998	4 800	5 150
Suisse (100 fr.)	254 ...	254 100	245	260
Suède (100 krs)	97 760	96 880	94 500	100
Autriche (100 sch.)	32 660	32 605	31 700	33 300
Espagne (100 pes.)	6 175	6 062	5 800	6 150
Portugal (100 esc.)	8 200	8 135	7 400	8 400
Canada ($ can. 1)	3 450	3 428	3 360	3 540
Japon (100 yens)	1 720	1 678	1 400	1 700

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/12
Or fin (kilo en barre)	64500	69600
Or fin (en lingot)	64975	70000
Pièce française (20 fr.)	560	610
Pièce française (10 fr.)	378	378
Pièce suisse (20 fr.)	481	500
Union latine (20 fr.)	432	450 ..
Souverain	546 20	551
Pièce de 20 dollars	2348	2392
Pièce de 10 dollars	1282	1300
Pièce de 5 dollars	762 50	762 50
Pièce de 50 pesos	2600 .	2780 .
Pièce de 10 florins	440 ..	465 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 28 décembre 1979 a été tiré à 562 310 exemplaires.

A B C D ! F G H

Selon un communiqué officiel publié à Maputo

Le principal chef de la guérilla en Rhodésie a été tué dans un accident de voiture au Mozambique

Le général Josiah Tongogara, chef de la ZANLA (aile militaire de la ZANU), a été tué dans un accident de la circulation au Mozambique, selon un communiqué officiel publié à Maputo, jeudi 27 décembre. La mort du dirigeant nationaliste pourrait avoir des répercussions sur l'application du cessez-le-feu en Rhodésie, car il commandait plus de dix mille guérilleros de la ZANU engagés sur le terrain. Elle pourrait également avoir des incidences sur la tactique électorale du Front patriotique que doivent mettre au point, ce week-end, à Dar-Es-Salaam, MM. Mugabe (ZANU) et Nkomo (ZAPU).

Agé de quarante et un ans, le général Tongogara était, probablement l'homme-clé de la ZANU, dont il commandait les forces militaires. Dans les années 60, il avait combattu dans les rangs du Frelimo (Front de libération du Mozambique), avant d'organiser les premiers groupes de partisans de la ZANU en Rhodésie. En 1975-1976, il avait été détenu en Zambie pour avoir été impliqué — à tort, semble-t-il, — dans l'assassinat d'un autre chef militaire de la ZANU, Herbert Chitepo.

Alors que M. Robert Mugabe était promu, en 1976, à sa sortie de prison, porte-parole, puis secrétaire général de la ZANU, le général Tongogara dirigeait le mouvement sur le terrain, installant son quartier général à Chimoïo (Mozambique), non loin de la frontière rhodésienne, et se rendant régulièrement en Rhodésie avec ses partisans armés. C'était, sans aucun doute, l'homme le plus prestigieux de la guérilla nationaliste de Rhodésie.

C'est lui qui assurait la direction effective du mouvement, puisque, en 1975, la ZANU avait décidé que ses futurs cadres seraient formés dans les maquis et non dans des écoles de l'arrière.

Il avait activement participé aux négociations de Lancester House, et il est certain que l'autorité de ce partisan d'une politique unitaire fera défaut dans l'application du cessez-le-feu comme à la direction du mouvement politico-militaire nationaliste qui bénéficie, pour linstant, de l'audience la plus large en Rhodésie.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

● *Trois membres britanniques de la force de surveillance du Commonwealth* ont trouvé la mort, jeudi 27 décembre, lorsque leur hélicoptère Puma s'est écrasé. Un communiqué officiel a indiqué que la chute de l'engin semblait accidentelle, alors que des témoins européens ont affirmé que l'hélicoptère avait été abattu par des tirs d'armes automatiques.

En attendant que les « boys » sortent de la brousse...

De notre envoyé spécial

Lupane. — « *Notre mission ressemble à une course de haies*, assure le lieutenant-colonel David Drysdale. *Pour l'instant, nous rejoignons la ligne de départ, l'épreuve commencera vraiment avec l'arrivée des premiers guérilleros.* »

Cet officier britannique, âgé de trente-huit ans, est responsable de la zone opérationnelle « Tangent », l'une des cinq immenses circonscriptions militaires dessinées par le quartier général de la force de surveillance du cessez-le-feu du Commonwealth. Il a installé ses quartiers à Lupane, une petite bourgade perdue dans la brousse à quinze kilomètres au nord-est de Bulawayo, la deuxième ville de Rhodésie.

Dans la zone du Matabeleland-nord, les guérilleros de la Zipra, lorsqu'ils quitteront leurs maquis à partir de vendredi soir, ont le choix entre quatre positions de rendez-vous où des soldats britanniques les attendent, et un point de rassemblement où sera installée une équipe de dix-sept militaires néo-zélandais. Ceux-ci s'établissent dans la mission Saint-Paul, à une cinquantaine de kilomètres de Lupane. Cette mission, aujourd'hui en ruine, fut attaquée et brûlée par des maquisards en décembre 1977. Un médecin allemand et deux religieuses — une Noire et une Blanche — furent tués lors de ce raid. Trois mois plus tard, la mission fut de nouveau attaquée et entièrement mise à sac.

« *Nous devons convaincre les maquisards qu'ils ne craignent rien*, poursuit le lieutenant-colonel Drysdale. *Il faut absolument établir entre nous une relation de confiance. Nous prendrons quelques précautions élémentaires. Tout mouvement d'hélicoptère sera strictement interdit les premiers jours pour ne pas les effrayer. Si chacun respecte les engagements pris à Lancaster House, le cessez-le-feu doit fonctionner. Ici, le téléphone de brousse marche très vite. Les militaires de la Zipra sont disciplinés et bien entraînés. Si l'ordre de cessez-le-feu est convenablement transmis, il sera appliqué.* »

Une tâche difficile

En tout cas, dans les quelques bars de Lupane, on attend que les « boys » sortent de la brousse. La principale commerçante du bourg reçoit presque quotidiennement des nouvelles de la forêt, par l'entremise de paysans vivant sur le *Tribal Trust Land* tout proche. Elle nous affirme que les guérilleros ont commencé, ce jeudi, à faire mouvement vers la mission Saint-Paul.

Pour atteindre l'aéroport de brousse de Lupane, notre équipe de trois journalistes a vécu un vol hors du commun. Nous avions pris place à bord d'un avion-cargo Hercules transportant notamment deux Land-Rovers protégées d'un blindage anti-mines, et remplies de matériel destiné aux militaires de Lupane. Après quarante-cinq minutes de navigation normale, le pilote fit mine d'atterrir à l'aéroport de Gwelo, puis, mettant soudainement les pleins gaz, disparut au-dessus de la brousse. Alors commença un vol en rase-mottes au-dessus des savanes boisées.

Le pesant appareil révéla, à 500 kilomètres-heure, une agilité insoupçonnée. Ces précautions, destinées à tromper d'éventuels tireurs au sol, étaient pour le moins justifiées. Le matin même, en effet, le fuselage de l'avion avait été percé d'une balle de fusil-mitrailleur, alors qu'il volait dans les mêmes conditions entre Marandellas et Umtali. Enfin, pratiquement sans ralentir, l'Hercules de la Royal Air Force atterrit vingt-cinq minutes plus tard dans des tourbillons de poussière et sous le regard étonné d'une centaine de villageois.

A peine déchargé, l'avion mettait à nouveau le cap sur Salisbury pour y chercher les cinq officiers de liaison du Front patriotique chargés d'assister, dans la zone « Tangent », les militaires de la force du Commonwealth. Chacun de ces officiers sera stationné dans l'un des cinq points de regroupement de la zone. Leur débarquement à Lupane s'est déroulé dans une atmosphère assez tendue. Armés de fusils-mitrailleurs de fabrication est-allemande et flambant neufs, ils eurent la mauvaise surprise de découvrir sur les abords de la piste un petit groupe de Rhodésiens blancs que leur arrivée, de toute évidence, ne réjouissait guère. Une femme fit même semblant de viser avec son arme un des guérilleros, tandis que ses compagnons lâchaient à leur intention quelques insultes.

Un tel accueil a sans doute peu contribué à faciliter la tâche des militaires du Commonwealth. Ceux-ci devaient rejoindre en convoi la mission Saint-Paul vendredi matin. Le major néo-zélandais a expliqué largement à ses hommes la difficulté de leur les maquisards de la Zipra tâche. Il est peu probable que les maquisards de la Zifra opérant actuellement en brousse les imitent avant un ou deux jours. Dans cette zone opérationnelle, la région de Lupane est l'une des mieux contrôlées par la guérilla. La plus récente attaque de maquisards s'est produite le jour de Noël. Trois employés noirs du Fonds africain de développement y ont trouvé la mort. Chacun espère ici qu'ils auront été, du moins dans cette région, les dernières victimes avant le cessez-le-feu.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

LE VENEZUELA VA AUGMENTER LE PRIX DE SON PÉTROLE

Le Venezuela devait faire connaître officiellement ce vendredi 28 décembre les nouveaux prix de son pétrole brut pour le premier trimestre 1980. Jeudi, le président du Venezuela, M. Campins a indiqué que le nouveau tarif de référence serait plus élevé que le prix de 24 dollars en vigueur depuis le 13 décembre. On estime à Caracas que la hausse sera d'environ 2 dollars par baril portant ainsi le prix de référence du « brut » vénézuélien à 26 dollars.

Cette initiative vénézuélienne ne devrait pas cependant être suivie dans l'immédiat par l'Arabie Saoudite. A l'issue d'un entretien jeudi après-midi avec M. Valéry Giscard-d'Estaing, le cheikh Yamani a indiqué que son pays n'avait encore pris aucune décision quant à une éventuelle augmentation de 2 dollars du baril saoudien. Le ministre saoudien a rappelé que la France « importait actuellement la plus grande quantité possible de pétrole saoudien » et qu'un contrat avait été conclu récemment « pour fournir d'importantes quantités de pétrole à la France au cours des trois prochaines années. »

Le dollar tombe aux environs de 4 francs

L'or continue de monter

L'or continue à monter (515 dollars l'once à Londres), alors que le dollar est légèrement plus faible.

Jusqu'à maintenant, les conséquences de l'affaire iranienne sur le dollar avaient été indécises. Tout se passait comme si la devise américaine, malgré le nouveau coup porté à sa réputation par le « gel » des avoirs iraniens pour raisons politiques (si justifiée que soit une riposte américaine à l'inqualifiable détention des otages), avait continué vaille que vaille à bénéficier du fameux soutien que lui avait apporté le plan Volcker du 6 octobre (élévation du taux d'escompte au niveau record de 12 %, renchérissement général des conditions du crédit, augmentation des réserves obligatoires imposées aux banques, nouveaux modes d'intervention, supposés plus restrictifs, des autorités monétaires américaines sur le marché).

Les mesures prises par le président du Système fédéral avaient permis de mettre fin à l'intense spéculation contre le dollar, de calmer pendant quelques semaines le marché de l'or (dont le prix était retombé au-dessous de 400 dollars jusqu'au 27 novembre) et des autres métaux précieux. Depuis lors, le dollar, qui n'avait cessé de s'affaiblir entre la mi-juin et le début d'octobre, a traversé honorablement un automne et un début d'hiver auxquels, de Téhéran à Kaboul, en passant par Caracas, n'auront pas manqué les drames, les troubles et les nouveaux « chocs pétroliers ». De même, en dépit de l'accélération de l'inflation dans le monde et des hausses du prix du pétrole intervenues pendant les premiers mois de l'année, le dollar avait fait bonne figure (regagnant une partie du terrain perdu en 1978) entre novembre 1978 et juin 1979, grâce au plan de redressement qu'avait lancé *in extremis* le président Carter le 1er novembre de l'année dernière.

Mais il se pourrait bien que la soudaine baisse du dollar enregistrée jeudi à New-York — et dont les effets se sont répercutés, quoique de façon amortie, sur les marchés européens de ce vendredi matin (mais pas à Tokyo où le yen reste sur ses positions de retrait) — annonce une nouvelle phase difficile, voire très difficile pour le dollar. Tel est le sentiment des opérateurs et des services de change des grands établissements. Ce jugement est-il justifié ? Si oui, faut-il s'attendre à une prompte riposte des autorités américaines, étant entendu que, au fur et à mesure que le temps passe, il faut employer des moyens de plus en plus brutaux, et par conséquent de plus en plus dangereux ?

Après le plan Carter d'il y a aura bientôt quatorze mois, les banques américaines portèrent leur taux de base à 11,5 % ; après le plan Volcker du 6 octobre dernier, elles le poussèrent successivement jusqu'à un maximum de 15,75 % (atteint pendant une quinzaine de jours en novembre). Jusqu'où faudrait-il aller aujourd'hui ? Pour éviter une nouvelle escalade, l'administration se résignerait-elle à prendre des mesures d'un autre ordre : contrôle du crédit ou des changes, ou les deux à la fois ?

Une situation préoccupante

La situation est d'autant plus préoccupante qu'entre-temps s'est produit un événement, qui n'a, du reste, rien pour surprendre, mais dont l'importance est sans doute considérable. Sans crier gare, la « Fed » a légèrement baissé sa garde contre l'inflation ; suffisamment en tout cas pour que plus personne ne croie à une diminution significative des tensions dans ce domaine. Or M. Volcker lui-même a déclaré, fin novembre, devant une commission parlementaire, que, en cas de nouvelle et importante hausse du pétrole, la « Fed » pourvoirait à la création de monnaie supplémentaire qui se révélerait « *nécessaire* ». La hausse importante qu'on pouvait craindre a eu lieu depuis lors (et ce n'est peut-être pas fini). De la politique suivie par les autorités monétaires il dépend qu'un renchérissement de l'énergie ait sur l'économie un effet déflationniste (par prélèvement sur les revenus) ou inflationniste (l'accélération de l'inflation rendant plus probable encore, dans un avenir plus ou moins proche, une déflation).

Avec le recul du temps, il apparaît que les autorités américaines avaient pour premier objectif non pas un combat décisif contre l'inflation montante, mais une stabilisation relative du dollar et un coup d'arrêt donné à la fuite devant la monnaie, que symbolise la ruée sur l'or que les riches potentats du Proche-Orient ont commencé cette année à acheter sur une grande échelle (les gros achats ont débuté quand le prix a atteint environ 320 dollasr l'once). Ces objectifs à court terme semblant plus ou moins atteint dans le courant de cet automne, la Fed » a profité du ralentissement du rythme des affaires, puis amorcé une détente sur les taux d'intérêt, ce qui permit aux banques de ramener leur taux de base à 15 %.

Une remontée des taux américains paraît aujourd'hui quasi inévitable. Ce qui fera dire à certains que la « « *guerre des taux d'intérêt* » reprend, alors que l'élévation générale des conditions du crédit est commandée par l'inflation, et que M. Volcker a pris le risque de relancer celle-ci en croyant possible, *il y a quelques semaines*, d'assouplir sa politique. Vendredi matin, le taux au jour le jour à Paris a été brusquement relevé et porté de 12 % à 12 3/8 %.

PAUL FABRA.

● *Suicide d'un détenu.* — Un détenu récidiviste, Jean-Marie Bonnemaison, dix-neuf ans, incarcéré à la maison d'arrêt de Belfort après une condamnation à deux mois d'emprisonnement pour vol, a été trouvé pendu dans sa cellule par un gardien au cours d'une ronde dans la nuit de Noël, a-t-on appris le 27 décembre. Selon la direction de l'établissement, Jean-Marie Bonnemaison avait manifesté jusque-là un comportement normal.